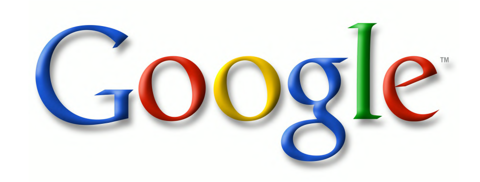





UNIVERSITY of MICHIGAN
GENERAL LIBRARY
OCTAVIA WILLIAMS BATES
BEQUEST

ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES & ARTS

DE BESANÇON



ACADÉMIE

DES

SCIENCES, BELLES-LETTRES & ARTS

DE BESANÇON

PROCÈS-VERBAUX & MÉMOIRES

ANNÉE 1898



BESANÇON
IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE DE PAUL JACQUIN
—
1899

ACADÉMIE

DES

SCIENCES, BELLES-LETTRES & ARTS

DE BESANÇON

ANNÉE 1898

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Séance du 20 janvier 1898

Étaient présents : MM. le chanoine Suchet, président; Chipon, Gauthier, le docteur Girardot, le général de Jouffroy, Lambert, le docteur Ledoux, Lieffroy, Lombart, de Lurion, Mairot, le docteur Meynier, Peyen, Pingaud, le chanoine Rigny, le comte de Sainte-Agathe, le marquis de Vaulchier; Boussey, secrétaire perpétuel.

Le procès-verbal de la séance du 23 décembre 1897 est lu et adopté.

M. le président notifie la mort de M. Gérard, recteur de l'Académie de Montpellier, académicien honoraire, et de M. Sayous, professeur à l'Université de Besançon, académicien titulaire.

MM. Lieffroy et Pingaud se chargent de rédiger les notices d'usage sur ces deux confrères.

Sont adressés à titre d'hommage à l'Académie les ouvrages suivants :

L'Évangile et le temps présent, par M. l'abbé Élie Perrin.

Les chevaliers du noble et hardy jeu de l'arquebuse de la ville de Dole; représentation du feu de joie qu'a fait la ville d'Auxonne pour la conqueste du comté, par M. Julien Feuvrier, associé correspondant franc-comtois.

L'Académie vote la somme de 25 fr. pour sa part du surplus des dépenses occasionnées par la fête donnée au statuaire Jean Petit.

Elle décide que, conformément aux clauses du testament de M. Marmier, un prix de 300 fr. sera décerné tous les ans, à partir de l'année 1899, sous le nom de prix Marmier.

M. le président donne lecture de son étude sur le collège de Granvelle.

M. le secrétaire perpétuel, au nom de M. Richenet, lit une pièce de vers traduite de *Jasmin*, intitulée : *Mon voyage à Marmande.*

Ces deux lectures sont retenues pour la séance publique du 27 janvier prochain.

La séance est levée.

Le Président, Chanoine Suchet. — *Le Secrétaire perpétuel*, A. Boussey.

Séance publique du 27 janvier 1898

Étaient présents : MM. le chanoine Suchet, président; le docteur Baudin, le vicaire général de Beauséjour, Chipon, Estignard, le docteur Gauderon, le docteur Girardot, le général de Jouffroy, le docteur Lebon, le docteur Ledoux, Lieffroy, Lombart, de Lurion, Mairot, Mallié, le docteur Meynier, Mieusset, Peyen, le chanoine Rigny, le comte de Sainte-Agathe, le marquis de Vaulchier; Richenet, correspondant franc-comtois; le docteur Dufour, associé étranger; Boussey, secrétaire perpétuel.

M. le préfet du Doubs était dans l'assistance.

La séance a lieu dans la grande salle de l'hôtel de ville.

Les lectures suivantes sont faites :

1° *Le collège de Granvelle*, discours de M. le chanoine Suchet, président.

2° *Le poète Armand Barthet et le Moineau de Lesbie*, discours de réception de M. Peyen.

3o Réponse de M. le président.

4° *Besançon sous le premier Empire*, discours de réception de M. le docteur Ledoux.

5° Réponse de M. le président.

6° *Mon voyage à Marmande*, poésie traduite de Jasmin par M. Richenet, membre correspondant franc-comtois.

Le Président,
Chanoine SUCHET.

Le Secrétaire perpétuel,
A. BOUSSEY.

Séance du 17 février 1898

Étaient présents : MM. le chanoine SUCHET, président ; le docteur BAUDIN, le vicaire général DE BEAUSÉJOUR, CHIPON, ESTIGNARD, GAUTHIER, le docteur GIRARDOT, ISENBART, le général DE JOUFFROY, le docteur LEBON, LOMBART, DE LURION, MAIROT, MALLIÉ, le docteur MEYNIER, PEYEN, le marquis DE VAULCHIER ; BOUSSEY, secrétaire perpétuel.

Les procès-verbaux des séances des 20 et 27 janvier sont lus et adoptés.

M. le président dépose sur le bureau un mandement de Mgr Touchet, évêque d'Orléans, membre honoraire.

M. le secrétaire perpétuel donne communication d'une lettre de M. le Glay, relative au congrès international d'histoire qui se tiendra à La Haye au mois de septembre prochain.

M. le général de Jouffroy lit son étude sur l'ouvrage de M. le duc de Conegliano, intitulé *la Maison de l'empereur*.

M. le secrétaire perpétuel, au nom de M. Pingaud, absent, lit une notice sur M. le baron d'Arneth, associé étranger.

M. Mairot donne lecture du compte de M. le trésorier pour l'année 1897, et du rapport de la commission des finances. L'Académie adopte le compte et donne décharge au trésorier.

M. Mairot présente ensuite le projet de budget élaboré par la commission pour l'année 1898.

Sur la proposition de M. Gauthier, il est décidé que la somme de 1,400 fr., actuellement disponible pour la publication des documents inédits, figurera en recettes au budget, et que pareille somme sera portée en prévision de dépenses. L'Académie adopte le budget ainsi modifié ; en voici le tableau :

BUDGET DE 1898

Recettes		Dépenses	
Rentes sur l'État . . .	2,854 »	Impressions	1,200 »
Cotisation de 40 membres résidants	800 »	Pension Suard	1,500 »
Cotisation de 16 membres correspondants . . .	160 »	Prix à décerner. . . .	700 »
Allocation du Conseil général	300 »	Documentc inédits. . .	1,400 »
Vente de volumes . . .	30 »	Monument Pasteur . .	100 »
Intérêts des fonds en réserve	130 »	Traitement Duchaillut et frais.	75 »
Somme en réserve pour la publication des documents inédits . . .	1,400 »	Allocation au concierge du palais Granvelle .	60 »
		Frais des séances générales	200 »
		Imprévu. Dépenses diverses	200 »
	5,674 »		5,435 »

Excédent de recettes. . . . . 239 »

L'Académie donne acte de la délivrance du legs Marmier, pour lequel le trésorier a reçu un titre de 289 fr. de rente 3 0/0, représentant 9,997 fr. 53 et 2 fr. 45 en espèces, soit un total de 10,000 fr.

La Commission des finances s'était demandé si les intérêts n'étaient pas dus par le légataire universel de M. Marmier depuis le jour de l'acceptation provisoire de l'Académie. M. Chipon répond que l'acceptation provisoire n'ayant pas été suivie d'une demande régulière en délivrance de legs, les intérêts ne sont pas dus.

Sur la proposition de M. Gauthier, l'Académie décide de consacrer une somme de 50 fr. à la reconstitution des volumes manquants (tomes XVII et XIX) de la collection des blasons franc-comtois.

L'Académie règle le programme des prix qui seront décernés par elle en 1899.

La séance est levée.

Le Président, Chanoine SUCHET.

Le Secrétaire perpétuel, A. BOUSSEY.

Séance du 17 mars 1898

Étaient présents : MM. le chanoine SUCHET, président ; le

vicaire général DE BEAUSÉJOUR, GAUTHIER, le général DE JOUFFROY, le docteur LEBON, LOMBART, MALLIÉ, le docteur MEYNIER, MIEUSSET, PEYEN, PINGAUD, le comte DE SAINTE-AGATHE, marquis DE VAULCHIER; LAMBERT, secrétaire adjoint.

Le procès-verbal de la séance du 17 février est lu et adopté.

Le secrétaire communique une lettre circulaire qui a été adressée à l'Académie par M. le marquis de Beaucourt, président de la Société bibliographique, pour inviter MM. les membres de l'Académie à prendre part au Congrès bibliographique international, qui se réunira à Paris du 13 au 16 avril.

Les ouvrages suivants, envoyés en hommage à l'Académie, sont déposés sur le bureau :

Notizie storiche di Castelnuovo in Napoli, per Ferdinando Colonna de' principi di Stigliano.

Trois brochures de M. Cabrera, membre de l'Académie royale des sciences de Lisbonne, sur la *Géométrie des courbes transcendantes*, les *Vitesses sur la spirale* et l'*Aire des polygones*.

M. le directeur du *Missouri Botanical Garden*, à Saint-Louis (États-Unis), a envoyé le dernier volume publié par cet établissement et propose l'échange de ses publications avec celles de l'Académie. On ajourne la décision.

M. le président fait connaître qu'il a reçu de M. le commissaire général de l'exposition de 1900 une lettre invitant l'Académie à y prendre part au moyen de l'envoi de ses publications. L'Académie décide qu'elle enverra ses mémoires depuis 1889, et ses documents inédits, édition in-4.

Le nombre des exemplaires du volume des Mémoires de 1896 s'étant trouvé insuffisant et le même inconvénient devant se produire pour le volume de 1897, on décide que dorénavant les volumes de Mémoires seront tirés à trois cents exemplaires.

M. Lombart lit une étude sur l'histoire économique de la propriété, d'après l'ouvrage publié sur ce sujet et offert à l'Académie par M. Georges d'Avenel.

M. le président donne communication d'une notice sur les origines de l'abbaye de Montbenoît, qui doit paraître dans un des volumes de documents inédits en préparation.

La séance est levée.

Le Président,
Chanoine SUCHET.

Le Secrétaire adjoint,
M. LAMBERT.

Séance du 21 avril 1898

Étaient présents : MM. le chanoine Suchet, président; le docteur Baudin, le docteur Coutenot, Gauthier, le docteur Girardot, le général de Jouffroy, le docteur Lebon, Lombart, de Lurion, Mairot, Mallié, le docteur Meynier, Peyen, Pingaud, le chanoine Rigny, Saint-Loup, le marquis de Vaulchier ; Boussey, secrétaire perpétuel.

Le procès-verbal de la séance du 17 mars 1898 est lu et adopté.

Le secrétaire perpétuel dépose sur le bureau de l'Académie une médaille de bronze, *château de Ramezay, memorial Medal*, offerte par la Société de numismatique et d'antiquités de Montréal.

L'*Annuaire des bibliothèques et des archives* pour l'année 1898.

Deux volumes de la Société d'histoire et d'antiquité de Stockholm.

Un volume intitulé : *Expéditions scientifiques du Travailleur et du Talisman.*

L'Académie invite M. le président à écrire à M. Paul Choffat, géologue à Lisbonne, associé étranger, pour le prier de la représenter aux fêtes du centenaire de Vasco de Gama.

L'Académie décide que le discours prononcé le jour des obsèques de M. Ducat sera inséré dans le volume des mémoires à titre de notice nécrologique.

Elle décide également que l'élection pour le remplacement de M. Ducat aura lieu au mois de juillet prochain.

M. Saint-Loup expose au tableau noir les principes de la construction des tableaux magiques, et explique quelques-unes des propriétés singulières de ces tableaux.

M. Pingaud lit une notice nécrologique sur M. Sayous, membre titulaire.

La séance est levée.

Le Président,
Chanoine Suchet.

Le Secrétaire perpétuel,
A. Boussey.

Séance du 12 mai 1898

Étaient présents : MM. le chanoine Suchet, président; le docteur Baudin, le vicaire général de Beauséjour, Chipon, le docteur Coutenot, le docteur Girardot, Guillemin, Lambert, le docteur Lebon, le docteur Ledoux, Lombart, Mallié, le docteur Meynier, Mieusset, Peyen, Pingaud ; Boussey, secrétaire perpétuel.

Le procès-verbal de la séance du 21 avril est lu et adopté.

M. le secrétaire perpétuel dépose sur le bureau les ouvrages suivants :

C. de Kirwan (Jean d'Estienne). *La bête et l'homme, ou la connaissance par les sens et la connaissance par l'esprit.*

Procès-verbaux des délibérations du conseil général du Doubs. Session extraordinaire de janvier,

M. le docteur Meynier lit un travail sur l'archevêque de Besançon Jean IV de la Rochetaillée.

M. le secrétaire perpétuel, au nom de M. Lieffroy, absent, lit une notice nécrologique sur M. Jules Gérard, recteur de l'Académie de Montpellier, académicien honoraire, décédé au mois de janvier dernier.

M. le docteur Girardot fait un rapport oral sur le volume intitulé : *Expéditions scientifiques du Travailleur et du Talisman.* Il insiste particulièrement sur les contributions que peut apporter la science de l'océanographie à la connaissance géologique des terrains sédimentaires, de ceux par exemple qui forment le sol franc-comtois.

M. Boussey présente quelques observations au sujet des premiers chapitres de l'*Histoire de Prieur de la Côte-d'Or*, par M. Gaffarel.

Sont élus membres des commissions des concours :

Pour le concours d'économie politique :

MM. Lambert, Lombart et Vaissier.

Pour le concours d'éloquence :

MM. Mairot, Guillemin et Pingaud.

La séance est levée.

Le Président,
Chanoine Suchet.

Le Secrétaire perpétuel,
A. Boussey.

PRIEUR DE LA COTE-D'OR ET LA FRANCHE-COMTÉ

Le tome VII de la *Revue bourguignonne de l'enseignement supérieur* publie les trois premiers chapitres d'un travail consacré par M. Gaffarel au célèbre conventionnel Prieur de la Côte-d'Or. Il est fait plusieurs fois mention de la Franche-Comté dans cette étude et j'ai pensé qu'une analyse rapide des passages touchant à l'histoire de notre province ne serait pas sans intérêt pour l'Académie. Prieur, né à Auxonne et considéré comme Bourguignon, était un peu Franc-Comtois par son aïeul et parrain Claude Prieur, conseiller-maître à la Chambre des comptes de Dole; son père, officier de finances, s'était retiré à un moment donné dans les terres de la famille franc-comtoise de Montrond. En 1781, la comtesse de Montrond écrivait de Besançon au ministère de la guerre pour recommander à sa bienveillance le jeune du Vernois (c'était alors le nom du futur Prieur de la Côte-d'Or), candidat à l'École du génie de Mézières.

« La grâce que je vous demande, disait-elle, est de l'admettre s'il est de pair avec les plus habiles. Je ne sollicite point une injustice, je ne suis pas plus capable de la demander que vous ne le seriez de l'accorder. Je vous supplie simplement, mais je vous supplie de tout l'empire de votre intérêt pour moy de ne pas préférer à lui un autre prétendant qui ne lui serait pas supérieur. » On voit que les formules de recommandation n'ont pas beaucoup changé.

A la fin du mois d'août 1792, Prieur était à Besançon, dans la ville habitée par son ancienne protectrice. Je n'ai pas besoin de rappeler ce qui s'était passé depuis 1785. Prieur arrivait tout-puissant. Délégué dans les provinces de l'Est avec Coustard et Carnot par l'Assemblée législative, il était chargé, suivant le style de l'époque, de former l'esprit public. Les commissaires de l'Assemblée entrèrent à Besançon dans la nuit du 29 au 30, et la ville fut illuminée en leur honneur. « On remarqua cependant, dit M. Gaffarel, la froideur de certains fonctionnaires. » Le journal jacobin *la Vedette*, cité par M. Sauzay (1), complète le renseignement en nous apprenant que les corps municipal, administratif et judiciaire se mirent en retard et rencontrèrent les commissaires au milieu de la Grande-Rue.

On sait quelle part a toujours eue l'épuration des fonctionnaires dans ce qu'on appelle en temps de révolution la formation de l'esprit public. Prieur et ses collègues furent assaillis de dénonciations. « Ils aimèrent mieux, dit M. Gaffarel, ne pas user de rigueur et se contentèrent de prononcer quelques suspensions. » M. Sauzay ne compte, en effet, que quatre suspensions, trois juges de paix et un assesseur. Pour l'époque et vu l'état des esprits, c'était vraiment de la modération.

---

(1) *Histoire de la persécution révolutionnaire dans le département du Doubs*, III, p. 17.

Les commissaires assistèrent à un grand banquet populaire à Chamars, s'affilièrent au club des sans-culottes et visitèrent les remparts et l'hôpital.

Le jugement de Prieur sur ce dernier établissement et sur les religieuses qui le tenaient a échappé à M. Sauzay ; il vaut la peine d'être rapporté : Après avoir reconnu qu'il était beau et bien tenu par les religieuses, il ajoute : « Mais la vérité nous oblige de dire aussi que le fanatisme y sème des torches ardentes et que ces pauvres filles sont les dupes de quelques prêtres intrigants. Cet hospice se trouve être tout à la fois le centre des vertus qui honorent le plus l'humanité et le point de ralliement des contre-révolutionnaires. »

Au mois d'octobre 1792, Prieur revint en Franche-Comté avec deux de ses collègues de la Convention : un inconnu, Deydier, ancien notaire, et représentant du département de l'Ain, et le célèbre chimiste bourguignon Guyton Morveau.

Prieur et ses collègues étaient chargés d'une mission à la fois militaire et politique, ils avaient à pourvoir à la sécurité de la frontière, que les habitants du Jura français croyaient à tort ou à raison menacée par les Suisses ; ils devaient en même temps compléter un travail d'épuration ébauché seulement deux mois auparavant.

Les deux étapes principales des représentants de la Convention en Franche-Comté furent Besançon et Pontarlier. Prieur, dans sa correspondance, se déclare satisfait de l'esprit public de Besançon. « Les citoyens sont fortement passionnés pour cet amour de la liberté qui peut seul aujourd'hui donner l'énergie nécessaire pour vaincre les ennemis au dehors et maintenir au dedans toutes les parties de l'organisation sociale. »

Il y avait cependant des mécontents « qui affichaient scandaleusement leur incivique mauvaise volonté. » C'étaient surtout des officiers, qui furent destitués. Chose singulière et qui juge l'état des esprits à cette malheureuse époque, le patriote, aux yeux de Prieur et de ses collègues, était un Allemand, le ci-devant prince de Hesse-Rheinfels-Rothembourg, devenu, par la vertu du baptême républicain, le général de division Hesse. C'était, au jugement de Prieur, « le premier général patriote qui ait été employé à Besançon. » En même temps, les représentants s'inquiétèrent de mettre la place en état de défense ; on répara la citadelle et les remparts, on éleva des ouvrages de campagne sur la colline de Chaudane, on démolit la partie des remparts du fort Griffon qui était tournée du côté de la ville, on remania le service de l'artillerie et des approvisionnements. Le travail de M. Gaffarel nous apprend peu de choses nouvelles sur le séjour de Prieur à Pontarlier. M. Sauzay semble avoir épuisé le sujet (1). M. Gaffarel me paraît n'avoir utilisé que la correspondance de Prieur avec la Convention et ses rapports officiels. M. Sauzay les a connus également et les cite longuement, mais il a puisé à

(1) *Idem, ibid.*, p. 197.

d'autres sources ; aussi l'impression que donne son récit n'est pas toujours celle qui résulte de la lecture de celui de M. Gaffarel.

Sans entrer dans des détails qui m'entraîneraient trop loin, je noterai quelques différences. M. Gaffarel, par une tendance assez naturelle, donne à Prieur le premier rôle à Pontarlier comme à Besançon. A lire M. Sauzay, il semble que dans la première de ces villes, Prieur se soit effacé devant Guyton Morveau. Celui-ci serait l'auteur de l'adresse des commissaires de la Convention nationale aux citoyens des communes frontières de la Suisse qui fut signée par les trois conventionnels. Pour M. Sauzay, les allures magistrales et la prolixité de cette pièce trahissent un orateur de profession comme l'était Guyton Morveau, l'ancien avocat général au Parlement de Bourgogne

En second lieu, M. Gaffarel accepte peut-être trop facilement l'optimisme officiel de Prieur. Après avoir énuméré les mesures prises par celui-ci et par ses collègues, il ajoute : « Les habitants de Pontarlier comprirent la leçon et surent gré aux représentants de leur modération. » Je n'en suis pas bien sûr ; l'agitation continua après le départ de Prieur et ses actes n'y avaient pas peu contribué. Ainsi, sous prétexte de punir l'incivisme et le fanatisme de plusieurs communes du district de Pontarlier, les conventionnels y avaient envoyé des détachements de volontaires nationaux en garnison à Pontarlier, à Arbois et à Besançon. Ces garnisaires d'une nouvelle espèce se livrèrent à tous les excès et devinrent pour les révolutionnaires eux-mêmes le plus redoutable fléau. Ceux mêmes qui en avaient provoqué l'envoi les dénonçaient comme de vrais bandits dans un rapport au département du 26 novembre 1792.

Je me demande encore si ce n'est pas le politique ou si l'on veut le politicien plutôt que l'ancien officier d'artillerie qui écrivait le 1er novembre au président de la Convention : « On ne peut se défendre d'admirer les bataillons de volontaires nationaux commandés quelquefois par des chefs très jeunes, qui n'en obtiennent pas moins l'estime et la confiance de leurs supérieurs et de leurs subordonnés. D'autres fois l'on jouit d'une surprise bien agréable en voyant des corps de volontaires à peine formés depuis six semaines, manœuvrer déjà sous les armes comme on n'eût pas osé l'espérer sous l'ancien régime après un bien plus long temps d'exercice. » Il serait déplacé de discuter ici la thèse si controversée des volontaires. Du moins peut-on opposer à l'optimisme de Prieur des faits qui se passaient dans le pays même qu'il visitait et à peu près au moment de son voyage. C'est d'abord la lettre que la municipalité de Besançon était obligée d'écrire le 17 octobre 1792 à ses volontaires, alors sur les bords du Rhin, pour les engager à ne pas abandonner leur drapeau, sous le prétexte allégué par plusieurs, que leur titre de volontaires ou l'expiration de leur engagement les autorisait à regagner leurs foyers. C'est encore la conduite des volontaires en garnison à Blamont, qui se livraient à toutes sortes de vols et d'excès sur les paisibles habitants des villages voisins et, par suite, la querelle de leur colonel, âgé de vingt ans, la veille encore étudiant en droit, le fu-

tur général Morand, avec le district de Saint-Hippolyte. C'est enfin et surtout la scène à la fois humiliante et ridicule qui se passait en mars 1793 au club des Jacobins de Pontarlier. La société révolutionnaire avait ouvert avec grand fracas sur son bureau un registre d'enrôlement. Le 6 mars, le citoyen Loiseau, membre du club, demandait son inscription au milieu des acclamations universelles, mais il mettait cette condition que son enrôlement exempterait son frère en cas que le tirage au sort ait lieu. Par le fait cette restriction annula l'engagement. Le 20 mars, le citoyen Saillard, étranger au club, s'inscrivait pour partir volontairement et sans rétribution. Il venait d'être refusé pour défaut de taille dans le contingent de la ville. Après cette inscription, le club pensa qu'il avait assez fait pour la défense de la patrie, ferma son registre et reprit sa tâche habituelle d'espionnage et de dénonciation. Dieu me garde de généraliser, mais encore est-il bon de rappeler ces faits qui permettent de remettre au point l'enthousiasme officiel du représentant de la Convention. Je me refuse encore davantage à souscrire à l'opinion de Prieur lorsque, dans son rapport à la Convention, il s'autorise des vœux des populations qu'il vient de visiter pour réclamer « le jugement de Louis Capet, qui ne peut plus être au milieu de nous qu'un sujet de discordes et d'espérances criminelles. » Une pareille assertion me ferait douter de sa bonne foi si ce même rapport ne me donnait l'explication de son erreur. Après avoir parlé de l'enthousiasme républicain qui éclate partout, il ajoute :

« C'est surtout dans les sociétés populaires, au milieu desquelles nous nous sommes trouvés plusieurs fois, que nous avons observé les germes précieux de l'esprit public, qui, après s'être fortifiés par la discussion, se répandent et se fortifient ensuite parmi les citoyens. »

Voilà bien l'illusion prise sur le fait ; ce sont les jacobins que l'on a entendus, parce qu'ils parlent fort, ou plutôt parce qu'ils parlent seuls. Dans le silence universel ils sont à eux seuls l'esprit public, et Prieur s'y trompe d'autant plus facilement qu'il est des leurs, que leurs passions sont les siennes.

En résumé, les quelques pages consacrées par M. Gaffarel aux deux missions de Prieur de la Côte-d'Or en Franche-Comté ne sont pas sans intérêt. Elles reproduisent peut-être un peu trop la note officielle des documents utilisés par l'auteur. A cet égard elles peuvent être heureusement complétées par la lecture du livre de M. Sauzay.

Séance du 16 juin 1898

Étaient présents : MM. le chanoine Suchet, président ; le vicaire général de Beauséjour, Boutroux, Estignard, le docteur Girardot, Guillemin, le général de Jouffroy, Lam-

BERT, le docteur LEBON, LIEFFROY, MALLIÉ, le docteur MEYNIER, PEYEN, VAISSIER, le marquis DE VAULCHIER, le comte DE VORGES, associé correspondant; BOUSSEY, secrétaire perpétuel.

Le procès-verbal de la séance du 12 mai est lu et adopté.

Le secrétaire perpétuel dépose sur le bureau le programme du congrès archéologique qui se tiendra à Bourges du 6 au 12 juillet, sous les auspices de la Société française d'archéologie, et le rapport du président des États-Unis aux Chambres de ce pays, relativement à l'accident du *Maine*. M. le marquis de Vaulchier se charge d'étudier ce document et d'en rendre compte, s'il y a lieu, à l'Académie.

L'Académie décide que la prochaine séance ordinaire aura lieu le jeudi 30 juin, et la séance publique jeudi 7 juillet prochain.

Elle décide également qu'il sera procédé après cette dernière séance à l'élection de deux membres correspondants franc-comtois. Les élections pour les places vacantes d'associés étrangers sont ajournées au mois de janvier prochain.

Aucun travail n'ayant été présenté pour le concours d'éloquence, la commission du concours d'économie politique est autorisée, si elle le juge à propos, à prendre tout ou partie de la somme destinée au concours d'éloquence pour compléter les récompenses à décerner à propos du concours d'économie politique.

Les commissions des concours d'éloquence et d'économie politique sont invitées à présenter, à la prochaine séance, au choix de l'Académie des sujets de concours pour l'année 1900.

M. Estignard lit une étude sur le sculpteur Auguste Clésinger. Ce travail est retenu pour la prochaine séance publique.

M. Boussey lit un travail de M. Chipon, absent, au sujet des indemnités accordées pour accidents de travail. Plusieurs membres de l'Académie expriment le vœu que la plus grande publicité possible soit donnée à cette intéressante communication.

M. Guillemin donne lecture de plusieurs pièces de poésie; l'une d'elles, intitulée *Pays natal,* est retenue pour la séance publique.

La séance est levée.

Le Président,	*Le Secrétaire perpétuel,*
Chanoine SUCHET.	A. BOUSSEY.

Séance du 30 juin 1898

Étaient présents : MM. le chanoine Suchet, président ; le vicaire général de Beauséjour, le docteur Coutenot, Estignard, Guillemin, Lambert, le docteur Ledoux, Lieffroy, Lombart, Mairot, Mallié, Mieusset, Peyen, Pingaud, Vaissier, le comte de Vorges, membre honoraire ; M. Boussey, secrétaire perpétuel.

Le procès-verbal de la séance du 16 juin est lu et adopté.

Le secrétaire perpétuel dépose sur le bureau les deux ouvrages suivants offerts à l'Académie :

Les certitudes de l'expérience, par M. le comte de Vorges, membre correspondant.

Le cinquième bulletin de l'Institut géologique de l'Université d'Upsal.

Ce dernier volume est accompagné d'une lettre de M. le bibliothécaire de l'Université d'Upsal, demandant à l'Académie l'échange de volumes de ses collections contre les ouvrages d'histoire, de philologie et de sciences qu'il s'engage à lui faire parvenir. L'Académie décide d'envoyer à la bibliothèque d'Upsal les tomes IV à VII des documents inédits et les bulletins de l'année 1880 à l'année 1895.

Le secrétaire perpétuel communique à l'Académie une lettre de M. le marquis de Vaulchier, où celui-ci rend compte sommairement de la brochure relative à l'incident du vaisseau *le Maine*, que l'Académie l'avait prié d'examiner.

L'Académie décide de proposer pour les concours de l'année 1900 les sujets suivants :

Pour le concours d'éloquence :

1° Étude sur les récits de voyages descriptifs et historiques en Franche-Comté depuis Gilbert Cousin jusqu'à nos jours.

2° Un récit de voyage en Franche-Comté.

Pour le concours d'économie politique :

1° Étude sur les transformations de l'industrie horlogère dans le département du Doubs et notamment à Besançon depuis 1890.

2° Étude sur la dépréciation de la propriété rurale en Franche-Comté.

M. le chanoine Suchet donne lecture de son travail historique sur Jean Carondelet, chancelier de Flandre et de Bourgogne.

M. Lambert communique à l'Académie son rapport sur le concours d'économie politique.

M. Mallié lit une pièce de vers intitulée : *les Astres témoins*.

La séance est levée.

Le Président, Chanoine SUCHET. — *Le Secrétaire perpétuel,* A. BOUSSEY.

Séance publique du 7 juillet 1898

Étaient présents : M. le chanoine SUCHET, président; M. le maire de Besançon, académicien-né ; MM. le docteur BAUDIN, le vicaire général DE BEAUSÉJOUR, BOUTROUX, CHIPON, ESTIGNARD, le docteur GAUDERON, le général GRESSET, GUICHARD, GUILLEMIN, LAMBERT, le docteur LEBON, le docteur LEDOUX, LOMBART, MAIROT, MALLIÉ, PEYEN, PINGAUD, le chanoine RIGNY, le marquis DE VAULCHIER, VALFREY, associé correspondant, comte DE VORGES, membre honoraire; BOUSSEY, secrétaire perpétuel.

M. le docteur Bruchon représentait la Société d'émulation du Doubs.

La séance a lieu dans la grande salle de l'hôtel de ville.

Les lectures suivantes sont faites :

Jean Carondelet, chancelier de Flandre et de Bourgogne, par M. le chanoine Suchet, président.

Auguste Clésinger, par M. Estignard.

Rapport sur le concours d'économie politique, par M. Lambert.

Pays natal, poésie, par M. Guillemin.

Conformément au rapport de M. Lambert, M. le président proclame que le prix d'économie politique, fondé par M. Veil-Picard, est partagé ainsi qu'il suit :

A M. Maurice Belin, étudiant en droit, de Besançon, une médaille de 200 fr. ; et à M. le vicomte de Truchi, de Besançon, aussi une médaille de 200 fr.

Il est décerné, en outre, une médaille de 100 fr. à M. l'abbé Grézel, de Villers-sur-Saulnot, et une médaille de 100 fr. à M. Poly, de Breuches.

Après la séance, l'Académie, à laquelle se sont joints MM. le docteur Coutenot, Gauthier, Isenbart, le comte de Sainte-Agathe, Vaissier, a élu, dans la classe des associés résidants,

M. l'abbé Perrin, directeur au grand séminaire; dans la classe des associés correspondants franc-comtois, MM. Henri Chapoy, avocat à la cour d'appel de Paris, et Charles Derosne, à Ollans (Doubs).

L'Académie a élu pour l'année 1898-1899 : président, M. le docteur Meynier, et vice-président, M. Chipon.

Le Président, Chanoine SUCHET. *Le Secrétaire perpétuel,* A. BOUSSEY.

Séance du 17 novembre 1898

Étaient présents : MM. le docteur MEYNIER, président; le docteur BAUDIN, le vicaire général DE BEAUSÉJOUR, BOUTROUX, GAUTHIER, GUICHARD, GUILLEMIN, ISENBART, général DE JOUFFROY, LAMBERT, docteur LEDOUX, DE LURION, l'abbé PERRIN, PEYEN, PINGAUD, le chanoine SUCHET, VAISSIER, le marquis DE VAULCHIER; le comte DE VORGES, membre honoraire; BOUSSEY, secrétaire perpétuel.

Les procès-verbaux des séances du 30 juin et du 7 juillet sont lus et adoptés.

M. le docteur Meynier remercie l'Académie de l'honneur qu'elle lui a fait en le nommant président annuel.

Le secrétaire perpétuel communique à l'Académie :

Une lettre de la préfecture, en date du 7 septembre 1898, l'informant que le conseil général, par délibération du 25 août 1898, a accordé à l'Académie une subvention de 300 fr.

Une lettre de M. Henriet, titulaire de la pension Suard, qui rend compte de ses études pendant l'année scolaire qui vient de s'écouler.

Des lettres de remerciements de MM. l'abbé Perrin, élu membre résidant, Derosne et Chapoy, avocat à la cour d'appel de Paris, élus membres correspondants franc-comtois de l'Académie au mois de juillet dernier.

Le secrétaire perpétuel dépose sur le bureau les ouvrages suivants :

Gratias agimus, poésie lue au banquet de l'Association fraternelle des anciens élèves du collège de l'Arc, par M. Julien Feuvrier, membre correspondant.

Notes sur l'histoire municipale de Besançon. Extrait des travaux inédits d'Auguste Castan. De la part de Mme Castan.

Histoire de Notre-Dame d'Acey, par M. l'abbé Blanchot.

Recueil d'études sur la faune du Portugal, par M. Paul Choffat, membre correspondant.

Éléments de socialisme, travail manuscrit offert à l'Académie par M. Gaudard, chef de comptabilité de la Trésorerie générale.

M. l'abbé Perrin se charge d'étudier ce dernier travail et d'en rendre compte à l'Académie.

M. le chanoine Suchet lit un travail intitulé : *Un essai de désarmement au XIe siècle* ou *La trêve de Dieu dans le royaume de Bourgogne*.

M. Gauthier lit une étude, introduction à un recueil de tombes et d'inscriptions funéraires franc-comtoises et inédites du XIe au XVIe siècle.

M. le docteur Meynier lit une notice sur M. Wauters, bibliothécaire de la ville de Bruxelles, associé étranger de l'Académie.

Le secrétaire perpétuel informe l'Académie que deux places de correspondants franc-comtois et trois places d'associés étrangers sont vacantes; il rappelle que si l'Académie juge à propos de faire des élections au mois de janvier 1899, les candidats devront être présentés par leurs parrains, et le nombre des élections à faire devra être fixé sans faute à la séance de décembre.

L'Académie règle ainsi qu'il suit la composition de la séance publique de janvier 1899 :

1° *Le prieuré de Romainmotier*, discours de M. le président.

2° *La vigne et les vignerons à Besançon*, discours de réception de M. Vaissier.

3° Réponse de M. le président.

4° *Souvenirs sur Armand Barthet*, par M. Baille.

La séance est levée.

Le Président,	*Le Secrétaire perpétuel*,
Docteur MEYNIER.	A. BOUSSEY.

Séance du 22 décembre 1898

Étaient présents: MM. le docteur MEYNIER, président; le docteur BAUDIN, le vicaire général DE BEAUSÉJOUR, CHIPON,

GAUTHIER, le docteur GIRARDOT, GUICHARD, le général DE JOUFFROY, LAMBERT, le docteur LEBON, LIEFFROY, LOMBART, DE LURION, MAIROT, MALLIÉ, l'abbé PERRIN, PINGAUD, le chanoine SUCHET, VAISSIER; BAILLE et DEROSNE, correspondants franc-comtois; BOUSSEY, secrétaire perpétuel.

Le procès-verbal de la séance du 17 novembre est lu et adopté.

Sur l'invitation de l'Académie, M. Lieffroy se charge d'écrire la notice nécrologique d'usage sur M. Peyen, associé résidant, récemment décédé.

Le secrétaire perpétuel dépose sur le bureau le volume des délibérations du conseil général du Doubs (année 1898) offert par la préfecture.

Il donne lecture d'une lettre circulaire de M. Liard, directeur de l'enseignement supérieur au ministère de l'instruction publique, invitant les sociétés savantes à prendre part à l'exposition de 1900 et demandant réponse à un questionnaire détaillé relatif à cette participation.

L'Académie décide que la notice historique rédigée par M. Pingaud, à l'occasion du congrès des sociétés savantes réuni à Besançon en 1893, sera envoyée en même temps que les volumes de mémoires et de documents inédits destinés à figurer à l'exposition de 1900.

Elle prie, pour le surplus, MM. Meynier et Vaissier de vouloir bien s'entendre avec le bureau de la Société d'émulation en vue d'une réponse à faire en commun aux différentes parties du questionnaire dressé par le ministère de l'instruction publique.

M. le docteur Meynier lit une étude historique sur le monastère de Romainmotier.

M. Baille, correspondant franc-comtois, lit un travail intitulé : *Souvenirs intimes sur Armand Barthet.*

La séance est levée.

Le Président,
Docteur MEYNIER.

Le Secrétaire perpétuel,
A. BOUSSEY.

Discours prononcé aux funérailles de M. Alfred Ducat, *par M. le chanoine* Suchet, *président annuel, le 21 mars 1898.*

Messieurs,

Après les dernières prières de l'Église, versées sur le cercueil de notre cher collègue M. Alfred Ducat, permettez-moi, au nom de l'Académie de Besançon, dont il était membre depuis 1872, de vous dire en quelques mots ce qu'il fut comme homme, comme artiste et comme écrivain.

Ferréol-François-Just-Alfred Ducat est né à Besançon le 27 avril 1827. Sa mère, Mme Clémence Marmet, comptait parmi ses anciens parents un saint personnage, le vénérable P. Marmet, fondateur de Notre-Dame Libératrice de Salins. Alfred Ducat eut toujours pour cette pieuse mère une vénération profonde. Pendant les quinze années qu'elle resta veuve, il l'entoura des soins les plus affectueux, et renonça même, pour lui rester dévoué, à plusieurs partis avantageux. Aussi sa mère me disait un jour, avec l'accent d'une admiration bien sincère, combien elle était touchée de l'attachement de son cher Alfred.

C'est dans ce milieu familial que M. Ducat contracta ces habitudes de politesse, de bienveillance, qui le rendirent toujours accessible à tout le monde dans sa profession d'architecte. On lui pardonnait ses lenteurs dans l'exécution de ses plans, parce qu'on connaissait son désir d'arriver à la perfection. Dans la poursuite de l'idéal, il remettait souvent à l'étude des œuvres déjà mûrement conçues, et il se rappelait le précepte du poète :

Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage.

Cette délicatesse de conscience qui le portait à rechercher le mieux dans les œuvres d'art, M. Ducat s'en inspirait dans toutes les actions de sa vie. On sait quel dévouement il a montré pour sa famille. Mais en dehors de ceux qui lui étaient unis par les liens du sang, il prit part à toutes les œuvres charitables qu'il croyait utiles à ses concitoyens.

Lorsque, sous l'inspiration de Lacordaire, le président Clerc eut organisé à Besançon la Société de Saint-Vincent de Paul, Alfred Ducat fut un des membres les plus actifs de cette pléiade d'hommes bienfaisants, et il se montra toujours un des plus assidus à visiter les pauvres.

L'œuvre des militaires, qui était une annexe de la Société de Saint-Vincent de Paul, le compta longtemps parmi ses plus fidèles apôtres. Il se prêtait à toutes les demandes qu'on lui faisait pour les sociétés de bienfaisance, de patronage, pour les examens des écoles libres, etc.

Il se préoccupait, autant que possible, de procurer du travail aux ouvriers dans les entreprises dont il était chargé. Du reste, nous ignorons ce que sa main droite donnait sans le dire à la main gauche. Mais on peut résumer sa générosité en un seul mot : il meurt pauvre. Sa principale richesse est l'estime que gardent pour lui ses concitoyens, et un de ses amis, Castan, a pu dire de lui un jour : « C'est la vertu même. »

Voilà l'homme, avec ses tendances charitables et chrétiennes, mêlées parfois de quelques impatiences, quand il croyait voir quelque part l'injustice ou l'intrigue.

Quant à l'artiste que fut M. Ducat, je laisse à de plus compétents que moi le soin d'apprécier son talent. Je me permettrai cependant de mentionner quelques-unes de ses œuvres.

En 1847, il était à Paris, suivant les cours de l'École des beaux-arts, où il mérita plusieurs médailles. Rentré à Besançon, il devint l'élève préféré de M. l'architecte Delacroix, qui sut apprécier son talent, et qui l'engagea à concourir pour la construction de l'église de Mont-Roland. Alfred Ducat envoya son plan avec la devise *Utinam*. Le jury établi à Dole adopta le projet du jeune artiste encore inconnu. Les membres du jury désiraient faire sa connaissance. Ils se dirigèrent vers Mont-Roland, où se trouvait alors, leur disait-on, M. Ducat. Chemin faisant, ils rencontrèrent un jeune homme, tout petit, qu'ils prirent pour le fils de l'architecte, et auquel ils demandèrent où était l'auteur du plan de la nouvelle église. — L'auteur du plan, c'est moi, répondit modestement l'artiste. Alors on se confondit en compliments pour ce jeune architecte de vingt-trois ans.

Ce fut là le brillant début des succès de M. Ducat. Il construisit des gares de chemin de fer de la compagnie Paris-Lyon, sur la ligne de Dijon à Besançon. Et, avec l'appui de son patron, M. Delacroix, il commença cette longue série de constructions religieuses et civiles, dont le couronnement devait être l'église de Saint-Ferjeux. On peut admirer les belles proportions de cet édifice, qui sera l'honneur du diocèse et une des plus belles œuvres de M. Ducat.

A côté de cette construction magistrale, nous pouvons citer

l'église des Écorces, celle du Collège catholique, celle des religieuses carmélites et d'autres encore, ainsi qu'un grand nombre de maisons particulières, et aussi d'anciens châteaux qu'il a restaurés, tels que ceux de Cléron et du Deschaux, etc.

Une vie si bien remplie n'a obtenu qu'une partie des distinctions qu'elle méritait, parce que M. Ducat n'en a jamais sollicité aucune. Ses amis ont obtenu pour lui, en 1872, le titre de chevalier de l'ordre de Saint-Grégoire le Grand. Architecte de l'État et du département, conservateur du musée archéologique de Besançon, créateur, de concert avec M. Castan, du square archéologique de la place Saint-Jean, président de la Société des architectes du Doubs, officier de l'instruction publique, il fit partie de l'Académie de Besançon depuis 1872, et de la Société d'émulation du Doubs depuis 1853.

Comme écrivain, M. Ducat a su unir, dans ses productions, le charme de la simplicité du style à l'exactitude historique. Deux fois président de la Société d'émulation, il a rendu compte des travaux de ses collègues dans des exposés intéressants. Élu, en 1893, à la présidence de l'Académie, il a donné d'abord une étude sur les débuts littéraires de Xavier Marmier, puis un travail fort documenté sur les ateliers d'horlogerie organisés en 1844, par M. l'abbé Faivre, sous le nom d'école de Saint-Joseph.

En dehors de ces discours imposés par ses fonctions de président, M. Ducat a publié plusieurs études où se révèle son goût d'antiquaire. C'est d'abord une monographie sur l'ancienne abbaye de Saint-Paul, dont il a fait revivre tous les souvenirs dès le VIIe siècle ; c'est ensuite un travail sur une œuvre fort curieuse d'orfèvrerie exécutée, au XVIe siècle, par le ciseleur français Briot, de Montbéliard.

Parmi les notices biographiques qu'il a publiées, nous devons signaler celle du peintre Édouard Baille, où il rend un juste hommage aux talents de cet artiste.

Enfin, en 1893, lors de la vingt-deuxième session de l'Association pour l'avancement des sciences, qui eut lieu à Besançon, c'est M. Ducat qui fut chargé de rédiger l'histoire de l'école municipale des beaux-arts dans notre ville.

Voilà, Messieurs, un aperçu bien incomplet de l'œuvre accomplie par notre cher collègue, au cours de sa féconde carrière.

Mais, parmi toutes ces œuvres, il en est une qu'il avait à cœur par-dessus toutes les autres. C'est celle de l'église de

Saint-Ferjeux, à laquelle il rattachait un souvenir touchant qu'il a rappelé lui-même dans une circonstance solennelle.

Lorsque sa pieuse mère le portait dans son sein, elle se rendit au tombeau de saint Ferjeux pour recommander son enfant à ceux qu'on invoquait comme les protecteurs de la cité. Alfred Ducat connut plus tard ce vœu de sa mère. Aussi il eut toujours, pour nos saints apôtres, une dévotion filiale. Et quand il fut chargé de leur construire le temple que leur avait voué le cardinal Mathieu, ce fut pour lui, non seulement un honneur, mais un véritable bonheur.

Il désirait vivre encore assez pour voir l'achèvement de cet édifice. Dieu ne l'a pas voulu, mais il le contemplera dans les splendeurs de Celui en qui se reflètent toutes les beautés du monde, et qui est lui-même la beauté toujours ancienne et toujours nouvelle.

LISTE DES TRAVAUX EXÉCUTÉS PAR M. DUCAT

En 1850, Alfred Ducat, sortant de l'École des beaux-arts, remporta, en concours public, le premier prix pour la construction de l'église de Mont-Roland (près Dole, Jura). — Exécution de ce travail.

1853-1856. — Architecte des bâtiments de chemins de fer de la ligne Dijon-Belfort, il fit construire toutes les gares comprises entre ces deux villes, notamment : Dole, Auxonne, Besançon, etc.

1855-1861. — Architecte du département du Doubs.

1861-1898. — Architecte de l'État et de diverses administrations (de la Banque de France, des contributions, etc.); membre de la Commission départementale des bâtiments civils.

C'est à ces titres qu'il dut, entre autres choses, la construction de la succursale de la Banque de France à Belfort, de nombreux travaux d'aménagement et de réparations dans celle de Besançon, et enfin, tout dernièrement, la rédaction des plans de réfection du Palais de justice.

Alfred Ducat fut aussi chargé des travaux de l'exposition bisontine en 1860, avec Alphonse Delacroix; avec Castan, il rechercha les restes de l'ancien théâtre de Vesontio, créa le square archéologique et dirigea les fouilles de Saint-Paul et d'Arènes.

Il s'occupait de reconstituer exactement l'amphithéâtre romain, comme il l'avait fait déjà pour le Capitole. Avec A. Vaissier, il réorganisa complètement nos musées d'archéologie.

En 1881, il s'occupa de la gare de la Mouillère; en 1890, lors du voyage du président Carnot, il fit placer le buste de sœur Marthe à l'hôpital; en 1895, lors de travaux exécutés dans la maison des Carmes, il préparait un travail sur l'ancienne chapelle des Granvelle.

Architecte religieux, A. Ducat bâtit, avec Bossan, le sanctuaire de Notre-Dame du Chêne, près Ornans; il construisit aussi la chapelle de l'école Saint-François-Xavier et y dessina le monument de Mgr Besson; les églises des Écorces et d'Athose (1878), les monastères de Béthanie, de la Marne, près Montferrand, du Carmel et de Sainte-Claire. Depuis 1884, il dirigeait les travaux de l'église du pèlerinage des saints Ferréol et Ferjeux.

Enfin, au moment de sa mort, il commençait à préparer un plan de restauration de l'église Notre-Dame.

Il restaura plusieurs châteaux historiques, à citer ceux de Bersaillin, de Cléron, du Deschaux.

A partir de 1865 et 1870, il fut chargé de la direction des travaux d'un grand nombre de communes, entre autres : Mandeure, Auxon, Maîche, Charbonnières, Chemaudin (monument commémoratif des morts de 1870), Charquemont, Montrond, Marpain, Morre, Miserey, Dammartin, Appenans, les Écorces, Damprichard, ville d'Ornans (hôpital, chapelle, fontaine), Luxeuil, Salins, Saules, Villers-sous-Montrond et Villers-sous-Chalamont, Orchamps-Vennes, ville de Lons-le-Saunier (Carmel), Dole (Ursulines), Pugey, Pirey, Serre, Thise, Chantrans, Arguel, Chalezeule, etc., etc., etc.

Comme entreprises particulières, M. Ducat eut celles de toutes les anciennes familles de la région, depuis environ 1860. Citons entre autres les constructions ou aménagements dans les hôtels et propriétés de :

MM. de Saint-Ildephont, — de Scey, — d'Auffroy, — d'Augicourt, — du Ban, — de Colombe, — de Grozon — de Vaulchier, — de Tallenay, — de Vorges, — d'Orival de Miserey, — de Chardonnet, — Teste de Sagey, — Boysson d'École, — de Villeneuve, — de Lagarde, — de Buisseret, — de Jallerange, — de Tinseau, — de Versey, — de Chevry, — de Bussière, — de Soultrait, — de Buyer, — d'Assignies, — de Mérode, — baron Henri, — Terrier de Santans, — Burin du Buisson, — de Loray,

de Froissard, — de Longeville, — de Follenay, — de Sainte-Agathe, — du Ledo.

Citons enfin les principaux travaux exécutés par M. Ducat en ces dernières années.

1881. Restauration de la maison de Me Chamecin, à Salins du Jura.

1881. Construction d'une chapelle funéraire pour la famille de Lagarde, à Villefrancon.

1881. Construction d'une chapelle funéraire pour la famille Milcent, à Vaux-Poligny.

1884. Construction d'une chapelle funéraire pour la famille Boyer-Clésinger, à Besançon.

1883-1884. Appropriations des Grands magasins du Bon Marché, à Besançon.

1885. Restauration de l'hôtel de M. le Président Maire, rue du Chateur.

1885. Construction de la maison de campagne de M. le docteur Péchaud, à Saint-Claude.

1885. Reconstruction de la maison de M. l'avocat Lerch, place Saint-Pierre.

1890. Sépulture de la famille Guichard (cimetière de Besançon).

1891. Restauration de la maison de M. Jacquard, banquier, rue des Granges.

1890-1892. Construction de l'établissement de Mesdames les Sœurs gardes-malades à la Marne. Chapelle.

1891. Restauration de la maison de Mesdames les Sœurs de Sainte-Ursule de Besançon et de celle de l'établissement de Dole.

1892. Restauration de la maison de M. l'avocat Boiteux, rue de la Bouteille.

1893. Restauration de la maison de M. Babey, attaché au ministère des finances, rue du Clos.

1893. Reconstruction du clocher de Cramans (Jura).

1894. Restauration de l'église de Bouverans (Doubs).

1894. — — de Saint-Maurice de Salins.

1896. — — d'Avrigney (Haute-Saône).

1896. Construction d'une chapelle commémorative à Montperreux (Doubs).

Notice sur M. Jules Gérard, *académicien honoraire, par M.* Lieffroy.

Le 2 janvier dernier, notre Compagnie a fait une perte bien sensible en la personne de M. Jules Gérard, l'un de nos membres honoraires, anciens titulaires, les plus distingués.

M. Jules-Francisque Gérard, dont le père était officier, naquit à Wissembourg en 1840. Il entra à l'École normale supérieure en 1858, fut d'abord reçu comme agrégé des lettres, puis il fut admis le premier au concours d'agrégation de philosophie. En octobre 1861, à peine âgé de vingt et un ans, il fut nommé professeur de philosophie au lycée de Besançon. Aucun de nous n'a perdu le souvenir de ce jeune homme, au visage pâle et fatigué par le travail incessant, à l'œil sympathique et doux où perçaient l'intelligence et la bonté. On peut facilement deviner, par les succès éclatants qu'il obtint, quel devait être l'enseignement de M. Gérard au milieu d'élèves dont il devint bientôt le conseiller fidèle et l'ami sérieux. En 1873, il fut chargé, comme professeur suppléant, du cours de littérature étrangère à la faculté des lettres de Besançon. Il occupa ce poste pendant deux ans jusqu'à son départ de notre ville.

Pendant son séjour à Besançon, il publia sa thèse de doctorat sur Maine de Biran, thèse qui fut couronnée par l'Académie française.

S'attacher à faire connaître les travaux de Maine de Biran, de celui que Gérard a appelé le premier et le plus profond métaphysicien du XIXe siècle, c'était suivre la voie philosophique que notre éminent confrère s'était tracée, c'était faire acte de spiritualiste, c'était se placer généreusement et virilement parmi ceux qui ont essayé de donner à l'âme sa place d'honneur dans l'étude et la connaissance de l'homme.

Dans la séance publique de la Société d'émulation du Doubs du 19 décembre 1867, M. Gérard lut une notice sur le philosophe Théodore Jouffroy, d'après sa correspondance avec Charles Weiss. Jouffroy, que l'on a traité souvent de sceptique, a cependant appliqué à la démonstration de la spiritualité de l'âme une rigueur et une simplicité toutes nouvelles; c'était donc, lui aussi, un spiritualiste, et à ce titre, M. Gérard étudie cette figure un peu triste, délicate et attrayante malgré tout, avec un soin

pieux, avec une sorte de vénération qu'il fait partager au lecteur. Cette notice est la seule que son travail journalier ait permis à M. Gérard d'écrire à Besançon. Nommé le 25 août 1875 membre de notre Académie, il n'eut pas le temps de faire profiter notre Compagnie de sa précieuse collaboration. En effet, cette année-là même il fut chargé, comme professeur suppléant, du cours de philosophie à la faculté des lettres de Clermont-Ferrand. Le 16 juillet 1876, il fut nommé professeur en titre à la même faculté; puis en octobre 1877, il obtint la chaire de philosophie à la faculté de Nancy. En 1882, il fut appelé à administrer en qualité de recteur le ressort académique de Grenoble, et enfin, en 1890, celui de Montpellier.

M. Gérard était un administrateur; aussi les fonctions de recteur convenaient-elles admirablement à son caractère et rentraient-elles complètement dans ses aptitudes. Mais tout en dirigeant son Université, il n'oubliait pas les petits, les faibles, les enfants des écoles primaires, pour lesquels il écrivait son petit livre des *Maximes morales*, chef-d'œuvre de pédagogie où il avait mis beaucoup de son intelligence et tout son cœur. Sa morale, il la résumait en cette formule admirable de sentiment et de précision : « La raison est faite pour la vérité, le cœur pour la bonté, la volonté pour le courage. » Cette formule, dans sa brièveté, ne peint-elle pas les qualités précieuses du confrère que nous avons perdu ?

Au milieu de son activité et de son travail, en pleine maturité, la maladie vint le surprendre. Elle fut longue et douloureuse. La mort, qui pourtant n'est pas toujours implacable, le fut pour M. Gérard, qu'elle enleva cruellement à l'affection des siens et à l'estime générale qui l'entourait. Le spiritualisme qu'il avait toujours professé n'avait rien d'hostile à la religion de son enfance et de ses jeunes années. Il n'eut pas de peine à comprendre que la philosophie, quelque parfaite qu'elle puisse être, ne suffit pas pour résoudre les insondables mystères de l'*au delà*. Aussi Mgr de Cabrières put-il dire en terminant l'éloquent discours qu'il prononça aux funérailles du distingué recteur de l'Université de Montpellier : « Il est entré en chrétien convaincu et pratiquant dans les sombres avenues de la radieuse éternité. Et c'est là que d'une voix forte et confiante il nous a donné rendez-vous. »

Notice sur M. D'ARNETH, *associé étranger*, *par M. Léonce* PINGAUD.

Alfred, chevalier, puis baron d'Arneth, associé étranger de l'Académie depuis 1881, était un Allemand d'Autriche. Bien qu'ayant fait partie du Parlement de Francfort en 1848, il est resté abolument étranger au mouvement qui a transformé en empire unitaire et prussien la Confédération germanique de 1815. Durant sa longue vie (10 juillet 1819-30 juillet 1897), passée pour ainsi dire dans la *Burg* héréditaire des Habsbourg, par ses fonctions aux archives de Cour et d'État, par ses nombreux écrits, il a bien servi, en l'illustrant dans son plus récent passé, celui du XVIIIe siècle, la monarchie autrichienne. Son grand ouvrage sur Marie-Thérèse, en dix volumes, est un monument autour duquel il a groupé un certain nombre de publications épisodiques, les vies d'Eugène de Savoie, de Stahremberg, de Bartenstein, et plusieurs séries de documents épistolaires émanés des membres de la famille impériale. Parmi les filles de Marie-Thérèse, il en est une, Marie-Antoinette, dont il a éclairé particulièrement la physionomie, par deux recueils entrepris avec la collaboration d'érudits français, MM. Geffroy et Flammermont. Grâce aux révélations authentiques extraites du dépôt dont il avait la garde, on pourra désormais, sans plus tenir compte des venimeux pamphlets des contemporains ou des malencontreux panégyriques du temps de la Restauration, présenter sous son jour vrai, à la postérité, la dernière reine de France.

Vice-directeur des Archives en 1858, puis directeur dix ans plus tard, M. d'Arneth a été mêlé à la vie politique de son pays, dans le Landtag de la Basse-Autriche, puis à la Chambre des seigneurs, dont il devint membre à vie en 1869. Le gouvernement français en le nommant grand officier de la Légion d'honneur, l'Institut en l'admettant d'abord comme correspondant (1876), puis comme associé étranger (1893) à l'Académie des sciences morales et politiques, ont reconnu les importantes contributions qu'il avait apportées à notre histoire.

Notice sur M. Wauters, *associé étranger, par M. J.* Meynier.

L'Académie a perdu, le 1er mai dernier, un de ses associés étrangers, M. Wauters (Aphonse-Guillaume-Guislain), mort à Bruxelles, où il avait vécu les quatre-vingt-une années d'une vie entièrement consacrée à l'étude de l'histoire de son pays.

M. Wauters était archiviste de la ville de Bruxelles, professeur d'histoire nationale au musée de l'industrie, secrétaire de la commission royale d'histoire, membre de la Société de littérature de Gand et de l'Académie royale de Belgique.

M. Wauters s'était instruit lui-même, et on lui a trop sévèrement reproché des erreurs qui n'étaient imputables qu'à l'insuffisance de sa formation scientifique et qu'un sens critique, absolument remarquable, ne pouvait pas toujours lui éviter. Il a travaillé, presque toujours, d'après des documents absolument inédits, à l'interprétation desquels il s'est acharné avec un rare courage, et il a eu le grand honneur de faire la lumière dans nombre de questions demeurées obscures jusqu'à lui.

Son œuvre est immense, et la liste complète de ses travaux occupe près de vingt pages de la bibliographie académique. Il a écrit dans la plupart des journaux de la Belgique, et presque tous ses articles ont été tirés à part. Plusieurs de ses livres font autorité. Les plus connus sont : *l'Atlas pittoresque des chemins de fer de Belgique; l'Histoire civile, politique et monumentale de la ville de Bruxelles ; l'Histoire des environs de Bruxelles ; le Duc Jean Ier et le Brabant de 1267 à 1294; la Table chronologique des chartes et diplômes concernant l'histoire de Belgique; De l'origine et des premiers développements des libertés communales ; la Belgique ancienne et moderne; les Tapisseries bruxelloises ; les Libertés communales, etc.*

M. Wauters appartenait à notre Compagnie depuis le 29 janvier 1883.

PROGRAMME DES PRIX

Qui seront décernés par l'Académie de Besançon en 1899

1° PRIX D'HISTOIRE ou D'ARCHÉOLOGIE (prix Weiss, augmenté d'une subvention du Conseil général du Doubs, 500 fr.)

Ce prix sera décerné au meilleur mémoire, soit sur un sujet d'histoire franc-comtoise (étude sur une époque d'histoire générale, histoire des institutions, de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, monographie d'une ville, d'un bourg, château, chapelle, abbaye, généalogie d'une famille illustre), soit sur un sujet important d'archéologie ou un groupe de monuments archéologiques appartenant à la province.

2° PRIX DE POÉSIE (subvention du Conseil général du Doubs, 200 fr.)

Ce prix sera décerné à la meilleure pièce de poésie, l'Académie laissant les concurrents libres de choisir leur sujet, d'adopter le genre et le rythme qui leur conviendront le mieux, et exigeant seulement que le sujet choisi se rattache, par un intérêt sérieux, à l'histoire ou au sol de la province.

Pour les deux prix qui précèdent, les concurrents ne signeront point leurs manuscrits; ils y attacheront seulement une devise, qui sera reproduite au dos d'un billet cacheté contenant leur nom et leur adresse.

3° PRIX MARMIER (300 fr.)

Ce prix sera désormais décerné, chaque année, conformément au testament de M. Xavier Marmier, « à l'auteur d'une étude sur la Franche-Comté, spécialement sur les anciens monuments, les anciennes coutumes de cette province, ses traditions populaires, ses dialectes villageois. »

Les ouvrages présentés pour le prix Marmier peuvent être manuscrits ou imprimés.

Tous les ouvrages destinés aux concours de 1899 devront être parvenus francs de port au Secrétaire perpétuel de l'Académie avant le 1er mai 1899, terme de rigueur.

Ils resteront dans les archives de l'Académie.

Le Secrétaire perpétuel,
A. Boussey.

PROGRAMME DES PRIX

Qui seront décernés par l'Académie de Besançon en 1900

1° **PRIX D'ÉLOQUENCE** (subvention du Conseil général du Doubs, 400 fr.)

Sujets proposés (au choix des concurrents) : 1° Étude sur les récits de voyage, descriptifs et historiques, en Franche-Comté, écrits par des Franc-Comtois, des Français ou des étrangers, depuis Gilbert Cousin jusqu'à nos jours. — 2° Un récit de voyage en Franche-Comté.

2° **PRIX D'ÉCONOMIE POLITIQUE** (fondation Veil-Picard, 400 fr.)

Sujets proposés (au choix des concurrents) : 1° Étude sur les transformations de l'industrie horlogère dans le département du Doubs et particulièrement à Besançon depuis 1850. — 2° Étude sur la dépréciation de la propriété rurale en Franche-Comté.

Pour les prix qui précèdent, les concurrents ne signeront point leurs manuscrits; ils y attacheront seulement une devise, qui sera reproduite au dos d'un billet cacheté contenant leur nom et leur adresse.

3° **PRIX MARMIER** (300 fr.)

Ce prix sera désormais décerné, chaque année, conformément au testament de M. Xavier Marmier, « à l'auteur d'une étude sur la Franche-Comté, spécialement sur les anciens monuments, les anciennes coutumes de cette province, ses traditions populaires, ses dialectes villageois. »

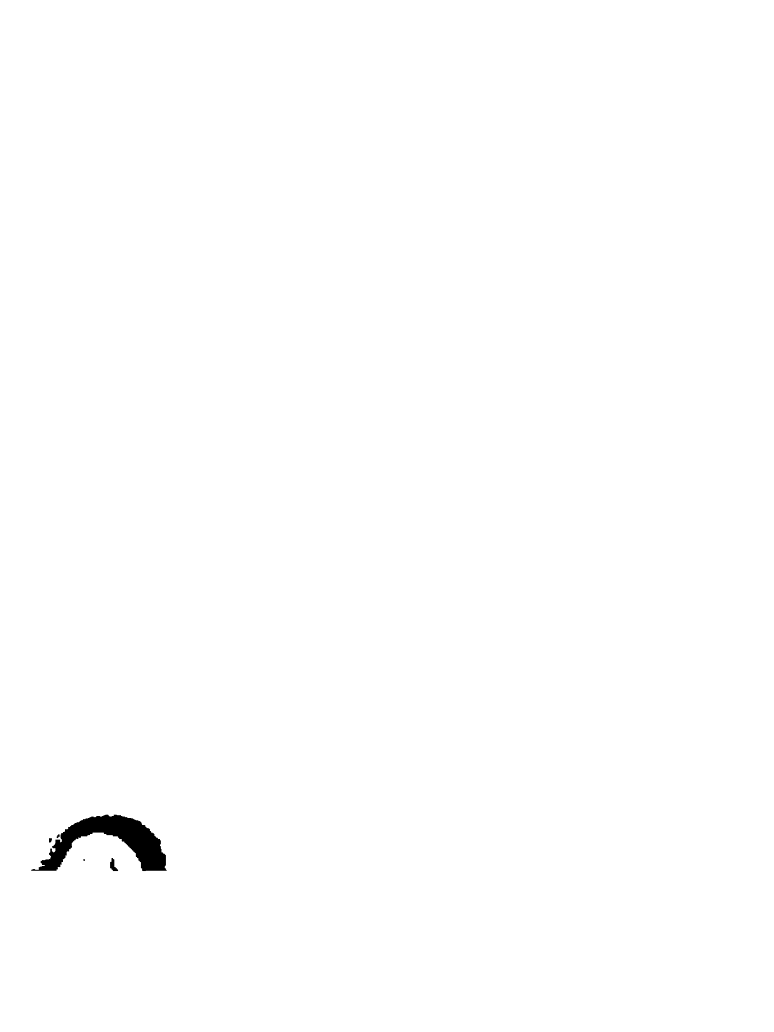
Les ouvrages présentés pour le prix Marmier peuvent être manuscrits ou imprimés.

Tous les ouvrages destinés au concours de 1900 devront être parvenus francs de port au secrétaire perpétuel de l'Académie avant le 1er mai 1900, terme de rigueur.

Ils resteront dans les archives de l'Académie.

Le Secrétaire perpétuel,
A. Boussey.

MÉMOIRES



LE

COLLÈGE DE GRANVELLE

A BESANÇON

Par M. le chanoine SUCHET

DOYEN DE LA COMPAGNIE, PRÉSIDENT ANNUEL

(Séance publique du 27 janvier 1898)

MESSIEURS,

Les questions d'enseignement sont toujours intéressantes, même quand elles n'ont qu'un caractère purement historique. C'est à ce point de vue seulement que je voudrais vous présenter aujourd'hui, le plus brièvement possible, l'histoire d'un établissement scolaire, fondé à Besançon au XVIe siècle, sous le nom de collège de Granvelle.

D'après les statistiques officielles, la Franche-Comté figure aujourd'hui parmi les provinces où l'instruction est le plus florissante. C'est là une tradition qui paraît remonter très haut, et qui semble caractériser notre race.

En effet, nos premiers ancêtres, les Séquanais, avaient déjà leurs écoles, où les druides enseignaient à leurs disciples toutes les sciences connues de leur temps : « Ces escholes, dit le vieux Gollut, estoient pour les bonnes

mœurs, pour les choses naturelles, pour le faict de leur religion et pour l'éloquence, enseignant en ce la jeunesse par vingt ans entiers (1). »

Après la conquête de la Séquanie par César, les Gallo-Romains eurent aussi leurs écoles publiques, et nous savons, par le témoignage d'Ausone, que le professeur Titanius donnait à Besançon des leçons d'éloquence (2).

Sous les rois bourguignons on vit se former dans notre province les fameuses écoles de Luxeuil et de Condat, dont la réputation s'étendit au loin. Vers le même temps l'évêque saint Donat entretenait à Besançon, parmi les clercs de l'abbaye Saint-Paul, cet amour de l'étude qu'il avait puisé à Luxeuil auprès de son maître saint Colomban (3).

Au moyen âge, au milieu des malheurs publics et des ravages des barbares, nos institutions scolaires disparurent pendant quelque temps, emportées par la tempête. Mais après les désastres des invasions, on vit se relever les écoles de Saint-Étienne, de Saint-Jean et de Sainte-Madeleine. Au XIe siècle elles méritèrent les éloges de Pierre Damien, quand il vint visiter Besançon en 1062; au siècle suivant, des hommes de grande valeur, tels que le pape Calixte II, se glorifiaient d'y avoir « été formés dans leur jeunesse (4). »

C'est au XVe siècle surtout que l'enseignement public prit un développement considérable en Franche-Comté, par la fondation de l'Université de Dole en 1423. Cette institution devait attirer un grand nombre de personnages émi-

---

(1) *Nouveau Gollut*, p. 52.

(2) Chifflet, *Vesontio*, I, p. 103.

(3) Règle de saint Colomban, dans la *Vie des saints de Franche-Comté*, t. I, p. 503.

(4) *Utpote qui ab ipso pueritiæ nostræ tempore in illis educati partibus fuimus.* (Bulle de 1121, *Bullaire de Calixte II*, publié par M. Ulysse Robert, t. I, p. 380.)

nents dans la ville de Dole, qui portait fièrement le titre de capitale de la Franche-Comté.

Aussi elle excita naturellement la jalousie des Bisontins. Ils se mirent dès lors en mouvement afin d'obtenir pour leur cité un privilège semblable. Malheureusement ils avaient le désavantage d'arriver trop tard, et on dirait qu'ils ont gardé cette coutume jusqu'à nos jours. Pendant plus de deux siècles, ils sollicitèrent en vain l'établissement d'une Université dans leurs murs. Cette faveur ne devait leur être accordée qu'en 1691, après la conquête de la Franche-Comté (1).

Les Bisontins, n'ayant pu alors obtenir le grand établissement qu'ils sollicitaient, se dédommagèrent le mieux possible, en instituant, dans leur ville, des collèges où l'on enseignait la théologie, la philosophie et les lettres (2).

C'est un de ces collèges, à peine mentionné par nos historiens, dont je voudrais vous raconter l'origine et le développement. On l'appelait le *Collège de Granvelle*. Ce nom indique qu'il dut sa naissance à cette famille célèbre, où les lettres et les arts trouvèrent, au XVIe siècle, de puissants protecteurs, et dont le cardinal fut un des plus illustres représentants. Ce grand prélat aimait singulièrement la ville de Besançon, et fut pour elle un insigne bienfaiteur.

Cette ville ne pouvait le laisser dans l'oubli. Aussi, grâce au patriotisme d'un généreux citoyen et au zèle de tous ceux qui s'intéressent aux gloires de notre province, aujourd'hui une belle statue est érigée en l'honneur de Granvelle, au milieu du palais bâti par son père. Sa mère lui avait dit un jour : « J'aimerais mieux vous voir archevêque de Besançon que pape à Rome. » Sur la fin de sa vie, il fut nommé à l'archevêché de notre ville. C'est alors qu'il écrivit à son ami Morillon ces paroles patriotiques

(1) H. Beaune, *Les Universités de Franche-Comté*, 1 vol. in-8, 1870.
(2) *Ibid.*

que nous aimons à rappeler : « J'ay accepté pour y faire un peu de bien qui pourra. Je y suis né et baptisé, comme vous dites, et en connois (1). »

L'origine du collège qui porte son nom remonte à l'année 1545. Cette année-là, le chancelier Nicolas Perrenot de Granvelle, et sa vénérable épouse, Nicole Bonvalot, voulurent réunir, « d'un commun accord, » leurs dernières dispositions dans un testament collectif. Ils le firent écrire, disent-ils, « par notre très cher fils, messire Perrenot, évêque d'Arras. » Ce document, daté du 28 septembre 1545, renferme la disposition suivante :

« Quant à ce qu'il est faict mention par nosdits testamens de convertir la somme de dix mille frans, monnoye, pour la construction et édification d'école en ladite cité, et fonder aucuns docteurs théologiques et personnages grammairiens, entendons dès maintenant y pourvoir jusqu'à cinq cens frans de rente, en ordonnant et déclarant notre intention touchant ladite fondation, et, ce moyennant, entendons que le contenu en nosdits testamens demeure complis; et recommandons à notre dit fils d'Arras de vouloir bien tenir la main à l'observation de ladite fondation et augmentation d'icelle (2). »

Telle est, en quelques mots, la charte de fondation du collège de Granvelle. Il devait s'ouvrir plus tard dans une maison située en face du palais, et appartenant à Nicole Bonvalot. On l'appela quelquefois le collège Saint-Maurice, à cause du voisinage de l'église de ce nom. En attendant, il s'ouvrit dans un local provisoire.

---

(1) Lettre du 22 septembre 1584, voir *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs*, 1891, p. 119.

(2) Collection Boisot, n° 1207 du catalogue des manuscrits de la Bibliothèque de Besançon, fol. 309. — Ces dispositions testamentaires furent confirmées par un codicille du 5 janvier 1549, l'année même qui précéda la mort du chancelier de Granvelle. Ce testament est imprimé dans le tome II, page 259, des Mémoires du cardinal de Granvelle, par D. Prosper Levesque, 1753.



A cette époque, le diocèse de Besançon subissait une crise dangereuse. D'un côté, le protestantisme menaçait d'envahir la province. D'un autre côté, des ambitions rivales se disputaient, dans la ville, les dignités ecclésiastiques. Pour ne pas faire naufrage, l'Église de Besançon avait besoin d'un pilote habile et énergique. Malheureusement le diocèse était échu à Claude de la Baume, un enfant, « à peine sorti du berceau, » disait-on. C'était là un abus de l'ancien régime. Claude de la Baume, pourvu de l'archevêché de Besançon, n'avait que huit ans. Heureusement, l'administration en fut confiée à un homme de mérite, François Bonvalot, trésorier du Chapitre et beau-frère du chancelier de Granvelle. Bonvalot entra en possession de son siège le 20 août 1545, et dès ce jour il prit en main la direction de toutes les affaires importantes du diocèse.

C'est lui qui, de concert avec le chancelier et avec son neveu l'évêque d'Arras, appela, pour diriger le nouveau collège, François Richardot, dont ils appréciaient le talent et les vertus.

Richardot, né à Morey en 1517, était entré chez les Augustins de Champlitte, et avait professé avec distinction à Tournay et à Paris. Puis, s'étant rendu en Italie, il avait obtenu du pape la dispense de ses vœux monastiques, pour entrer dans le clergé séculier, et était revenu dans son pays. « Je voulais, dit-il, passer le reste de ma vie avec les miens, en intention d'employer le peu de sçavoir que j'avois acquis, au bénéfice de la patrie et des amys[1]. »

A la demande de François Bonvalot, il se rendit à Besançon. « Mondit seigneur-administrateur, dit-il, me fit

---

(1) Voir les détails de la vie de F. Richardot : 1° dans son *Apologie* publiée par M. Castan, *Mémoires de la Société d'émulation*, année 1891 ; 2° dans l'*Almanach de Franche-Comté de 1788 ;* 3° dans les *Mémoires de l'Académie de Bruxelles*, t. IV, 1783, in-4, p. I-XIV. *Vie de Richardot*, par D. Berthod. 4° Dans Corn. Curtius, *Virorum illustrium ex ordine Eremitarum D. Augustini Elogia*, Anvers, 1636, in-4.

requérir de tirer à son service, ce que j'accordey.... Il me trouva tel, que y luy sembla que, non seulement luy, mais l'Église pourroit recevoir services convenables, au temps où nous sommes. »

Pour diriger le collège qui lui était confié, Richardot s'entoura de maîtres habiles, auxquels il confia l'enseignement de la philosophie et des belles-lettres. Quant à lui, il se chargea des cours de théologie, destinés spécialement à préparer des sujets pour le sacerdoce. Dans une lettre écrite à l'évêque d'Arras, il dit qu'il faisait, chaque semaine, une leçon de morale, et, les autres jours, il expliquait l'Écriture sainte (1).

Richardot n'était pas seulement un homme de doctrine; c'était encore un professeur éloquent. On disait de lui, d'après un mémoire du temps : « Il a ce don de Dieu de bien parler et savoir expliquer ses conceptions au profit des auditeurs (2). »

Parmi les maîtres qu'il attira comme professeurs dans l'institution nouvelle, on peut citer Jean d'Orival, docteur en droit, venu de Normandie, en 1540, à Besançon, pour y enseigner les belles-lettres. Jean d'Orival fut le premier de sa famille qui vint s'établir dans notre ville. Il exerçait, à la satisfaction de tous, les fonctions de principal du collège de Besançon. Il donnait en même temps son concours au collège de Granvelle. Il y enseignait la dialectique et la rhétorique. Dans une lettre à l'évêque d'Arras, Richardot se félicite de l'avoir au nombre de ses collaborateurs et l'appelle « un *homme docte* (3). »

---

(1) Correspondance du cardinal de Granvelle à la Bibliothèque nationale de Madrid, citée par M. Castan.

(2) *Apologie* de Richardot, p. 61 à 76.

(3) *Habemus autem hic urbani collegii primatum, hominem doctum, qui tantisper dialecticam aut rhetoricam profiteri possit* (lettre du 12 février 1549 de Richardot à l'évêque d'Arras). Voir aussi Labbey de Billy, *Histoire de l'Université*, t. I, p. 367.

Un autre maitre, également digne d'éloge, enseignait les humanités au collège de Granvelle. C'était Étienne du Pré, d'une famille originaire de Salins. Gilbert Cousin l'appelle son ancien ami. « Pendant plusieurs années, dit-il, et à la louange de tous, il a formé la jeunesse dans les études littéraires et les mœurs publiques (1). »

Mais le plus en vue parmi les professeurs de belles-lettres au collège de Granvelle, ce fut le savant Hugues Babet. Il était l'oncle de Jean-Jacques Boissard et l'ami intime de Gilbert Cousin, qui lui dédia sa *Description du comté de Bourgogne*. Hugues Babet était né, sur la fin du xve siècle, à Saint-Hippolyte-sur-le-Doubs. Il y fit ses premières études à l'école des chanoines de cette ville. Puis il fut chargé d'enseigner les belles-lettres au futur cardinal de Granvelle, qui garda toute sa vie la reconnaissance la plus vive pour son maitre. Hugues Babet parlait le latin et le grec comme sa langue maternelle. Il visita les plus célèbres universités de l'Europe et occupa une chaire de professeur à Louvain. Revenu dans son pays, à la fin de sa vie, au moment où s'ouvrait le collège de Granvelle, il y enseigna les humanités (2).

Au témoignage de Gilbert Cousin, l'érudition de Babet était immense, ses mœurs étaient très pures et la bonté de son caractère attirait de jeunes et nobles élèves à ses leçons. On signalait, parmi ses disciples les plus distingués, les deux frères Favernier, Tornond et Sébastien Munster, « d'un esprit si fin et si subtil. »

Vers 1550, Gilbert Cousin composait sa *Description du comté de Bourgogne*. Il la termine en invitant gracieusement Hugues Babet à écrire lui-même l'histoire de son pays. « Pour moi, dit-il, j'ai chanté Besançon sur un faible

(1) Gilbert Cousin, *Description du comté de Bourgogne*, nouvelle édition, publiée, avec traduction, par M. Achille Chéreau.

(2) Richard, *Monographie de Saint-Hippolyte-sur-le-Doubs*, p. 25. Girod-Novillars, *Essai sur quelques gens de lettres*, article *Babet*.

chalumeau. A vous, je l'espère, de faire résonner sur la trompette les louanges de la cité. Adieu, et aimez-moi comme je sais le faire à votre égard. »

De son côté, Hugues Babet adressa à son ami un petit poème en forme de pastorale, dans le goût du temps. C'était une élégie sur la mort de Guillaume de la Baume, élève de Gilbert Cousin, mort à la fleur de la jeunesse. Babet y décrit avec grâce les jeux enfantins et l'aimable caractère du jeune seigneur, « qui a franchi, dit-il, avant son temps, les portes de la mort, emporté par un inique destin (1). »

C'est avec le concours de tels maîtres que François Richardot sut, pendant dix ans, donner quelque éclat au collège de Granvelle et y attirer des disciples. Gilbert Cousin dit de lui : « Richardot savait si bien joindre l'érudition à la piété, qu'on ne pouvait vraiment pas dire laquelle des deux l'emportait sur l'autre. » En 1553, son collège était dans un état florissant. Car, cette année-là, le savant Guillaume Postel écrivait aux magistrats de Besançon une lettre en latin, où il mentionne en ces termes l'école de Granvelle : « La famille des Perrenot s'élève à la hauteur des princes en enrichissant notre cité, soit de toutes ses œuvres, soit surtout par l'établissement de son école (2). »

A la facilité de parole François Richardot unissait l'exactitude de la doctrine. Et ce n'était pas un moindre mérite à cette époque troublée, où tous les dogmes étaient mis en discussion. Aussi, en répondant à ceux qui l'accusaient d'hérésie, il n'hésitait pas à écrire, dans son *Apologie :* « J'ay commencé les premières lectures théologales au collège fondé par feu de bonne mémoire M. de Gran-

(1) J.-J. Boissard a consacré une notice à Hugues Babet dans ses *Icones virorum.*

(2) Una Perrenotorum familia civitatem suam ita ornavit, ut solus, quum aliis operibus, tum maxime scolæ ædificio possit principibus respondere. *De originibus nationum*, p. 6.



velle.... En l'exercice desquelles lectures jamais les auditeurs, qui toujours ont été en bonne fréquence et bien attentifs, n'ont aperçu une seule syllabe là où l'on put ou sceu présumer quelque soupçon de fausseté, mais, au contraire, ont aperçu, selon les occurrences, que j'ai toujours débattu pour illustrer la doctrine ecclésiastique. »

Malgré ses succès, l'école de Granvelle ne pouvait pas donner à ses élèves les grades que l'Université de Dole avait seule le droit de conférer. Mais elle délivrait des certificats d'études aux élèves qui se présentaient aux saints ordres, et Richardot n'hésitait pas à se glorifier « de l'intégrité et sincérité dont il avait usé dans leur examen. »

Richardot avait contre lui le parti qui approuvait la nomination de Claude de La Baume, promu à l'archevêché « avant qu'il sût parler, » disait-on malicieusement. Un jour, Richardot avait à expliquer dans sa leçon la première épître de saint Paul à Timothée. Il y rencontra ce texte de l'apôtre : *Oportet episcopum non neophytum esse.* « Il faut que l'évêque ne soit pas un néophyte. » Sans faire une allusion directe à l'archevêque, il se contenta de dire « que c'était chose dangereuse dans l'Église quand les honneurs précèdent les mérites. » Le mot fut rapporté au jeune archevêque, qui fut piqué du propos. Richardot répondit simplement dans son *Apologie :* « Ces paroles l'ont offensé, comme j'entends (dire), mais à très grand tort ; car si le pourquoi n'y étoit pas, ce propos ne le toucheroit en rien. »

En dehors des leçons du collège, Richardot prêchait éloquemment dans les églises de la ville. Le peuple accourait en foule à ses sermons, et le prévôt Morillon écrivait de lui : « Comme prescheur, retrouvera-lon en cinquante ans qui lui soit à comparer (1) ? »

Aussi, le Chapitre métropolitain, appréciant les services

(1) Papiers d'État du cardinal de Granvelle, t. V, p. 4.

de Richardot, demanda pour lui la première prébende qui viendrait à vaquer.

Mais une plus haute faveur lui était réservée. En 1554, le poste d'évêque auxiliaire de Besançon étant venu à vaquer, Richardot fut pourvu de cet emploi et consacré évêque, avec le titre de Nicopolis. Cette nomination ne fit que surexciter la jalousie de ses adversaires. Il écrivit alors, pour sa défense, son éloquente *Apologie*. Puis, fatigué des tracasseries qu'on lui suscitait, il accepta, en 1561, le titre de suffragant de l'évêché d'Arras, que lui offrit Granvelle, auquel il devait succéder bientôt sur le siège de cette ville.

Le départ de François Richardot fut une grande épreuve pour le collège de Granvelle, qu'il avait dirigé avec succès pendant plus de dix ans. Les maîtres qu'il avait rassemblés autour de lui étaient dispersés. Hugues Babel était déjà retourné, dès 1556, à Louvain, où il mourut à l'âge de quatre-vingt-deux ans. François Bonvalot, le grand protecteur du collège, était mort en 1560. De plus, la rivalité qui existait entre Dole et Besançon ne faisait que s'envenimer, et les Dolois avaient même obtenu une décision qui interdisait à Besançon tout enseignement public de nature à faire concurrence aux facultés de Dole (1).

C'est dans ces circonstances que le cardinal de Granvelle revint à Besançon, en 1564. Il y avait treize ans, écrivait-il, qu'il n'avait revu ni sa mère ni son pays natal. Mme de Granvelle était alors fort âgée. Le cardinal désirait, dit-il, que « pour procurer le repos cy-après entre ses frères, » sa mère prit, avant son trépas, quelque résolution concernant leurs affaires (2). Il n'avait pas oublió que, dans leur testament de 1545, ses parents lui avaient recommandé « de tenir la main à l'observation de la fondation et augmentation de leur collège. »



(1) H. Beaune, *Les Universités de Franche-Comté.*
(2) Lettre du cardinal à l'empereur, papiers d'État, t. VII, p. 399.

Or, ce collège était alors, en 1564, en pleine décadence. Granvelle le constate en ces quelques mots bien significatifs : « On y lict journellement, dit-il, à peu de fruict, et à faute d'auditeurs (1). »

Granvelle resta cinq ans en Franche-Comté, entouré de savants et d'artistes et correspondant avec les grands personnages politiques de son temps. Il visitait ses divers domaines. Il s'y plaisait et écrivait de Baudoncourt à son ami Morillon : « Je vous y voudroye veoir, et vous y faire jouyr de ce que je jouys (2). »

Pendant sa retraite à Besançon, Granvelle attira autour de lui un grand nombre de savants, dont il encouragea les travaux par ses libéralités. Grâce à son concours, une foule d'ouvrages, anciens ou nouveaux, furent publiés par les Plantin, célèbres éditeurs d'Anvers. Granvelle, dit Aubert Lemire, était le protecteur le plus ardent des hommes de génie.

Cette protection, qu'il accordait aux artistes et aux grands érudits, ne lui fit pas oublier le soin du collège fondé par ses parents, et dont la décadence l'avait attristé. Il songea à lui redonner quelque éclat en y remettant en honneur l'étude des sciences sacrées et profanes (3). Il voulait en former surtout un établissement consacré à l'instruction de ceux qui se destinaient à l'état ecclésiastique, conformément aux décrets du concile de Trente.

---

(1) Lettre à la duchesse de Parme, papiers d'État, t. VIII, p. 487.

(2) Les lettres de Granvelle, pendant son séjour en Franche-Comté, sont datées successivement de Besançon, Ornans, Mouthier, Orchamps, Baudoncourt, Salins, Nozeroy, Gray, Vesoul, Chantonnay, etc.

(3) Dans son *Histoire de Granvelle*, p. 437, Courchetet d'Esnans prétend que le cardinal fit venir dans son collège deux illustres professeurs, François Alciat et Charles Dumoulin. C'est une erreur au moins pour ce dernier, car Dumoulin est venu à Besançon en 1557, où il a fait, les 6, 7 et 9 janvier, trois leçons publiques qui sont imprimées dans ses œuvres. Or Granvelle ne revint à Besançon qu'en 1564. (Voir Labbey de Billy, *Hist. de l'université*, I, p. 77.)

Mais les événements publics ne lui laissèrent pas le temps d'accomplir son projet. Rappelé par Philippe II pour organiser la lutte contre les Turcs, qui menaçaient d'envahir l'Italie, Granvelle laissa à sa mère le soin d'achever l'œuvre du collège. De concert avec elle il fut réglé, par acte du 20 mars 1568, qu'il y aurait dans ce collège un professeur en théologie, deux en belles-lettres et huit boursiers, qui auraient leur logement dans une maison que Mme de Granvelle fit bâtir proche l'église Saint-Maurice (1).

Cette maison fut construite vis-à-vis du palais, à l'entrée de la ruelle de Saint-Maurice. La bibliothèque publique de Besançon occupe aujourd'hui une partie de l'emplacement de ce collège.

A la mort de Mme de Granvelle, le collège fut ouvert avec ses *petites chambres de bois* destinées à loger *huit pauvres étudiants boursiers*, selon les termes de la fondation. Nous ignorons les noms des professeurs qui inaugurèrent cet enseignement après 1571. Mais les revenus destinés à entretenir le collège étaient fort minimes. Les traitements étaient de 200 fr. pour le professeur de théologie, de 100 fr. pour le professeur de lettres, et de 50 fr. pour un suppléant. Quant aux huit boursiers, on leur assignait à chacun une somme de 30 fr. pour leur entretien. Le total de ces pensions s'élevait à 590 fr. par an (2).

Il fut bientôt évident que ces revenus étaient insuffisants et qu'il fallait, ou supprimer le collège, ou le transformer. Il se soutint péniblement pendant quelque temps. Puis les exercices y cessèrent, et, en 1606, il était complètement désert. Il ne devait se relever qu'en passant aux mains d'une communauté enseignante. Le comte de Saint-Amour, héritier des Granvelle, se souciait fort peu d'entretenir à

(1) Prosper Levesque, *Mémoires du cardinal de Granvelle*, I, p. 176.

(2) *Journal de la maison de l'Oratoire de Besançon*, aux archives du Doubs.



ses frais ce collège fondé par Nicole Bonvalot. Aussi, en 1630, il céda cet établissement, avec ses rentes et privilèges, à la congrégation de l'Oratoire, établie depuis peu en Franche-Comté. Il y mit la condition qu'il serait toujours appelé le *collège de Granvelle* (1). A raison de l'insuffisance des revenus, les oratoriens ne furent obligés qu'à l'entretien d'un seul professeur de théologie (2).

Quelques obstacles vinrent s'opposer à l'ouverture immédiate de cet établissement. Ce fut d'abord la guerre de Dix ans, qui désola la Franche-Comté dans cette période. Ce fut ensuite l'opposition des jésuites, qui tenaient alors le collège de la ville et qui craignaient la concurrence du nouvel institut. Ce fut enfin l'université de Dole, qui ne voulait pas reconnaître à Besançon le droit d'avoir des cours de théologie (3).

Mais les vingt-quatre gouverneurs de la ville, jaloux de maintenir leurs droits, acceptèrent l'enseignement des oratoriens. L'archevêque, Claude d'Achey, les admit sous sa juridiction. Il leur accorda même le droit de s'annexer la cure de Saint-Maurice, dont ils gardèrent l'administration jusqu'à la Révolution française (4). Pour faciliter leur ministère paroissial, les oratoriens mirent leur maison en communication avec l'église, en construisant une arcade qui formait pont sur la ruelle de Saint-Maurice (5).

Entre les mains des prêtres de l'Oratoire, le collège de

---

(1) *Journal de la maison de l'Oratoire de Besançon*, aux archives du Doubs.

(2) Fleury, *Almanach de Franche-Comté*, 1752, p. 59.

(3) *Journal de l'Oratoire.*

(4) Cette union de Saint-Maurice et de l'Oratoire fut confirmée par bulle apostolique, le 2 octobre 1664.

(5) Cette arcade coûta 2,500 fr. en 1661. Elle a été supprimée lors de la construction de la Bibliothèque. Les Oratoriens avaient encore l'administration de la paroisse de Morre, qui dépendait de Saint-Maurice. La chapelle de Morre, érigée sous le titre de Saint-Fort, était alors au milieu du vignoble. Elle fut transférée au milieu du village en 1718. (*Journal de l'Oratoire.*)

Granvelle allait reprendre un nouvel éclat. Leurs cours s'ouvrirent le 14 novembre 1647. Ces cours étaient publics et se faisaient dans la grande salle qui fait partie aujourd'hui de la bibliothèque de la ville. Leurs quatre premiers professeurs furent le P. Picquenet, le P. de Rhodes, le P. Pierre de Naisey et le P. Butler. Ce dernier occupa pendant vingt ans la chaire de théologie (jusqu'en 1684).

On savait que les oratoriens avaient des tendances gallicanes et que leur enseignement s'inspirait de celui de Port-Royal. Mais ces tendances n'étaient pas faites pour déplaire aux parlementaires de Besançon, chez qui le jansénisme était en faveur (1).

En 1647, au moment où les oratoriens donnaient leurs premières lectures de théologie au collège de Granvelle, le séminaire diocésain n'était pas encore fondé et l'université de Besançon ne devait être établie que quarante-quatre ans plus tard. Il y avait alors à Besançon, près de la cathédrale, ce qu'on appelait l'école du Chapitre, où le grand théologal donnait des leçons dans la salle appelée *la théologale*, occupée aujourd'hui par la bibliothèque canoniale. Mais il y avait surtout, au même moment, dans le grand collège dirigé par les jésuites, des cours réguliers de théologie, où les Révérends Pères, gardiens des doctrines romaines, combattaient le jansénisme (2).

Les oratoriens formèrent donc la troisième école de théologie. Généralement bien accueillis du public, ils ajoutèrent bientôt à leur enseignement un cours d'Écriture

(1) Noms des supérieurs de l'Oratoire : 1642, le P. de Prépouin; — 1674, le P. Daniel-Henri ; — 1680, le P. Gaspard Saunois ; — 1683, le P. Jean-François Patornay ; — 1689, le P. Tenaud; — 1690, le P. Guy du Pas de Bellegarde ; — 1696, le P. Tenaud (*bis*) ; — 1699, le P. Étienne Dunod ; — 1706, le P. Jean-François Forest ; — 1712, le P. Étienne Dunod (*bis*); — 1738, le P. Dalloz; — 1741, le P. Bully; — 1749, le P. Egenod; — 1758, le P. Hugues; — 1778, le P. Alemani ; — 1779, le P. Hugues ; — 1782, le P. Roy.

(2) Jacquenet, *Histoire du séminaire.*



sainte. Pour donner encore plus d'éclat à leur institut et y attirer des élèves, ils appelèrent, en 1686, un des plus célèbres professeurs de leur congrégation, le P. Gaspard Juénin (1).

Sa parole éloquente, son érudition profonde, sa piété sincère, rendaient plus dangereuses les erreurs mêlées à son enseignement. Il avait publié un livre intitulé : *Institutions théologiques*. C'était l'abrégé le mieux fait et le plus méthodique à l'usage des séminaires, mais d'autant plus dangereux que l'auteur y avait glissé adroitement des doctrines condamnées par l'Église.

Le P. Juénin enseigna la théologie à Besançon jusqu'en 1689. Le grand séminaire, fondé récemment par Antoine-Pierre de Grammont, avait alors un enseignement plus orthodoxe, et plus d'une fois ses professeurs se virent obligés de combattre ouvertement les doctrines de l'Oratoire, et même d'interdire à leurs élèves d'en fréquenter les cours.

En 1707, l'archevêque de Besançon dut intervenir dans ces débats. Il adressa à toutes les communautés ecclésiastiques de son diocèse un mandement par lequel il condamnait, sous les peines de droit, les *Institutions théologiques* du P. Juénin (2). C'était l'époque où les doctrines des jansénistes agitaient l'Église de France. Leurs erreurs se résumaient dans une sorte de fatalisme. Les oratoriens du collège de Granvelle étaient suspects de tendance vers ces erreurs. Ils se tinrent alors sur la réserve. Ils ne firent aucune protestation quand le clergé du diocèse accepta la bulle *Unigenitus*, qui condamnait le jansénisme. Grâce à cette prudence, ils obtinrent, aussi bien que les jésuites et le grand séminaire, d'être agrégés à l'Université (1701).

(1) *Journal de l'Oratoire*. Archives du Doubs.

(2) On lit, en tête des *Statuta synodalia* publiés en 1707 par Fr.-J. de Grammont, archevêque de Besançon, le mandement qui condamne les *Institutions* du P. Juénin. — Voir aussi M. Jacquenet, *Histoire du séminaire de Besançon*.

Mais cette agrégation commune ne plut pas aux jésuites. Leur recteur s'en plaignit à l'archevêque. « On fait, lui disait-il, le même avantage aux Pères de l'Oratoire.... Par là, je vois que les doctrines suspectes sont honorées et autorisées.... Nous aurons bientôt une théologie de Louvain à Besançon. » On voit, par cette lettre, que les jésuites, tenus en éveil, regardaient comme un danger l'enseignement du collège de Granvelle. Aussi, c'est probablement grâce à leur influence que l'agrégation des oratoriens à l'Université ne fut pas autorisée par le roi (1).

Les archevêques étaient les surveillants naturels des doctrines qu'on enseignait dans leur diocèse. Or, l'enseignement théologique faisait alors assez bonne figure à Besançon, dans les principales écoles. A l'Université, MM. Bullet et Belon professaient avec autorité (2). Au séminaire, M. Joly fut, pendant une longue période, le gardien des traditions catholiques. Au grand collège, les jésuites restaient fidèles à la méthode du *Ratio studiorum*. A l'école capitulaire, le chanoine théologal, M. Bailly, introduisait, en 1747, l'usage de soutenir des thèses publiques dans l'église métropolitaine.

A côté de ces écoles orthodoxes, le collège de Granvelle affectait, dans son enseignement, une certaine indépendance qui inquiétait l'autorité épiscopale. Pour attirer la foule à leurs leçons, les oratoriens professaient les doctrines les plus hasardées sur le péché originel, sur la grâce, sur la liberté, sur l'impossibilité du salut pour un grand nombre d'hommes, etc. Quand on leur reprochait

---

(1) *Journal de l'Oratoire.* — Droz, *Histoire du collège de Besançon*, t. I, p. 84.

(2) L'Université de Dole, transférée à Besançon, avait ouvert ses cours le 14 novembre 1691, dans la maison des Grands-Carmes. C'est devant elle que les élèves des oratoriens, des jésuites et du grand séminaire devaient passer leurs examens et subir leurs thèses pour obtenir leurs grades.



l'étrangeté de leur enseignement, ils répondaient qu'ils ne faisaient que répéter la doctrine de saint Augustin et de saint Thomas. L'archevêque, Mgr Antoine-Pierre II de Grammont, pour éviter un éclat, usa de ménagement et parvint à éloigner prudemment plusieurs de ces docteurs compromettants.

Un jour, cependant, le 27 novembre 1735, arriva au collège de Granvelle un nouveau professeur dont les leçons, données sous forme de controverse ou de conférences contradictoires, allaient attirer autour de sa chaire un grand nombre d'élèves et agiter le monde ecclésiastique de la ville. C'était le P. Multe, dont on vantait le talent, et qui avait enseigné ailleurs avec succès la philosophie et la théologie. Sa parole était vive et brillante, mais ses doctrines étaient celles des novateurs que la congrégation de l'Oratoire comptait dans son sein. Il eut un jour une vive discussion avec M. Bullet, professeur de l'Université. Bullet soutenait que le docteur Estius avait été le précurseur du jansénisme. Le P. Multe prit chaleureusement la défense du savant hollandais, et, dans un mémoire adressé à l'archevêque, il accusa Bullet et les professeurs du séminaire de lui avoir enlevé des élèves (1).

Ces querelles, qui contrariaient vivement Mgr de Grammont, allaient se terminer par un événement tragique. Un jour, on fut fort étonné de voir arriver à Besançon des archers envoyés par la police de Paris pour se saisir de la personne du P. Multe. Au mois de mars 1736, il fut appréhendé par la maréchaussée, mis dans une chaise roulante et conduit dans les prisons du Châtelet. Après avoir passé trois jours au cachot, il subit plusieurs interrogatoires pendant qu'on instruisait sa cause. On sut bientôt qu'il était accusé d'avoir donné asile, pendant trois jours, à un clerc de sa connaissance, coupable d'un meurtre

(1) *Journal de l'Oratoire.* — Jacquenet, *Histoire du séminaire.*

commis à Paris, et d'avoir favorisé son évasion en Suisse, à Porrentruy. Il fut constaté que le P. Multe n'était pas complice du crime, mais seulement responsable d'avoir imprudemment donné l'hospitalité à un criminel. Après quelques mois de détention, il fut mis en liberté.

Cette aventure, fort désagreable pour le collège de Granvelle, le fut également pour l'archevêque, qui écrivit au P. Lavalette, général de l'Oratoire, de ne pas renvoyer ce religieux dans son diocèse, quelle que fût l'issue du procès. Sur l'avis du conseil de la congrégation, le P. Multe fut congédié de l'Oratoire. Mais il obtint la permission de reparaître quelques jours à Besançon, pour attester son innocence aux yeux du public (1).

Les professeurs qui se succédaient en grand nombre à l'école de Granvelle ne parvenaient pas à lui rendre la considération que ses doctrines compromettaient. Car, à cette époque, dit un de nos historiens, la théologie janséniste était constamment proscrite et les thèses étaient dirigées sans interruption contre elle (2). Quelquefois, pourtant, l'enseignement antijanséniste dépassait les limites de la modération. C'est ce qui arriva dans une discussion sur la pratique de la fréquente communion. A l'exemple des jansénistes de Port-Royal, les oratoriens de Besançon étaient opposés à cette pratique et en éloignaient les fidèles. Les jésuites, au contraire, recommandaient cet usage.

C'est à ce sujet qu'un des jésuites, le P. Pichon, se compromit en publiant contre les oratoriens un livre tellement excessif et maladroit, que l'archevêque, Mgr Antoine-Pierre II de Grammont, dut condamner publiquement ce livre en 1748 (3). Ce prélat, plein de zèle pour la bonne

(1) *Journal de l'Oratoire.* — Jacquenet, p. 434.

(2) Hugon d'Augicourt, *Franche-Comté ancienne et moderne*, t. II, p. 356.

(3) Voir les détails de cette affaire dans l'*Histoire du séminaire*, p. 533, etc.



doctrine, veillait à réprimer les excès, de quelque côté qu'ils vinssent.

Le collège de Granvelle était en décadence à cause de la doctrine suspecte de ses professeurs, et déjà, dès le commencement du XVIIIe siècle, on y avait supprimé le cours d'Écriture sainte, à *cause*, dit la chronique, *du petit nombre d'écoliers*. Mais l'importance des religieux, comme curés de Saint-Maurice, augmentait sensiblement, et les archevêques encourageaient leur ministère pastoral, en leur accordant, pour leur paroisse, plusieurs faveurs et privilèges (1).

C'est sous l'administration de leur supérieur, le P. Étienne Dunod, que l'église de Saint-Maurice fut relevée de son état ruineux et reconstruite à neuf, telle qu'elle est aujourd'hui dans son ensemble (2). Un peintre distingué de cette époque, Adrien Richard, fit pour cette église trois grands tableaux représentant la Résurrection, la Cène et la Descente du Saint-Esprit.

Dès le milieu du XVIIIe siècle, les oratoriens s'occupèrent surtout du ministère pastoral, sans cependant abandonner l'enseignement. Leur école resta toujours ouverte, et parmi les derniers professeurs du collège de Granvelle, on peut signaler, en 1754, M. Egenod; en 1766, M. André; en 1778, M. Girardot; en 1782, M. Hoyau. C'est à celui-ci que succéda M. Roy, qui fut, avant la suppression de cet établissement, le dernier professeur et supérieur de l'Oratoire (3).

Au moment de la Révolution, quatre prêtres et un frère composaient toute la communauté des oratoriens, et leurs

(1) *Journal de l'Oratoire.*

(2) *Journal de l'Oratoire.* — Cette reconstruction, commencée en 1711, fut achevée en 1718, grâce au concours généreux des paroissiens, et surtout de l'ancien cogouverneur Denis Chaudiot. Voir l'*Histoire de l'Église*, par Dunod, t. I, p. 371.

(3) Voir, dans les anciens *Almanachs de Franche-Comté*, les noms des professeurs et supérieurs de l'Oratoire.

fonctions se bornaient alors à desservir la paroisse de Saint-Maurice et celle de Morre. Leur dernier supérieur, Étienne Roy, était né à Marnay, en 1746. Il avait été professeur de théologie à Chalon-sur-Saône, puis principal du collège de Beaune. Il possédait des connaissances et des qualités sacerdotales. Malheureusement, elles étaient entachées de cet esprit de secte et d'indépendance hiérarchique, auquel une partie de la congrégation s'était laissé entraîner (1).

Un des amis de Roy, Dormoy, qui a écrit son panégyrique, dit de lui : « L'ultramontanisme ne put influer sur ses opinions religieuses, ni corrompre la pureté de sa foi.... Les quatre propositions du clergé de France et les libertés de l'Église gallicane furent pour lui un fanal qui éclaira sa conduite et dirigea sa conscience (2).

On peut présumer, par cet éloge, que M. Roy embrassa le schisme constitutionnel. M. Seguin, métropolitain de l'Est, le fit entrer dans son conseil épiscopal et le nomma administrateur de la paroisse de Saint-Jean. C'est sous son administration que furent exécutées, en 1790, des réparations au chœur de la cathédrale (3). Quand les églises furent fermées pendant la Terreur, Roy se retira sur son ancienne paroisse de Saint-Maurice (4).

---

(1) J. Sauzay, *Persécution religieuse*, t. I, p. 42. — Parmi les membres de cette communauté se trouvait alors Roussel, qui se montra plus tard un des plus redoutables terroristes.

(2) Nécrologie de M. Roy, publiée le 20 fructidor 1805. Cette notice, sans nom d'auteur, paraît être l'œuvre de Dormoy.

(3) Il fit abattre le jubé à l'entrée du grand chœur, fit placer le bas-relief de la Cène dans la chapelle du baptistère, fit encastrer au fond de l'abside la *Rose de Saint-Jean* qui était sur le maître-autel, fit couronner les deux pilastres du chœur de têtes d'Indiens, en pierre sculptée, avec la date de 1792 qu'on y lit encore. Son biographe dit qu'à l'époque du dépouillement des églises, Roy eut le courage de soustraire plusieurs ornements précieux et objets d'art à l'avidité révolutionnaire.

(4) Il avait recueilli deux neveux échappés à l'incendie du moulin de Brussey, où fut étouffé dans les flammes son frère avec plusieurs au-



A l'époque du Concordat, il espérait être nommé curé de la cathédrale. Mais on lui préféra M. Constant, et pour dédommager M. Roy, le nouvel archevêque, Mgr Claude Lecoz, le nomma à la cure de Champlitte, où il mourut en 1805.

Ainsi finit le collège de Granvelle, fondé en 1545 et supprimé en 1790. Il avait duré deux siècles et demi, avec des destinées variables. A la restauration du culte, les bâtiments de l'Oratoire subsistaient encore et auraient pu convenir pour le presbytère de Saint-Maurice. Mais le nouveau curé de cette paroisse, M. Gilet, préféra rester dans l'ancienne maison de Saint-Paul, qu'il habitait avant la Révolution.

Aujourd'hui, l'ancien couvent des oratoriens est remplacé en partie par la bibliothèque publique. Il continue, sous une autre forme, à être l'asile des études. Là encore vit toujours le souvenir de Granvelle, car on y conserve les livres rares qu'il avait réunis dans son palais, et on y garde surtout ses papiers d'État, recueil précieux en quatre-vingts volumes in-folio, renfermant de nombreux documents pour l'histoire générale du XVIe siècle, et aussi pour l'histoire particulière de la Franche-Comté.

C'est ainsi que la devise de Granvelle, *Durate*, n'est pas une vaine formule, et que le souvenir de ce grand cardinal se perpétue parmi nous, en nous le montrant toujours comme le protecteur des lettres, des arts et des sciences (1).

---

tres victimes. — On peut citer à sa louange la résistance qu'il opposa aux jacobins, en fermant les portes de la cathédrale lors de la fête de la déesse Raison. Ce n'est que sur un ordre exprès et écrit du représentant Bassal qu'il consentit à livrer les clefs de l'église. — Voir, sur son compte, J. Sauzay, t. VI, p. 40, 46 et 90.

(1) M. l'abbé Duflot vient de publier à Arras une histoire complète et bien documentée du premier directeur de l'école de Granvelle, sous ce titre : *François Richardot, évêque d'Arras*. 1 vol. in-8, 376 p. Arras, 1898.

LE POÈTE

ARMAND BARTHET

DISCOURS DE RÉCEPTION

Par M. Louis PEYEN

MEMBRE RÉSIDANT

(Séance publique du 27 janvier 1898)

I.

Messieurs, les traditions de l'Académie exigent que je vous adresse tout d'abord mon remerciement pour l'élection dont j'ai été honoré. Je satisfais d'autant plus volontiers à ce devoir de gratitude, qu'il s'impose plus étroitetement à moi qu'à tout autre de vos élus.

Je n'avais à invoquer aucun des titres divers qui dictent habituellement vos choix; et ceux de vos confrères qui ont bien voulu se faire mes répondants envers votre Compagnie ont dû éprouver quelque embarras à justifier, autrement que par une bienveillance inépuisable de leur part, une candidature que rien ne recommandait, — sinon l'honneur que venait de me faire récemment et par deux fois l'Académie, en me choisissant comme lauréat de ses concours de poésie et d'économie politique.

Et pour ma première participation à vos travaux, per-



ARMAND BARTHET

mettez-moi, Messieurs, de vous entretenir d'un de nos compatriotes, un peu oublié aujourd'hui, mais qui fit à son heure figure littéraire dans la capitale; d'un Franc-Comtois, d'un Bisontin qui se doubla du Parisien le plus affiné et le plus raffiné, tout en restant fidèle cependant par le cœur à sa ville, à sa province natales. Je veux parler d'ARMAND BARTHET, du « poète Barthet, » comme on le désignait couramment. Une étude sur cet écrivain délicat n'est du reste pas un sujet tout à fait étranger à l'Académie : si Barthet n'eut d'attaches avec elle ni comme lauréat de vos concours, ni comme pensionnaire Suard, ni comme membre de l'une de vos sections, ce ne fut point exclusivement de sa faute, comme j'aurai l'occasion de l'indiquer plus loin. Les liens qui l'eussent uni à votre Compagnie furent à diverses reprises noués à demi par plusieurs de vos éminents prédécesseurs, tels que Ch. Weiss et Ch. Viancin, qui furent ses protecteurs et ses amis.

Bien qu'un demi-siècle presque ait passé sur les plus éclatants succès de Barthet, quoique lui-même soit mort depuis près de vingt-cinq ans, certains d'entre vous, Messieurs, ont connu et se rappellent peut-être cette originale figure. D'ailleurs, l'un de vos doyens actuels, qui a hérité de la volumineuse correspondance de Ch. Weiss et qui, de cette correspondance avec beaucoup de notabilités et de célébrités de notre siècle, a su tirer, sous le titre collectif de *Portraits franc-comtois* (1), une série d'attachantes études en plusieurs volumes sur un assez grand nombre de Comtois marquants, a consacré l'une d'elles à Armand Barthet. Au moyen des lettres nombreuses écrites par celui-ci à Ch. Weiss, votre éminent confrère a su mettre en relief le fin lettré que fut Barthet, et nous initier à bien des détails de son existence inquiète et tourmentée. Mais c'est surtout la période intermédiaire de cette existence,

(1) A. Estignard, *Portraits franc-comtois*, 1re série, 1885, Paris.

celle où s'échangea l'active correspondance de Weiss et de Barthet, qui nous est ainsi présentée; et l'auteur des *Portraits franc-comtois* a bien voulu agréer que, à la figure tracée par lui avec maîtrise, un nouveau venu eût la témérité d'ajouter quelques traits, de renforcer certaines lignes un peu restées dans l'ombre, tout en ayant l'indiscrétion de faire à son œuvre de larges emprunts.

Pourquoi donc, à mon tour, m'occuper de cet écrivain? Et en quoi puis-je être qualifié pour vous parler de lui? Je vais le dire en quelques mots. Né à Besançon, et mort dans une maison de santé à Ivry-sur-Seine, Armand Barthet appartenait à une famille originaire du petit village de Cendrey (canton de Marchaux). Barthet passa à Cendrey bien des jours de son enfance et de sa jeunesse, et le nom de ce village des bords de l'Ognon se rencontre dans plus d'un de ses écrits. Puis, dans son âge mûr, quand il fut las de l'existence tumultueuse de la capitale, il revint se fixer définitivement à Cendrey, y vécut en petit propriétaire campagnard, et il y serait mort paisiblement — peut-être même vivrait-il encore, puisqu'il ne serait pas octogénaire — si chez lui le cerveau, toujours en ébullition malgré l'âge, n'avait sombré dans une irrémédiable folie, suivie à un an d'intervalle d'une mort non moins lamentable. Cendrey fut donc le pays d'adoption de Barthet; et comme c'est mon village natal, à moi, j'ai eu l'occasion jadis de l'y entrevoir quelquefois et d'y entendre parler de lui souvent. Tout récemment, j'ai pu y recueillir des souvenirs de lui et interroger les vieux amis qu'il y a laissés. Comtois comme nous tous, Bisontin comme beaucoup d'entre vous, Messieurs, Barthet, par ses attaches avec mon village, me laisse, il me semble, un droit plus spécial à me dire son compatriote, son « pays. » C'est, je l'espère, ce qui me justifiera à vos yeux d'avoir eu la pensée de vous entretenir de lui.

Armand Barthet naquit à Besançon, le 15 avril 1820.

Son père tenait en notre ville un magasin de chapellerie, tandis que sa mère, de son côté, en tenait un de modes et de lingerie. Les parents de Barthet étaient dans l'aisance et purent donner à leurs trois fils une bonne éducation. Armand, le futur poète, était l'aîné; de ses deux frères, l'un, Édouard, adonné à la médecine militaire, devint chirurgien-major; le plus jeune, Auguste, se fit prêtre et, après quelque temps de vicariat, entra dans la Compagnie de Jésus. Tous deux sont morts depuis un certain nombre d'années.

Armand Barthet commença ses études au collège de Baume-les-Dames et les continua au petit séminaire de Consolation. « Là, dit un de ses biographes (1), dans cette gorge entourée de rochers et de forêts, son âme s'imprégna des âpres senteurs de cette nature sauvage, et Armand Barthet devint poète comme Courbet devint peintre. C'était un Franc-Comtois pur sang, amoureux de notre Comté, et la poésie lui montait du cœur aux lèvres, forte et puissante comme la sève de notre terre natale. »

Ses études scolaires terminées, le jeune Armand partit en 1838 pour Paris, afin d'y faire son droit, car telle était la carrière choisie pour lui par sa famille. Licencié en 1844, il se fit en effet recevoir avocat; mais il ne dut pas souvent porter l'épitoge et paraître à la barre, et on devait le rencontrer plus facilement dans les coulisses et les musées qu'au Palais; car son goût inné pour la littérature, le théâtre et les beaux-arts l'emportait de beaucoup sur son amour pour la science de Cujas et de Pothier.

Vers la fin de 1844, nous retrouvons Barthet à Besançon. Au nombre des journaux de notre ville figurait alors l'*Impartial de Besançon et de la Franche-Comté*, organe à

---

(1) *Notice sur Armand Barthet, 1820-1874*, lue à la Société des Franc-Comtois, le 3 mars 1878, par F. Bailly et Mallat de Bassilan. Paris, 1878 (plaquette de 8 ou 10 pages).

la fois gouvernemental et phalanstérien, dont le rédacteur en chef était Just Muiron, chef de division de la préfecture, premier disciple et ami intime de Charles Fourier et adepte convaincu de son école sociale. Ce journal paraissait trois fois par semaine.

Un beau jour, le 10 octobre 1844, l'*Impartial* publie, en guise de feuilleton, une *Causerie* signée X. Favola. Cette causerie roulait sur de menus faits bisontins, — aujourd'hui nous dirions de menus « potins. » — Beaucoup de verve et passablement d'indiscrétion. Quelques jours après, à la même place et sous le titre *Théâtre de Besançon*, une critique de la dernière représentation de notre scène paraît sous le même pseudonyme : il s'agissait des *Enfants d'Édouard*.

Et les feuilletons de Favola se succèdent pendant quelque temps, les deux rubriques *Théâtre de Besançon* et *Causerie* alternant. Mais comme, dans ses critiques dramatiques, il malmenait les acteurs sans épargner les actrices, « éreintait » le directeur et ridiculisait même certains spectateurs; comme, dans ses causeries, il renouvelait les prouesses du *Diable boiteux*, escaladant volontiers le mur de la vie privée, regardant par les tuyaux des cheminées, disant ce qu'il y voyait, et désignant d'une façon transparente des gens qui devaient être facilement reconnus de leurs concitoyens, Favola n'en était pas à son sixième feuilleton qu'il avait ameuté contre lui les deux côtés de la rampe et du rideau. L'exaspération était telle qu'un Bisontin, Théodore Belamy, connu pour écrire quelquefois dans l'*Impartial*, où il signait ses critiques musicales de ses initiales Th. B....y, fut obligé de renier le pseudonyme Favola, qu'on lui attribuait aussi, et de désavouer son mystérieux collaborateur.

Celui-ci, tout fier de l'émoi que ses chroniques causaient dans le « Tout-Besançon » d'alors, releva le gant. Dans une de ses causeries consacrée presque en entier à cette

question de la personnalité que masquait le nom de Favola, il allait jusqu'à menacer ceux de ses confrères ou de ses amis qui trahiraient son incognito. « Ne vous impatientez pas, cher public, vous avez cherché sans deviner; vous ferez encore plus d'une supposition gratuite, car le nombre des initiés est tellement restreint qu'il nous serait extrêmement facile de remonter à la source d'une imprudence, et, dans de pareils cas, nul ne se soucie d'endosser la responsabilité fâcheuse d'une indiscrétion.... »

Et Favola continua ses critiques acerbes sur l'insuffisance de certains acteurs ou l'incurie du directeur du théâtre, et ses plaisanteries énormes sur le froid sibérien qui régnait dans la salle, sur les araignées et les champignons qui s'en disputaient seuls les loges, etc. Dans la causerie du 21 novembre, répondant aux préoccupations publiques, il disait : « S'est-on assez ingénié à chercher le mot de l'énigme qui, depuis six semaines, tient en haleine tous les oisifs de la ville? Favola! Favola! Les échos en sont fatigués. Chacun est accusé à son tour, et personne, bien entendu, ne veut assumer la responsabilité d'une signature problématique. C'est à qui se renverra la balle. Un jeune homme surtout, grave avocat stagiaire, qui passe la journée à rédiger tant bien que mal, dans une étude d'avoué, des assignations, des constitutions, et des citations en conciliation, est particulièrement en butte aux soupçons malveillants. — Pauvre jeune homme! Laissez-le donc en paix : n'est-il pas assez occupé d'une clientèle encore à faire et des épineux arcanes du droit encore à parcourir? N'est-il pas assez écrasé sous le poids des in-folio signés Cujas, Barthole et Cie, sans que vous alliez jeter dans la balance de ses désespoirs le fardeau d'un feuilleton dont il est aussi innocent que vous? »

Le « grave avocat stagiaire » et Asmodée-Favola, malgré les dénégations de celui-ci, ne faisaient cependant qu'un, lequel — on l'a deviné — n'était autre qu'Armand Bar-

thet. On voit ce qu'il faut penser, et de la gravité qu'il s'attribuait, et de l'enthousiasme avec lequel il étudiait la procédure chez son avoué.

Dans la même causerie dont je viens de donner un extrait, et toujours embusqué derrière son pseudonyme de Favola, il se mêle d'une querelle professionnelle entre vieux et jeunes médecins de notre ville ; quelques jours après, il récidive par une causerie extrêmement mordante et pleine d'allusions transparentes à une mésaventure galante arrivée à l'un des médecins en question. La semaine suivante, il revient encore à la charge et, non content d'achever le pauvre docteur, il lui joint un poète et un notaire du cru, dont il dévoile et raille les équipées amoureuses, ne ménageant même pas les initiales. Naturellement, les patients se plaignent, le notaire le menace, un acteur le « somme » de ne plus parler de lui, et la direction de l'*Impartial* est obligée à son tour de désavouer Favola. Peu lui chaut ! Il continue à dauber le notaire, à se moquer de l'acteur; on sent qu'il se tient à quatre pour n'en pas faire autant de son paterne rédacteur en chef, coupable de trouver que son jeune locataire du rez-de-chaussée fait bien du bruit et lui attire des ennuis avec les passants. Et, comme intermède, Favola a une querelle avec le journal *le Franc-Comtois*, querelle qui durera des années, sommeillant et se réveillant tour à tour.

Les chroniques dramatiques de l'*Impartial* se continuaient d'ailleurs régulièrement, sans que le critique eût mis de l'eau dans son encre. Aussi, dans je ne sais quelle pièce, le comédien qui lui servait surtout de tête de Turc, mettant les rieurs de son côté, parut-il un soir sur la scène grimé de façon à ressembler parfaitement à celui que l'on accusait — avec raison d'ailleurs — d'être Favola ; et à la vue du sosie de Barthet, toute la salle de s'écrier : Favola ! Favola !

Ce pseudonyme ainsi publiquement dévoilé n'abritait plus Barthet, qui l'abandonna après s'en être servi encore dans une petite querelle avec l'acteur Joseph Kelm, déjà célèbre; car les artistes parisiens de passage à Besançon ne trouvaient guère plus grâce devant lui que la troupe ordinaire.

Quelques jours après, le 22 janvier 1845, paraissait dans l'*Impartial* le premier article signé du vrai nom de Barthet. Sous le titre *Études littéraires*, c'était une appréciation du recueil de vers *Ballades et Élégies*, de son ami Alexandre de Saint-Juan. Dans cet article, d'ailleurs bienveillant et élogieux, je relève le passage suivant : «.... Quelques conseils. Vous faites vos vers trop vite : — si la rime ne se prête pas, vous la brusquez ; — si la langue ne vous fournit pas le mot, vous l'inventez ; — si votre pensée est épuisée avant la stance, vous achevez avec du remplissage. Revenez un peu sur vos pas, et toutes ces taches, d'autant plus choquantes qu'elles sont faciles à éviter, disparaîtront à jamais. Puis vous prendrez l'habitude de la correction, et par les vers qui pleuvent de tous les côtés, ce sera presque une merveille.... Il faut alimenter ce feu sacré par l'étude et, après les heures d'inspiration, revenir de sang-froid sur de trop promptes élucubrations, pour les parfaire. »

Ces conseils, qui dénotent chez le jeune écrivain une précoce sûreté de goût, Barthet devait les mettre en pratique lui-même toute sa vie ; car, dans les quelques papiers qu'il n'a pas détruits et que j'ai pu me procurer, ce qu'il y a de variantes, de recherches pour approcher davantage de la perfection est incroyable, de même que les divergences qui existent dans ses ouvrages imprimés, d'une édition à l'autre.

L'article sur les poésies d'A. de Saint-Juan, que je viens de citer, mit fin momentanément, et après trois mois, à la collaboration bisontine de Favola-Barthet à l'*Impartial;*

des feuilletons sans signature ou signés d'initiales quelconques, et qui avaient encore pour sujets le théâtre de Besançon, des critiques littéraires, des variétés, continuèrent bien à paraître; mais on n'y retrouve ni le style ni la verve caustique de Barthet, et ils ne sont sûrement pas de lui.

Il était retourné à Paris, tout simplement, et les acteurs de notre scène, comme les vieux galantins de nos promenades, pouvaient respirer.

Au commencement de mai 1845, la signature d'Armand Barthet reparut dans l'*Impartial*, mais elle venait de la capitale; et, dans une série de sept articles, l'écrivain donnait ses impressions sur le *Salon de 1845*, et ses appréciations, limitées toutefois aux artistes franc-comtois qui y étaient représentés.

Dans cette revue du Salon, Barthet émettait sur la peinture et la sculpture en général, et sur chaque genre en particulier, des vues d'ensemble, des considérations élevées qui prouvaient sa compétence en matière d'art. Sans doute, son naturel railleur n'abdiquait pas ; mais il s'exerçait aux dépens des gens et des choses d'à côté : des sujets de certaines œuvres, par exemple, ou des philistins des deux sexes dont s'étalait en public le buste ou le portrait. Quant aux artistes, Barthet discutait et jugeait sérieusement leurs œuvres sérieuses ; et il est piquant, à cinquante ans d'intervalle, de lire ces réflexions sur des hommes qui ont conquis, depuis, la notoriété ou même la célébrité, des hommes dont plusieurs furent des vôtres, Messieurs, et dont les toiles ou les marbres ornent nos collections publiques. C'est ainsi que pour cette seule année 1845 vous rencontrez les noms de Lancrenon, Edouard Baille, Henri Baron, Jean Gigoux, Courbet, Demesmay, Clésinger, Jean Petit.

Après sa revue du Salon de 1845, Barthet continua à envoyer de Paris quelques feuilletons à l'*Impartial :* des causeries, des fantaisies qui, n'ayant plus de caractère

local, ne pouvaient éveiller les mêmes colères et n'imposaient plus le masque du pseudonyme; parfois aussi des vers. Les premiers qu'on y rencontre (18 juillet 1845), adressés à Jean Gigoux, étaient extraits du *Journal des Artistes*, auquel, par conséquent, Barthet collaborait dès ce moment. Puis un poème : *les Rêves*, que nous retrouverons plus tard, sous un autre titre et profondément remanié, dans le recueil *la Fleur du panier*. Puis *la Découverte de la vapeur*, dithyrambe en vers quelque peu classiques, qui devait être un poème de concours, et qui se terminait par un beau couplet à la France.

En novembre 1845, Barthet donna, en un triple feuilleton, une nouvelle semi-historiqne : *Trois pages de la vie du Bourguignon*. Il s'agissait du peintre de ce nom, ou plutôt de ce surnom, puisqu'il s'appelait réellement Jacques Courtois; il était né à Saint-Hippolyte, et c'était son origine comtoise qui lui avait valu son surnom.

Pendant les premiers mois de 1846, nous ne trouvons rien de Barthet dans l'*Impartial*. Par contre, ses biographes nous apprennent qu'à cette époque il publia des articles dans l'*Artiste* et le *Corsaire-Satan*, articles dont je ne puis parler, n'ayant su où les découvrir ici. Barthet était toujours à Paris, et en avril il commença dans l'*Impartial* l'étude du Salon de l'année, comme il avait fait de celui de 1845.

Dès le premier article, une méchanceté à l'adresse de votre futur confrère Édouard Baille, méchanceté relevée naguère dans les *Annales franc-comtoises* (1) par quelqu'un de qualifié pour bien connaître et Baille et Barthet.

Rien d'autre à signaler dans les sept articles consacrés au *Salon de 1846* et aux artistes franc-comtois qui y avaient pris part, si ce n'est, à propos du paysage en général, la

(1) *Les Débuts du peintre Édouard Baille*, par Sébastien Paris. *Annales franc-comtoises*, 6e livr. de 1894.

remarque que les paysagistes négligent — ou plutôt négligeaient alors — injustement la Franche-Comté. Barthet s'écrie : « Si nous étions peintre, les beaux motifs que nous saurions trouver ! Il y a surtout sur la route de Besançon à Morteau, un peu dans l'intérieur des terres, un certain val de Consolation dont nous irions déflorer la virginité artistique. C'est un paysage que nous avons fait à la plume dans une malheureuse nouvelle qui moisit dans les cartons d'un journal de Paris. »

(Cette nouvelle, publiée un peu plus tard, sous le titre : *De la coupe aux lèvres* (1), est, sous des noms d'emprunt, un fragment d'autobiographie : c'est l'histoire de deux déceptions amoureuses, de deux mariages manqués par Barthet dans sa jeunesse, à quelques années d'intervalle, et dont l'échec a exercé une certaine influence sur sa destinée.)

Au mois de septembre suivant, Barthet devait être de retour à Besançon. C'est encore l'*Impartial* qui nous en fournit l'indice. A partir du 2 septembre 1846, le feuilleton théâtral bisontin y est signé d'initiales nouvelles : G. de L. B. Du même coup, nous en revenons subitement au style, à la causticité et aux plaisanteries de Favola (2). Il n'est pas besoin de dire combien Barthet était connaisseur en matière de littérature et d'art dramatiques : son propre *Théâtre* l'a suffisamment prouvé. Mais, — chose singulière et qui montre à quel point il était merveilleusement doué pour tout ce qui touche aux beaux-arts, — après s'être révélé comme critique d'art et salonnier, il parlait des questions et des œuvres musicales avec une assurance égale,

(1) *De la coupe aux lèvres*, par Armand Barthet, nouvelle d'une vingtaine de pages in-8, dans les *Morceaux choisis de littérature*, numéro du 30 juillet 1847.

(2) Les papiers de Barthet nous auraient d'ailleurs démontré, s'il en avait été besoin, que le pseudonyme abrégé G. de L. B. lui avait appartenu tout comme celui de Favola.

qui semblait puisée dans une érudition et une compétence réelles. Qu'il s'agît d'un grand opéra ou d'un vaudeville, d'une tragédienne ou d'un ténor, Barthet donnait donc, en 1846, sous un nouveau pseudonyme, son appréciation sur les pièces de théâtre et sur leurs interprètes bisontins, avec une verve qui n'avait d'égale que son indépendance, mais avec un certain fond de bienveillance qui faisait défaut auparavant. Il écrivait d'ailleurs, le 14 septembre 1846 : « L'art pour nous est l'objet d'un culte. Tout ce qui le professe a droit à nos égards. Depuis trois ans que nous remplissons la mission scabreuse de servir d'écho à l'opinion publique, nous pouvons nous rendre cette justice : jamais nous n'avons fait défaut à notre conscience, et nous avons jugé en artiste plutôt qu'en critique.... »

Nous arrivons ainsi à 1847, année au cours de laquelle la collaboration de Barthet à l'*Impartial* est particulièrement active. Sa vieille querelle avec le journal *le Franc-Comtois*, dont j'ai dit un mot, se ravive. Le rédacteur en chef de ce journal, qui signait de son vrai nom les articles politiques, y remplissait en outre, à lui seul, sous un pseudonyme, le feuilleton. D'autre part, il avait publié à Dijon un volume de vers. De sorte qu'en lui le poète, le feuilletoniste et le politicien[1] servaient à la fois de plastrons aux épigrammes et aux traits acérés de Barthet. Chicanes de grammaire, de style, de boutique, tout lui était bon contre son malheureux adversaire. Il n'avait d'ailleurs pas tout d'abord de griefs particuliers contre celui-ci. La lutte entre les deux journaux avait commencé, en dehors de Barthet, sur le terrain politique : c'était une querelle de parti, vite rabaissée toutefois aux personnalités, et quelques coups d'épingle imprudents dirigés contre Barthet l'avaient

(1) Au cours de l'impression de cette étude, nous apprenons précisément par les journaux régionaux la mort, en septembre 1898, à Dijon, de ce journaliste-poète, M. L....

fait descendre, avec toute sa fougue et tout son esprit, dans une arène dont son antagoniste aurait eu intérêt à le tenir éloigné. Perdant toute mesure, le poète du *Franc-Comtois* attaqua dans sa vie privée le poète de l'*Impartial*. Pour le tempérament de duelliste de Barthet, c'en était trop. Il exigea une rétractation ou une réparation. Son adversaire promit la rétractation, mais s'y déroba ensuite par des subterfuges, sans vouloir accorder la réparation, et Barthet prit le public à témoin de l'attitude incorrecte de son insulteur.

Sa polémique avec le *Franc-Comtois* momentanément suspendue, ses chroniques théâtrales interrompues par la saison, Barthet, sans négliger ses spirituelles fantaisies ni ses causeries et revues musicales, put faire une place plus large à la littérature proprement dite. Toujours dans l'*Impartial*, et sous la signature Armand Barthet :

Voici, sous le titre *Adoration, stances*, de belles strophes religieuses, dans le goût de Lamartine.

Voici un poème intitulé *Caprice*. Une première partie chante, en vers qui semblent sincères, l'amour et le printemps. Une seconde partie blague, — excusez, Messieurs, ce verbe malsonnant à l'Académie, je n'en trouve point d'autre pour ce que je veux exprimer,— les poètes, en reprenant ce même sujet, « l'amour et le printemps, » sur un mode ironique et railleur.

Voici une fantaisie poétique quelque peu épicurienne : *En soupant*, que nous retrouverons, sans titre, mais revue et corrigée, dans *la Fleur du panier*, et dont je parlerai alors plus amplement.

Voici encore une poésie intitulée *Utopie*. C'est une pièce bien ambitieuse, qui prend le monde à la fondation d'Athènes pour en arriver à chanter le Bisontin Charles Fourier et son système de la commune sociétaire. O sainte Providence, s'écrie-t-il dans la dernière strophe,

Après Napoléon tu nous donnes Fourier !

Ma tâche n'est pas d'examiner ce que valaient ces deux cadeaux de la Providence : le petit caporal et Fourier; mais de constater qu'à fréquenter les phalanstériens de l'*Impartial*, Barthet l'était devenu lui-même. Après s'en être défendu mollement, il avait fini par adopter les doctrines de l'école. Dans une causerie récente intitulée *Musique et Poésie*, il avait même pris assez vivement à partie votre spirituel confrère Charles Viancin, qui avait chansonné — et dans le *Franc-Comtois* encore, double grief! — la secte dans des couplets dont le tort réel était de rouler sur une équivoque peu morale.

Au mois d'août de cette même année 1847, Barthet fit avec Just Muiron, son rédacteur en chef, et plusieurs autres phalanstériens de Besançon, une excursion de trois ou quatre jours pour voir leurs frères de la frontière suisse. Ils visitèrent, à cette occasion, Consolation, le Col-des-Roches, les Brenets, le Saut-du-Doubs; ils revinrent par la source de la Loue et sa haute vallée. Barthet raconta cette excursion aux lecteurs de l'*Impartial* en quatre feuilletons, sous le titre: *la Fête du Saut-du-Doubs*. Heureusement, dans ce récit et dans cette description des sites entrevus, c'est le poète qui l'emporte. Mais il se croit obligé, en raison du but du voyage et à propos d'un banquet de phalanstériens français et suisses, de régaler ses lecteurs de cette profession de foi : « Tous confiants dans la même pensée, tous apôtres d'une même doctrine, nous entrevoyions dans l'avenir le crépuscule d'une ère nouvelle, et nous nous sentions bien fiers d'être les premiers à proclamer l'immuable vérité des doctrines qui doivent rendre l'humanité si heureuse. » Cette fraternité de l'esprit ne fit pas oublier à Barthet son naturel gouailleur, car le nouvel « apôtre » se moqua si bien des pompiers de Morteau et de leur équipement rudimentaire, qu'il attira à l'*Impartial* une protestation de ces utiles sauveteurs et se vit obligé de s'excuser.

L'*Impartial* de 1847 ne contient pas, comme les deux années précédentes, de revue du Salon ; et, par les sujets des articles de Barthet, on voit qu'il passa le printemps, non à Paris, mais à Besançon. Il se dédommage toutefois de ne pouvoir nous parler des artistes franc-comtois au Salon. Tantôt il nous fait visiter et étudier avec lui un atelier de sculpteur sur bois à Besançon, celui de M. Bullet, d'où sortaient, paraît-il, des meubles de style et des objets d'art vraiment remarquables. Tantôt il rend compte de vos séances publiques semestrielles, Messieurs ; pour celle de janvier, il a, par extraordinaire, dépouillé son ton invétéré de causticité et de raillerie ; mais pour celle d'août, il décoche à vos prédécesseurs ses traits les plus acérés : ils ont inauguré malgré eux, et comme à huis clos, la statue du philosophe Jouffroy, et montré envers sa mémoire plus que de la froideur ; en outre, l'un d'eux, Charles Viancin, a commis récemment envers le phalanstère l'offense dont j'ai parlé, et Barthet ne l'a pas encore digérée. Tantôt il consacre au poète bisontin Jean Mairet une nouvelle dont les détails sont œuvre d'imagination, mais dont la trame est empruntée à l'histoire vraie. Cette nouvelle a une certaine ampleur, car, bien qu'inachevée dans l'*Impartial*, elle y occupe une dizaine de feuilletons.

Au sujet de cette nouvelle, le journal publia cette note : « Des recherches plus longues et plus difficiles qu'il ne le supposait ont forcé M. Armand Barthet à retarder de quelques jours la publication du complément de son travail sur *Jean Mairet*. Nous pouvons assurer nos lecteurs qu'à dater de la reprise, la biographie anecdotique de notre poète bisontin se succédera sans interruption. »

Je dois ajouter que, malgré cette promesse, la fin de ce travail ne parut dans l'*Impartial* ni en 1847 ni en 1848. Cet arrêt subit prouve au moins la conscience que Barthet apportait à se documenter pour la partie vraie et historique de ses œuvres d'imagination. Il dut d'ailleurs achever

plus tard son travail, car M. Estignard nous dit dans ses *Portraits franc-comtois :*

« En 1854, il s'occupe d'une nouvelle pour la *Revue des Deux Mondes :* il a choisi pour sujet *Jean Mairet*, travail moitié d'imagination, moitié historique, qu'il a commencé autrefois dans le journal *l'Impartial*, qu'il refond en le complétant. » Je dois avouer que si *Jean Mairet* a paru complet quelque part, je n'ai pu découvrir cette œuvre, qui ne se trouve pas en tout cas dans la *Revue des Deux Mondes*.

II.

J'ai signalé déjà bien des articles, bien des travaux de Barthet dans l'*Impartial* de 1847. Mais je n'ai point parlé encore de son œuvre principale, *Le Moineau de Lesbie*. La pièce qui devait lui assurer la renommée, la gloire presque, parut en effet d'abord dans l'*Impartial* en octobre et en novembre 1847, en sept feuilletons, et avec ce sous-titre modeste : *Étude dramatique* en un acte et en vers (1).

Je ne sais si la publication de cette pièce dans le journal fit sensation dans notre milieu bisontin et comtois, et si Barthet lui-même eut dès ce moment la notion exacte du chef-d'œuvre qu'il venait de produire. J'ignore s'il conçut et écrivit sa comédie avec l'espoir de la faire représenter, ou s'il voulut simplement, pour le plaisir de se voir imprimé une fois de plus dans le journal qui lui était ouvert, s'essayer en un genre littéraire nouveau pour lui. Toujours

---

(1) Dans un brouillon de lettre que j'ai retrouvé, brouillon écrit dans les premières semaines de 1873, Barthet dit : « Pour le *Moineau de Lesbie*, vaudeville latin que j'ai écrit à vingt ans (?), il n'y avait de bon que l'ordonnance, — bon rythme, — très pauvres rimes. Mais c'était mon premier essai. C'était mon apprentissage. Remarquez-y la scène de Chryselis et de Lesbie et la scène finale de Catulle et Lesbie. J'improvisai cette bluette en moins de quinze jours.... »

est-il qu'il fit presque aussitôt à Paris, comme nous allons le voir, des démarches, d'abord infructueuses, pour être joué à la Comédie-Française. Mais il est certain aussi que Barthet n'aurait jamais osé rêver pour son *Moineau de Lesbie* un succès aussi retentissant et aussi persistant que celui qu'il devait avoir bientôt en réalité, quand cette comédie — coup d'essai et coup de maitre à la fois — eut été représentée, le 22 mars 1849, sur la première scène dramatique du monde entier.

En 1848, la collaboration de Barthet à l'*Impartial* fut aussi restreinte et intermittente qu'elle avait été active et régulière l'année précédente. Je ne vois rien, dans les quelques articles qu'il y donna, de particulièrement intéressant à signaler. Pendant cette année tourmentée, il est probable que la politique militante l'occupa moins que les tracas et les soucis d'une prochaine représentation du *Moineau de Lesbie.*

Pour faire connaitre la genèse de la pièce au théâtre, j'emprunterai quelques passages à un article consacré par Arsène Houssaye (1) à son ami, lors de la mort de celui-ci, en 1874 :

« Barthet était né batailleur comme il était né poète, mais il était mal armé pour les batailles de la vie. La première fois que je l'ai rencontré, j'ai failli avoir une rencontre avec lui, si on me passe ce mot. Voici l'histoire. On me permettra d'être personnel, parce qu'on ne sait bien que ce qu'on a vu.

« Je déjeunais, vers la fin de 1847, au café d'Orsay, avec Gérard de Nerval. Survient un grand diable dégingandé, le chapeau sur le coin de l'oreille. Il demande une demi-tasse de café, plus un encrier. Toutes les tables étaient prises. Il vient s'asseoir sans façon à la nôtre et y

(1) *Les morts vont vite. Armand Barthet*, article de fond du *Gaulois* du 17 février 1874, par Arsène Houssaye.

prend son chez soi sans s'inquiéter de nous. Nous maintenons nos droits; mais il veut nous prouver par ses allures bruyantes que la place est au dernier occupant. Il finit par me dire : « Si vous n'êtes pas content? — Non, je ne suis pas content. » Et je jetai ma carte sur la table. Il écrivit son nom et le jeta de mon côté; mais, au même instant, ayant lu ma carte, il me tendit la main, chercha la mienne et finit par la trouver, tout en s'écriant : « Ah! c'est vous? je viens de chez vous. »

« Il revenait de l'*Artiste*, pour me parler du *Moineau de Lesbie*. Je n'étais pas encore directeur du Théâtre-Français, mais je passais pour porter bonheur à tous les débutants. Plût à Dieu que Barthet ne m'eût pas rencontré ce jour-là, puisque je ne l'ai pas découragé dans cette voie des fleurs qui est la voie des pleurs. La lettre suivante, que je retrouve, peint mot à mot l'Armand Barthet de cette époque :

« Mercredi 4 mars.

« Monsieur,

« Vous vous souvenez peut-être que voici quelque trois « mois, je vous ai parlé d'une petite comédie en un acte « que je destinais aux *Français*. Les Français me l'ont « renvoyée.

« Je suis tout découragé de cette déconvenue. Je vou« drais savoir si, *oui* ou *non*, je puis faire quelque chose « dans les lettres; en un mot si j'ai une étincelle de ce « *mens divinior* indispensable à un écrivain. Voilà pour« quoi je vous adresse ma pièce, vous priant de m'en « donner votre avis *franc* et *net*. — C'est un jugement que « j'attends, et pas autre chose.

« Occupé comme vous l'êtes, une lecture semblable est « une abominable corvée — je le sais. Mais, je vous en « prie, ayez ce courage, et je vous en serai éternellement « reconnaissant. — J'ai vingt-cinq ans, je suis avocat. — Je « sais donc faire autre chose que des vers ou de la prose

« imprimés. — Je vous en prie encore, lisez ma pièce et
« répondez-moi.

« Mieux vaut être maçon, si c'est là mon métier.

« J'ai le goût d'écrivailler, c'est vrai, — mais ce n'est
« pas une raison. Si c'est oui, à la bonne heure; si c'est
« non, le lendemain de votre réponse, je suis nommé juge
« suppléant quelque part, et je n'ai plus d'autre ambition
« que celle de mourir conseiller.

« Je suis bien heureux que la connaissance que nous
« avons ébauchée me permette de vous demander au-
« jourd'hui un si notable service et me procure un si bon
« juge. — Vous ne sauriez vous imaginer avec quelle foi et
« quelle impatience j'attends votre décision. — Après tout,
« c'est l'affaire d'une heure. En une heure, vous aurez
« gagné un titre inaltérable à mon éternelle reconnais-
« sance.

« Armand Barthet,
« *2, cour du Commerce.*

« *P.-S.* — Ci-joint ma bluette. Si vous l'en jugez digne,
« donnez ça à l'*Artiste;* sinon, jetez-la au feu. »

« On voit par cette lettre que la destinée de Barthet était entre mes mains. Je pouvais publier dans l'*Artiste* le *Moineau de Lesbie*, et la pièce n'était pas jouée; je pouvais lui déconseiller la poésie, et l'avocat montait à la tribune, en 1848, ou finissait par la magistrature. Par malheur pour lui, je trouvai que le *Moineau de Lesbie* était un petit chef-d'œuvre; j'écrivis à Janin, le prince des critiques, à Rachel, la princesse du théâtre. Ce fut une traînée de poudre; tous les enthousiasmes flambèrent autour de *Lesbie;* six semaines après, le moineau battait des ailes sous le ciel du Théâtre-Français, d'où il avait été chassé par messieurs les comédiens français et très *français*, soulignés, comme disait Barthet.... »

Jules Janin, de son côté, avait écrit dans les *Débats* (1), un an avant l'article de Houssaye dans le *Gaulois*, c'est-à-dire au moment où Barthet dut être interné dans une maison de santé, un feuilleton où « le prince des critiques » évoquait ses souvenirs personnels sur le *Moineau de Lesbie*. Cet article, bien plus littéraire que celui de Houssaye, nous fournit sur la pièce des aperçus délicats; en voici quelques extraits :

« Le malheureux Armand Barthet m'est apparu pour la première fois dans sa première élégie : il était jeune alors, plein de force et de vie, avec toutes les espérances de la jeunesse. Il avait écrit, en se jouant, une heureuse comédie, où Lesbie et le moineau tenaient une grande place, et comme il ne doutait de rien, il avait déposé en mon logis le *Moineau de Lesbie*. Et sans plus s'inquiéter, il avait été se promener aux Champs-Élysées. Jugez de ma joie et de ma fête, lorsqu'à l'heure du feuilleton je reçus ce premier essai d'un jeune homme ignorant de tant de choses et qui tentait la fortune du théâtre pour la première fois! Je n'avais rien à raconter à mon peuple, et, par cette déchéance, je me sentais privé du bonheur de parler à tant d'honnêtes gens habitués à leur causerie de chaque jour. Je résolus alors de profiter du *Moineau de Lesbie* et de cette fortune heureuse qui me donnait par cette bonne aventure un souvenir du grand poète Catulle. L'heure était bien choisie, et le poète avait trouvé dans cette aimable chanson le sujet d'un vrai drame.

. . . .

« Cette étude de M. Barthet, d'après l'antiquité romaine, qui prenait toute mon attention et qui m'isolait du monde extérieur, était véritablement une œuvre ingénieuse et qui respirait un parfum sincère d'atticisme et de bon goût. Le

---

(1) *Armand Barthet et ses deux comédies : le* Moineau de Lesbie *et le* Chemin de Corinthe. *Journal des Débats,* février 1873.

sourire n'a rien de forcé, la grâce est naturelle, l'esprit même n'a rien qui ressemble à l'emprunt, à la traduction, au souvenir longtemps appelé.

. . . .

« Comme ça sent bon! comme cela brille en riant des plus belles couleurs! Et quelle joie aussi de se retrouver dans ces élégances, dans ce luxe, dans cette fête des yeux, dans cette fortune des sens, dans cette senteur de la menthe et des roses de Pæstum. Tant il est vrai que l'à-propos est un grand dieu. On nous eût raconté cette histoire au milieu des pacifiques grandeurs de 1835, cette histoire du moineau tant pleuré nous eût trouvés parfaitement inattentifs; mais dans les jours où la question des gilets blancs était une grande question, pas un de ces grains d'ambre et pas une de ces perles qui ne fussent un événement.

. . . .

« Telle fut la première annonce du *Moineau de Lesbie*. Elle fut révélée à M. Barthet par une missive de M. le directeur du Théâtre-Français qui, sur la foi du feuilleton (1), faisait chercher en tous lieux M. Barthet, Lesbie et son moineau. Jugez du contentement de l'heureux jeune homme! Il entrait de plein saut dans ce grand théâtre, sans avoir frappé à la porte, et, pour compléter cette chance heureuse, il apprenait en même temps que sa pièce était reçue et que Mlle Rachel elle-même avait pris le rôle de Lesbie.

. . . .

« Pour revenir au *Moineau de Lesbie*, il fallut que le charmant oiseau fût vraiment né viable pour résister aux langueurs d'une *représentation à bénéfice*, espèce de tor-

---

(1) On voit que Jules Janin et Arsène Houssaye s'attribuent chacun le mérite d'avoir le premier fait connaître le *Moineau;* ceci prouve au moins le cas que, tous deux, ces célèbres écrivains faisaient de Barthet et de sa pièce.

ture oubliée par les poètes en leurs enfers. La pièce, attendue, commentée et louée à l'avance, devait terminer un spectacle interminable, et minuit avait sonné quand l'élégante élégie romaine se fit entendre à ce parterre rassasié de vers et de prose, de rires et d'émotions.

« Cependant la grâce du récit, la forme piquante de cette langue aiguisée sur la meule latine passée à l'huile athénienne, et surtout la toute-puissance de Mlle Rachel, jolie à ravir sous le pampre harmonieux de sa couronne, ont sauvé d'un trépas certain l'oiseau de boudoir dont on faisait un oiseau de nuit ! L'analyse, on l'a faite en deux mots : en ce moment Catulle se marie, il renonce aux plaisirs, aux amours, aux créanciers de la jeunesse, il *fait une fin*, comme on dit, et, chose incroyable, Catulle renonce à Lesbie, la grâce et l'amour de Rome entière. A peine a-t-il blasphémé ses amours, Lesbie arrive, elle se plaint, elle se lamente, elle pleure, son moineau est mort ! C'est un récit charmant, cette mort du moineau, racontée par une belle voix d'un si beau timbre et qu'on dirait faite pour l'élégie. A la fin donc, grâce à Mlle Rachel, nous voilà bien loin du récit de Théramène, et le *Moineau de Lesbie* remporte à tout jamais la palme du drame raconté.

« A ce récit, à l'aspect de sa belle maîtresse et voyant couler ses larmes, Catulle se trouble ; il se défend à peine, ou plutôt il ne se défend plus : l'amour l'emporte sur la sagesse et.... le poète ! il tombe aux pieds de sa maîtresse, qui sourit en pleurant et qui pardonne.

« Récité trop tard, beaucoup trop tard, le jour de cette représentation à bénéfice, pour que ce public endormi comprit toutes ces élégances, le *Moineau de Lesbie* eut un succès à tout briser le lendemain de cette première représentation, et, cette fois, le parterre attentif et les loges bienveillantes applaudirent de la meilleure grâce et d'un applaudissement unanime ce frêle essai d'un très jeune homme.

« Ils trouvèrent, les uns et les autres, que c'était un très joli acte, aimable, ingénieux, plein de tendresse et de courtoisie. En même temps, chacun proclama que, pour le coup, Mlle Rachel était aussi jolie qu'une femme peut l'être, et la plus jolie, en effet, de toutes les comédiennes vivantes. C'était une transformation !

« Où donc était la terrible, la violente, la vengeresse, la perfide, la passionnée, l'implacable ? Où donc l'ironie, le sarcasme, le poignard, la péripétie ardente et la fièvre ? Au contraire, on avait sous les yeux le sourire, la gaieté, l'ironie du bout des lèvres, le front épanoui, le geste heureux, la voix tendre et la démarche élégante, la grâce au regard, la perle aux dents.... »

J'ai tenu, malgré leur longueur, restreinte d'ailleurs par de multiples coupures, à donner ces deux appréciations enthousiastes d'Arsène Houssaye et de Jules Janin sur le ***Moineau de Lesbie***. Si, tout en m'en inspirant, j'y avais substitué la mienne, vous auriez pu, Messieurs, penser qu'une admiration aveugle pour notre compatriote me faisait oublier toute mesure et perdre le sentiment des proportions, et qu'une question de clocher dictait malgré moi mon jugement. Vous ne soupçonnerez pas, du moins, l'historien du ***Quarante et unième fauteuil*** et le critique des ***Débats*** d'avoir obéi à des influences de ce genre, ni cédé à un engouement passager, en parlant en de tels termes, — l'un après le naufrage mental, l'autre après la mort physique du malheureux Barthet, c'est-à-dire à vingt-cinq ans de distance — du chef-d'œuvre de sa jeunesse.

Avant de donner, par une rapide analyse et par quelques citations, une idée un peu précise du ***Moineau de Lesbie***, il faut que je répète spécialement pour cette pièce une remarque que j'ai déjà faite pour les œuvres de Barthet en général : c'est qu'on se trouve presque toujours en présence de deux variantes au moins pour qui ne voit que l'imprimé, et d'un plus grand nombre pour qui a en outre

sous les yeux des bribes de manuscrits. Ainsi, la pièce publiée en feuilletons par l'*Impartial*, en 1847, diffère sensiblement du volume de 1849. Et, plus tard, en 1861, sous le titre collectif de *Théâtre complet*, une nouvelle édition du *Moineau* différait encore beaucoup de la première (1) et se rapprochait sur certains points de la version primitive de l'*Impartial*. Si je m'appesantis sur ces détails, c'est d'abord à cause des citations, que j'emprunterai, tantôt à l'édition de 1849, tantôt à celle de 1861, selon la leçon qui me semblera la meilleure, puis parce qu'ils montrent la préoccupation incessante chez Barthet de polir et repolir ses œuvres plutôt que d'en grossir le nombre, préoccupation rare chez les écrivains de nos jours.

L'édition de 1849 portait cette simple dédicace : A M. Jules Janin.

Sur l'exemplaire de Rachel, Barthet avait ajouté ce délicat hommage, reproduit dans le *Théâtre complet* de 1861 :

Gentil moineau, si le parterre
Te bat des mains sur ton buisson,
Point d'orgueil ! la clé du mystère,
C'est que Rachel dit ta chanson.

Dans l'édition de 1861, la dédicace à Jules Janin est moins laconique :

« A Monsieur Jules Janin,

« Pas un théâtre n'avait seulement voulu la lire, cette pauvre petite comédie, qui se présentait en péplum brodé et la ceinture un peu lâche, à la mode romaine des derniers temps de la république. Survint un hasard qui la fit imprimer, en province, à une vingtaine d'exemplaires; survint une révolution qui dépeupla les théâtres et ré-

(1) Ces divergences s'accusaient non seulement par de longues séries de vers, mais par le nombre des personnages secondaires et l'agencement des scènes.

duisit le feuilleton dramatique à chercher à côté de la scène un intérêt qu'elle n'offrait plus. C'est alors que, sans vous connaître, je vous envoyai cette bluette, qui vous plut par son léger parfum d'archaïsme, et dont vous parlâtes à vos lecteurs avec un charme et une autorité qui en firent presque un événement. Quinze jours ne s'étaient pas écoulés que ma pièce, autrefois si lestement éconduite, était reçue à l'unanimité par MM. les sociétaires, et que Rachel, cette merveilleuse incarnation de la tragédie et du drame, daignait y prendre un rôle, consentant, pour la première fois, à aborder en scène le sourire et la coquetterie.

« Voilà pourquoi, mon cher Janin, je vous dédie cette pièce, pour laquelle vous avez fait plus que je n'ai fait moi-même.

« Armand Barthet. »

Venons-en à la pièce elle-même.

Les personnages principaux sont le poète latin Catulle et sa maîtresse Lesbie (1). Après eux viennent trois patriciens, amis de Catulle : Piso (2), Cornelius et Manlius ; puis Dave, esclave de Catulle (3). Du côté des femmes, nous trouvons Chryselis, suivante de Lesbie, et l'affranchie Licinia.

La scène est à Rome, chez Catulle, vers le temps du premier triumvirat, soixante ans environ avant l'ère chrétienne.

La pièce s'ouvre par un entretien entre Catulle et ses trois amis. Ils sont à table, servis par des esclaves et

---

(1) Lesbie, on le sait, n'est point un personnage imaginaire. Ce nom, ou plutôt ce pseudonyme de Lesbie, est celui sous lequel le poète Catulle a chanté sa maîtresse, Clodia Metella, sœur du tribun Clodius.

(2) Pison, dans l'édition de 1861.

(3) Dans l'*Impartial* de 1847 et dans le *Théâtre complet* de 1861, Dave a deux compagnons : Simon et Trébate, esclaves aussi.

couchés sur des lits à la manière antique. Catulle annonce à ses amis qu'il va se marier et qu'il les a réunis pour dire adieu, en leur présence, à la poésie, aux amours, aux plaisirs et aux ivresses.

Mais ses compagnons croient à une simple plaisanterie; ils raillent Catulle et font entre eux assaut de traits d'esprit. Catulle toutefois finit par les convaincre :

A boire ! esclaves.
Versez ! encore un jour de gaîté sans entraves.
Versez ! encore un jour de liberté.... Demain,
Naît, avec le soleil, le jour de mon hymen.
Buvons, ô mes amis, à nos amours passées,
Aux festins qui ceignaient de couronnes tressées
Nos têtes de vingt ans, aux paresseux loisirs
Que venait caresser l'aile d'or des plaisirs;
Buvons à la jeunesse, aux roses passagères
Qu'effeuillaient à nos pieds les danseuses légères;
Buvons, ô mes amis, et que nos fronts joyeux
Revêtent pour un jour l'auréole des Dieux....

Par ces quelques vers, on le voit déjà, Barthet était réellement poète et digne de faire parler un autre poète.

Pendant que Catulle devise ainsi avec ses amis, leur apprenant qu'il épouse la fille du consul Sextus, une affranchie, Licinia, vient le prévenir que sa fiancée Sexta, inquiétée d'un songe fâcheux, désire le voir et l'entretenir. Le poète suit l'affranchie, laissant là ses trois amis. Ceux-ci, tout en prenant enfin au sérieux son mariage, continuent à s'en étonner, et ne comprennent pas que Catulle renonce ainsi à Lesbie, dont ils font à tour de rôle un éloge enthousiaste et dont tous se déclarent épris. Prêts chacun à briguer la succession de Catulle, ils conviennent d'aller faire tous trois ensemble leur cour à Lesbie et de s'incliner devant la préférence qu'elle ne peut manquer de donner à l'un d'eux.

A ce moment même, Lesbie, le sourire aux lèvres et resplendissante de beauté, survient avec sa suivante Chrysélis. Les trois amis, sous l'influence du Cécube et du

Falerne, s'empressent de profiter de cette chance : ils accablent Lesbie de compliments et de propos galants, et se posent tour à tour en soupirants; mais elle, d'une façon dédaigneuse, les éconduit tous ensemble d'abord, puis dit à chacun son fait en quelques mots d'une fine et piquante raillerie. Tout en riant des vérités qu'ils s'attirent ainsi, les patriciens n'en sont pas moins vexés de leur échec, et l'un d'eux, par vengeance, donne, devant Lesbie, rendez-vous au lendemain à ses deux compagnons pour le mariage de Catulle avec Sexta. Ils sortent sur cette flèche du Parthe, dont on devine l'effet sur Lesbie, qui ignorait encore ce mariage et l'abandon de Catulle.

Lesbie, restée seule avec sa suivante Chryselis, laisse éclater sa douleur, et Chryselis cherche à la consoler par ces conseils cyniques :

.....Si Catulle abdique son empire,
Point de lâches regrets; c'est : tant mieux ! qu'il faut dire.
Souviens-toi du passé. Ces fiers patriciens
Dont le monde est l'esclave, ils étaient tous les tiens;
Dans tes appartements les parfums d'Arabie,
Comme aux autels des Dieux, brûlaient devant Lesbie,
Et cette Cité-Reine, ivre de tant d'orgueil,
Toi, tu l'agenouillais à tes pieds, — d'un coup d'œil !
Un beau soir, quand chacun t'environne et t'envie,
A tant d'empressements tu dérobes ta vie....
Ce fut un bruit dans Rome ! Et tout cela, pourquoi ?
Pour quelques méchants vers d'un poète sans foi. —
Eh ! qu'est-ce que des vers ! Mais, dans Rome étonnée,
Tu peux reconquérir ta haute destinée.
Fais un signe, Lesbie, et tu verras, demain,
Si l'amour, de ton seuil, sait encor le chemin.
Chaque jour, enchaînant de nouvelles conquêtes,
L'éclat de ton triomphe et le bruit de tes fêtes
Au monde émerveillé conteront tes splendeurs
A l'abri désormais de ces folles ardeurs
Que Catulle te fait expier par des larmes,
Tu comprendras enfin tout le prix de tes charmes,
Et, sachant immoler un rêve à d'autres soins,
Tu régneras d'autant que ton cœur battra moins....

Catulle, qui revient de chez sa fiancée Sexta, se trouve

en face de Lesbie. Il y a un pénible moment d'explications. Catulle finit par avouer à Lesbie qu'il se marie. Elle ne l'accable pas de reproches, et s'éloigne en lui disant d'une voix douloureuse :

C'était donc vrai ! — Malheur à moi ! car je t'aimais,
Parjure sans pitié, comme on n'aima jamais.
Adieu, Catulle, adieu.... Ce coup m'a brisé l'âme....
Adieu, car j'ai besoin de pleurer....

Le poète, demeuré seul, balance quelque temps entre son mariage avec Sexta et son amour pour Lesbie, dont, en des vers fort beaux, il se rappelle à lui-même tous les charmes et toutes les séductions. Mais l'intérêt l'emporte, et Catulle donne des ordres à ses esclaves pour les apprêts du lendemain, puis il sort pour chercher les bijoux dont il veut faire présent à sa fiancée.

Dave et les autres esclaves, tout en emportant la table encore chargée de coupes et d'amphores, échangent leurs prévisions inquiètes sur le sort que leur fera une maîtresse de maison qu'ils exècrent d'avance sans la connaître.

Survient alors Cornelius, l'un des trois patriciens, qui, les esclaves sortis, avoue, en maugréant, qu'il vient d'être éconduit par Lesbie, auprès de laquelle il s'était promis un facile succès, après l'abandon de Catulle.

Piso arrive à son tour, furieux, et il confesse à Cornelius avoir été mis à la porte par Lesbie. Dans son récit, le moineau qui donne son nom à la pièce est mentionné pour la première fois :

Piso

Je guettais le départ de Lesbie. Ici près,
Comme j'allais tourner le coin du temple antique
Dressé par nos aïeux à l'Honneur Domestique,
J'avise un marchand grec frais débarqué d'hier,
Qui rangeait sur le quai sa boutique en plein air...
Quelle aubaine ! J'achète un collier de topazes,
Un grand miroir d'acier poli, deux jolis vases
De bronze athénien, des grains d'ambre, un péplum
Comme n'en a jamais brodé Le Latium ;

Je charge des présents mon nègre de Nubie,
Et, le front radieux, je vole chez Lesbie.
— Le seuil était désert, et je trouve, en entrant,
La maison dans le trouble et les femmes pleurant....
« Parques ! pourquoi trancher une si belle vie !
« Pleurez, Grâces, pleurez l'oiseau cher à Lesbie ! »
Tout surpris, j'interroge...., on ne me répond pas.
J'insiste; Chryselis survient, et sur ses pas
Je vois, tout éplorée, arriver sa maîtresse,
Qui, sans me laisser dire un mot de ma tendresse,
Sans me donner le temps d'étaler mes trésors,
Me fait signe du geste.... Et me voilà dehors !
— Eh bien ! devine un peu, Cornelius, devine
De ce grand désespoir quelle était l'origine.

CORNELIUS

Deviner, c'est trop long. Mais dis-le-moi, Piso,
Ce sera plus tôt fait.

PISO

C'est la mort d'un oiseau !

CORNELIUS

D'un oiseau ?

PISO

D'un moineau ! — je l'appris d'une esclave
Qui poussait chaudement sur un sujet si grave
Des cris à réveiller Tarquin l'Ancien....

CORNELIUS

Très cher,
Je me trompe, à coup sûr, mais je te trouve l'air
D'un homme bafoué d'une façon sanglante.
Un moineau ! par Pollux ! la farce est excellente.

Et Cornelius raconte à Piso que lui aussi, premier, a été éconduit par Lesbie :

....Fatal présage !
Une sombre tristesse accablait son visage....
— Le moineau !

s'écrie plaisamment Piso qui, dans cette scène et la suivante, jette à plusieurs reprises cette exclamation comique.

Manlius vient retrouver ses deux amis. Interrogé par eux s'il a vu Lesbie, il s'exclame :

....O Sort!
Maudits soient tes décrets! — L'impitoyable Mort
A d'un coup de sa faux jeté droit au Tartare....

PISO

Le moineau!

MANLIUS

Tu l'as dit. — Oiseau brillant et rare,
Il paraît; car Lesbie et ceux de sa maison
En sont tous, de chagrin, tombés en pâmoison.

Et les trois fous continuent de plaisanter aux dépens de Lesbie et du défunt passereau; puis ils concluent :

PISO

Il faut un cénotaphe à l'ombre du moineau!

MANLIUS

Et pourquoi pas?

CORNELIUS

Allons, va pour un cénotaphe!
Catulle en vers badins en fera l'épitaphe.

Le poète rentre précisément. Il dépose en entrant un écrin sur un meuble. Ayant entendu les éclats de rire de ses amis, et voulant en connaître la raison, il apprend que c'est la douleur de Lesbie qui provoque leur hilarité; et comme il croit naturellement ces soupirs et ces pleurs causés par son abandon, ses compagnons le détrompent avec malice, en lui assurant que la mort d'un moineau motive seule une telle désolation. Raillé par ses amis, Catulle vexé prétend que, s'il le voulait, il pourrait d'un mot consoler Lesbie et lui rendre sa charmante gaieté. Mais les étourdis unanimement nient qu'il y parvienne. Catulle s'obstine et offre à ses contradicteurs le pari de leur montrer chez lui Lesbie riante et rassérénée. Les trois écervelés acceptent la gageure.

Alors, Catulle trace quelques mots sur ses tablettes et envoie un esclave porter sa missive à Lesbie. Ses amis continuent à le plaisanter quelque temps, puis il les fait

cacher dans une chambre contiguë pour qu'ils puissent entendre son entretien avec Lesbie si elle vient.

Catulle, une fois seul, se rappelle, un peu tard, qu'il doit épouser Sexta le lendemain. Il se reproche d'avoir étourdiment mandé Lesbie, et de s'être mis, par gloriole, dans une situation sans issue. Il cherche vainement un moyen de sortir à son honneur de cette impasse.

Lesbie survient. Les premiers propos témoignent d'une gêne et d'une contrainte mutuelles bien compréhensibles. Et quand Lesbie dit à Catulle :

Que voulais-tu de moi?

le poète, avec force réticences, finit par avouer qu'il voulait s'assurer si la douleur de Lesbie, qu'on lui avait dépeinte, était bien vraie, et si ce gros chagrin n'avait réellement pour cause que la mort d'un moineau. Et Lesbie lui répond par ces vers touchants, par la tirade un moment classique qui faisait l'admiration de Jules Janin, et dont on (1) a dit : « Ce passage ferait seul le succès d'une pièce. »

C'est vrai. — Te souvient-il
D'avoir trouvé, le jour des calendes d'avril,
Sous un rideau de lierre, un nid dont la couvée,
Sauf le dernier éclos, s'était déjà sauvée?
Pauvret! pour suivre au loin ses aînés déjà forts,
La plume encor trop frêle aidait mal ses efforts;
Tu le pris doucement dans ta main.... Le soir même,
A mon tour je le pris dans ton sein. — Combien j'aime
A feuilleter ainsi, dans les jours du passé,
Comme un bonheur présent mon bonheur effacé! —
T'en souvient-il, Catulle? Il pépiait, son aile
Paraissait appeler la leçon maternelle,
Et comme il voletait de mon doigt sur le tien,
Tu t'approchais de moi toujours plus près.... si bien
Que je sentais courir, dans les fleurs de verveine
Qui ceignaient mes cheveux, le feu de ton haleine,
Et que, toute à l'amour qui parlait dans ta voix,

(1) A. Estignard, *Portraits franc-comtois*.

Je sentais mon cœur battre et trembler à la fois.
Pauvre oiseau ! Dès ce jour, à sa fragile vie
J'attachai le destin de l'amour qui nous lie,
— Qui nous liait, pardon ! — De mon frêle bonheur
Frêle palladium, c'était tout pour mon cœur.
Or, ce matin, à l'heure où je venais d'apprendre
Cet hymen que j'hésite encore à bien comprendre,
A l'heure où, de retour dans mon appartement,
J'éclatais en sanglots...., subit pressentiment !
Mon passereau? Soudain je cours à la fenêtre....
Le cœur a des instincts qu'on ne peut méconnaître !
Je ne me trompais pas.... Mort! — Ce matin pourtant,
C'était lui qui m'avait réveillée en chantant.
Je me sentis pâlir.... Faible et crédule femme,
Ce coup, comme un malheur, m'avait pénétré l'âme,
Et je m'évanouis.... — Pauvre amour ! pauvre oiseau !
On dirait que le Sort, d'un seul coup de ciseau,
Les a tués tous deux. Que la mort les rassemble !
C'est de toute justice : — ils périrent ensemble
De la même façon qu'ensemble ils sont éclos.

Lesbie a beau être une courtisane : une fois admis le milieu païen où Barthet nous a transportés, n'est-ce pas que ce récit éveille pour elle, malgré nous, nos sympathies, et qu'on en veut presque à Catulle de la délaisser?

Le poète, d'une façon banale, essaie de la consoler, en lui faisant entrevoir la possibilité d'un autre amour que le sien. Mais elle s'en défend :

Dans une seule vie
On n'a qu'un seul amour, et je t'aimais....

Pendant qu'ils cherchent tous deux une diversion à cet entretien pénible, Lesbie avise l'écrin que Catulle a déposé sur un meuble en entrant, et pousse des cris d'admiration sur la beauté des joyaux qu'il renferme. Puis, se rappelant soudain à qui ils sont destinés, elle a un double mouvement, bien naturel, de jalousie et de coquetterie, et elle demande au poète la permission d'essayer un instant sur son front le diadème de sa rivale, ce qu'elle fait d'ailleurs sans attendre la réponse. Et voilà que, resplendissante ainsi, elle rappelle à Catulle les débuts de leurs

amours, et qu'à son tour lui-même évoque, en vers passionnés, la remembrance de ce doux passé. Poète, il se laisse attendrir par ces souvenirs de bonheur, et il est prêt à tomber aux pieds de Lesbie ou à l'attirer sur son cœur, quand les trois patriciens, sortant bruyamment de leur cachette, s'avouent battus et reconnaissent que Catulle a gagné la gageure.

Lesbie, troublée, se demande encore ce que signifie cette triple apparition, quand Licinia, l'affranchie de la fiancée de Catulle, survient et rappelle au poète que Sexta l'attend, s'étonnant de son absence à pareil moment. Lesbie, que les paroles de Licinia ramènent brusquement à la triste réalité, fait un pas pour s'éloigner et un geste pour ôter le diadème destiné à Sexta, qui pare encore son front à elle. Mais Catulle la retient d'un seul mot : « Reste! » puis, se tournant vers l'affranchie, debout sur le seuil de la porte :

Licinia, va dire à ta maîtresse
Que Catulle n'est pas digne de sa tendresse ;
Que dans son cœur un autre amour, qu'il croyait mort,
Un instant assoupi, s'est réveillé plus fort;
Dis-lui qu'il n'est point fait pour les plaisirs sévères
Du foyer : plaisirs purs, mais souvent éphémères,
Car il ne faut qu'un souffle, hélas ! pour les troubler....
— Au bonheur de Sexta j'aime mieux m'immoler.

Et se tournant vers Lesbie, pendant que l'affranchie va remplir son épineuse mission :

Tu voulais me quitter tout à l'heure ?

Lesbie (se jetant dans ses bras)

Ma vue
Se trouble.... soutiens-moi. — Je suis comme éperdue,
Je sens mon front rougir et mon cœur s'abîmer....
Et pour tant de bonheur je ne puis que t'aimer !

Il faut, naturellement, quitter le ton élégiaque et, dans une comédie, finir sur la note gaie :

Piso

Sans rancune, mon cher. — Tu nous reprends Lesbie,

Mais tu nous rends Catulle, et, pour mieux dissiper
Ma bile de tantôt...., si nous allions souper ?

Catulle

D'accord ! Le vin versé dans ce gai sacrifice
A l'ombre du moineau rendra Bacchus propice.
Venez. — Et nous, Lesbie, effeuillons à loisir
Les fleurs de la jeunesse et les fleurs du plaisir.

Telle était cette comédie, si antique de sujet, si moderne de forme et de style, dont Jules Janin nous a appris l'immense succès. Et, comme l'a écrit un de nos compatriotes (1), « le *Moineau de Lesbie* n'a pas été un caprice éphémère du public, et les plus délicats lettrés, après l'avoir applaudi au théâtre, l'ont accueilli dans leur bibliothèque. »

J'ajouterai que Barthet fut le seul auteur comique, que le *Moineau de Lesbie* fut la seule comédie que Rachel consentit jamais à jouer. Elle faillit, il est vrai, jouer une seconde comédie, mais de Barthet aussi, comme je le rappellerai tout à l'heure. Tant que l'illustre actrice vécut, ou du moins resta à la Comédie-Française, le *Moineau de Lesbie* demeura au répertoire et fut représenté fréquemment. La dernière fois que Rachel le joua, ce fut le 23 juillet 1855, au bénéfice de sa parente Judith : le *Moineau* accompagnait *Andromaque* sur le programme. Puis Rachel partit pour l'Amérique, d'où elle devait revenir presque agonisante : dans cette longue et suprême tournée, elle donna plusieurs fois le *Moineau*, et notamment un jour à Boston avec *Polyeucte*. Corneille et Barthet, Pauline et Lesbie, ces deux Romains : le martyr chrétien et le poète païen, le contraste ne devait pas manquer de saveur.... pour d'autres que des Yankees.

Rachel morte, je ne crois pas que le *Moineau* ait jamais revu la scène. La destinée de la pièce était liée à celle de

(1) *Souvenirs franc-comtois*, par Du Rizou. Besançon, 1889.

l'incomparable artiste, tout comme le sort du passereau à celui de l'amour de Lesbie :

Ils périrent ensemble
De la même façon qu'ensemble ils sont éclos.

L'admirable tragédienne s'était éprise à ce point du rôle de Lesbie — si différent de tous ses autres rôles — qu'elle permit à Clésinger — encore un Franc-Comtois — de la représenter en deux bustes allégoriques : Camille et Lesbie. D'autre part, Geffroy, acteur des Français et camarade de Rachel, ayant peint pour le foyer du théâtre un tableau qui représente tous les artistes de la Maison à cette époque, et où Rachel figure au premier plan en costume de tragédie antique, elle fit faire de ce tableau une copie avec ce seul changement qu'elle y était parée de la gracieuse toilette de Lesbie.

Le succès du *Moineau de Lesbie*, auquel Arsène Houssaye avait contribué, resserra les liens qui unissaient depuis peu l'écrivain arrivé et le jeune débutant. Houssaye, nommé administrateur de la Comédie-Française, s'empressa de prendre comme secrétaire l'ex-Favola, le critique amer de notre scène bisontine. Laissons-le nous raconter la chose dans l'article nécrologique du *Gaulois* :

« .... Voilà donc un poète dramatique de plus; mais c'était encore un écolier, et ce fut toujours un écolier, qui fit l'école buissonnière dans les lettres comme dans la vie. Il n'eut que son quart d'heure, parce que l'inquiétude du lendemain le prit le jour même de son succès. C'était un rêveur bien plus qu'un laborieux, un homme de fantaisie plutôt qu'un homme d'étude. Il avait hanté la bohème. Quand il avait sculpté un sonnet, il croyait n'avoir point perdu sa journée : il disait que les rimes sonores tintent comme les louis d'or. C'est beau ; mais on ne met pas cela dans son porte-monnaie. Vainement ses vrais amis, comme moi, lui conseillaient-ils de marcher vite avec sa jeune



renommée; il n'avançait pas. Les causeries de cafés, de coulisses, d'ateliers, de brasseries dévoraient son temps. Il ébauchait mille choses, mais ne se fixait à rien, content de tout ce qu'il faisait, mécontent de tout ce qu'il avait fait.

« Il commençait à crier misère quand je fus nommé directeur du Théâtre-Français. Je prévoyais déjà son naufrage. C'était un cœur loyal, un esprit charmant. Je le nommai sous-secrétaire à côté de Verteuil. Il prit gaiement le titre de sous-secrétaire d'État. Il n'y avait presque rien à faire. Aussi, que fit-il? Dès le lendemain, il prit un secrétaire : c'était Adolphe Gaiffe. Celui-ci eut beaucoup de choses à faire, car il fit la cour à toutes les comédiennes.

« Le croiriez-vous? Le surlendemain, Adolphe Gaiffe prit aussi un secrétaire : c'était ce pauvre Adolphe Détroyes, poète et phtisique, qui mourut en pleine jeunesse.

« Qu'arriva-t-il avec tous ces secrétaires?

« Je disais le matin à Barthet d'écrire à un personnage quelconque; il redisait mes paroles à Gaiffe, qui les redisait à Détroyes, lequel préparait la lettre dans un esprit tout contraire à celui que j'avais indiqué. Aussi, je me contentai bientôt de Verteuil tout seul, sans toutefois casser Barthet aux gages. « Mon cher ami, lui dis-je, vous êtes mon secrétaire, à la condition que vous écrirez des pièces pour la Comédie-Française, et non des lettres pour la direction du Théâtre-Français. »

« Mais il ne voulut pas être secrétaire *in partibus* : il revendiquait à chaque instant sa part de direction. Il bouleversait tout en veillant à tout. Un seul exemple : un soir, pendant que Rachel jouait son *Moineau*, il voit dans une loge de galerie un homme qui riait beaucoup entre deux Lesbies. Il court à la loge, il se la fait ouvrir — d'autorité; — il interpelle le rieur, qui lui rit au nez; sur quoi le poète batailleur le prend par le bras et le jette dans le couloir. Or, savez-vous quel était le rieur? C'était le préfet de police. Grand tumulte : on m'appelle. Heureusement

que je connaissais Carlier. Mais le plus difficile à apaiser, ce n'était pas le préfet de police, c'était Barthet.

« Il me fallut, à mon grand regret, me séparer de Barthet; mais je restai son ami. Rachel lui fut toujours bonne camarade. Elle l'invitait à ses soupers; mais en sa qualité de bohème, il y mettait trop peu de cérémonie. On sait que les bohèmes se piquaient de n'être pas des hommes du monde. Certes, je ne leur en fais pas un crime; mais de même que Barthet n'allait pas en cravate blanche à la brasserie, il n'aurait pas dû venir chez Rachel en cravate noire. Il faut se résigner à l'étiquette, même dans la république des lettres. »

Houssaye vient de faire allusion à des embarras d'argent éprouvés par Barthet : la chose, explicable avant 1849, quand il cherchait sa voie sur la route de Besançon à Paris, parcourue maintes fois en diligence, la chose paraît moins vraisemblable, maintenant qu'il connaît le succès sous forme de droits d'auteur, — d'auteur d'une pièce en vogue et jouée fréquemment. Cependant cette pénurie était réelle, car nous allons en trouver l'aveu dans la correspondance que nous ont révélée les *Portraits franc-comtois*. Quant à rechercher la cause vraie de cette gêne, je ne le ferai pas, car peut-être faudrait-il pour cela imiter Favola lui-même et regarder par le tuyau de la cheminée ou détourner les feuillets d'un paravent. Ne me demandez même pas, car je devrais m'en taire, si l'adorable Lesbie fut pour Barthet mieux qu'une admirable interprète.

Ce que je puis vous dire, par contre, et cela aura pour vous, Messieurs, un intérêt particulier, c'est que cette année-là (1850), Barthet brigua les suffrages de vos prédécesseurs pour la pension Suard.

Écoutons l'auteur des *Portraits franc-comtois :*

« Comme beaucoup de littérateurs à leur début, il se trouvait en lutte avec les nécessités de la vie, lutte sans trêve ni merci jusqu'à son dernier jour, et qui parfois le

jetait dans un découragement profond. Les papiers timbrés tombaient chez lui dru comme grêle; c'était, selon son expression, un acharnement; il n'en était point malade, mais il était tombé dans une sorte d'atonie qui le rendait incapable de tout travail ou du moins de toute œuvre digne de lui....

« .... Telle est la situation de notre infortuné poète, lorsque la Providence semble vouloir le prendre un peu en pitié et se montrer désireuse de lui venir en aide.

« C'est sous les traits d'un de nos compatriotes, le savant et excellent M. Weiss, qu'elle lui apparait (1)....

« .... Il ouvrit sa bourse à Nodier, à Clésinger, il l'ouvrit à Armand Barthet ; puis, voulant lui procurer des moyens de vivre, il conçut la pensée de lui faire donner par l'Académie de Besançon la pension créée par Suard.

« Barthet était digne de cette faveur; on pouvait sans doute trouver des candidats aux habitudes plus laborieuses, d'une conduite plus exemplaire; mais le jeune poète avait déjà donné des preuves d'un véritable talent; sur les conseils de son vieil ami, il s'empressa de rédiger une supplique à l'adresse de Messieurs de l'Académie....

« A cette lettre, Armand Barthet prenait soin d'ajouter un mot élogieux écrit en sa faveur par Victor Hugo.

« Mais les gens graves de l'Académie ne se laissaient pas influencer par la recommandation du grand poète. Ils

---

(1) L'exemplaire du *Moineau de Lesbie* (édition 1849) qui est à la bibliothèque de Besançon porte cette dédicace : « A monsieur Weiss, Hommage. Arm. Barthet. » Le *Chemin de Corinthe* (édition 1853) porte, plus simplement encore : « A mon ami Charles Weiss. Arm. Barthet. » Les deux pièces sont reliées en un seul volume.

En dehors de ce volume, la bibliothèque n'a de Barthet que la *Fleur du panier* (1853), également dédiée à Ch. Weiss. De sorte que si celui-ci, selon son habitude d'y déposer les ouvrages dont on lui faisait personnellement hommage, n'en avait fait de même pour ces trois œuvres de Barthet, notre riche bibliothèque ne posséderait absolument rien d'un écrivain qui fait, en somme, honneur à notre province.

ne contestaient pas les aptitudes, l'intelligence du candidat, mais ils lui reprochaient des prodigalités excessives, des écarts de jeunesse, de vieilles étourderies commises à Besançon. De même que le père de Barthet l'avait cru perdu et s'était montré indigné comme un père de roman en apprenant qu'il faisait des vers et avait ses entrées à la Comédie-Française, de même l'Académie se défiait un peu de ce jeune poète s'épanouissant dans un monde inconnu pour elle, coureur d'aventures et de duels retentissants, et était disposée à lui préférer un candidat vivant dans l'ombre, le travail et le silence....

«.... Les concurrents de Barthet à l'Académie étaient nombreux. L'un d'eux se distinguait par des qualités qui n'étaient point celles du poète : grande régularité de mœurs, grande honnêteté de vie, habitude du travail, beaucoup de bon sens et de jugement. Il devait l'emporter dans l'esprit des sages de l'Académie. »

J'ajoute que le candidat préféré à Barthet était M. Fleury-Bergier, récemment décédé votre confrère, Messieurs, et j'intercale ici un passage du rapport de votre secrétaire perpétuel d'alors, lu à la séance du 24 août 1850, sur le concours pour la pension Suard :

« M. Fleury-Bergier avait cependant deux concurrents sérieux, dignes à plus d'un titre de lui disputer vos suffrages. Le premier se présentait, comme lui, avec un talent déjà mûr et prouvé par un éclatant succès. Le charme des beaux vers, toujours si puissant sur l'Académie, le désir si naturel de faire entrer dans la glorieuse famille Suard un poète dramatique dont le coup d'essai a été presque un coup de maître, ajoutons-y le patronage si puissant du grand poète qui tient à honneur d'être né dans notre ville : c'étaient là de graves motifs pour faire hésiter dans leur choix bon nombre d'entre vous.... »

Reprenons maintenant un instant les *Portraits franc-comtois :*

« Cet échec fut cruel à notre compatriote : il fallait vivre, et la pension Suard lui eût été précieuse. « Pour « mon compte, écrivait-il, le 6 novembre 1850, je suis « assommé d'ennuis. Quelle lutte! si j'avais seulement un « peu de loisir, de ce bon loisir sans inquiétudes avec le « vivre et le couvert, il me semble que je vivrais si heu- « reux! Coquine de pension Suard, c'était si bien mon « affaire, et j'en aurais si bien profité! »

« Quelques mois après, le 20 mai 1851, il ajoutait : « Franchement, je suis découragé; depuis deux mois, je « tombe dans une paresse qui, loin de me reposer, me « brûle; mes nuits sont tourmentées, et mes journées se « passent, je ne sais comment, dans une apathie désolante. « Aussi, c'est la faute de l'Académie; je ne sais pas ce que « lui vaudra M. Fleury, mais je parierais bien un de mes « membres que je lui aurais valu davantage. »

N'avais-je pas raison, Messieurs, en débutant, de dire que si Barthet n'eut point d'attaches avec l'Académie, notamment comme pensionnaire Suard, ce ne fut point exclusivement de sa faute?

III.

Nous en sommes restés, avec Houssaye et son article, à la cravate noire du poète chez Rachel. Poursuivons :

« Il nous lut bientôt une comédie en trois actes, *le Chemin de Corinthe*. Rachel et moi, nous lui donnâmes chacun une boule blanche; mais la pièce ne fut reçue qu'à corrections. « Je ne suis pas de ceux qui se corrigent, » dit-il fièrement. La même histoire lui arriva pour le *Veau d'or*.... »

Afin de rester fidèle à l'ordre chronologique que j'ai cru devoir adopter et de ne pas dépasser pour le moment l'année 1850, parlons donc du *Chemin de Corinthe*.

On sait que « recevoir une pièce à corrections » est, le plus souvent, une formule polie pour la refuser nettement, quand l'œuvre ou l'auteur mérite quelques égards. C'est parce qu'il ne s'y trompait pas, lui qui était de la maison, que Barthet répondit « fièrement » : « Je ne suis pas de ceux qui se corrigent, » car, en réalité, Barthet corrigea pour lui-même toute sa vie le *Chemin de Corinthe*, d'une façon souvent heureuse, quelquefois fâcheuse, à mon humble avis.

Maintenant, pourquoi cette pièce fut-elle refusée, — autant dire le mot vrai, — bien qu'elle fût l'œuvre de quelqu'un de la Maison, qu'elle fût patronnée par le directeur et par l'actrice incomparable qui y faisait tyranniquement la pluie et le beau temps, et que le nom de Barthet dût être un gage de réussite, puisqu'on jouait précisément alors de lui une pièce à succès?

Était-ce donc que le *Chemin de Corinthe* ne valût rien, soit au point de vue littéraire, soit au point de vue scénique? Je dis : ne valût rien, — car la pièce pouvait certes ne pas être supérieure au *Moineau de Lesbie*, pouvait même lui être réellement inférieure, et mériter cependant les honneurs de la représentation. Chacun sait que c'est un comité, composé surtout des principaux acteurs du théâtre, qui décide aux Français de l'admission ou du rejet des pièces. Tous d'une compétence indiscutable au point de vue purement scénique, les membres du comité ne le sont pas toujours au même degré quand il s'agit du côté exclusivement littéraire d'une pièce. Le refus du *Chemin de Corinthe* n'établit donc pas *ipso facto* l'infériorité manifeste de cette comédie, surtout si l'on se rappelle que le *Moineau de Lesbie*, renvoyé d'abord piteusement au débutant inconnu qui en était l'auteur, fut ensuite reçu avec enthousiasme quand Houssaye et Janin s'en furent mêlés. Les questions de personnes, les considérations étrangères à l'art, jouent donc parfois un rôle prépondérant dans

l'acceptation ou le refus d'une œuvre dramatique au théâtre; et c'est là qu'il faut chercher, c'est là que nous allons chercher la cause de l'échec de Barthet.

J'ai dit, sur la foi de Houssaye, que le *Chemin de Corinthe* était patronné par lui et par Rachel. Par lui, c'était sincère et vrai. Seulement l'écrivain qui avait contribué à imposer le *Moineau* à la Comédie-Française, quand il n'était rien dans celle-ci, en était par contre le directeur quand il appuyait le *Chemin*. Avec l'indépendance de situation des sociétaires vis-à-vis de l'administrateur du théâtre, avec l'indépendance de caractère spéciale à ces grands acteurs, la recommandation du fonctionnaire de l'État n'avait plus le poids de celle du critique de presse; et au comité, sauf en cas de partage, le vote de Houssaye pouvait être contre-balancé par celui de n'importe quel *père noble* ayant à se plaindre de lui, directeur, ou de son secrétaire Barthet.

Quant à Rachel, oui, elle avait d'abord soutenu le *Chemin de Corinthe;* mais pour se tourner ensuite contre lui et l'empêcher d'être joué. Ce fut la grande douleur du pauvre Barthet, qui s'en plaignit, et en public avec mesure, et dans l'intimité avec plus d'amertume.

Écoutons, à ce propos, d'abord la double dédicace de la pièce, dans le *Théâtre complet* de 1861 :

A Monsieur Arsène Houssaye.

« Mon ami,

« Par une reconnaissance un peu hâtive, j'avais inscrit un autre nom que le vôtre en tête de cette comédie, le nom d'une actrice éminente qui avait bien voulu patronner mon œuvre et s'engager de plus d'une façon à lui prêter l'appui de son admirable talent; mais, François I[er] l'écrivait sur les vitres : *Souvent femme varie !* et je n'ai rien à dire à cela.

« Ce que je fais aujourd'hui est pour vous remercier de votre courageuse et constante bienveillance, et aussi pour mettre votre responsabilité à couvert, dans le cas douteux

où quelques personnes, partageant sur mon travail la trop bonne opinion que vous m'avez si souvent et si chaleureusement exprimée, s'étonneraient peut-être de l'ostracisme qui l'a frappé.

« Décembre 1852.

« Du temps a passé depuis que j'ai inscrit cette dédicace en tête de la première édition du *Chemin de Corinthe*. Vous avez quitté l'administration du théâtre, brillamment ramené par vous à la place qu'il doit occuper; Rachel est morte, et, en l'accompagnant vers son dernier gîte, j'avais oublié sa petite trahison pour ne me souvenir que des regrets que me laissait sa perte et de la reconnaissance que je lui garderai toujours.

« Je puis la juger aujourd'hui, cette pièce écrite depuis dix ans. On devient impartial, même pour soi, quand l'amour-propre n'est plus en jeu. Je viens de la relire, et je crois sincèrement que le *Chemin de Corinthe*, si impitoyablement malmené, sera pour moi un titre littéraire plus sérieux que le *Moineau de Lesbie*, salué par tant de bravos (1).

« Après tout, qui sait? C'est par hasard que ma première comédie a pu en appeler au public d'une condamnation préventive; un autre hasard, peut-être, relèvera la seconde : *Habent sua fata libelli.*

« Septembre 1861. Armand Barthet. »

(1) Cette prédilection du poète pour le *Chemin de Corinthe* persista jusqu'à la fin, car dans le brouillon de lettre de 1873 (au début de sa folie), que j'ai déjà cité à propos du *Moineau*, je relève les passages décousus ci-après : « Après le vaudeville latin, j'abordai la comédie grecque : le *Chemin de Corinthe* (siècle de Périclès). Je trouve cela très beau : trois actes en vers attiques. Je m'étais réfugié à Batignolles, je faisais dire par le concierge que j'étais en voyage.... Cela dura cinq mois. C'était, à mon sens, un petit chef-d'œuvre....

« .... Je restai deux mois à Clichy (prisonnier pour dettes), et je terminai les trois actes du *Chemin de Corinthe*. Il y fallait quelques corrections, quelques limages, un dernier coup de rabot. Je les donnai, les vacances suivantes, à Lorient.... »

Revenons maintenant en arrière, à l'époque même de l'échec de Barthet; et voyons ce qu'il en pense dans l'intimité.

Le 31 décembre 1850, il écrit à son ami : « De tristes étrennes, mon cher Weiss! ma pièce est faite, elle a été lue et n'a pas été reçue par ces messieurs du comité; c'est-à-dire, mon cher ami, que me voilà avec trois ou quatre ans de travail tombés dans l'eau : c'est désolant.

« Que j'ai donc eu de guignon d'entrer dans cette atroce maison de la Comédie au titre de secrétaire du directeur! Je me suis fait là, sans y songer, des ennemis irréconciliables et qui n'oublient pas. J'ai été fusillé, mon cher ami, c'est à la lettre, fusillé de boules noires.... »

Vers la fin de 1851, quand Rachel, après l'avoir entretenu pendant un an dans l'espoir qu'elle ferait revenir le comité sur sa décision, vota finalement elle-même contre lui, il écrivait encore : « Je ne sais si vous êtes bien au courant de ce qui me concerne : ma pièce a été définitivement refusée. J'en ai été jusqu'à la mort, mais je me suis remis, et je n'y pense plus. »

Cela, ce sont ses confidences à Charles Weiss. Mais j'ai trouvé quelque chose de plus intime encore, une sorte de monologue de Barthet, écrit par lui-même sur les feuilles blanches de son exemplaire personnel du *Chemin de Corinthe*, édition 1853. Permettez-moi de vous faire connaître cette note, qui contient d'intéressants détails :

« Quand mon plan fut arrêté, — malheureusement sans *scenario*, comme toujours — je commençai ma pièce aux Batignolles, où je demeurais alors, rue Moncey, 5, le mercredi 6 novembre 1850. Les trois actes étaient terminés le 20 du même mois, — 14 jours (1).

« Je la repris le surlendemain 22, et huit jours après,

(1) Ceci ne cadre pas tout à fait avec les trois ou quatre ans de travail dont il parle à Ch. Weiss.

le 30, j'avais fini. J'y travaillai encore quelques jours, et, le 6 décembre, je la donnai à la copie.

« Le mercredi 11 décembre, lecture au comité. Je lisais moi-même, et je lis fort mal (1). La pièce fut reçue à corrections.

« Retouchée, et donnée de nouveau à la copie, elle fut de nouveau lue au comité le 21 du même mois et, cette fois, refusée définitivement.

« Rachel, qui n'avait pas entendu la pièce, me la demanda. Je la lui portai. Le rôle de Néère lui convenait. Elle me pria d'y faire quelques modifications et se chargea de la faire admettre, malgré le jugement du comité.

« Elle distribua elle-même les rôles :

« Néère, Rachel. — Pasyphile, Nathalie ou Mme Brohan. — Eutyclès, Maillart. — Diphile, Leroux. — Megillus, Got. — Crobyle, etc., Thénard, etc.

« Mais elle changea probablement d'avis, car le jour de la lecture arrivé — et Rachel, malade, l'avait fait reculer pour pouvoir y assister — elle vota la première, et vota noir, disant qu'on ne la jouerait pas — elle qui depuis un an avait la pièce en manuscrit chez elle, qui depuis un an me promettait, et qui avait fait retarder la lecture tout exprès pour y assister.

« Or, comme le dépouillement du scrutin donna huit noires et sept blanches, à supposer que le vote de Rachel n'ait déterminé personne à voter comme elle, si la lecture avait eu lieu en son absence, puisqu'elle était malade lors du premier jour désigné, — la pièce était reçue, attendu qu'en cas de partage le vote du président compte pour deux, et que j'avais obtenu le suffrage du président, M. Arsène Houssaye.

« C'est à Rachel que je dois mon peu de réputation, car je ne me suis jamais fait d'illusion sur les causes du succès

(1) Ce n'est point l'avis de M. Ch. Baille, qui l'a si bien connu.

du *Moineau de Lesbie ;* mais on conviendra qu'il me faudrait une reconnaissance bien tenace pour ne pas lui garder un peu de rancune de ce qui s'est passé par son fait, à l'occasion du *Chemin de Corinthe*. Pour des raisons toutes personnelles, elle ne voulait plus jouer le rôle, et, ne le jouant pas, elle ne voulait pas qu'une autre le jouât. Il y avait à cette époque des rivalités d'alcôve entre elle et Judith, etc., etc.

« Aujourd'hui, huit ans après, M. Ricourt, qui dirige rue de la Tour d'Auvergne une école lyrique, me demande mon consentement pour y faire jouer ma pièce par ses élèves. Je l'ai donné. Qu'en arrivera-t-il? Après tout, mon sacrifice est fait. J'ai porté le *Chemin de Corinthe* à l'Odéon. MM. Gustave Royer d'abord, et Charles de la Rounat ensuite, ne l'ont pas jugée digne. M. Montigny, du Gymnase, a été du même avis, à ce qu'il paraît, car je ne me souviens pas de sa réponse.

« Pauvre pièce! Je parierais cependant quelque chose qu'elle sera jouée, un jour ou l'autre, de mon vivant ou après ma mort, et qu'elle trouvera des sympathies. Après huit ans, on est impartial, et je ne la trouve vraiment pas mauvaise. — Le 12 novembre 1858. »

Le pauvre Barthet aurait perdu son pari, car je ne crois pas que le *Chemin de Corinthe* ait jamais été joué, ni de son vivant ni après sa mort. Je ne parle pas de l'école lyrique de la rue de la Tour d'Auvergne : j'ignore ce qu'il est advenu de l'essai dont parle Barthet, et qui l'a amené à écrire la note ci-dessus. Le refus unanime et successif de la pièce aux *Français*, à l'*Odéon* et au *Gymnase* semble indiquer qu'au point de vue scénique, elle était réellement défectueuse, car il ne pouvait y avoir à ces deux derniers théâtres la même situation et les mêmes griefs qu'à la rue de Richelieu : les rancunes d'acteurs éminents contre le secrétaire de la direction, la jalousie d'une actrice illustre pour un poète volage, qui cédait trop facilement « à la

fougue de ses sensations, à son étourderie d'allures et de paroles [1], » mais qui à cette époque « était un beau jeune homme de vingt-neuf ans, portant la tête haute, au regard franc et sympathique, souriant d'un bon sourire dans sa barbe blonde, le cœur sur la main, et la main dans la vôtre [2]. »

J'ajouterai que si Rachel ne voulut pas jouer le *Chemin de Corinthe*, au mépris de ses promesses à son poète, Barthet ne fut pas le seul à être traité ainsi par elle, si l'on en croit Larousse : « Le nombre des rôles qu'elle refusa, après les avoir d'abord acceptés, témoigne de ses constantes hésitations, de sa frayeur d'être au-dessous d'elle-même dans des créations nouvelles. » Et Larousse cite, entre autres dramaturges que Rachel joua.... de cette façon, Legouvé et Ponsard, celui-ci à deux reprises. Barthet et son *Chemin de Corinthe* étaient donc en bonne et célèbre compagnie.

C'est le moment, par une analyse et par des citations, comme je l'ai fait pour le *Moineau*, de dire ce qu'est le *Chemin de Corinthe*.

Ce titre seul laisse prévoir que nous n'abandonnons pas l'antiquité : qu'au contraire, nous nous y enfonçons plus avant qu'avec le *Moineau*. Après les Romains, les Grecs.

Jules Janin nous le dit, dans le feuilleton que j'ai déjà longuement cité : « Cependant Barthet restait à l'œuvre, il rêvait au *Chemin de Corinthe*. ....C'était aussi très joli, le *Chemin de Corinthe*, et j'eus aussi le bonheur d'en parler le premier. Ne va pas qui veut à Corinthe, a dit le proverbe, et le proverbe avait raison.... »

Je ne suivrai pas Janin dans la longue digression où il se lance ensuite sur Corinthe, les poètes et les bergers de l'antiquité, et je reviens à la comédie de Barthet :

---

(1) A. Estignard, *Portraits franc-comtois.*

(2) F. Bailly et Mallat de Bassilan, *Notice sur Armand Barthet, 1820-1874.*

Nous sommes en Grèce, 350 à 400 ans avant Jésus-Christ.

Au premier acte, l'action est à Athènes, dans la maison d'Eutyclès.

La pièce s'ouvre par un joli tableau de la vie familiale d'un ménage athénien. Néère, jeune femme de vingt ans, cherche en vain à retenir au logis et près d'elle son mari Eutyclès, jeune, lui aussi, de ses vingt-cinq ans. Celui-ci, persistant à sortir, tâche de s'excuser à ses propres yeux par un beau monologue où s'exhale l'âme foncièrement païenne de Barthet :

Candide enfant, pourquoi le tranquille bonheur
Que tu me fais n'est-il suffisant pour mon cœur ?
Pourquoi ta voix si douce et ta douce caresse
N'ont-elles plus pour moi de charme ni d'ivresse ?
Pourquoi les murs, jadis si chers, de ma maison
Me pèsent-ils, plus lourds que des murs de prison ?
Hélas ! les dieux ont fait mon âme trop profonde
Pour qu'une femme puisse y tenir lieu du monde,
Et cette affection, si vive aux premiers jours,
Les premiers jours passés, s'engourdit pour toujours.
L'amour !.... un mot divin qui m'enflamme et m'enivre !
Mais je n'ai qu'un feuillet quand je voudrais le livre,
Et, la page finie, il me faut comprimer
Les élans de mon cœur qui s'ouvre pour aimer.
Oh ! l'hymen enchaîné ! l'hymen au froid cortège !
Qui, de ses doigts glacés, vous couronne de neige,
Qui vous prend dans la sève et le cœur chaud d'amour,
Qui vous promet la vie, et qui vous donne un jour !

Ce regret de s'être marié, Eutyclès l'exprime de nouveau, sous forme de conseil, à son ami Diphile qui survient :

Reste toujours garçon.
Au lieu d'un seul épi, c'est toute la moisson,
Toute une gerbe, au moins....

Diphile ne tarde pas à mettre à profit les leçons d'Eutyclès aux dépens de celui-ci, car Eutyclès l'ayant quitté et laissé seul en sa maison, Diphile profite de la venue fortuite de Néère pour trahir l'amitié, en déclarant à la jeune femme qu'il l'aime. Néère, heureusement, est vertueuse :

elle repousse avec indignation l'aveu passionné de Diphile, et le laisse là après l'avoir sévèrement morigéné.

Lorsque Diphile s'est retiré, non sans s'être extasié sur la vertu aussi solide que rare de Néère, celle-ci reparaît avec ses esclaves, hommes et femmes, et leur donne ses ordres pour la tenue et le bon ordre de sa maison, dont Eutyclès se désintéresse par trop, laissant tout en désarroi.

Quand il rentre, elle lui reproche, d'ailleurs tendrement, cette négligence, d'abord devant les esclaves, puis dans l'intimité; et aux réponses moitié railleuses, moitié irritées de son mari, la pauvre Néère commence à s'apercevoir du changement, de la désaffection de celui-ci :

Je ne suis plus aimée !
O rêves éternels de mon âme charmée,
O mon pauvre bonheur, qu'êtes-vous devenus ?

Cette petite querelle de ménage aiguise encore le regret d'Eutyclès de s'être marié. Il se le reproche de nouveau, et aussi éloquemment que tout à l'heure :

Ah ! si j'étais encor plus jeune de deux ans !
Ah ! si j'étais encor, pour les yeux complaisans
Des vierges de l'Attique, un mari qu'on désire !....
J'aimerais mieux briser sous ma main en délire
Les autels de Junon que d'accepter encor
Ce joug, qui n'en est pas moins lourd pour être d'or.
C'est aux premiers soleils, c'est au printemps de l'âge,
Presque enfants, que l'hymen nous saisit au passage;
C'est quand la passion remuant notre cœur,
Vivante, va bientôt jeter son cri vainqueur :
O destins ennemis ! c'est au seuil de la vie,
C'est quand l'âme va naître au jour — qu'on se marie !

Diphile revient; et sans avouer naturellement à Eutyclès de quelle trahison il a essayé vainement de se rendre coupable envers lui, il lui fait ses adieux, lui apprenant qu'il va

Dans la ville amoureuse et splendide, où la Grèce
Court d'un pied empressé réchauffer sa vieillesse,
Où la blonde Vénus, fille des flots amers,
Voit son temple à la fois dominer sur deux mers;
Où tout est enivrant, jusqu'à l'air qu'on respire;

Où ce n'est plus assez de deux ports pour suffire
Aux vaisseaux étrangers, nombreux comme leurs flots;
Où l'on arrive aux chants joyeux des matelots;
Où l'on trouve à souhait des plaisirs sans contrainte
Et de l'amour sans fiel....

EUTYCLÈS

Mais où donc?

DIPHILE

A Corinthe.

EUTYCLÈS

Et l'Asie?

DIPHILE

Elle est là. Satrape triomphant,
Pharnabaze s'y berce au dos d'un éléphant.
C'est le marché du monde. Orateurs et poètes,
Peintres, musiciens, philosophes, athlètes,
Tout arrive à Corinthe. En femmes : Thessala,
Corinne, Parthénie, Euxippe, Messala....
Et je ne t'ai rien dit encor de Pasyphile,
Le trésor à la fois et l'orgueil de la ville,
Un miracle de grâce! une femme, Eutyclès,
Qui, pour être Aspasie, attend son Périclès,
Et qui cherche, parmi sa cour toujours nouvelle,
Pour lui donner son cœur, un homme digne d'elle.
Que dis-tu de Corinthe? Athène, un affreux trou,
Depuis qu'elle s'est mise à calquer son hibou.
Reste ici qui voudra. Je cours où l'on s'amuse.
J'ai toujours détesté Minerve et sa Méduse.

Sur ce, le frivole Diphile prend congé d'Eutyclès et s'en va. Mais ce qu'il a dit à son ami rend celui-ci rêveur. Lui aussi songe à Corinthe, et, comparant le bonheur calme, mais monotone, qu'il peut trouver auprès de sa Néère aux plaisirs capiteux que lui offre Corinthe, il pense à y suivre Diphile.

Et la trirème va partir.... Fatale idée,
J'en ai l'âme inquiète et la tête obsédée.
Une tentation de Corinthe m'a pris;
C'est un vertige.... il faut m'y soustraire à tout prix.

Il s'y soustrait, non en restant à Athènes, ce qui eût été tout simple, mais en partant pour Mégare, à mi-chemin

entre Athènes et Corinthe, sous prétexte d'y réclamer à un débiteur un demi-talent d'or. Avant de partir, il veut toutefois se réconcilier avec sa femme, et se faire pardonner ses récentes brusqueries et les pleurs qu'il a causés à Néère.

Celle-ci, ravie d'avoir reconquis son Eutyclès, de qui quelques mots de regrets et de tendresse ont suffi pour la rasséréner, le laisse partir pour Mégare, non sans avoir obtenu de son mari la promesse d'un prompt retour. Eutyclès ne nous laisse d'ailleurs pas ignorer son arrière-pensée, car en partant il se dit :

Néère, sur Mégare
Que ton penser s'arrête et ton soupçon s'égare....
J'y vais.... oui, mais pourrai-je y demeurer, hélas !
Lorsque je sentirai Corinthe à quelques pas ?....
— Hypocrite nature ! On se ment à soi même.
Je déserte ton seuil, Néère, mais je t'aime !
Je partirais un jour pour Corinthe ; mieux vaut
Y courir sur-le-champ, j'en reviendrai plus tôt.

L'argument est spécieux; tout ce premier acte, qui abonde en beaux vers et en charmants tableaux de l'antiquité, n'a pour raison d'être que d'engager Eutyclès sur le chemin de Corinthe.

Au deuxième acte, nous sommes à Corinthe, dans la maison de la courtisane Pasyphile, cette femme dont Diphile faisait tout à l'heure un portrait enchanteur à Eutyclès. Celui-ci n'est pas resté longtemps à Mégare; mais, comme il était à prévoir, pour en sortir, c'est la porte de Corinthe et non celle d'Athènes qu'il a prise. Depuis six mois il est l'amant de Pasyphile, au grand désespoir de cinq autres soupirants évincés, Diphile compris, de même que Pharnabaze, satrape de Médie, immensément riche. Celui-ci prodigue en vain ses trésors pour obtenir seulement un regard de la belle, laquelle n'a d'yeux et de tendresse que pour Eutyclès.

En attendant que Pasyphile paraisse, les soupirants

maudissent la cruelle et son préféré, et se plaignent de voir leurs présents refusés ou jetés avec mépris. Quand Pasyphile survient, Pharnabaze essaie de nouveau de la fléchir, en lui offrant une fois de plus ses richesses; mais elle lui répond :

J'aime Eutyclès, mon cher satrape, et, quand on aime,
On n'a que du dédain, mais un dédain suprême
Pour vos lingots. A quoi vous servent-ils, voyons?
C'est pauvre. — Mais l'amour! Il donne des rayons
A mes yeux, à mon sang de la vie, à mon âme,
Avec la passion, des ivresses de flamme....
Vous y dépenseriez des millions, seigneur,
(Mettant la main sur son cœur)
Voilà le seul chemin qui conduit au bonheur.

Puis, voulant être seule, elle congédie tous ces amoureux.

Ils m'ont laissée
Enfin, et me voilà seule avec ma pensée.
Les importuns! Pourquoi recevoir ces gens-là?
Eh! pour faire enrager Naïs et Thessala....
Pharnabaze surtout, le riche Pharnabaze!
Rien qu'à ce nom superbe elles sont en extase,
Et ne comprennent pas, de ma part, ce dédain
D'un satrape affichant un faste souverain.
Pauvres femmes! jamais une voix bien-aimée
N'a donc fait tressaillir dans votre âme charmée
Ces merveilleux instincts qui s'éveillent au jour
Si splendides, qu'on en a fait un dieu : — l'Amour!
Oh! quand je le sens là, quand sa tête charmante
S'abandonne, rêveuse, aux mains de son amante,
Eutyclès! Eutyclès! quand tes yeux, quand ta voix
M'entretiennent d'amour pour la millième fois,
Ce ne sont plus des mots humains, c'est une gamme
De notes et de chants qui me vont droit à l'âme....
Tout mon être tressaille, et je me sens si bien
Que je l'écoute encor quand il ne dit plus rien.

Voilà, certes, une courtisane que Barthet n'a pas créée banale, de même qu'il avait su poétiser l'historique Lesbie.

Pasyphile est tirée de son amoureuse rêverie par Crobyle, une vieille intrigante, qui lui apporte toute sorte de pré-

sents de la part du satrape, et qui, pour les lui faire seulement regarder, est obligée de feindre d'abord de les lui vouloir vendre. Mais Pasyphile repousse avec dédain les cadeaux de l'Oriental, en s'écriant :

Répète de ma part à celui qui t'envoie
Ce que je lui disais tout à l'heure :
(Montrant Eutyclès qui entre)
— Ma joie
Et mon amour sont là.... — Pût-il, nouveau Midas,
Tout convertir en or, que je n'en voudrais pas.

Mais Eutyclès répond mal à cette ardente tendresse de Pasyphile. Il fait à celle-ci une longue — et belle — scène de jalousie, puis il finit par s'apaiser devant les preuves de fidélité que lui donne sa maitresse, qui s'écrie :

A l'abri du soupçon
Aimons-nous, sans verser de nos mains ce poison
Dans la coupe où frémit le vin de nos ivresses....

Malgré ces ivresses, Eutyclès n'est pas heureux. Il lui vient parfois, il se l'avoue, des remords de sa conduite coupable envers sa femme.

Diphile, autrefois son ami, à présent son rival, vient, tout en lui reprochant de l'avoir supplanté, le mettre en garde contre les projets criminels du satrape Pharnabaze qu'il a surpris. Ici, on le voit, nous confinons au drame. Eutyclès, tout en bravant ses ennemis, consent à s'armer pour sortir avec Diphile.

Sur l'entrefaite, Néère, venue d'Athènes à Corinthe pour tenter de reconquérir son mari, parait au seuil de sa rivale. Trouvant Megillus, l'esclave d'Eutyclès, qui ne peut la reconnaitre sous son voile épais, elle lui demande à parler à son maitre. Megillus en profite pour faire, à celle qu'il prend pour une étrangère, un long et complaisant tableau de la vie de plaisirs et de désordres que mène Eutyclès, ce qui achève de percer le cœur de la pauvre Néère. C'est alors que, se rendant au cirque, parait Pasy-

phile, appuyée au bras d'Eutyclès, entourée de toute sa cour de galants, et suivie de ses femmes et de ses esclaves. Tout ce cortège passe sans faire attention à Néère, et celle-ci, après avoir longtemps regardé sa rivale, ne peut s'empêcher de s'écrier en soupirant : « Qu'elle est belle ! »

Au troisième acte, nous sommes encore dans la maison de Pasyphile. Celle-ci, de retour du cirque, voit Néère se présenter à elle en suppliante :

Madame, autour de vous une cour empressée
Sollicite un regard, un signe, une pensée....
Que l'un d'entre eux s'éloigne ? A peine si vos yeux
S'apercevront qu'un astre a déserté vos cieux....
Et cet astre, pour vous sans chaleur et sans flamme,
C'est l'unique trésor de quelque pauvre femme !
Mais vous êtes si belle ! et moi....

Pasyphile la rassure et l'encourage. Néère continue à peindre ses souffrances, et murmure :

Il faut avoir pleuré, pour savoir ce que coûte
Le sillon que les pleurs ont creusé goutte à goutte.
Comprendrez-vous combien amer est le souci
Qui m'a prise à mon seuil et m'a conduite ici,
Vous qui, toujours heureuse et toujours adorée,
Ne savez ce que c'est qu'une vie ulcérée ;
Vous qui n'avez encore, en y baissant les yeux,
Dans la foule à genoux vu que des fronts joyeux ?
Je n'ai pas essayé de lutter.... Je supplie !
Je vous ai vue, hélas ! et comprends qu'il m'oublie....

PASYPHILE

Je devine. J'aurai séduit, sans y songer,
Quelque joli garçon d'un cœur un peu léger....
Son nom ? Vous n'aurez pas perdu votre visite,
Et, s'il dépend de moi, je vous le rends bien vite.

Pasyphile, on le voit, fait bon marché des Diphile, des Pharnabaze, des Démétrius, des Pâris, des Polémon qui lui forment une cour ; et elle accepte les bénédictions et les remerciements prématurés de Néère, sans se douter encore que c'est son Eutyclès qu'on veut lui arracher. Elle

fait même, en un langage magnifique que je voudrais pouvoir citer aussi, l'apologie de l'amour à Néère, jusqu'au moment où celle-ci, finissant par nommer Eutyclès, n'a pas même le temps d'ajouter qu'il est son mari, car Pasyphile, après un rugissement de lionne blessée à qui l'on veut enlever ses petits, s'écrie en fureur :

Baissez, baissez les yeux, créature insensée,
Implorez à genoux Pasyphile offensée,
Et rendez grâce aux Dieux de ne m'avoir pas mis
Plus de fiel dans le cœur contre mes ennemis.

A ce moment, une suivante de Pasyphile annonce à sa maîtresse que le bruit court qu'on doit le jour même assassiner Eutyclès, et ajoute qu'on voit des sicaires rôder dans le voisinage. A cette nouvelle, les deux femmes, les deux rivales ont un même cri d'horreur et de désespoir, qui s'achève pour Néère par cette invocation aux Dieux :

O Dieux de mon foyer! Dieux d'airain! Dieux d'argile!
S'il est perdu pour moi, qu'il reste à Pasyphile.
. . . .
O Dieux de mon foyer! que je meure et qu'il vive!

Et Pasyphile s'écrie de son côté :

C'est qu'elle ose l'aimer plus que moi!....

NÉÈRE

Bien plus; oui.
Vous, vous l'aimez pour vous; moi, je l'aime pour lui.

Et elle s'élance au dehors. On aimerait à voir Pasyphile la suivre. Ce sont les exigences scéniques sans doute qui veulent qu'elle reste, en se rassurant sur la valeur et le courage d'Eutyclès.

L'attentat échoue d'ailleurs par le courage d'Eutyclès et de son esclave Megillus, et surtout par l'intervention d'une femme voilée, qui s'est jetée entre les glaives des combattants et, par ses cris, a attiré du secours et mis en fuite les assaillants.

Pasyphile, qui était enfin allée au-devant d'Eutyclès,



revient avec lui; tout en reprochant à son amant de s'être exposé au danger dont il était prévenu, elle lui parle avec inquiétude et jalousie de la femme inconnue qui vient de le sauver, et, dans une scène bien conduite, mais un peu longue, finit par faire avouer à Eutyclès qu'il éprouve une sorte de satiété, de lassitude de leur liaison. Cette scène ressemble trop à une banale querelle d'amoureux, et la langue y est parfois vulgaire. Eutyclès, en sortant, laisse Pasyphile désespérée, car elle l'aime plus que jamais. Elle exhale amèrement sa douleur, tout en se jurant de reconquérir le cœur d'Eutyclès :

Va, les larmes sont là, prochaines et brûlantes,
Les heures vont passer pour toi tristes et lentes,
Et tu peux désormais mesurer dans ton cœur
Ce qu'il peut contenir d'angoisse et de douleur.

Néère, que Pasyphile a fait chercher partout, paraît alors devant sa rivale, qui lui reproche d'abord d'avoir apporté le trouble dans ses amours avec Eutyclès. Néère lui apprend enfin qu'elle est l'épouse de celui-ci, et qu'elle a été abandonnée par lui. Elle fait à Pasyphile un tableau enchanteur des premiers temps de leur union, et une peinture navrante de ses souffrances depuis l'abandon d'Eutyclès, et de sa jalousie envers l'inconnue qui lui a ravi le bonheur; et elle ajoute :

Comment aurait-il fait pour ne pas vous aimer,
Puisque vous avez su moi-même me charmer !

Plus loin, ces plaintes touchantes, qu'il me faut abréger :

Je pars, et je pars seule, emportant mon secret,
Car, s'il vous aime, un jour ou l'autre il reviendrait.
. . . .
Je regagne sans lui le foyer solitaire
Où j'avais espéré ramener mon époux;
Mais je m'étais trompée, et je comptais sans vous.
Délaissée avant l'âge et veuve avant la tombe,
L'épreuve a dépassé ma force, et j'y succombe....

Et désormais, pourtant, il faut, sans me lasser,
Reprendre cette vie et la recommencer.

Pasyphile, touchée du malheur et de la vertu de Néère, et craignant pour elle-même l'inconstance d'Eutyclès, se résout au sacrifice de renoncer à lui, en réunissant les deux époux. Elle dit à Néère de son mari :

....Tantôt triste, tantôt rayonnant de gaîté,
— Mais tristesse réelle et bonheur affecté —
Que de fois j'ai voulu dans son âme oppressée,
Pour le consoler mieux, surprendre sa pensée !....
Votre histoire en deux mots m'a livré son secret.
Le mal qui le dévore....
C'est le regret.
C'est le remords, la honte.... Et moi, dont ce mystère
Éveillait les soupçons, rivale involontaire,
— Car je ne savais rien — Néère, c'était vous
Que maudissaient de loin mes blasphèmes jaloux !
. . . .
Néère, ces deux ans de félicité douce,
Lorsque vous vous aimiez d'une amour sans secousse,
Comme vous avez dû les trouver bons et courts;
Et cependant, deux ans, deux ans ! c'est bien des jours.
Je vous les envierais, mais je n'en suis pas digne....

Voulant pousser jusqu'au bout son généreux projet de réconciliation des deux époux, Pasyphile fait entrer Néère dans son appartement, en lui recommandant de se parer de ses atours :

Parez-vous, soyez belle.
Triomphez aujourd'hui de ce cher infidèle,
Et qu'il tombe de joie et d'ivresse à vos pieds,
Comme en ces jours heureux que vous me racontiez....

Restée seule, Pasyphile s'affermit dans sa pensée de renoncement à Eutyclès, tout en enviant l'amour tel que l'entend Néère.

Eutyclès, que Pasyphile a fait chercher, arrive. Après quelque préambule, elle lui parle de sa femme. Et lui s'écrie :

Ma femme !
Qui t'a si bien instruite? Et quelle langue infâme,

Osant traîner ici ce nom cher et sacré,
A connu mon secret et te l'a déclaré ?
Tout me rappellera donc que je suis coupable !
Ma femme ! Mais c'est là le remords implacable
Qui ne s'endort jamais, et qui jette toujours
Quelque nuage sombre au ciel de mes beaux jours.
C'est le rêve éternel et la chaste pensée
Qui prêtent un refuge à mon âme lassée.
Car je t'aime, Néère ! et lorsque tu sauras
Tout ce que j'ai souffert, tu me pardonneras.

Pasyphile lui répond qu'il est déjà pardonné, que Néère est là, que c'est elle l'inconnue, la femme voilée qui l'a sauvé du fer des assassins. Le remords s'en accroît au cœur d'Eutyclès. Néère entre alors et se jette dans les bras de celui-ci, qui l'étreint avec tendresse.

PASYPHILE

(A part.) (Haut.)
Comme il l'aime ! A présent que je suis inutile....
Soyez heureux, adieu !

NÉÈRE

Pas encor, Pasyphile.
(A Eutyclès.)
C'est elle, mon ami, qui m'a rendue à toi.
Et pourtant elle t'aime.... et presque autant que moi.
(Tendant sa main à Pasyphile.)
Pasyphile, soyons toujours l'une pour l'autre,
Comme aujourd'hui, — vous mon amie, et moi la vôtre.

PASYPHILE

(A Eutyclès.)
Et de vous, pas un mot ?

EUTYCLÈS

Pasyphile, jamais
Je ne vous aimai tant.... — lorsque je vous aimais.

Tel est le *Chemin de Corinthe*, pour lequel j'ai suivi l'édition de 1853; celle de 1861, dans le *Théâtre complet*, supprimant quelques longueurs, il est vrai, mais au prix de bien des beaux vers, et prenant trop, à mon avis, en trois endroits différents, le ton du vaudeville.

Par l'analyse que je viens de faire, on a pu remarquer

et les beautés littéraires et les défauts scéniques du *Chemin de Corinthe*. En écrivant, au début de la note que je citais tout à l'heure : « Quand mon plan fut arrêté — malheureusement sans *scenario*, comme toujours,.... » Barthet a donné lui-même par ces trois mots : malheureusement sans *scenario*, l'explication du triple refus de sa pièce.

En effet, faute d'avoir à l'avance esquissé un plan précis, arrêté les proportions de l'ouvrage, enchaîné toutes les scènes, en un mot, faute d'avoir construit au préalable l'ossature, le squelette de sa pièce, Barthet est tombé dans ces longueurs et a dilué son sujet dans ces trois actes que l'on peut reprocher au *Chemin de Corinthe;* il a fourni au Théâtre-Français un prétexte, à l'Odéon puis au Gymnase une raison pour ne pas accepter sa pièce.

Et cependant il l'a toujours crue jouable. L'auteur des *Portraits franc-comtois* nous l'a dit :

« .... Tout en paraissant se résigner à l'échec de la seconde de ces pièces (le *Chemin*), à laquelle il avait dépensé tant de veilles et de travail, Barthet n'a jamais accepté ni compris qu'elle n'ait pu aborder la rampe, et se révoltait en son âme contre ce qu'il jurait être du théâtre une injustice et de Rachel une trahison.

« Les deux pièces étaient, en effet, d'une poésie aussi élégante. Le vers du *Chemin de Corinthe* est ciselé avec autant de soin que celui du *Moineau de Lesbie;* mais l'idée en est banale, délayée en trois actes, dont les deux premiers pourraient être supprimés, car ils manquent de mouvement; la pièce traîne, un érudit peut la lire, un délicat la goûter, le public ne pourrait l'entendre.

« Les lamentations de Néère amusent, la brutale indifférence d'Eutyclès révolte; en réalité, c'est au troisième acte seulement que l'action s'engage. Megillus, le valet, a quelques lueurs comiques rappelant les valets de Molière, et le dévouement de l'épouse se jetant au-devant des assas-

sins de son mari est un heureux contraste avec la prudence de la maîtresse; mais ici encore la vraie pièce, qui a commencé trop tard, se prolonge outre mesure et se survit à elle-même ; il y a des longueurs, et, de toutes les fautes, les longueurs sont celles qui tuent le plus sûrement une œuvre scénique.... »

De ce jugement équitable et judicieux, votre éminent confrère me pardonnera toutefois, je l'espère, d'appeler sur un seul point : c'est quand il dit que le public ne pourrait entendre le *Chemin de Corinthe*. Il ne faut pas perdre de vue que, malgré les intrigues à droite, les cabales à gauche, les rancunes de celui-ci, les jalousies de celle-là, malgré les torts probablement réels de Barthet envers les uns ou les autres, sa pièce n'a été rejetée que par huit voix contre sept. Voilà donc sept « compétences, » comme on dit aujourd'hui, qui trouvaient la pièce jouable; et, si l'auteur eût possédé le droit de récusation, combien de fois aurait-il eu à l'exercer vis-à-vis des huit opposants? Combien de ceux-ci ont-ils voté contre Barthet plutôt que contre le *Chemin de Corinthe?* Si une voix seulement s'était déplacée, si Barthet s'était fait un ennemi de moins, si Rachel ne se fût pas déjugée, la pièce était jouée. Sans doute, le public d'élite des *Français* aurait senti, aperçu les longueurs ; les princes et les hauts barons de la critique auraient suggéré des coupures, en supposant qu'elles n'eussent pas été faites au cours des répétitions. Combien de pièces ont, de l'aveu de tous, ce défaut et n'en fournissent pas moins une carrière honorable! Il me semble donc excessif de penser que le public, qui avait tant applaudi le *Moineau de Lesbie*, n'aurait pu supporter le *Chemin de Corinthe*.

Pour achever d'expliquer le succès de l'une et la disgrâce de l'autre, comparons à notre tour les deux pièces de Barthet entre elles.

Résumées en quelques mots et dégagées de tout épi-

sode, la donnée du ***Moineau de Lesbie*** et celle du *Chemin de Corinthe* sont, on l'aura remarqué, inverses comme points de départ et d'arrivée : dans la première de ces pièces, un jeune homme est sur le point d'abandonner sa maitresse pour se marier; devant les larmes et les charmes de cette maîtresse, il renonce à son projet et rompt avec sa fiancée : voilà toute l'intrigue. Dans la seconde, c'est exactement le contraire : un jeune homme marié abandonne sa femme pour une maîtresse; puis devant les pleurs et le dévouement de son épouse, il revient à celle-ci. Ces deux données se valent, — pas au point de vue de la morale, s'entend, — mais à celui de l'intérêt dramatique. Les deux pièces sont également bien écrites, par un vrai poète qui connaît l'antiquité et sait nous y transporter avec lui. Mais l'action n'a pas le temps de languir dans l'acte unique du *Moineau* comme dans les trois actes du *Chemin*, que les épisodes ne suffisent pas à remplir. Les amours de Catulle et de Lesbie, par cela seul que ces personnages sont historiques, captivent mieux notre attention que celles d'Eutyclès et de Pasyphile, personnages imaginaires. En outre, dans *le Moineau*, Sexta, la fiancée patricienne que Catulle sacrifie à Lesbie, ne parait pas et ne peut disputer à celle-ci nos sympathies; tandis que, dans le *Chemin*, Néère, la jeune épouse, avec la grâce de ses vingt ans, tient seule le premier acte en sa maison d'Athènes. Le second acte, à Corinthe, dans la maison de la courtisane Pasyphile, appartient naturellement à celle-ci, et Néère n'y parait qu'à la dernière scène. Mais les deux rivales se partagent le troisième acte, et on se surprend à éprouver, malgré soi, vers la fin, presque autant de sympathies pour la femme perdue que pour l'épouse fidèle. Rachel, qui avait d'abord choisi le rôle de Néère, n'aurait-elle pas aussi souhaité de se montrer dans celui de Pasyphile, et, ne pouvant les remplir tous deux, aurait-elle craint le succès d'une rivale dans le rôle de la courtisane?

Barthet ne nous le dit pas, mais cela n'a rien d'invraisemblable.

Les deux pièces s'intitulent : *comédie*. Le *Moineau* reste fidèle à ce titre, malgré les pleurs et le désespoir momentané de Lesbie; quant au *Chemin*, il passe dans les coulisses, aux deux derniers actes, un cliquetis d'épées et de poignards, un guet-apens et une tentative d'assassinat, qui donnent à cette pièce grecque un faux air de mélodrame du boulevard du Crime. Dans le *Moineau*, la note comique, pleine de verve et d'enjouement, est fournie par les trois patriciens amoureux de Lesbie, et éconduits par elle en faveur de Catulle. Dans le *Chemin*, les cinq soupirants de Pasyphile, également rebutés par elle au profit d'Eutyclès, prennent leur échec beaucoup moins allégrement, puisque l'un d'eux ne craint pas d'aller jusqu'au meurtre. Il n'y a que l'esclave Megillus pour donner par moments le ton badin à la pièce.

Du parallèle que je viens d'esquisser, on peut conclure que, pour l'optique spéciale du théâtre, le *Chemin de Corinthe* ne se présentait plus sous un jour aussi favorable que le *Moineau de Lesbie*. Mais méritait-il pour autant le dédain cruel qui fut si amer au pauvre Barthet? Vous ne le penserez pas, Messieurs, et vous trouverez sans doute comme moi qu'il ne s'agissait nullement ici, pour le Despréaux le plus sévère, d'*Agésilas* ou d'*Attila* succédant — non à vingt-sept ans, mais à dix-huit mois d'intervalle — à *Polyeucte* ou à *Cinna :* il s'en faut de beaucoup.

IV.

Le refus définitif du *Chemin de Corinthe* nous a amenés en 1851. Pour savoir ce que fait Barthet, ouvrons de nouveau les *Portraits franc-comtois.*

« L'année 1851 s'écoule dans un découragement profond.

Barthet travaille peu ou point; il lui faudrait une tranquillité, un calme d'esprit qui est loin de lui....

« .... Weiss n'en continue pas moins avec son jeune ami une correspondance affectueuse, où il essaie de relever son courage; il le sait plein de talent, de facilité, et il voudrait lui procurer quelques ressources et mettre en lumière ses brillantes qualités; il lui conseille de traiter un sujet poétique que l'Académie de Besançon mettra probablement au concours. Barthet s'excuse et répond : « S'il s'agit, mon cher maître, de vous être personnelle- « ment très agréable, je le ferai, mais à mon corps dé- « fendant, avec toute sorte de répugnances, et certain de « faire des vers exécrables.... »

« ....Dans une autre lettre, Barthet donnera de meilleurs arguments pour refuser de prendre part aux concours académiques : « Ces sortes de luttes me semblent un peu « enfantines, et je préfère, avec une nouvelle qui ne me « coûtera guère plus de temps, et que je traiterais à ma « façon, accroître un peu mon petit bagage, et gagner le « prix à coup sûr, puisqu'on me le paie au moins au- « tant.... »

Empruntons encore aux *Portraits franc-comtois* ces détails sur l'existence de notre écrivain à cette époque, détails qui prouvent qu'il travaillait bien plus qu'on ne l'a dit :

« Barthet est, en décembre 1851, à la tête d'une seconde pièce en trois actes, toute moderne, *Souvent femme varie*, un titre que François I[er] lui a prêté. Il compose en outre un volume en prose, intitulé *Nouvelles*. Enfin, ses déboires un peu digérés, il se met à travailler avec acharnement, et de semaine en semaine il voit le monceau de ses manuscrits s'augmenter d'une bonne cinquantaine de pages. Il songe à les publier dans l'*Illustration* à trois sous la ligne : ce n'est pas le Pérou, mais enfin on peut gagner sa vie, et il ne demande rien de plus. Il compte

entrer bientôt à la *Revue de Paris* et à la *Revue des Deux Mondes*. Il a un éditeur qui lui achète 300 francs l'édition de mille volumes, pourvu que le livre ait 250 pages, format Charpentier; et comme ses livres lui ont déjà rapporté le triple par les journaux, c'est 1,200 francs de bénéfice pour un petit volume ; qu'il en publie deux ou trois par an, et le voilà sauvé. »

Quels sont ces livres que Barthet fait éditer en volumes après les avoir publiés dans les journaux ? Je pense qu'il s'agit simplement du volume de *Nouvelles* dont je parlerai tout à l'heure.

Je ne sais s'il a réellement, selon son espoir, collaboré à l'*Illustration* et à la *Revue de Paris;* ce qui est certain, c'est que la *Revue des Deux Mondes* n'a jamais rien publié de lui.

Quant à la pièce en trois actes, toute moderne, intitulée *Souvent femme varie*, je n'ai pu réussir à en trouver la mention ailleurs que dans les *Portraits franc-comtois*. Les amis survivants de Barthet, que j'ai interrogés, n'en ont gardé aucun souvenir, pas plus du titre que du sujet. Les biographies sont muettes, elles aussi; l'ouvrage bibliographique d'Alfred Dantès : *Franche-Comté littéraire, scientifique et artistique*, n'en parle pas davantage. Elle n'a donc jamais été imprimée. Du manuscrit, nulles traces. Et cependant, c'est sans doute de cette comédie que parle Barthet, quand il écrit à Weiss, le 2 avril 1852 : « La voilà « enfin terminée, cette fameuse pièce. Je ne vous la raconte « pas ; vous la savez déjà. Qu'il vous suffise de savoir que « c'est assez bien venu, que j'ai à peu près fait ce que je « voulais faire et que j'espère avoir pour moi quelques « chances de réception, quand je lui aurai fait sa dernière « toilette. C'est une affaire de six semaines à deux mois, « pas moins. »

Votre érudit confrère ajoute, Messieurs, dans ses *Portraits :* « Les mois se convertirent en années. Deux années

plus tard, cette pièce, qu'il considérait comme finie, refinie et surfinie, il la mettait en morceaux, pour la reconstruire sur de nouveaux frais; le sacrifice était dur, il s'agissait de démolir 2,500 vers (1). Mais son œuvre lui semblait mauvaise et constituer un poème bien plus qu'une action dramatique. L'auteur expiait ainsi sa fâcheuse habitude de s'embarquer à filer des scènes sans avoir suffisamment travaillé sa charpente : « Il me faudra du courage, disait « Barthet, et j'ai peur d'en manquer. Songez que voici « onze mois que je ne m'occupe pas d'autre chose et que « je ne gagne pas un sou, et que, par conséquent, je vis, « comme les oiseaux, à l'hôtel de la Providence. La Provi- « dence m'a aidé, mais je crains qu'elle ne soit lassée, et « c'est une terrible ornière sur le chemin du travail que « l'inquiétude du jour et du lendemain. Il me faut pourtant « aller deux ou trois mois encore à ce train-là, car c'est « une chose bien entendue, je ne livre pas ma pièce dans « son état actuel. »

Que valait la pièce *Souvent femme varie*, dont je n'ai pu trouver que cette trace légère, incertaine même? Mettons, si l'on veut, faute de preuve contraire, qu'elle ne valait rien pour le théâtre. Mais, comme œuvre littéraire, ce que j'ai cité des vers de Barthet dans d'autres pièces montre qu'elle devait sûrement renfermer de beaux passages poétiques. Voilà donc une œuvre qui, dans deux versions successives, a coûté des années de travail à son auteur, et dont il ne reste pas vestige. Et ce fait n'est pas isolé — nous le verrons — dans l'existence de Barthet.

J'en viens aux *Nouvelles* mentionnées il y a un instant. Ce volume de deux cent cinquante pages parut en 1852. C'est pourquoi je n'en parle que maintenant, quoique les

---

(1) Je me demande, en face de ce chiffre de deux mille cinq cents vers, s'il ne s'agit pas d'une pièce en *cinq* actes, le *Veau d'or*, plutôt que d'une pièce en *trois* actes, *Souvent femme varie*.

pièces détachées dont il se compose portent toutes des dates bien antérieures. Ces pièces ne révèlent aucun plan d'ensemble qui leur donne quelque cohésion; elles ont dû être écrites en vue de leur publication dans des revues et des journaux, et ce sont elles, sans doute, qui ont rapporté à Barthet les 1,200 francs dont il était question tout à l'heure.

La plus ancienne de ces nouvelles — car elle est datée de Saint-Ouen, septembre 1846 — s'appelle le *Nid d'hirondelles*. En quelques pages, c'est une idylle vite changée en élégie : l'amour idéal et pur de l'auteur pour une jeune fille entrevue un soir de mois de Marie dans une église de la banlieue de Paris. La jeune fille se trouve être une riche héritière; mais elle est poitrinaire, et, quelques jours après l'avoir aperçue pour la première fois, c'est son cercueil que le jeune homme suit au cimetière. Le récit est touchant; mais certains détails invraisemblables montrent que les églises et les cérémonies religieuses étaient peu familières à Barthet.

Pierre et Paquette, nouvelle datée de Paris, janvier 1848, et plus étendue que la précédente, est une idylle champêtre, gracieusement écrite et d'une forme originale, qui se déroule à Cendrey et dans les villages environnants, entre deux enfants, la fille d'un notaire de campagne et son frère de lait, fils du fermier du notaire. Élevés ensemble et inséparables, un déchirement se produit quand Paquette doit quitter Pierre et la ferme pour aller dans un pensionnat recevoir l'instruction et l'éducation indispensables. Et le jour où le notaire marie Paquette richement dotée à un avocat du voisinage, Pierre, qui lit pour la première fois nettement dans son propre cœur, éprouve une telle commotion, un tel chagrin, qu'il en perd la raison, et devient fou, un fou errant sans trêve par les champs et répétant dans une sorte de *lamento* continuel la chanson navrante de son amour déçu. Les gens du pays retrouveraient comme

moi dans cette nouvelle des noms de familles et de lieux dits de la contrée.

La troisième nouvelle, intitulée *Henriette*, a presque l'ampleur d'un roman, car elle occupe à elle seule les trois quarts du volume; elle est datée de Paris, mai-juin 1849. C'est une histoire du siècle passé, qui se déroule parmi la noblesse élégante et frivole du temps de Louis XV. Cette histoire est trop longue et l'intrigue en est trop touffue pour que je puisse l'analyser en quelques mots. L'amour passionné du jeune chevalier Olivier de Pré-la-Combe et de la petite brodeuse Henriette, qui devient actrice à l'Opéra, puis comtesse en titre, amour qui constitue la trame du récit, est peint d'une façon touchante (1). Malgré tous ses écarts personnels et tout le désordre de sa vie, Barthet, il faut lui rendre cette justice, a dans son style le respect de soi-même et de ses lecteurs. Aussi s'attache-t-il, dans cette nouvelle en prose comme dans ses comédies antiques en vers, à glisser sur tout tableau licencieux, à éviter toute expression risquée. Qu'il mette en scène une hétaïre grecque, une courtisane romaine ou une grisette parisienne, il sait rester chaste dans ses peintures, au point de rendre sympathique son héroïne.

En outre des trois nouvelles dont je viens de parler, le même recueil contient, sous ce titre collectif *les Saisons, ballades*, quatre courts poèmes ou chants en prose, de deux ou trois pages seulement chacun, sur les mérites et les agréments de chaque saison. Une sorte de refrain, différent naturellement pour chaque poème, revient à plusieurs reprises pour justifier le sous-titre de *ballades* que portent *les Saisons*.

Nous arrivons à 1853. Cette année-là, outre la première

(1) *Henriette* a été rééditée en 1886, dans la « Bibliothèque du dimanche, » en deux petites plaquettes à bas prix, sous ce titre différent : *Une passion fatale*. Ce démarquage, douze ans après la mort de Barthet, est au moins étrange.

édition du *Chemin de Corinthe*, Barthet publia la *Fleur du panier, poésies*. Comme ce titre l'indique, c'est un choix, une sélection des poésies fugitives de l'auteur, la plupart remontant à une date plus ou moins éloignée et ayant déjà paru ailleurs. En parcourant la collection de quelques années de l'*Impartial*, nous en avons rencontré plusieurs, on s'en souvient; mais, selon son habitude, Barthet les a remaniées profondément avant de les réunir en recueil. La *Fleur du panier* n'est pas très compacte : c'est une plaquette d'environ douze cents vers seulement, en une quinzaine de pièces, la plupart sans titre, et d'une ampleur fort inégale, car deux d'entre elles occupent à elles seules la moitié de ce petit volume.

L'une de ces pièces de longue haleine, intitulée *Aldine*, est la réminiscence d'un amour des jeunes années de Barthet, et dont j'ai parlé déjà, car cet amour fait en partie le sujet de la nouvelle : *De la coupe aux lèvres*, que j'ai mentionnée précédemment. Aldine n'est point, comme Béatrix, Laure ou Elvire, assurée de l'immortalité, bien que son regard ait révélé au poète

Ces bonheurs inconnus qu'on ne peut exprimer
Qu'en conjuguant à deux l'éternel verbe AIMER.

Cet amour grammatical nous vaut pourtant un joli couplet sur les larmes, dont voici la fin :

. . . .
Ainsi des pleurs : nos yeux en versent mille et mille
Qui sont comme le sang des blessures du cœur;
Une sort quelquefois, radieuse et facile....
C'est la perle où se mire un éclair de bonheur.

Le poète voit dans une île de la Seine une rose sauvage et s'apprête à la cueillir pour l'offrir à son Aldine :

Mais, au cœur de la rose, un joli scarabée
Dormait comme en son nid. Émeraude tombée
Du haut du ciel peut-être en cet écrin vivant,
Le murmure du fleuve et le souffle du vent

Dans son lit embaumé le berçaient si tranquille !
— Reste à ta rose, et toi, rose, reste à ton île,
Et, si le vent du soir vous jette au flot jaloux,
Du sommeil éternel ensemble endormez-vous.

N'est-ce pas que ce tableautin est bien gracieux !

L'autre grande pièce de la *Fleur du panier* est, sans titre, une scène dialoguée entre viveurs, dans un cabaret à la mode, et qui avait paru d'abord, je l'ai dit, dans l'*Impartial*, sous le titre *En soupant*. Comme toujours, les deux versions diffèrent sensiblement.

Les joyeux propos s'entre-croisent : dans une demi-ivresse, les convives devisent à bâtons rompus d'art, de poésie, d'amour, de gloire, de philosophie. Mais il n'y a là rien de bien saillant, ni dans la forme ni dans le fond (1). Et point de conclusion : on cherche vainement la pensée de Barthet dans celle de ses falots personnages. On lui suppose à la rigueur des intentions satiriques qui se sont évanouies en chemin. Tout au plus un rapin flétrit-il

L'ignoble dieu d'en bas qui s'appelle l'*Argent*.

La pièce intitulée *Idylle* commence par une dissertation un peu froide sur l'amour; puis vient un dialogue entre ces deux abstractions : *l'Esprit* et *la Chair*, qui plaident chacun leur cause en beaux vers, supérieurs en général à l'ensemble du volume :

L'Esprit

Juin répand ses trésors. Depuis hier, les roses
Ont brisé le satin de leurs corselets verts.
Le poète et la fleur sont deux sublimes choses !
La fleur a des parfums, le poète a des vers.
. . . .

La Chair

Le soir tombe, c'est l'heure attendue où, dans l'ombre,
Avec l'œil de l'amour se cherchent les amants.

---

(1) Dans des notes manuscrites que j'ai retrouvées, Barthet, en vue d'une réimpression, ajoutait de longs développements à cette pièce déjà longue.

L'heure où le blond Vesper luit dans l'azur plus sombre,
L'heure où l'aveu tressaille à des lèvres sans nombre,
L'heure des longs baisers, l'heure des doux serments.

Le dialogue est interrompu par deux coups légers et discrets frappés à la porte du poète et suivis d'un frou-frou soyeux. Inutile d'ajouter que ce n'est pas l'*Esprit* qui frappe ainsi, et qui a le dernier mot de cette *Idylle*.

Cette poésie avait, je le rappelle, paru d'abord dans l'*Impartial* en 1845, sous le titre *les Rêves*, avec les divergences de rigueur.

Voici de belles stances intitulées *Amour*, et inspirées au poète par son Aldine déjà nommée. Je ne puis résister au désir d'en détacher quelques-unes :

L'amour ! *Magnificat* superbe,
Qui monte, cantique éternel,
De la planète et du brin d'herbe,
De l'âme et du cœur, vers le ciel.

L'amour ! sensation divine,
Doux secret de pudeur voilé,
Qui dans le regard se devine
Avant que la bouche ait parlé.

. . . .

Rayon sacré, flamme bénie,
Ivresse d'en haut et d'en bas,
Esprit divin, douce harmonie,
Amour ! amour ! où n'es-tu pas ?

Partout mon regard te découvre,
Et de la fleur qui te sourit
Au cœur innocent qui s'entr'ouvre
Comme pour t'y donner un nid,

Voix caressante ou désolée,
Cri de joie ou frisson d'émoi,
Pied furtif ou face voilée,
Amour ! amour ! c'est toujours toi.

On le voit, pour Barthet, l'amour était décidément *la fleur du panier*. Aussi est-ce à peu près la seule corde qui vibre dans ce petit recueil. Je passe donc sous silence quelques menues bluettes de même tonalité. Cependant,

dans des notes différentes nous rencontrons trois pièces :

Une esquisse de la maison champêtre telle que le poète la voyait en rêve pour l'abri et le repos de ses vieux jours, rêve qu'il a réalisé plus tard, dans une certaine mesure, à Cendrey. J'aurai à revenir sur cette pièce.

Des strophes *A Gavarni*, dans lesquelles Barthet, à propos de carnaval, de masques et de travestissements, fait, en des vers lestement troussés, l'apologie des débardeurs crayonnés par le célèbre caricaturiste.

Enfin, une épître, datée de 1846, *A mon frère, l'abbé Auguste Barthet*, pièce d'un caractère austère, et qui détonne par cela même dans un recueil où la folie secoue quelque peu ses grelots. Elle contient notamment cette confession de Barthet, enfant du siècle :

Pourquoi durer si peu, saison du premier âge ?
Après les jours de paix vinrent les jours d'orage,
Vinrent les passions, ces amantes du bruit,
Qui s'attachent au cœur comme le ver au fruit.
Bien longtemps j'ai suivi leur foule dangereuse,
Trempant à leurs festins ma lèvre aventureuse,
Et me laissant séduire au nectar frelaté
Que mesure à faux poids leur fausse volupté.

Voilà un rapide aperçu de ce recueil poétique (1) de Barthet, dont on a dit : « La *Fleur du panier*, c'est un peu ambitieux, mais c'est si frais ; d'ailleurs tout est relatif; il ne s'agit que de la fleur de son panier à lui; ce panier est rempli de poésies tout simplement exquises.... (2). »

Dans l'ordre chronologique, c'est le *Veau d'or* qui se présente maintenant.

---

(1) A trois reprises au moins : en 1852 (couverture des *Nouvelles*), en 1861 (couverture des *Odes gaillardes*), en 1873 (lettre particulière), Barthet annonça invariablement comme étant « sous presse » un volume de *Poésies complètes*, qui ne parut jamais et qui devait être la réimpression, avec de nombreuses additions, et en un format agrandi et renforcé, de la *Fleur du panier*. J'en ai trouvé quelques fragments manuscrits.

(2) A. Estignard, *Portraits franc-comtois*.

Après nous avoir dit que le *Chemin de Corinthe* fut reçu à corrections à la Comédie-Française, Arsène Houssaye ajoutait, on s'en souvient peut-être : « La même histoire lui arriva pour le *Veau d'or* (1). »

Barthet écrivait à Weiss, le 22 février 1854 : « Je crois enfin tenir une idée; je parle d'une idée grande, féconde, puissante, et surtout vraie, surtout actuelle, surtout saine. Après l'avoir poursuivie pendant un an, désespérant presque de pouvoir l'assouplir aux exigences de la scène, c'est elle maintenant qui me talonne et me poursuit. Elle ne me sort pas de la tête, et plus je l'examine de près, plus j'en découvre la grandeur et la portée. »

Mais, déjà découragé, il écrivait de nouveau à son ami, le 7 mai suivant : « Ma pièce n'avance pas : c'est navrant. Malgré des moments de mauvaise humeur qui me font tout abandonner pour quelques jours, quand je me suis un peu rafraîchi la tête, j'y reviens avec une ardeur nouvelle, ce qui me fait espérer qu'à la fin j'en viendrai à bout. »

A quelle date le *Veau d'or* fut-il soumis à la Comédie-Française et éconduit par elle? Je l'ignore : je n'ai que peu de renseignements sur cette pièce. On (2) me dit bien qu'en 1857 elle n'était pas achevée; mais peut-être s'agissait-il alors déjà d'un de ces remaniements, d'une de ces refontes complètes dont Barthet était coutumier, et le refus de la pièce pouvait être bien antérieur, car il semble s'être produit pendant la direction de Houssaye, et celui-ci fut remplacé par Empis en 1856.

Quoi qu'il en soit, le *Veau d'or* ne fut jamais imprimé,

---

(1) Le brouillon de lettre de Barthet de 1873, qui nous a déjà fourni son opinion d'alors sur ses deux pièces précédentes, le *Moineau* et le *Chemin*, poursuit ainsi : « Enfin, j'abordai le *Veau d'or*, comédie en vers, en cinq actes, que j'écrivis à Clichy, prisonnier pour dettes.... Cette solitude de deux mois me permit de fouiller mon sujet, que je roulais déjà dans ma tête depuis plusieurs années.... »

(2) M. Charles Baille.

et je n'ai pu en découvrir le manuscrit, qui a probablement été, avec tant d'autres, brûlé par Barthet.

Je ne pourrais donc pas citer un seul vers de ces cinq actes, si, en 1867, à l'époque où le poète collaborait à la *Revue littéraire de la Franche-Comté*, il n'avait publié dans cette Revue deux fragments de sa pièce, qu'il y qualifie de comédie *inédite*.

Ces deux fragments suffisent à montrer qu'il s'agissait d'une pièce « à thèse, » genre mis en vogue depuis par Alexandre Dumas fils, et que la thèse était l'exécration de l'argent, exécration que la situation pécuniaire de Barthet à cette époque faisait ressembler quelque peu au mépris du renard pour les raisins.

La donnée est moderne, l'idée « surtout actuelle, » comme le dit Barthet. Le premier acte se passe dans le cabinet du richissime banquier Grégory. Xavier, le neveu de celui-ci — neveu pauvre — dit à son oncle :

Si l'on court après l'or, c'est avec la pensée,
La somme suffisante une fois amassée,
De pouvoir satisfaire, à bouche que veux-tu,
Un instinct jusqu'alors forcément combattu.
On travaille, on se prive, on vit dans l'espérance
De ce petit bonheur qu'on s'est taillé d'avance ;
Après dix ans, vingt ans, le jour est arrivé
Où l'on a réuni le pécule rêvé....
Mais du but primitif pas un qui se contente !
La soif, avec le gain, croît, toujours plus ardente ;
Les projets d'autrefois, par d'autres remplacés,
Ont tellement grandi qu'on n'a jamais assez....
Et de continuer, et, pour grossir la somme,
D'épargner sur sa table et d'écourter son somme,
S'exténuant, chiffrant, et se leurrant toujours
D'une villa tranquille où terminer ses jours.
Le temps passe pourtant...., l'âge arrive.... A sa suite
La Mort, de son doigt lourd, met nos projets en fuite....
Et combien sont frappés, qui n'ont jamais rien vu
Des hommes, ni de Dieu, qu'à travers un écu !

Et plus loin, le neveu pauvre dit encore à l'oncle riche :

Pas de terme moyen. De deux l'un : il faut être,
Vis-à-vis de l'argent, son esclave ou son maître.
Son maître ? pour agir il n'attend qu'un signal.
Son esclave ? il est dur, égoïste, brutal.
Exemple : votre vie, à l'argent consacrée,
Dès l'âge le plus tendre en a pris la livrée ;
Les millions se sont l'un sur l'autre entassés
Dans vos mains.... C'était trop. Avez-vous dit : Assez !
Jamais ! Vous subissiez déjà le joug funeste.
Donnez à l'or un pied chez vous, il prend le reste,
Devient impitoyable, et bon gré malgré vous,
Le front dans la poussière il vous tient à genoux.
Vous avez soixante ans. Depuis plus de quarante,
Vous rêvez nuit et jour agiotage et rente ;
Jamais un jour tranquille, une heure de répit ;
Calculs, escompte, emprunts, chiffres, reports, crédit,
Et toujours !.... Cependant, une fois par semaine,
Pas un pauvre ouvrier qui ne brise sa chaîne,
Et qui, dans la gaieté du vin et des propos,
Ne savoure à loisir un grand jour de repos,
Intermède joyeux, temps d'arrêt nécessaire,
Que vous n'aurez jamais, vous, le millionnaire !

Voici, au quatrième acte, un bois traversé par plusieurs sentiers; deux amoureux errent dans le bois. Le jeune homme nous dit :

Tout appartient à tous. Un homme intelligent
Jouit bien plus pour rien qu'un sot pour son argent.
Est-ce qu'on a besoin d'être propriétaire
Pour ramasser sa part de bonheur sur la terre ?
Prés d'herbe humide et haute ou blonds sillons d'épis,
On dirait pour nos pieds de splendides tapis ;
Le moulin babillard où l'écume se joue,
On dirait pour nos yeux qu'il fait marcher sa roue ;
Les fleurs dont le printemps brode le gazon vert,
On dirait pour nos mains un écrin tout ouvert ;
Le sentier qui s'égare et la source qui chante,
Le feuillage étendant l'ombre rafraîchissante,
L'esprit mystérieux des antiques forêts,
On dirait pour le rêve un nid fait tout exprès....
Or, de la plaine en fleurs et des bois pleins d'ombrage
Lequel est le vrai maître et jouit davantage,
A savoir : — du poète épris de leurs beautés
Qui les parcourt, le cœur plein de félicités,
— Ou du riche qui va, chiffrant sa métairie,

Qui voit dans sa forêt, ses champs et sa prairie,
Tant de gerbes de blé, tant de bottes de foin,
Tant de stères de bois, et ne voit pas plus loin !

Le *Veau d'or* était-il tout en tirades de ce genre? Je l'ignore, puisque voilà à peu près tout ce qu'il en reste. En admettant même cette improbable hypothèse, on pouvait trouver la pièce déclamatoire, vide d'action, dépourvue d'intérêt scénique; mais on ne pouvait prétendre qu'elle manquât de poésie, de philosophie et de satirique âpreté.

Entre 1853, époque de la publication de la *Fleur du panier*, et 1858, année à laquelle il me faut arriver pour rencontrer une œuvre nouvelle de Barthet, il y a une lacune dans mes renseignements sur l'existence littéraire de l'écrivain, lacune où le *Veau d'or* prend place, à une date incertaine. Non pas qu'à cette période de sa vie Barthet ne travaillât point. Mais il écrivait dans des revues, des journaux de la capitale, et ces articles fugitifs sont, pour un provincial, plus difficiles à retrouver, à quarante ans d'intervalle, que des volumes déterminés ou même des journaux locaux, tels que l'*Impartial*.

Glissons sur les épigrammes qu'il décochait, dans le *Figaro* d'alors, à chacun des quarante Immortels à tour de rôle. On a dit (1) de lui, à propos de l'échec du *Chemin de Corinthe* et du *Veau d'or* : « Le poète bisontin s'en consola par infiniment d'esprit. Il collabora à différents journaux et éparpilla sa brillante gaieté à tous les vents. Il passa pour un des plus spirituels fantaisistes de Paris. »

J'ai dit qu'en 1858 on rencontre une œuvre nouvelle de Barthet. C'est le livret d'un opéra-comique en un acte : *Chapelle et Bachaumont*, dont la musique fut composée par Cressonnois, et qui fut joué à l'Opéra-Comique le 18 juin 1858. La destinée de cette pièce ne fut pas heureuse; car, dans la charmante anecdote sur Barthet et sur

(1) Du Rizou, *Souvenirs franc-comtois*.

l'abbé Pioche que conte votre spirituel correspondant de Poligny (1), il dit : « Je demandai cette pièce (de vers) à mon ami Armand Barthet, lui faisant entrevoir là une revanche de la chute récente de son opéra-comique *Chapelle et Bachaumont.* » Cet insuccès était-il imputable au librettiste ou au compositeur musical? La chronique dramatique ni la chronique musicale de la *Revue des Deux Mondes* ne nous renseignent à ce sujet, car elles passent la pièce sous silence. On est convenu de considérer un livret d'opéra comme de la littérature d'ordre inférieur, et l'on n'a généralement pas tort. Que valait celui de Barthet? Je devrais pouvoir le dire, car si l'on en croit la bibliographie Dantès (qui se trompe quelquefois), ce livret aurait été édité dans le format in-12. Mes efforts pour en découvrir un exemplaire, à défaut du manuscrit, ont été infructueux, et je ne puis indiquer comment les deux poètes collaborateurs du grand siècle ont fourni à Barthet le thème d'un *libretto*, bon ou mauvais; bon, est-il permis de penser, car le goût et le talent de Barthet durent le préserver d'une ineptie.

Franchissons de nouveau plusieurs années. Nous voilà en 1861. Barthet publie son *Théâtre complet.* Complet? Entendons-nous : voici bien, pour commencer, le *Moineau de Lesbie* et le *Chemin de Corinthe*, sur lesquels je me suis étendu trop longuement pour y revenir. Mais *Souvent femme varie?* Mais le *Veau d'or?* Mais *Chapelle et Bachaumont?* Nulles traces de ces pièces dans ce *Théâtre* prétendu *complet.* Par contre, en voici une que nous n'avons pas encore rencontrée : l'*Heure du berger.* C'est une comédie en un acte, en prose, que je suis obligé de rapporter à l'année 1861, faute d'en connaître l'époque précise de composition.

(1) *Mes souvenirs sur Mgr de Ségur*, Ch. Baille. *Annales franc-comtoises*, 1896.

L'Heure du berger est dédiée en ces termes à Augustine Brohan, de la Comédie-Française, celle qu'on a appelée « la reine des soubrettes » :

« Mademoiselle,

« Un journal s'étant rencontré, qui a marié nos deux noms au bas de cette petite comédie, l'erreur s'est répandue, et vous avez bel et bien passé pour ma complice.

« La pièce ne pouvait qu'y gagner; mais la supposition vous aura peut-être déplu. C'est donc à titre de réparation que je vous en offre la dédicace. De cette manière, en reprenant la responsabilité de mon œuvre, je lui laisse, avec votre nom, les chances heureuses de son premier baptême.

« Armand Barthet.

« Septembre 1861. »

Cette dédicace et la collaboration prétendue à laquelle elle fait allusion indiquent assez que la pièce était destinée au Théâtre-Français. A-t-elle été présentée effectivement à celui-ci? Dans l'affirmative, cela impliquerait un refus, car je ne sache pas qu'elle ait été jouée. Mais je n'ai rien trouvé qui montre que, comme le *Chemin de Corinthe* et le *Veau d'or*, l'*Heure du berger* soit allée jusqu'au comité de lecture. En tout cas, on vient de voir que la presse s'était occupée d'elle.

Qu'est-ce que cette pièce de l'*Heure du berger?* Une comédie en un acte, en prose, ai-je dit. En prose? Oui; car l'époque le veut : ici nous sommes en 1780. Nous abandonnons l'antiquité grecque et le monde latin pour l'élégante et frivole société française du siècle dernier. Nous laissons Athènes, et Corinthe, et Rome, pour Paris. Le péplum et la toge font place à la robe à paniers et à l'habit Louis XVI. Aux courtisanes Pasyphile et Lesbie succède l'actrice Marianne. Les adorateurs qui papillonnent autour de l'idole ne s'appellent plus Eutyclès ou Diphile, Piso ou

Manlius, mais Paul de Flagey, M. de Lussan, le vicomte de Larians, le chevalier de Longepierre. Il faut donc bien que la prose remplace le vers; mais une prose pimpante, légère, alerte, impertinente comme les personnages poudrés à frimas qui la parlent, et qui, parfois, semblent entrés chez Barthet tout au sortir de chez Marivaux.

Marianne, courtisée par M. de Lussan, lui a imposé une quarantaine avant d'agréer ou de refuser ses hommages, et elle lui a consigné sa porte pendant ce temps. Le délai est expiré, et elle attend d'un instant à l'autre ce soupirant, prête à l'éconduire définitivement. Sa caméristе Rosine lui fait :

On entre.... Par ma foi! vous allez en découdre, car je le reconnais à son pas : c'est bel et bien M. de Lussan.

Marianne. — Tes oreilles ont plus de mémoire que mon cœur.

N'est-ce pas là du Marivaux?

M. de Lussan entre, en effet, pour connaître l'arrêt de Marianne. Cet arrêt, je l'ai dit, lui est défavorable, et il s'en plaint amèrement, toujours en marivaudant. Puis, dépité, il s'en va. Et Marianne explique à sa caméristе qu'elle est lasse de ces amours éphémères de coulisses, tel que celui que lui offrait M. de Lussan.

Oyez ce réquisitoire de Marianne contre les hommes de son temps :

Les hommes! jolie création! tout mensonge et tout égoïsme. Ça se lève, ça bâille, ça s'enrubanne, ça se mire et ça met le nez dehors. S'il fait soleil : « Mes chevaux! » et crac, à Versailles ou à Trianon. S'il pleut : « Ma chaise! » et les voilà promenant de ruelle en boudoir leurs manchettes, leurs sourires et leurs jolis mots. Bien sots les oisifs qui passent ainsi leur temps, et bien plus sottes mille fois les femmes qui se laissent séduire à ces petits airs de flûte en poudre et en talons rouges. Et cependant — ce que c'est que de nous! — toutes, nous avions un cœur fait pour aimer, un cœur fait pour battre de vraies pulsations, et pour rendre en bonheur ce qu'on nous aurait donné en amour. Mais non, ces messieurs ont changé tout cela, se sont avisés de remplacer l'amour par le bel esprit, et de nous entrer dans le cœur par la tête. — A votre aise, Messieurs ; pour moi, je suis la très humble servante de vos rébus, et je ferme résolument ma porte à vos fanfreluches et à

vos caquets. — Après dix ans de cette vie-là, plus ou moins, monsieur le comte épouse une ingénue et fait souche ; monsieur le chevalier est épousé par une veuve et achète un régiment ; monsieur l'abbé devient évêque et dit sa messe en grand pontificat. Nous, pauvres femmes, nous demeurons sur le champ de bataille, vieilles et dédaignées, et nous payons les frais de la guerre. — Halte ! s'il vous plaît. Et moi aussi, je veux tirer mon épingle du jeu. Il en est encore temps, je serai aimée, mais là, aimée véritablement, aimée jusqu'au mariage, s'il le faut....

Marianne reçoit une lettre du jeune Paul de Flagey, qui lui déclare son amour en termes brûlants, mais exempts de l'afféterie, du pathos mythologique de l'époque. Le prenant plus au sérieux que ses autres adorateurs, et se sentant pour lui une véritable sympathie, Marianne forme la résolution de mettre à l'épreuve l'amour de Paul, en lui demandant de l'épouser.

Survient alors le chevalier de Longepierre qui, ayant appris l'insuccès de M. de Lussan, se flatte d'être plus heureux auprès de la belle. Mais il est accueilli de la même façon que son ami.

Le chevalier raconte qu'un jeune homme, un petit bretteur qu'il ne connait pas, s'est battu pour Marianne contre un M. de Guiseuil, qui parlait d'elle en termes trop galants, et lui a donné un coup d'épée qui le met sur le flanc. Marianne, intriguée sur le compte de son champion inconnu, apprend, par le vicomte de Larians, qui entre à son tour, que son vengeur n'est autre que Paul de Flagey. Celui-ci arrive et se trouve en face du vicomte et du chevalier qui le dénigraient précisément. Marianne commence par lui adresser des reproches :

Marianne. — Oui, Monsieur, vous avez eu tort de prendre si chaudement ma défense. Je ne sais pas ce que disait M. de Guiseuil, mais il disait, j'en suis bien sûre, ce que mille dans Paris auraient dit comme lui, — car c'est là notre malheur, à nous autres femmes de théâtre, de fournir un thème obligé à toutes les conversations faciles, et de n'avoir à nous ni un nom dont nous puissions être fière, ni une réputation que nous ayons le droit de défendre.

Le Chevalier. — La peste du sermon ! Vous parlez comme un livre de messe, ma chère, et il vous manque un petit collet.

Pour se débarrasser du chevalier et du vicomte, Marianne emmène Paul de Flagey faire un tour de jardin. Restés seuls, MM. de Longepierre et de Larians s'entretiennent, avec dépit et raillerie, de la faveur dont Paul semble l'objet :

Le Chevalier. — Ne trouvez-vous pas, comme moi, que depuis un temps Marianne n'est plus reconnaissable ?

Le Vicomte. — Elle aura lu les encyclopédistes. Le temps de tomber sur un chapitre ennuyeux, et elle nous reviendra. Les femmes ont des accès de vertu comme on a des attaques de goutte : c'est l'affaire de huit jours de régime, et il n'y paraît plus.

Ils appellent alors Rosine, la soubrette, pour l'interroger sur l'état d'esprit de l'actrice :

Le Chevalier. — Parle-nous un peu de ta maîtresse. Ne la trouves-tu pas changée, depuis quelques jours ?

Rosine. — Changée ! C'est toujours et ce sera longtemps la plus jolie femme de Paris.

Le Chevalier. — Tu n'y es pas.... J'entends parler du moral.

Le Vicomte. — Le mot me semble bien choisi.

Rosine. — Plus que vous ne croyez, monsieur le vicomte. Si vous saviez !....

Le Vicomte. — Quoi donc ?

Le Chevalier. — Dis vite.

Rosine. — Non pas ! non pas ! c'est un secret.

Le Chevalier. — Combien ton secret ?

Rosine. — Il n'est pas à moi, et je ne le vends pas.

Le Chevalier. — Un louis comptant, et deux sur parole ?

Rosine. — Ce qui fait vingt-quatre livres en tout.

Le Chevalier. — Impertinente !

Le Vicomte, donnant aussi un louis. — Ce qui fait au moins le double, Rosine ; mais dépêche....

Et Rosine leur raconte que sa maîtresse a pris en horreur les hommes, l'amour, les coulisses et ne rêve que la solitude :

Rosine. — Épousez-moi, Monsieur, puisque vous m'aimez. Sinon, votre servante, et déguerpissez au plus vite.

Le Vicomte. — Rends-nous notre argent, Rosine ; nous ne t'avons pas payée pour que tu te moques de nous.

Rosine. — Voilà, en raccourci, nos beaux projets de ce matin. Avisez, Messieurs ; moi, je me sauve.

Le Chevalier. — Une minute. Mais.... et M. de Flagey ?

ROSINE. — Il nous épousera, ou il s'en ira comme il est venu.

Les deux gentilshommes admettent bien que l'on aime Marianne, mais non qu'on l'épouse.

C'est d'ailleurs un peu l'avis de Paul de Flagey lui-même, qui rentre, très ému, en disant :

L'épouser !.... l'épouser !.... une comédienne ! — O mon Dieu ! pourquoi l'ai-je vue ?.... Lâche cœur, pourquoi l'aimes-tu ?

Le vicomte et le chevalier raillent Paul aux dépens de Marianne et s'expriment sur le compte de celle-ci avec une telle impertinence, qu'il en résulte une altercation entre M. de Flagey et le chevalier :

PAUL. — Sortons donc, Messieurs, et finissons-en.... Je me suis trop longtemps contenu.

LE VICOMTE. — La peste ! voilà un gaillard dont l'épée ne tient à rien. A l'aide, Marianne ! Venez empêcher M. de Flagey d'envoyer notre pauvre ami tenir compagnie à M. de Guiseuil.

MARIANNE, s'élançant. — Arrêtez, Messieurs, j'ai tout entendu.... Ne vous excusez pas, chevalier ; la chose en vaut si peu la peine !....

Marianne les raccommode ; puis elle renvoie Paul en lui disant :

Et vous, Paul...., ne venez plus. Tout à l'heure, dans le jardin, je vous ai dit mille folies ; mais me voici dans tout mon bon sens.... Adieu !....

L'actrice, restée avec le vicomte et le chevalier, ne tarde pas à les congédier également. Demeurée seule, elle s'écrie :

Engeance frivole et méchante, sans générosité et sans cœur....

....Ah ! Messieurs, vous êtes sans pitié. Eh bien ! je le serai, moi aussi, et nous verrons à qui il en coûtera davantage. Vous venez chez moi m'insulter et vous mettre brutalement à la traverse d'un petit bonheur bien calme et qui ne vous gênait guère !.... Vous viendrez vous rouler à ces petits pieds que voilà, pour entendre de cette petite bouche, que vous dites si jolie, des mots plus cruels, plus douloureux, plus envenimés que la morsure d'un aspic. Vous en pâlirez, vous en pleurerez ; en puissiez-vous périr ! Moi, je me moquerai de grand cœur, et je rirai de vous à belles dents. Mon joli roman de ce matin, vous l'avez déchiré ! à mon tour, je le jette au vent. .. Amour vrai, jeune, désintéressé, tout est fini.... (Avec un éclat de voix.) Mais gare à vous !

Au mépris de la défense de Marianne, Paul de Flagey ne tarde pas à reparaître :

PAUL. — Écoutez-moi, Marianne. Je suis décidé à tout ; mais ce mariage est impossible en France.... Fuyons la France ! — Une chaise de poste nous attend.... Vite ! Marianne, partons pendant que j'en ai la force.

Marianne n'accepte d'ailleurs pas le sacrifice que lui fait Paul ; elle feint de ne pas l'aimer, et prétend que c'est par fantaisie qu'elle lui avait demandé de l'épouser :

MARIANNE. — Une curiosité ? Vraiment là, monsieur de Flagey, vous auriez consenti ? et ma ridicule proposition de ce matin ?....

PAUL. — Voici la lettre dans laquelle je fais mes adieux à mon père...., et, je vous l'ai dit, une chaise nous attend tout attelée.

MARIANNE. — Eh bien ! nous allons partir.

Elle fait venir Rosine :

MARIANNE. — Je t'ai sonnée pour que tu me prépares un chapeau de paille et des mules. Je vais à la campagne.

ROSINE. — Accompagnerai-je madame ?

MARIANNE. — Non.

ROSINE. — A quelle heure faudra-t-il servir ?

MARIANNE. — Je ne rentrerai pas.

ROSINE. — Est-ce possible !.... et la comédie ?

MARIANNE. — On se passera de moi. Aujourd'hui je veux distribuer mon temps selon mon cœur, (se tournant vers Paul) et je vous le donne tout entier. (A Rosine.) Dis à la comédie que je suis absente, que je suis malade, que je suis morte, ce que tu voudras. Demain, je serai revenue, guérie, ou ressuscitée, suivant l'occurrence.

PAUL. — Demain ?

MARIANNE. — Oui, mon ami, demain. (A Rosine.) Vite ! ce que je t'ai demandé.

PAUL. — Çà, partons-nous, ou ne partons-nous pas ? Est-ce oui ou est-ce non ? — Et revenir demain !.... Que cela veut-il dire ?

MARIANNE. — Nous partons. Où nous allons ? Je n'en sais rien. Laissons faire le postillon, et à la grâce de Dieu ! Quelle joie, par ce beau soleil, de courir sous les arbres ! Paul, aimez-vous les bois ? Moi, je les adore. Quelle que soit la route choisie, nous trouverons toujours bien un bois. C'est là que nous nous arrêterons.... et que nous nous égarerons, à pied, jusqu'à la nuit. La nuit venue, mourant de faim, et fatigués comme le Juif-Errant, nous guettons une lumière à travers le feuillage, nous arrivons dans une cabane de bûcheron.... (S'interrompant.) Vous avez votre épée ?

PAUL. — Sans doute.

MARIANNE. — Il faut tout prévoir ! — Une cabane de bûcheron, où nous croquons du pain noir et du jambon fumé, et où l'on nous couche sur la paille.... comme des œufs. — Venez-vous, prince Charmant ? Le ciel est bleu comme l'oiseau des contes, et pourvu qu'une méchante fée ne nous envoie pas un affreux orage, les bonnes heures que nous allons vivre !.... Ah ! et cette lettre à votre père ?.... Donnez.

PAUL. — La voici.

MARIANNE. — Tenez, Paul, regardez-moi en face. Il me semble que mon visage rayonne. — Oui, soyez à moi, soyez à moi tant que vous m'aimerez comme vous m'aimez aujourd'hui ! — L'amour ! l'amour ! quel ciel ! (Elle déchire la lettre.)

PAUL. — Que faites-vous ?

MARIANNE. — Mais restez à votre famille. Libres tous deux, sans autre chaîne que l'union de nos cœurs, vous m'en aimerez davantage, et je serai heureuse sans remords.

La pièce finit ainsi quand l'heure du berger est sinon sonnée, du moins fixée pour Paul.

C'est là une morale fort relâchée, car en somme l'*Heure du berger* est, comme le *Moineau de Lesbie*, le triomphe de l'amour libre. Mais il est à remarquer que c'est un sentiment respectable, celui de l'honneur d'une famille à sauvegarder, qui inspire à Marianne le sacrifice de son bonheur, quand elle refuse l'offre généreuse, mais étourdie, que lui fait Paul de l'épouser. Son refus s'arrête là, c'est vrai ; mais peut-on demander plus à une actrice.... de 1780 ! Il faut tenir compte aussi du temps et du milieu où Barthet a pris les personnages de ses pièces, et convenir que si, au point de vue des mœurs, leur situation ou leur action est répréhensible, leur langage par contre respecte les convenances. C'est ce qu'a fait observer l'auteur des *Portraits franc-comtois* :

« A la lecture des œuvres de Barthet, dit-il, on ne peut s'empêcher de lui reconnaître une grande distinction ; s'il est parfois un peu leste, au moins la forme n'est jamais grossière; les bluettes sorties de sa plume pèchent par l'absence de mouvement et d'action; c'est du marivaudage, moins l'intérêt; mais il est telle petite comédie,

comme l'*Heure du berger*, qui pourrait être représentée dans un salon, et par des gens du monde, sans blesser aucune convenance.... »

Depuis plusieurs années Barthet travaillait à une traduction d'Horace.

Sous le titre : *Horace. Odes gaillardes, traduites en vers*, cet ouvrage parut la même année que le *Théâtre complet*, en 1861.

Dans les *Odes gaillardes*, ce n'est plus, comme dans ses autres œuvres, Barthet qui pense et qui parle, mais bien Horace lui-même, dont Barthet se fait seulement l'interprète. Je n'ai pas à dire ce que sont les Odes d'Horace : ce qu'il faudrait examiner, c'est si les vers français du traducteur rendent fidèlement les vers latins de l'auteur, s'ils en font briller l'éclat ou pâlir la beauté.

Mon incompétence m'interdit de porter un jugement sur cette traduction, œuvre d'un latiniste consommé pour qui la langue de Virgile n'avait, paraît-il, point de secrets. Ce jugement, je vais donc le demander à d'autres.

Larousse dit des *Odes gaillardes* que c'est « une pâle et infidèle copie du texte, mais rehaussée par un style pur, simple et élégant. »

L'avocat bisontin Du Rizou estime les *Odes gaillardes* « l'œuvre d'un lettré consommé dans l'art d'écrire et d'une délicatesse toute attique. »

Bailly et Mallat de Bassilan pensent que « c'est toujours Horace et c'est aussi Barthet. Sa traduction conserve ce *molle atque facetum*, ce sel attique que les vieux Romains contemporains d'Horace, entichés de la langue un peu fruste de leurs rudes ancêtres, lui reprochaient comme un manque de patriotisme. »

L'auteur des *Portraits franc-comtois* nous dit : « Il publie une traduction des *Odes gaillardes* d'Horace; l'idée de traduire en vers français le plus rebelle peut-être de tous les poètes de l'antiquité n'étonne point son audace.

Mais, nous devons le dire, il ne réussit qu'à demi; sans doute on ne peut dire de lui *traduttore, traditore;* mais à Barthet traduisant Horace nous préférons Barthet traduisant lui-même sa propre pensée. Pourquoi subordonner son inspiration à celle d'un poète étranger, s'appelât-il Horace? Un tour de force coûte autant qu'un chef-d'œuvre et vaut beaucoup moins, et Barthet a une note trop personnelle pour se contenter de la chanson des autres.... (1). »

On n'attend pas de moi, je pense, des citations des odes en vers français de Barthet, comme celles que j'ai faites de ses œuvres plus personnelles. Je devrais donc limiter là ce que j'ai à dire des *Odes gaillardes*, si l'exemplaire que j'en possède ne présentait un certain intérêt que je vous demande la permission de vous exposer.

Cet exemplaire, Barthet avait commencé de l'annoter à l'intention de son frère le jésuite, qui n'a d'ailleurs jamais dû le posséder, ni même en avoir connaissance; car la manière dont ce volume est venu en mes mains exclut l'idée qu'il ait passé d'abord dans celles du P. Barthet, bien qu'il porte cette dédicace : « A mon frère Auguste, R. P. de la Compagnie de Jésus, son frère aîné, Armand. » Sur un autre feuillet, Barthet, continuant à s'adresser à son frère, a écrit au crayon cette épître que je transcris littéralement :

« Odes *gaillardes* ne veut pas dire *égrillardes*. Gaillardes, dans le français de Montaigne, veut dire *Gauloises* (*gaieté, amour, poésie, bouteille*).

« Tu peux tout lire à ton âge. Tu *dois* tout lire pour

(1) Voici, dans le brouillon de lettre de 1873, que j'ai déjà mis plusieurs fois à contribution et où Barthet passait en revue presque toutes ses œuvres, ce qu'il pensait lui-même de sa traduction : « Je vous ai donné, je crois, les *Odes gaillardes*, traduites d'Horace, avec le texte latin en regard. Vous savez quel rude lutteur ! Eh bien ! malgré la concision du latin, qui n'a ni pronoms ni articles, j'ai traduit vers pour vers, le texte en face, et presque jamais je n'ai débordé ses vers.... »

remplir doctement ta mission de *confesseur*. Je note cependant par un astérisque au crayon [1] les odes d'un accent par trop vif, et les grandes odes qu'il faut savoir par cœur, — latin et français — *Regulus*, par exemple, et cent autres.

« J'ai traduit tout Horace à Clichy (prison pour dettes), où j'ai passé deux mois sous clé, — traduction en prose pour me familiariser avec le latin concis d'Horace le lyrique, plus concis même à cause des élisions permises aux poètes sous le nom de *licentiæ po*.... Je ne finis même pas le mot. Je te verrai, paraît-il, prochainement à Cendrey, où tu dois venir prêcher une mission. »

Puis, comme je viens de le dire, Barthet a émaillé, à l'adresse de son frère, les odes du livre premier, en marge tantôt du texte latin et tantôt du texte français, de réflexions, d'appréciations qui ne manquent pas toutes de saveur et de piquant, ainsi que vous en jugerez, Messieurs, si vous me permettez de vous en signaler quelques-unes :

L'ode III : *Au vaisseau de Virgile*, provoque ce jugement : « Tout ce qu'il y a au monde de plus gracieux, de plus poétique et de plus caressant. Du miel dans une coupe d'onyx. » Ceci est écrit en marge des vers français. Est-ce Horace, est-ce Barthet, à qui va le compliment ? Soyons équitables, et laissons l'un distiller son miel dans la coupe d'onyx de l'autre.

L'ode IV : *A Sestius*, porte, à côté du latin cette fois, cette appréciation : « Une nature qui égale celle des paysages de Salvator — en plus, la pointe de Cécube et de Falerne et le baiser de Lycidas. » Plus loin, le vers latin de la même ode :

Pallida mors æquo pulsat pede

et les six vers qui le suivent sont encadrés par cette autre

(1) Barthet ne l'a nullement fait, malgré son dire.

remarque : « Apprends cette strophe par cœur — latin et français. — Rien de si beau dans les psalmistes comme philosophie et inspiration. »

L'ode V : *A Pyrrha*, présente, en regard du titre latin, cette laconique et gastronomique réflexion : « De la violette glacée à la crème fraîche. »

Les quatre premières strophes latines de l'ode VII : *A M. Plancus*, sont marquées d'un jugement littéraire qui n'est pas banal. Barthet s'écrie : « Quelles étrivières pour les Lamartine, les Ponsard, tout Voltaire, tout Hugo. Nous n'avons que deux vrais poetes : en comédie, Molière, — en tragédie, Corneille. Racine est à réduire de moitié. » Pardonnez-moi, Messieurs, ce n'est pas moi qui parle, — qui blasphème, si vous voulez, — c'est Barthet. Cendrey, notre commun village, a un terroir fertile : on y cultive tout, même les lettres, même le paradoxe.

L'ode VIII : *A Lydie*, présente les deux mots *lupatis* et *frœnis* soulignés par Barthet, qui écrit en marge : « Lacune. Je n'ai pas traduit *lupatis dentis*, *les freins en dent de loup*. J'y reviendrai. » Cet aveu montre quelle conscience Barthet s'était efforcé d'apporter dans sa traduction en vers, et quel souci il avait de mériter le renom de latiniste, auquel il semblait tenir beaucoup.

De cette préoccupation, voici d'ailleurs une nouvelle preuve : l'ode IX : *A Thaliarque*, est suivie de l'exclamation : « Mon Dieu ! que c'est donc beau ! Tu sais assez le latin mystérieux de la Vulgate. Mets-toi donc aux lyriques latins. Quand tu comprendras les lyriques, Tacite, si redouté, ne sera qu'un jeu pour toi. Je le traduisais déjà à livre ouvert à dix-huit ans, quand j'ai passé mon bachot. »

Dans l'ode XI : *A Leuconoé*, les deux mots *carpe diem* du dernier vers sont soulignés et suivis de cette réflexion : « O ce *carpe diem* ! en deux mots toute l'hygiène et toute la philosophie éparses dans la Bible et les Codes. »

Le *carpe diem* qui faisait l'admiration de Barthet, il

l'avait d'ailleurs pris pour devise et fait graver sur sa bague.

Dans l'ode XIII : *A Lydie*, les quatre mots latins *dulcia barbare lædentem oscula* sont soulignés, de même que les deux mots *une morsure* du vers français qui est en regard, et Barthet ajoute : « Cette fois-ci le français triomphe. Je traduis quatre mots d'Horace en deux mots français. »

Jusqu'ici, sauf quelques odes qu'il n'a point traduites, sans doute parce qu'il ne les trouvait pas assez gaillardes (1), Barthet a annoté d'un mot ou commenté d'une phrase toutes les odes du premier livre d'Horace. Rassurez-vous, Messieurs : ces réflexions ont dû être écrites par Barthet quand il n'était plus homme à se passionner longtemps pour un même sujet. Aussi l'ode XVI : *Palinodie*, la première que nous rencontrons maintenant, est-elle exempte de toute note marginale. Il se ravise, il est vrai, pour l'ode XVII : *A Tyndaris*, mais c'est en deux mots qu'il la proclame « une perle ! »

L'ode XVIII : *A Varus*, nous fournit encore cette recommandation : « Apprends celle-ci par cœur. Ces textes varient l'Évangile et charment les lettrés. » Ce n'est déjà plus une de ces appréciations piquantes ou enthousiastes que nous rencontrions tout à l'heure.

Les très rares annotations que nous relèverions plus loin sont sans importance.

Outre ce volume annoté par Barthet, que je possède, j'ai retrouvé le manuscrit complet et un manuscrit partiel des *Odes gaillardes*. La comparaison de ces deux manuscrits entre eux et avec le volume imprimé est curieuse, en ce sens qu'on y suit les efforts incessants de Barthet pour arriver à la perfection ou à ce qu'il considérait comme tel. A côté d'innombrables ratures et variantes, nous le ver-

---

(1) Les *Odes gaillardes* de Barthet sont au nombre de soixante-dix, sur cent vingt et une dont se compose l'œuvre d'Horace.

rions, mécontent de sa version, l'avouer de cette façon populaire et triviale : « Pas chouette ; » nous le verrions traduire complètement jusqu'à trois fois, en trois rythmes différents, l'ode VI du livre quatrième, écrire à la suite cette mention : « Choisir et retravailler la meilleure, » et finalement les sacrifier toutes et n'en insérer aucune dans l'ouvrage imprimé.

Barthet était-il donc bien le paresseux qu'on a voulu dire ? Et si son bagage littéraire est relativement restreint, n'est-ce pas surtout en raison de ce scrupule honorable, mais excessif, qui lui faisait rejeter et détruire, comme indignes de lui ou de ses lecteurs, beaucoup de ses productions, et polir sans cesse et repolir celles qui trouvaient grâce devant lui ?

V.

La publication du *Théâtre complet*, celle des *Odes gaillardes*, ont marqué à deux reprises pour Barthet l'année 1861. Il continuera à travailler à Paris, puis en Franche-Comté ; mais il nous faudra franchir huit ans pour rencontrer de lui en volume une œuvre nouvelle.

Je n'ai pas eu le loisir de rechercher quelle fut la collaboration de Barthet à l'*Impartial* après 1848. Elle dut être nécessairement restreinte, sinon nulle, absorbé qu'il était à Paris par le théâtre et par la presse. Il devait sans doute négliger un peu ses amis bisontins et le journal local qui lui avait mis le pied à l'étrier. Cependant, il n'avait pas rompu avec eux, et il revenait parfois à Besançon ; car il fit, en 1862, dans l'*Impartial*, un compte rendu de la deuxième exposition de notre Société des Amis des Beaux-Arts : « compte rendu où il se montre d'une sévérité excessive de la part d'un écrivain franc-comtois appréciant des artistes ses compatriotes. D'après lui, la critique était utile, saine, nécessaire ; mieux valait

froisser des susceptibilités vaniteuses que tromper des vocations sans valeur. Il n'y a guère que Clésinger, son vieil ami Baron, le peintre à la couleur enchanteresse, et Courbet, qui obtiennent des éloges sans réserves (1). »

La *Revue littéraire de la Franche-Comté* (juin 1865) nous apprend que Barthet fit également « d'une façon charmante » un compte rendu de l'exposition suivante (1865) des Amis des Beaux-Arts.

L'humeur batailleuse de notre poète ne l'avait point quitté quand vint la maturité de l'âge. Entre autres duels, il en eut un, vers la fin de 1864, dont le retentissement fut considérable dans la presse : il passa d'abord pour blessé à mort, bien qu'il n'eût été atteint en réalité que légèrement.

Et cela simplement pour un quatrain, si l'on en croit la *Revue littéraire de la Franche-Comté* (janvier 1865).

C'est probablement à ce duel que se rapporte ce passage des *Portraits franc-comtois :* « De temps à autre Barthet revenait au pays natal, qu'il étonnait par ses allures étranges. Il avait conservé la fougue de la jeunesse, les mêmes intempérances de langage. Il était resté bretteur par habitude plus que par goût. Blessé au bras dans une rencontre, il écrivait à Weiss : « Si j'avais pu soupçonner ma « bête de rencontre de faire tant de tapage, je vous aurais « rassuré il y a longtemps. Un regain de jeunesse. Épées « et guitares, duels et balcons! Autrefois, ça m'amusait; « aujourd'hui, ça m'assomme, sans compter que je n'ai « plus autant de verve ni autant de chance. »

C'est vers cette époque que, las de l'existence parisienne, et sans doute découragé par les déceptions que ne lui avait pas ménagées la capitale, Barthet revint en Franche-Comté pour s'y fixer définitivement, et s'y marier en 1865. C'est à Cendrey, berceau de sa famille, comme je l'ai dit, que

(1) *Portraits franc-comtois.*

Barthet installa son foyer, l'intérieur qu'il venait enfin de se créer à l'âge de quarante-cinq ans.

En même temps, Barthet devenait le collaborateur de la *Revue littéraire de la Franche-Comté*, que je viens de nommer. Fondée en 1863 par Ch. Weiss, cette *Revue* eut d'abord un programme uniquement littéraire, et de fait, des prêtres, de futurs membres de l'Académie, firent partie, au début, de son comité et de sa rédaction. Mais elle ne tarda pas à dévier : sous la plume de certains écrivains chargés de la partie militante de la *Revue*, elle devint vite frondeuse, libre penseuse, anticléricale, et de plus grossière et même ordurière. Elle se donna pour mission de ridiculiser la religion dans ses hommes, ses institutions, ses principes, ses dogmes même. Barthet était sceptique, viveur, épicurien, si l'on veut : il n'était point sectaire. Sa délicatesse native, ses attaches de famille l'auraient préservé, sa fougue juvénile envolée, de s'associer à une basse polémique, à des attaques parfois fangeuses qui ne ressemblaient pas aux traits acérés qu'il décochait, vingt ans auparavant, dans l'*Impartial* sur des buts moins respectables.

Aussi sa collaboration fut-elle, comme il convenait, toute littéraire, et du reste peu active, bien que, à la mort de Charles Weiss, une réorganisation du comité eût précisément chargé Barthet de la section Littérature de la *Revue*. Les adversaires de celle-ci rendaient d'ailleurs justice à Barthet : « La *Revue littéraire de la Franche-Comté* a fait l'acquisition d'un collaborateur qui s'efforcera, semble-t-il, de rendre cette publication plus conforme au titre qu'elle porte. Nous voulons parler de M. Armand Barthet, qui fait, en tête du numéro d'avril, une profession de foi dont nous ne pouvons qu'approuver les tendances « littéraires *sur-*
« *tout* et *avant tout*.... Porte close à l'esprit de parti, à la
« rancune amère, à la personnalité offensante, à la violence
« dans la discussion. Ceci n'entrave ni le talent, ni l'origi-

« nalité, ni l'esprit. Au contraire.... » Voilà de nobles pensées : l'application en est, il est vrai, difficile, à quelque parti qu'on appartienne, mais il est déjà beau d'en avoir l'intention. Une pièce de vers, intitulée *Distraction*, nous fait bien augurer du nouveau goût littéraire de la *Revue*. Nous regrettons de ne pouvoir placer sous les yeux de nos lecteurs les septième et huitième strophes de ce petit morceau. Elles sont rimées avec une grâce et conçues avec une délicatesse d'esprit qui font honneur à leur auteur, M. Barthet (1). »

Si, dans le programme de Barthet, il y avait un blâme pour le passé et une promesse pour l'avenir, cette promesse, il la tint personnellement, mais ne put la faire respecter par ses collaborateurs de la chronique, qui ne changèrent rien au ton de leur polémique jusqu'à la chute de la *Revue*.

Outre cet article-programme, les fragments du *Veau d'or* que j'ai cités, une reproduction de la nouvelle *le Nid d'hirondelles* dont j'ai parlé également, et la pièce de vers *Distraction* signalée plus haut, nous ne trouverions de Barthet, en parcourant les quatre ou cinq années de la *Revue littéraire de la Franche-Comté*, que peu de chose : une *Chanson* sans grande valeur ; des *Vers* sur un rythme de ronde franc-comtoise, également de portée restreinte ; une gentille nouvelle, *l'Écureuil*, ayant caractère de souvenirs personnels de jeunesse ; et une jolie poésie, *la Perle bleue*, réminiscence d'une des amours faciles du poète, qui dit à cette perle bleue, présent de son amie :

Ton éclat rappelle le charme
Des heureux jours qui nous ont lui,
Et pour mes regrets d'aujourd'hui
Ta forme est celle d'une larme....

Nous rencontrerions aussi dans la *Revue*, non plus de

(1) *Annales franc-comtoises*, avril 1866.

Barthet, mais au contraire à son adresse, une épitre familière en vers, intitulée *la Campagne*, où son ami Alexandre de Saint-Juan l'engageait à demeurer à Paris plutôt qu'à habiter la campagne, conseil qu'à tort ou à raison Barthet ne devait pas écouter.

Nous y cueillerions encore, sous le titre : *Anecdotes et particularités sur Ch. Weiss*, et sous la signature de M. Ch. Thuriet, cette appréciation : « M. Weiss, qui aimait tant les écrivains franc-comtois, avait surtout un faible pour les poètes. Barthet était à ses yeux un grand artiste, Édouard Grenier un maître habile, et Buchon un esprit à part, remarquable surtout par l'originalité du talent. »

Pour en finir avec la *Revue*, faisons encore ces emprunts aux *Souvenirs franc-comtois* de Du Rizou : « J'ai vu, pour la première fois, Armand Barthet, sur la fin de l'année 1862, au cercle Granvelle. Il était jeune encore, de belle prestance, et avait une conversation fort plaisante.... Je fus fier d'être présenté à un poète distingué qui passait pour avoir tant d'esprit.

« .... M. Weiss, le vénéré bibliothécaire, qui fut l'ami de tant d'écrivains, avait pour A. Barthet autant d'estime que d'amitié, et je causai à l'excellent vieillard un grand plaisir en manifestant, dans la *Revue littéraire de Franche-Comté*, mon admiration pour le poète bisontin. »

J'ai dit que Barthet était revenu en Franche-Comté et s'était fixé à Cendrey. C'est là que ne tarda pas beaucoup à venir le trouver une lettre qui intéressera, je crois, l'Académie, et dont j'ai eu en main l'original, portant la date du 11 janvier 1867 :

« Mon cher Barthet,

« Les Bisontins lettrés n'ont pas oublié que vous êtes poète, et j'ose me flatter de m'en souvenir un peu mieux que d'autres. Vous manquez à l'Académie de votre ville natale. J'ai pris à cœur de lui faire agréer votre candida-

ture à une des places actuellement vacantes, et depuis hier vous êtes inscrit sur une liste de propositions. Reste à nous assurer de votre assentiment, et je viens vous en demander le témoignage. Si, comme je l'espère, votre agrégation à notre Compagnie est prononcée, soit au sortir de la prochaine séance publique du 28 janvier, soit à la suite d'une autre réunion de même nature, on peut dire qu'elle n'ajoutera guère à la réputation que vous vous êtes acquise; mais elle nous sera d'une utilité précieuse par le concours de votre Muse à nos solennités. Ne dédaignez pas le patronage du vieux rimeur devenu doyen de l'Académie par la mort de notre cher Weiss, et le seul aujourd'hui dans ses rangs qui, malgré ses soixante-dix-huit ans accomplis, puisse encore y faire entendre quelques accents de poésie. Rien ne lui sera plus agréable que de trouver en vous un auxiliaire de bonne volonté, et de pouvoir se dire

« Votre ami et votre confrère.

« Ch. Viancin. »

Quelle fut la réponse de Barthet à cette proposition bénévole? Je l'ignore, mais les doyens d'entre vous, Messieurs, pourraient peut-être s'en souvenir et me l'apprendre.

Le poète à qui vos prédécesseurs avaient refusé le titre de pensionnaire Suard, et qui à son tour avait dédaigné celui de lauréat de leurs concours de poésie, accepta-t-il ou déclina-t-il l'honneur de devenir membre titulaire de l'Académie? Est-ce la promise, est-ce le futur qui dit : non! à ce projet de mariage? Toujours est-il que Barthet ne fut pas l'un des trois élus du 28 janvier 1867.

En analysant la *Fleur du panier*, je me suis réservé de ne parler que plus tard d'une pièce de ce recueil, dans laquelle Barthet crayonnait à trente ans la maison de campagne telle qu'il la rêvait pour sa vieillesse.

Cette pièce, sans titre dans la *Fleur du panier*, mais à laquelle il donnait celui de *Mon vœu* dans les *Poésies complètes* restées sous presse, débute ainsi :

Je voudrais, loin du monde, une simple maison
Où conduise un sentier frayé dans le gazon :
Autour, de grands noyers dont la verte couronne
Ait du frais pour l'été, des fruits d'or pour l'automne;
Derrière, un gai verger où, la sueur au front,
J'irais à temps perdu bêcher le sol fécond;
Sur le mur, du côté du levant, une treille
Où pende au cep noueux la vendange vermeille,
Et tout auprès, avec son chant plaintif et doux,
Une source creusant son lit dans les cailloux.
. . . .

A cet énoncé poétique de son rêve, l'écrivain risquait d'entendre un paysan grincheux objecter que, pour voir des fruits d'or sur de grands noyers, il fallait à Barthet des yeux de poète; qu'il serait mieux avisé d'exposer sa treille au midi que de l'orienter au levant; qu'il prendrait une peine inutile en bêchant son verger, à moins qu'il n'en voulût faire un potager, etc. A quoi Barthet pouvait opposer pour excuse que vergers, noyers et treilles étaient rares entre la Bastille et la Madeleine, et que c'était de la Maison de Molière qu'il connaissait le mieux le *côté cour* et le *côté jardin*. Ceci était sans réplique tant que Barthet se contenta d'être à Paris un poète délicat, un écrivain spirituel, un boulevardier raffiné. Malheureusement, c'est avec ce bagage agricole et champêtre, les *Géorgiques* à la main dans leur texte latin, et poursuivi par l'exemple d'Horace et de ses laitues, que Barthet s'en vint aux champs faire de l'agriculture.

« Là, — comme le disait le *Gaulois* du 18 février 1874 — le pauvre bohème, qui de sa vie n'avait pu demeurer six mois sous la même latitude, fut pris de la manie de bâtir.... »

Il n'acheta pas, en effet, une maison existante avec une propriété en plein rapport, de façon à n'avoir qu'à exploiter l'une et habiter l'autre : c'est sur un terrain aride et rocailleux, acquis par lui à l'extrémité du village, qu'il voulut se créer de toutes pièces son petit domaine. C'est là

que, sans compter avec ses ressources restreintes, il fit construire à sa guise et selon son inspiration du moment son habitation. A l'intérieur, il y eut une salle de bains, à laquelle il ne manquait que de l'eau. Si Barthet avait rêvé

.... Tout auprès, avec son chant plaintif et doux,
Une source creusant son lit dans les cailloux,

les cailloux y étaient bien, oh oui! Mais de source point, et on était loin de la plus proche fontaine du village. La maison était bâtie sur le roc, — donc rien à craindre; mais ce même roc constituait à peu près exclusivement en guise d'humus le terrain environnant,

.... Le gai verger où, la sueur au front,
J'irais à temps perdu bêcher le sol fécond,

se disait Barthet.

Ce n'était pas d'ailleurs pour l'effrayer. Il fit à grands frais transporter à quelque distance son superflu de cailloux dans des champs dont on rapportait la terre autour de son habitation. A ce jeu, il épuisa vite ses ressources. Si j'osais, à l'Académie, employer une expression bien franc-comtoise et que vous connaissez tous, Messieurs, je dirais que Barthet était un « cudot ». Par compensation, et pour apprendre l'art de se faire trois mille livres de rente, il se mit à élever des lapins. Je vous fais grâce des prix de revient, des budgets, des plans de cabanes à cloisons et à étages dont ces léporides étaient l'objet dans la correspondance de Barthet.

L'existence besogneuse de bourgeois campagnard et d'amateur de jardins qu'il mena ainsi à Cendrey pendant quelques années sort du cadre de cette étude, et je ne m'y appesantirai pas davantage. Vers 1869, il songea à devenir juge de paix — on se souvient que vingt-cinq ans auparavant il avait été reçu licencié en droit et avocat; — il fit des démarches dans ce but avec l'aide de ses amis. Cela

n'alla pas jusqu'à la nomination, quoique l'un de ses biographes dise par erreur le contraire. On ne voit pas bien d'ailleurs le chantre du *Moineau de Lesbie* apposant des scellés ou présidant un conseil de famille. Puis, il aurait fallu quitter sa *chère* maison de Cendrey, puisque ce village n'est point un chef-lieu de canton.

Le rucher, la lapinière et le poulailler de Barthet, ses constructions auxquelles il mettait lui-même la main, ne lui faisaient d'ailleurs pas oublier complètement à Cendrey le culte des lettres : outre sa collaboration intermittente à la *Revue littéraire de la Franche-Comté*, sur laquelle je n'ai pas à revenir, outre les retouches continuelles, le polissage incessant de ses ouvrages précédents, il travaillait à une œuvre nouvelle, la dernière, qui vit le jour en 1869.

Montauciel — tel en est le titre — est un poème philosophique bizarre, non comme thèse, mais comme conception et comme forme. L'idée fondamentale est que, pour être heureux, chacun doit se contenter de sa situation, être exempt d'ambition, ne pas convoiter les honneurs; et que, de bas en haut de l'échelle sociale, les tracas, les ennuis, les déboires grandissent avec les titres et les fonctions. Cette thèse n'est pas nouvelle : elle a été développée mille fois, en prose et en vers, dans les quatorze alexandrins d'un sonnet et dans des romans en plusieurs volumes. Mais Barthet a voulu la rajeunir, en la façonnant à son originale tournure d'esprit.

Le poème débute en nous présentant d'une manière abstraite l'ambition humaine jamais satisfaite, toujours inassouvie :

« Si j'étais!.... Si j'avais!.... Si je pouvais!.... » Toujours
Ce conditionnel ! c'est le fond du discours.
Un bienheureux hasard nous exauce?.... Sur l'heure
Un souhait nouveau-né met le ciel en demeure;
Celui-ci satisfait, gageons qu'un autre encor,
Puis un autre, deux, trois, quatre prendront l'essor,

Et dix! et vingt! et cent! comme sur une grève,
Après le flot qui brise un autre flot se lève,
Souffle toujours vivant de la profonde mer.

L'homme est fait de la sorte. Il respire avec l'air
Les désirs inquiets qui tourmentent sa vie,
Et de son cœur jaloux l'ardeur inassouvie
Sous ses pieds fatigués substitue à plaisir
Aux degrés parcourus des degrés à franchir.

. . . .

Allons donc jusqu'au bout. Dérisoire hypothèse,
Ouvrons dans l'infini, pour qu'il y plonge à l'aise,
L'espace sans limite au vol démesuré
Du rêve ambitieux le plus exagéré.

Voilà tout le préambule. Ensuite, et en quatre vers, Barthet nous met en face d'un personnage d'essence tangible, mais au nom symbolique :

L'opulent Montauciel, maussade un jour de pluie,
Pour ne savoir que faire avise qu'il s'ennuie :
« Je ne suis rien, » dit-il, « rien!.... voilà le pourquoi.
« Je ne m'ennuierais pas si j'avais quelque emploi. »

L'auteur s'efface aussitôt, et le poème devient un dialogue continuel et haché entre Montauciel, être matériel, simple bourgeois au début, et un premier interlocuteur abstrait que Barthet appelle *l'Hypothèse*, et que remplacera tout à l'heure un second personnage non moins abstrait, qu'il nomme *l'Objection*. L'Hypothèse a mission de réaliser les souhaits, les désirs de Montauciel aussitôt qu'il les exprime. Nous venons d'entendre notre bourgeois se dire :

Je ne m'ennuierais pas, si j'avais quelque emploi.

L'Hypothèse

Cherchons.

Mautauciel

J'ai des amis, du temps, de la fortune....
Si j'étais seulement maire de ma commune ?

L'Hypothèse

C'est fait.

Le maire résume les services rendus par lui et conclut :

On en a décoré qui n'avaient pas mes droits,
Il me semble ?

L'Hypothèse

Mais rien de plus juste. La croix,
Regardez ! fait merveille à votre boutonnière.

Le Chevalier

Une distinction dont ma commune est fière.
Ah ! si, pouvant ouvrir son aile battant neuf,
L'oiseau ne restait pas prisonnier dans son œuf ?
J'étouffe dans la coque étroite d'un village !
Un homme décoré devient un personnage.

L'Hypothèse

J'écoute.

Le Chevalier

Conseiller général et baron !

L'Hypothèse

Voici votre diplôme en règle.

Le Baron

Tout de bon ?

L'Hypothèse

Vous êtes satisfait ?

Le Baron

Encore une minute.
Conseiller général, baron.... je suis en butte
Aux voix des électeurs.

Et voilà notre homme qui veut être député.

L'Hypothèse

Soit.

Cette Hypothèse, on le voit, est bonne fille, bonne fée, si l'on veut, et Perrault l'eût enviée à Barthet pour le dénouement de ses Contes.

Montauciel, maire, décoré, conseiller général, baron, député, n'a pas borné là son insatiable ambition. Le voici président de la République; vite il se dit :

La France aime le bruit, le faste, l'apparat ;
Il lui faut des galons, des titres, de l'éclat,

Une cour en un mot. — Ramassons la couronne....
Est-ce dit ?

L'Hypothèse

Ceignez-la, prince, je vous la donne.

Le Roi

C'est maintenant que j'ai des ailes ! En avant !
Guerre ! guerre ! soldats, la baïonnette au vent.

Toujours dans un dialogue ininterrompu, l'Hypothèse accorde libéralement au Roi tous les succès, toutes les victoires qu'il rêve. Il bat les Prussiens à Coblentz, il marche sur Berlin, rallie Danemark, Suède et Autriche, et met la Prusse en déroute dans une suprême rencontre. *Montauciel* a paru en 1869, ne l'oublions pas ; cette date explique combien tout cela sonne faux aujourd'hui, quoique cadrant bien avec les préoccupations politiques et militaires de l'époque. Le Conquérant — car Montauciel n'est déjà plus simplement le Roi — s'écrie :

Le duc de Brandebourg
Règne, ombre de pouvoir, sur l'ombre d'une cour.

Barthet, dont l'imagination créait un hypothétique Montauciel, ne se doutait certes pas que le vrai existait, et que ce Roi, ce Conquérant, était précisément ce duc de Brandebourg qu'il rabaissait pour les besoins de sa thèse, et qui devait un an plus tard ceindre sur nos ruines la couronne impériale au milieu des splendeurs attristées de Versailles !

Le Conquérant — celui de Barthet — ne s'est pas arrêté en si beau chemin : sa flotte force la Neva à Cronstadt et bloque Pétersbourg ; il bat lui-même Alexandre sous les murs de Moscou,

Et les derniers regards
Du jour marquent la fin de l'empire des czars.

Pour une note fausse, en voilà une, et une fameuse ! Mais en 1869, il n'y avait que deux ans qu'on avait crié :

Vive la Pologne, Monsieur! Barthet serait le premier, s'il vivait encore, à donner un autre objectif que la Neva à son Conquérant.

Quoi qu'il en soit, celui-ci morcelle, entre cinq de ses aides de camp à lui, l'empire d'Alexandre.... II ; puis il rétablit le royaume de Pologne. Les autres États d'Europe passent à tour de rôle sous le joug. La question d'Orient est résolue en un clin d'œil.

LE CONQUÉRANT

Vouloir, c'est pouvoir. — J'ai voulu.
L'Europe? ce n'est guère.... Après avoir battu
Darius, Alexandre a traversé l'Asie.

Et l'Asie est conquise — en quelques hémistiches.

L'HYPOTHÈSE

En Afrique, à présent!

Et l'Afrique a le sort de l'Asie.

LE CONQUÉRANT

A nous deux, maintenant, les fiers États-Unis!

Et des Yankees il ne fait qu'une bouchée, que suit de près le reste de l'Amérique.

L'HYPOTHÈSE

La Terre est dans vos mains. L'Omnipotence est vôtre.
Votre sceptre s'étend d'un bout du monde à l'autre.

LE MONARQUE

Bien. Récapitulons.

Montauciel, on le voit, n'est plus le Conquérant, puisqu'il n'y a plus rien à conquérir : c'est le Monarque, le maître unique de la terre. Il énumère avec complaisance les princes, les chefs, les peuples, soumis à son empire. Et il conclut ainsi :

César, au prix de moi, n'est qu'un aventurier.
Personne encor.... Mais si !.... Les empereurs de Rome

Sont allés plus avant. — Un roi ? ce n'est qu'un homme.
A la Terre conquise ils annexaient les Cieux.
Si j'en faisais autant ?

L'Hypothèse

Vous pouvez faire mieux.
Ils n'étaient dieux qu'après leur mort. — A votre place,
De mon vivant....

Le Monarque

J'ai peur que ceci ne dépasse....

L'Hypothèse

Quoi ? Voyez le Thibet avec son grand Lama !
Voyez le Daïri du Japon ? — Hosanna !

Dieu

C'est décidé....
Par de larges faveurs inaugurons mon règne.
. .... Que mon peuple me craigne;
C'est son devoir sans doute : il le faut; c'est très bien.
Mais de gagner les cœurs trouvons quelque moyen.
De tous les maux la mort est le plus redoutable.
Si je la supprimais ?

L'Hypothèse

Sublime !

L'Objection

Impraticable !

Dieu

J'ai mal entendu ?

L'Objection

Non.

Dieu

Expliquez-vous.

L'Objection

Comment !
Vous ne prévoyez pas d'ici l'encombrement ?

Dieu

La maladie, alors ?

L'Objection

Et l'homme vous échappe.
Il ne baise jamais que la main qui le frappe.
Toujours le cerveau libre et le corps en santé ?
Très humble serviteur à la Divinité.

On l'a remarqué : ces deux exclamations : Sublime !

Impraticable ! poussées presque en même temps par l'Hypothèse et par l'Objection, sont le signal de la disparition de la première et de l'apparition de la seconde. Avec cette Hypothèse, le bourgeois Montauciel a gravi allégrement les degrés d'une échelle double qui l'a hissé jusqu'à la Divinité. Avec cette Objection, nous allons le voir dégringoler plus vite encore l'autre côté, le revers de l'échelle, et redevenir Montauciel comme devant. C'est alors que l'on pourra dire de lui :

L'homme est un dieu tombé qui se souvient des cieux.

Toujours est-il que Dieu — Dieu-Montauciel, entendons-nous ! — voulant faire quelque chose pour l'homme et ne pouvant abolir ni la mort ni la maladie, veut supprimer l'insecte : l'Objection s'y oppose. Il veut égaliser la température et la durée du jour dans toute l'année et sur toute la terre.

L'Objection

Le tout
Est de trouver au Globe une autre trajectoire.

Dieu

C'est difficile ?

L'Objection

Un peu.

Dieu

Pourtant l'Observatoire ?....

L'Objection

Y perdrait son latin.

Cette malencontreuse Objection va désormais se mettre ainsi en travers de tous les projets de l'ex-Montauciel, opposer son *veto* à tout ce qu'il veut faire aux divers degrés de ses dignités décroissantes.

Aussi Dieu dit-il bientôt, redevenant le Monarque :

Je préfère abdiquer le ciel et ses cantiques.

Le Monarque à son tour ne veut plus être que le Conquérant :

L'Europe me suffit.
J'en aurai tout assez.

L'Objection

Vous en aurez de reste ;

et elle lui montre les révoltes, les conspirations de ses sujets :

Des protestants, des Turcs, des gens voués au feu....

Le Conquérant

Oh ! cela m'est égal. Je ne suis plus bon Dieu.

Mais l'Objection se fait si pressante, que le Conquérant ne veut plus être que le Roi — de France.

L'Objection

Un peuple difficile
A manier : sceptique, ombrageux, versatile,
Et sachant, en trois jours de flux et de reflux,
Faire couler à pic les rois qu'il ne veut plus.

Le Roi

J'ai mon secret.

L'Objection

Voyons !

Le Roi

Un moyen péremptoire :
Pour me l'inféoder, je le couvre de gloire.

Et le Roi, emballé, fait un brillant tableau de son armée et des victoires qu'il va remporter avec elle. Mais l'Objection, dans des vers moins terre à terre que ceux de l'ensemble du poème, lui montre le revers de la médaille : le sang, les ruines, les deuils, les larmes, les malédictions que coûtent ses triomphes. Il se résout alors à vivre en « prince débonnaire. » Cela ne désarme d'ailleurs pas l'Objection, qui lui peint l'existence du roi-gâteau :

L'Objection

Ne pouvoir arriver nulle part, qu'aussitôt,
Toujours, toujours le même! un discours ne vous vienne,
Emmanché d'un crétin, débiter son antienne....

La peinture se déroule si poussée au noir que, se la complétant à lui-même, le Roi descend deux échelons au lieu d'un, et enjambe ainsi celui de président de la République :

Le Député

Je ne veux même plus du fauteuil — et je reste
Mandataire des miens, simple député.

L'Objection

Peste!
C'est quelque chose encor.

Ici un premier tableau : l'existence pénible du député capable et laborieux. Notre élu n'en veut point.

Second tableau : l'existence non moins pénible du député fainéant et incapable ; on devine la litanie.

Troisième tableau : le député, capable ou non, en vacances, assailli, confisqué par ses mandants :

L'Objection

Ma croix? —Notre hôpital? — Mon bureau? — Notre église?

Le Député

Patati, patata.... J'en reviens. Dites-leur
Qu'ils peuvent me choisir de suite un successeur.
Le conseil général me laissera mon maître.

L'Objection le détrompe aussitôt en quelques mots.

Le Baron

Pouah! vous m'écœurez. Heureusement, mon nom
Me reste, enjolivé du titre de baron.

L'Objection

Parlons-en donc. Jamais la bonne humeur gauloise
N'aura tant épuisé l'épigramme narquoise.

Et les quolibets et les sarcasmes pleuvent sur la noblesse toute fraîche et la croix flambant neuve de notre homme. Celui-ci se contente alors de l'écharpe municipale, que

l'Objection met aussitôt en lambeaux; et voilà Montauciel redevenu simple bourgeois :

MONTAUCIEL

Et moi qui me plaignais! Ingrat malavisé,
Je vivais trop heureux d'un bonheur trop aisé.
Le vilain rêve ! — Où sont mes livres et ma bêche ?
Où mon fusil de chasse et mes outils de pêche ?
Ma tonnelle que couvre une treille aux fruits d'or ?
Mon ruisseau d'eau courante et mon bon chien Médor?
— Oh! la chanson du coq ! le sentier qui s'égare !
La liberté, l'air pur, le soleil, la fanfare!....
Adieu, derniers brouillards d'un rêve décevant....
Je suis redevenu Gros-Jean comme devant.
. . . .

Du Rizou, dans ses *Souvenirs franc-comtois*, dit, à propos de ce poème : « Au printemps de l'année 1870, A. Barthet m'apporta un dernier livre qu'il venait de publier: *Montauciel*. A peine un bonjour, et il disparut.

« .... Çà et là, dans l'œuvre suprême de Barthet, de fort beaux vers, dignes de leurs ainés, une tirade contre le despotisme, si je ne me trompe, et surtout une sorte de prévision de l'affreuse guerre, dont l'esprit du poète était déjà obsédé. »

Dans le brouillon de lettre de 1873, que j'ai déjà cité plusieurs fois, Barthet disait au destinataire : « Je vous adresse *Montauciel*, ma dernière publication. Étudiez cela avec attention. Relisez-le quatre ou cinq fois. Pas une cheville. Des rimes carrées. Pas un mot qui ne soit clair et qui n'arrive au but. »

Oserai-je hasarder à mon tour un jugement sur ce poème ? J'ai déjà dit que les vers en sont terre à terre, et cela à propos précisément d'un passage qui échappait à cette appréciation. Comme le sujet l'exige d'ailleurs, il y a plus de bon sens que de poésie dans *Montauciel*. Pas une cheville, c'est vrai ; mais peu d'envolées : presque partout de la prose rimée, et médiocrement rimée. Si par « des rimes carrées » Barthet entend des rimes riches, il y au-

rait donc des réserves à faire sur l'opulence de *Montauciel* à ce point de vue. Plus de bon sens que de poésie, c'est un reproche ou un éloge — comme l'on voudra — que Barthet n'a pas fourni souvent l'occasion de lui adresser.

La guerre de 1870, que le poète avait comme prophétisée l'année précédente dans *Montauciel*, vint surprendre Barthet à Cendrey. Quelles productions littéraires nos désastres inspirèrent-ils à l'écrivain? Je n'ai pas trouvé grand'chose au bout de si longtemps : en manuscrit, un chant de guerre intitulé : *Aux armes!* dont le rythme est à peu près celui de la *Marseillaise* et qui semble une adaptation de celle-ci aux circonstances, chant qui paraît d'ailleurs inachevé. Puis, des coupures de deux journaux différents, contenant une pièce de deux cents vers environ, intitulée l'*Expiation*, et écrite pendant la guerre, au moment du rétablissement de l'empire d'Allemagne. C'est un poème symbolique et mystique, un peu prosaïque au début, et qu'on pourrait appeler la *Damnation de l'empereur Guillaume*, car Barthet y fait comparaître celui-ci devant Dieu, qui le condamne à un supplice emprunté, semble-t-il, à l'*Enfer* de Dante.

Nos défaites, l'invasion, le contact des envahisseurs, avaient exacerbé la nature impressionnable de Barthet. C'est de cette époque que doit dater le germe de la maladie cérébrale qui devait le terrasser trois ans plus tard.

« Au mois de mai 1871, dit Du Rizou dans ses *Souvenirs*, je rencontrai Barthet à la promenade Granvelle. Il était fort exalté. Il aurait voulu que la province fît une nouvelle expédition contre Paris, et rappelait celle des gardes nationaux bisontins aux journées de Juin. »

La guerre ne fut pas seule, du reste, à faire éclore chez Barthet cette maladie mentale. Les embarras domestiques causés par son imprévoyance, par le gaspillage de son petit patrimoine, étaient pour l'écrivain une source d'ennuis et de tribulations. Ses bizarreries de caractère

dégénérèrent peu à peu en excentricités de conduite, et les excentricités en extravagances. L'intelligence subsistait, mais n'était plus guidée, refrénée par le jugement. Il donnait au village, à ses amis, le pénible spectacle d'insanités croissantes.

Une des formes de sa maladie rappelait d'ailleurs chez Barthet le littérateur qu'il avait été. D'une part, il écrivait à une foule de personnes une foule de lettres que son entourage avait assez à faire d'arrêter au bureau postal de Cendrey, où il les jetait lui-même; d'autre part, chaque jour il composait quantité de pages de littérature qu'il brûlait le lendemain, en y joignant malheureusement trop souvent des manuscrits de ses œuvres passées, même inédites (1).

---

(1) Cette production incessante et maladive, qui contrastait avec les longues périodes d'inaction littéraire de Barthet quand il jouissait de toutes ses facultés, lui-même s'en vante dans ce brouillon de lettre où nous l'avons vu juger à tour de rôle presque toutes ses œuvres : « J'aurai cinquante-trois ans le 15 avril prochain. C'est l'automne de la vie, la plus belle et la plus solide pour le poète, car il sait son métier à fond. Trente ans d'études et de pratique. On improvise tout fait. J'écris en un jour vingt-cinq à trente pages sans rature, et c'est ce que je fais de mieux. L'inspiration éjacule comme un jet d'eau. Il ne s'agit pas, bien entendu, de poèmes sérieux : la fantaisie, la romance, l'hymne, la mélodie, l'épigramme, etc. »

Cette lettre bizarre, écrite à un professeur de collège du voisinage qui avait adressé un sonnet à Barthet, nous montre pourtant une épave du goût littéraire de celui-ci surnageant sur le flot trouble de ses idées : « Sur les quatorze vers de votre beau sonnet, dont je vous remercie, il y en a quatre qui riment mal : révolutions et dons, bénédictions et sons. Rien de plus facile qu'une transposition. Que signifie aussi ce rébus : Dans ce jour solennel ? Qu'est-ce que le septième vers ? ce n'est pas de la poésie, c'est du hachis. Pour vous témoigner ma gratitude, je vous adresse *Montauciel*, etc. » Suit le jugement sur *Montauciel* que j'ai donné plus haut. Puis il continue : « Laissons à saint Jean l'Apocalyptique et à la deuxième partie de *Faust* le mystérieux de leur génie. Nous n'en sommes plus là. Le poème épique a fait son temps. Faisons du moderne ou de l'antique, du moderne surtout.... »

Voilà donc un sonnet que Barthet qualifiait de « beau » par politesse, mais dont il éreintait six vers sur quatorze, et cela malgré sa folie !

Très peu de temps après, les troubles cérébraux du poète prenant plus de gravité et se traduisant par des actes dangereux pour lui-même et pour son entourage, dont la surveillance et les soins devenaient insuffisants en face de cette terrible maladie, il fallut se résigner à l'internement du pauvre Barthet.

C'est à ce moment que Jules Janin lui consacra dans les *Débats* l'article dont j'ai cité des fragments, et qui se terminait par ces mots : « Hélas ! notre ami Barthet, un dieu l'a touché ! Et c'est surtout pour ces fragiles cerveaux qu'il est écrit : *Teneros ne tange poetas.* »

Le *Courrier franc-comtois* du 7-8 février 1873 nous apprenait en ces termes la démence du malheureux poète : « Le *Rappel* annonce que notre sympathique compatriote, M. Armand Barthet, vient d'être frappé d'une paralysie partielle du cerveau. On conserve toutefois l'espoir d'une guérison après quelques mois de repos. »

Cet espoir était vain. Dans la maison de santé d'Ivry-sur-Seine, où il fut conduit, et malgré les soins du docteur Luys, le célèbre aliéniste mort naguère, l'état de Barthet ne fit qu'empirer pendant l'année qu'il y passa. Un jour, trompant la surveillance de ses gardiens, il put mettre la main sur un rasoir et se mutila d'une manière tellement atroce qu'il succomba, le 14 février 1874, aux coups qu'il s'était portés.

Le *Courrier franc-comtois* du surlendemain, en annonçant sa mort, ajoutait : « L'auteur justement célèbre du *Moineau de Lesbie* laissera des regrets sans fin parmi tous ceux qui l'ont connu le plus naïf, le plus distrait et le meilleur des hommes. »

Ce Tout-Paris qui avait applaudi et choyé Barthet vingt-cinq ans auparavant avait eu le temps d'oublier le poète pendant ce quart de siècle. Les grands journaux mentionnèrent sa mort en quelques lignes ; mais, aux lecteurs distraits, ce nom de Barthet ne disait plus rien. Dix per-

sonnes, d'après un journal, treize, selon un autre plus généreux, assistèrent à l'enterrement de notre compatriote.

Celle de ces gazettes qui nomme jusqu'à treize personnes ajoute : « La Société des gens de lettres était donc représentée par son président, M. Altaroche, et les délégués de son comité ; quant à la Société des auteurs dramatiques, aucun de ses membres n'avait jugé à propos de se déranger. Barthet a été enterré dans le petit cimetière de la commune d'Ivry, attenant à l'église. Il n'a pas été prononcé de discours sur sa tombe. »

Les deux journaux sont d'accord pour mentionner la présence, aux obsèques de Barthet, d'Arsène Houssaye, son ancien protecteur, resté ainsi fidèle jusqu'au bout au malheureux écrivain, auquel il avait consacré, la veille, dans le *Gaulois*, le long article dont j'ai reproduit précédemment des passages. Il me semble utile de faire encore quelques emprunts à cet article :

« Armand Barthet, par ses illusions et ses désespérances, appartenait à cette légion de poètes qui finissent mal fatalement. Ils montent très haut dans leurs rêves vers l'idéal et se brisent douloureusement en retombant sur le réel. Il avait tout ce qu'il faut pour faire un poète, il lui manquait quelque chose pour faire un homme. Ce quelque chose, c'est le septième sens, qui est le sens commun. La plupart des hommes en ont trop, — ce qui ne les empêche pas, d'ailleurs, de faire des folies, mais au moins ils finissent par mourir chez eux. Ils n'ont pas tout embrassé, mais ils ont étreint la raison.

. . . .

« Il avait le cœur et l'accent d'un vrai poète ; çà et là de beaux vers de lui rappelaient son nom à ceux qui ne le savaient presque plus. Je fis bien des démarches pour lui chez le ministre d'État et chez le ministre de l'instruction publique, espérant décider l'un ou l'autre à lui faire une

pension, leur représentant qu'Armand Barthet était de ceux que la France doit sauvegarder. On s'apitoie sur Gilbert et sur Malfilâtre, parce qu'ils sont morts; mais on n'a aucune sympathie pour les poètes vivants qui meurent de faim. Armand Barthet valait mieux que Gilbert et Malfilâtre tout ensemble....

«.... On va l'enterrer là-bas, à Ivry, où il n'a pas un seul ami, dans un cimetière de tombes anonymes. Les amis d'Armand Barthet lui doivent un monument. Ce monument, ce n'est pas un tombeau en marbre, c'est un volume renfermant son portrait, son *Moineau de Lesbie*, ses contes et ses poésies. Et ce sera un livre charmant (1).

« Il est resté poète jusqu'à la fin. Il n'y a pas longtemps qu'il m'envoyait la *Chanson de l'étudiant*.... Voici la première strophe :

Chaque minute me pèse.
Une thèse
A subir demain matin ;
Les Pandectes à relire.
Pour écrire
Des bêtises en latin.

« Le poète jusqu'ici se retrouve, mais voici la dernière strophe :

Et tout brisé, je me couche
. . . .
Dans la joie
De mon éternel déduit.

« N'est-ce pas que c'est triste de voir ce fou qui va mourir, qui a encore l'habitude du rythme et de la rime, mais qui jette les mots comme ils lui viennent, et qui parle de son éternel *déduit*. Cet éternel *déduit*, c'est la tombe noire et solitaire.

« Et pourtant, si l'on n'avait pas joué le *Moineau de*

(1) Je ne sache pas qu'il ait été donné suite à l'idée délicate d'A. Houssaye.

Lesbie, ce jeune avocat de vingt-cinq ans en 1847 serait aujourd'hui conseiller ou représentant du peuple. Pourquoi ai-je écrit à Janin et à Rachel? Je ne me consolerais pas d'avoir encouragé le poète dans l'avocat, si le philosophe ancien ne me disait que « Nul n'échappe à sa des-« tinée. »

Comme jugements d'ensemble sur le littérateur et sur son œuvre, voici d'abord celui de Bailly et Mallat de Bassilan dans leur notice biographique :

« ....Barthet aimait l'antiquité et elle le lui a bien rendu. Elle a donné à son œuvre ce charme pénétrant qui est comme le reflet de son auréole....

« ....Son œuvre n'est pas de celles qui bravent la morsure du temps. Elle nous fait l'effet de ces fleurettes qu'on dépose un soir de printemps dans un livre aimé. Elles s'y dessèchent lentement, et un jour on en retrouve à peine la trace; cependant leur parfum subtil, leur âme survit, nous enivre et nous fait rêver. »

Puis celui de Du Rizou dans ses *Souvenirs :*

« Le bagage littéraire du gracieux poète n'est pas lourd (1); mais il reste de lui un chef-d'œuvre, le *Moineau de Lesbie*. Plus d'un écrivain, dont les œuvres se comptent par douzaines et ont été applaudies, ne laisse pas même, en mourant, une page digne d'un souvenir. »

Les *Portraits franc-comtois*, de leur côté, concluent ainsi :

« ....En parcourant d'un regard d'ensemble la vie de notre compatriote, il me semble qu'elle ne peut inspirer qu'un sentiment de tristesse. Barthet n'a pas donné tout ce qu'il pouvait donner. Il lui a manqué la volonté d'arriver à la gloire, la passion du travail; il a voulu s'épa-

---

(1) En disant cela, Du Rizou semble ne pas avoir connu toutes les œuvres — même celles publiées — de Barthet. C'est ainsi qu'il attribue cinq actes au *Chemin de Corinthe*, au lieu de trois.

nouir agréablement dans la vie et a oublié qu'on ne produit rien de vraiment durable sans effort et sans labeur.... Il sortait parfois de cette impardonnable indolence, et les loisirs de cette vie nonchalante ont eu des heures d'inspiration : lorsque la Muse visitait ce disciple d'Horace et l'invitait doucement à produire, elle lui dictait de petits chefs-d'œuvre; mais combien ont été rares ses productions (1)! N'auraient-elles pas été plus nombreuses si Barthet avait consenti à prendre l'existence plus au sérieux, à ne point y gaspiller son temps dans un nonchaloir coupable?

« Mais qui sait? Barthet obéissant à la raison, préoccupé seulement de se faire un nom, Barthet économe, rangé, menant la vie d'un sage, eût-il été Barthet, l'auteur de tant de vers faciles, le poète gracieux, fin, délicat, d'un goût si sûr?

« Qui sait s'il eût possédé, sans ses défauts, les qualités qui séduisent? Et qui sait si la gêne, dont il se plaint comme d'une entrave, n'était pas au contraire un aiguillon pour son talent? »

Je pourrais finir, Messieurs, par ce jugement d'un membre éminent de votre Académie. Laissez-moi toutefois vous en citer un dernier, vous le rappeler plutôt, puisque, formulé dans cette enceinte même, il vous appartient plus étroitement encore. Pour son discours semestriel de janvier 1884, votre président, M. Tivier, vous entretint de la *Poésie en Franche-Comté*. Après avoir parlé des poésies de Xavier Marmier, l'orateur vous disait : « Bien différente est l'inspiration préférée d'un autre poète comtois, Armand Barthet, le spirituel auteur de petits drames à la couleur antique, d'une traduction des

(1) Je crois avoir montré au cours de ce travail que cette rareté est plutôt relative et tient surtout à la critique impitoyable et souvent excessive que Barthet exerçait sans relâche sur ses ouvrages.

Odes d'Horace qu'il a lui-même qualifiées de *Gaillardes*, et d'une ingénieuse fantaisie intitulée *Montauciel*, excellente leçon pour les ambitieux.... Barthet rêva les honneurs de la scène ; il les conquit au moins une fois, et les fastes du Théâtre-Français assureront à l'auteur du *Moineau de Lesbie* une petite mais solide part d'immortalité. »

Qu'ajouterai-je à toutes ces opinions concordantes qui, la part faite à certaines réserves que j'ai dû formuler à mon tour en passant, nous montrent dans Armand Barthet un esprit d'élite, un écrivain de race, un lettré délicat, lequel, s'abreuvant aux sources pures de l'antiquité, y avait puisé — non certes la virile énergie, l'âpre vigueur d'une âme cornélienne, — mais la grâce exquise, la sensibilité maladive de ces poètes latins qui ne pouvaient dormir qu'au bruit des cascatelles de Tibur?

Le regret, exprimé d'une façon unanime, de ce que Barthet n'ait pas produit davantage, n'est-il pas la meilleure preuve de l'estime accordée par de bons juges au peu qu'il a écrit, ou plutôt au peu qu'il a cru devoir nous laisser de ses œuvres? Mais, on l'a vu au cours de cette étude, quand il n'était pas condamné par quelque comité de lecture, il se condamnait lui-même! S'il eût eu moins de probité littéraire, moins de souci de l'impeccabilité de la forme, moins de persévérance dans la poursuite décevante d'un idéal entrevu par lui, Barthet eût laissé un ensemble de productions respectable par le nombre autant qu'estimable par la qualité, et son nom ne serait pas resté confiné dans la mémoire de quelques lettrés, ses contemporains.

Vous me pardonnerez donc, je l'espère, Messieurs, d'avoir essayé de faire revivre devant vous cette figure littéraire point banale de Barthet. Si j'ai accompli ma tâche d'une façon insuffisante, si elle était au-dessus de mes forces, mon excuse à vos yeux sera dans la légitime fierté que ressent le Franc-Comtois, dans le chauvinisme

de clocher qui pousse le villageois — si vous préférez — à se dire concitoyen à double titre du poète ARMAND BARTHET.

RÉPONSE DE M. LE PRÉSIDENT

MONSIEUR,

Un poète du siècle dernier avait composé une ode adressée à l'Immortalité. Voltaire, avec sa malice ordinaire, disait de cette ode : Elle n'arrivera pas à son adresse.

C'est qu'en effet l'immortalité des œuvres poétiques n'est réservée qu'aux écrivains de génie. Or, le génie est rare, et, parmi nos poètes franc-comtois, à peine peut-on en citer un peut-être qui mérite ce titre et qui puisse dire : J'ai élevé un monument plus durable que l'airain.

Mais, à défaut de poètes de génie, notre province compte un grand nombre de poètes de talent, et celui que vous avez rappelé aujourd'hui était de ce nombre.

Armand Barthet s'était formé à l'étude des poètes grecs et latins. A cette école il s'était fait un idéal du plaisir. Mais le plaisir n'est pas un idéal; ce n'est qu'un rêve, et ce rêve eut pour Barthet de tristes lendemains. Il emprunta aux muses d'Athènes et de Rome leurs gracieuses images, et pouvait dire, comme André Chénier :

Sur des pensers nouveaux faisons des vers antiques.

Parmi les œuvres qu'il a publiées, vous avez signalé celle qui, par la finesse du style, lui a obtenu les suffrages des esprits délicats. On a dit que le joli poème de Boileau, *le Lutrin*, avait été bâti sur la pointe d'une aiguille. On en peut dire autant du *Moineau de Lesbie*, dont l'événement principal est la mort d'un oiseau.

En appréciant les œuvres d'Armand Barthet, vous avez

rendu justice à son talent, avec l'affection indulgente d'un compatriote. Vous avez, du reste, qualité pour juger ses œuvres; car, vous aussi, vous êtes poète.

C'est la poésie d'abord qui vous a ouvert les portes de l'Académie. Je citerai, parmi vos œuvres poétiques, ce charmant drame champêtre, *l'Évadé*, où vous peignez les aventures d'un malheureux prisonnier de guerre, rentrant dans son pays natal, pour revoir sa famille et en former lui-même une nouvelle. Je mentionnerai encore votre étude sur *Jean-Baptiste Perrin, fabuliste franc-comtois*, où vous avez fait œuvre de critique impartial, en remettant en lumière un de nos poètes un peu oublié.

Puis vient votre intéressant poème sur *Xavier Marmier*, qui a été couronné par l'Académie. Vous y suivez pas à pas le célèbre voyageur, pour nous redire avec lui les beautés des régions nombreuses qu'il a visitées, et nous peindre, en particulier, les paysages de cette Franche-Comté qu'il aimait tant,

Ces splendeurs d'un pays où la nature abonde
Partout en sites gracieux.

Mais la poésie n'a pas seule occupé vos loisirs. A l'exemple de ceux qui, comme le savant Cauchy, unissent l'amour des lettres à la culture des sciences, vous avez voulu ajouter à la poésie l'étude des questions industrielles, en prenant part au concours d'économie politique ouvert par l'Académie en 1896. Votre Mémoire sur l'*Industrie métallurgique en Franche-Comté* a été apprécié, par la commission académique, comme une œuvre sérieuse et aussi complète que possible, et le prix vous a été décerné à l'unanimité.

A tous ces titres, vous méritiez de compter parmi les membres de notre Compagnie, et l'Académie peut espérer à bon droit que vous contribuerez à ses travaux par votre concours actif.

BESANÇON

SOUS LE PREMIER EMPIRE

DISCOURS DE RÉCEPTION

Par M. le Dr LEDOUX

ASSOCIÉ RÉSIDANT

(Séance publique du 27 janvier 1898)

MESSIEURS,

Pendant les premiers mois de l'année 1895, vous avez perdu sous les coups répétés de la mort trois collègues qui appréciaient l'honneur d'appartenir à votre compagnie, et qui lui faisaient honneur aussi par leurs caractères et leurs travaux : un avocat, naguère magistrat, digne entre les plus dignes d'un unanime respect, et qui aimait les belles-lettres; le descendant d'une ancienne et noble famille comtoise, qui savait allier le culte des grandeurs d'autrefois et le souci des besoins de notre temps, écrivait l'histoire et veillait aux intérêts de ses concitoyens; un médecin, qui avait consacré au bien une longue carrière et s'était fait distinguer par ses études philanthropiques (1).

(1) M. Vuillermoz, avocat, ancien procureur de la république à Besançon, décédé le 22 janvier 1895; M. le marquis Terrier de Loray, membre du conseil général du Doubs, décédé le 2 avril 1895; M. le docteur I. Druhen, professeur honoraire à l'École de médecine, doyen de l'Académie, décédé le 9 avril 1895.

Après les jours de deuil, quand vos statuts vous obligèrent à désigner des successeurs à ceux qui laissaient d'inoubliables regrets, le mérite s'imposa à vos suffrages dans deux élections. Puis vous avez pensé que votre ancien doyen avait dû transmettre à sa famille une part de son affection fidèle pour l'Académie. J'ai eu le privilège d'être l'un des confidents de M. le docteur Druhen ; il m'approuvait quand j'allais dans une autre enceinte m'instruire sur la nature et sur l'histoire de notre province. Et puisque, par une généreuse faveur, vous m'avez convié à prendre une place au milieu de vous, je veux en même temps vous exprimer, Messieurs, ma vive gratitude, et me souvenir de celui qui m'a légué, comme un précieux patrimoine, le bénéfice de votre bienveillance.

Messieurs,

Mon anxiété serait grande, je l'avoue, au moment où, pour me conformer à la coutume académique, je dois prendre la parole en cette assemblée, si M. Druhen ne m'avait révélé le sûr moyen de me concilier votre indulgence. Je tiens de lui qu'elle est acquise d'avance à ceux qui vous entretiennent de Besançon et de la Franche-Comté.

Depuis quelques années, bien des livres ont été publiés sur les événements et sur les hommes de la Révolution et de l'Empire. On a mis au jour les notes écrites au bivouac ou dans les loisirs de la retraite, par des soldats qui, habiles à manier la plume comme le sabre, surent narrer d'héroïques épopées. Mais quelques lecteurs des récits des Marbot, des Thiébault, de tant d'autres, n'ont-ils pas été pris de la curiosité de savoir quelles étaient les pensées et quels étaient les actes dans la société française éloignée des champs de bataille ; quelles étaient les conditions d'existence dans les villes qui n'entendaient le bruit du canon que par les échos des bulletins officiels ; quelles

étaient les émotions des familles dont les enfants suivaient les aigles impériales sur toutes les routes de l'Europe?

Des historiens ont répondu à ces questions dans des études générales (1). Mais que disait-on, que faisait-on à Besançon sous le premier Empire?

S'il n'y a plus de survivants pour nous dévoiler les passions qui régnaient alors dans les maisons bisontines, mes contemporains ont encore connu des témoins de cette époque. Et, en l'absence d'une presse locale quotidienne, quelques-uns de ceux-ci, le ci-devant abbé Baverel, le vigneron Laviron, ont noté sur un cahier intime, au jour le jour, les faits et les impressions, les joies et les peines, les œuvres du travail, dont l'enchainement constitue l'histoire de l'esprit public et de l'activité d'une ville. J'ai écouté, j'ai lu, et je rapporte ce que j'ai appris.

Il convient tout d'abord de présenter les auteurs des chroniques inédites que nous allons feuilleter.

Quand il notait sur son registre de l'an XII l'événement bisontin de chaque jour, l'abbé Jean-Pierre Baverel avait atteint la soixantième année d'une existence fort agitée. Chapelain de l'église Saint-Pierre, il s'était fait remarquer par son érudition dans les questions historiques, son goût pour les œuvres des graveurs, sa causticité dans des pamphlets qui firent scandale. Puis, après 1789, il se lance avec fougue dans le mouvement révolutionnaire, renonce définitivement à l'état ecclésiastique, s'affilie aux sociétés populaires, remplit des fonctions municipales sous la Convention, joue un rôle actif dans la persécution terroriste, se montre au premier rang de ceux qui célèbrent à Saint-Jean le culte de la déesse Raison. Il hésite cependant à accompagner plus longtemps les jacobins les plus violents, devient sus-

(1) Citons, entre autres, parmi les récentes publications : *Napoléon Ier et son temps*, par Roger Peyre; *La vie en France sous le premier Empire*, par le vicomte de Broc; *Napoléon et la société de son temps*, par Bondois.

pect à son tour, est chassé du club, arrêté, enfin incarcéré au château de Dijon, où il retrouve des concitoyens, ses victimes, qui se refusent à tout rapport avec lui.

Rendu à la liberté après quelques mois de détention, il vint reprendre à Besançon ses travaux sur l'histoire de la Franche-Comté, et il les poursuivit jusqu'à sa mort (1).

Après avoir vécu principalement de l'argent de prix académiques et de petites gratifications du gouvernement, sans amis, il se préparait, dans la pauvreté de sa vieillesse, à partir pour Paris avec l'espoir d'y vendre ses manuscrits : ceux-ci purent ainsi être conservés dans notre ville et être acquis pour la Bibliothèque (2).

D'après Charles Weiss, qui a connu Baverel, et lui a consacré une notice dans la *Biographie Michaud* (3), le caractère de l'homme était cynique, méprisable, et l'œuvre du savant estimable.

En résumé, Baverel, attardé, après les revirements de l'opinion publique, dans des idées anarchiques, socialistes, antireligieuses, était un mécontent de sa destinée, parce que, n'ayant jamais fait de bien, il n'était plus qu'un déclassé de talent dans un monde où tant d'autres hommes de moindre valeur, et n'ayant pas fait plus de mal, s'étaient, avec plus de sens politique, élevés à de hautes situations.

Ajoutons qu'on peut avoir confiance dans le chroniqueur quand il relate des faits, mais qu'on ne doit pas accepter sans examen critique les commentaires dont il les accompagne parfois. Car Baverel, très partial quand, par exemple, il s'agit d'affaires religieuses, de conflits entre anciens

---

(1) Il mourut le 18 septembre 1822; il avait soixante-dix-huit ans et habitait l'entresol de la maison à l'angle des rues Mégevand, 49, et Mairet, 5.

(2) La liste du fonds Baverel sera publiée dans le deuxième volume du catalogue des manuscrits de la ville de Besançon.

(3) Cette notice contient l'énumération des œuvres imprimées de Baverel.

assermentés et réfractaires, ne se montre presque jamais bienveillant pour personne, au moins sous une première inspiration, sauf à corriger lui-même, un peu plus loin, son jugement primitif.

Tout autre est le vigneron Jean-Étienne Laviron (1764-1854). Celui-ci n'a jamais changé d'opinion. Très attaché aux principes de sa jeunesse, aux institutions de l'ancien régime, il resta, sous tous les nombreux gouvernements qui se succédèrent pendant son existence nonagénaire, royaliste bourbonien et catholique ultra. Même sous la Restauration, il fut du parti des plus royalistes que le roi.

Laviron a écrit, depuis 1789 jusqu'au mois de novembre 1851, les annales de ce qui s'est passé de plus remarquable dans la ville de Besançon. Au moins pour la partie relative à l'Empire, la valeur documentaire du manuscrit de Laviron n'est point comparable à celle des cahiers de Baverel, beaucoup plus riches en indications de toutes sortes. Les faits n'y sont point inscrits au jour le jour; on y lit de longues digressions rétrospectives contre Bonaparte et sa politique. Et Laviron leur est trop hostile pour paraitre habituellement le traducteur fidèle du sentiment populaire, sauf quand il exprime l'opinion des vignerons sur les *rats de cave* et celle de ses concitoyens au sujet des désastres qui préludèrent au dénouement. Mais il témoigne qu'il y avait contre Napoléon, même aux plus beaux jours de son règne, des antipathies irréconciliables.

On ne peut bien juger l'histoire d'une époque que quand on connait celle du temps précédent. En l'absence d'une histoire de Besançon sous la République, on puisera avec fruit dans les dix volumes de Jules Sauzay sur la persécution révolutionnaire dans le Doubs, où abondent les renseignements sur les hommes et les événements dans notre ville depuis 1789 jusqu'après le Concordat. Quelle que soit l'opinion du lecteur sur les actes de la Révolution, il trou-

vera dans cette œuvre monumentale bien des éclaircissements sur l'état de Besançon au commencement du siècle.

Enfin M. Pingaud vient de ranimer dans le cadre de la préfecture les figures du préfet Jean De Bry, de ses collaborateurs à l'administration du département, de diverses personnalités du même temps (1). En faisant ainsi mieux connaître les hommes qui remplirent les premiers rôles sur notre scène, M. Pingaud a facilité l'étude de Besançon sous le premier Empire.

A partir de 1810, Simon, professeur à la faculté des lettres, entretint avec son ami Sainton, libraire à Troyes, une correspondance conservée dans la bibliothèque de cette ville (2). Dans ses lettres, Simon, regrettant de n'avoir pas été pourvu d'une chaire à Paris, se plaint de sa résidence et raconte quelques incidents de la vie bisontine. Nous ferons connaître quelques-unes de ses confidences.

En l'an XII (3), Besançon comptait 28,436 habitants (17,341 dans le canton nord et 11,095 dans le canton sud), dont environ 25,000 dans l'enceinte des remparts, et le surplus dans la banlieue (4). L'effectif de la garnison n'est pas

(1) *Revue de Paris*, numéro du 1er novembre 1798.

(2) Liasse 2770. Voir *Simon de Troyes* (1740-1818), par M. Auguste Marguillier, dans les *Mémoires de la Société académique de l'Aube*, année 1889.

M. Pingaud a caractérisé la carrière et l'œuvre de Simon, dans *l'Académie de Besançon, de 1789 à 1814*. « Un type d'académicien étonnant, à quatre-vingts ans de distance, est Simon, jadis avocat, médecin, collègue de Robespierre à la Société badine des Rosati d'Arras. puis bibliothécaire du Corps législatif, puis censeur de lycée, avant de professer l'éloquence latine à la faculté des lettres de Besançon, L'écrivain est, comme l'homme, bon à tout faire. Héroïdes, élégies, contes légers, traductions de toute sorte, coulent de sa plume avec une abondance désespérante. » M. Pingaud donne quelques citations tirées de l'œuvre de « ce poète justement méconnu. »

(3) 24 septembre 1803-22 septembre 1804.

(4) Le village de la Vèze (307 habitants en 1793) faisait partie de la commune de Besançon et n'en a été séparé qu'en 1835.

compris dans ce recensement. 8,148 ménages étaient répartis dans 2,037 maisons. Le nombre des habitants n'a guère varié sous l'Empire : il était de 28,240 en 1813.

Ce dénombrement de 1804 provoque la curiosité de savoir quelle avait été l'influence des événements révolutionnaires sur la démographie bisontine. S. Droz, dans ses *Recherches historiques sur Besançon* (1), pense que la diminution a été considérable. Mais la décadence s'était déjà produite pendant les dernières années de la monarchie : le mémoire statistique de l'an XII indique pour 1771 le chiffre de 38,720 habitants (2). Certainement l'émigration, les guerres, les calamités, les exécutions, les bouleversements dans les administrations, la suppression du Parlement, de l'Université, des institutions religieuses, avaient enlevé à notre ville beaucoup de ses résidants. Cependant la déchéance, à partir de 1789, fut moins forte que Droz ne paraît le croire. D'après le tableau suivant, la perte fut de 3,500 à 4,000 habitants, et en peu d'années fut presque complètement réparée.

En 1789 (août) la population bisontine était de	28,950	habitants (3).
En 1793 (thermidor an II) . . .	25,328	— (3)
En 1800 (thermidor an VIII). . .	26,631	— (3)
En 1804 (an XII)	28,436	—

(1) *Fontaines publiques*, p. 496.

(2) 7,819 hommes, 8,298 femmes, 10,981 garçons, 11,622 filles.

(3) Ces chiffres sont extraits des *Observations météorologiques faites à Besançon, pendant l'an VIII, par P. Ch. Marchant, médecin des hospices civils*, publiées dans les rapports de la Société d'agriculture du Doubs, ans VIII et IX. Nous pouvons accepter sans réserve les renseignements de Marchant, observateur et savant d'un réel mérite. Ils ont été présentés à des contemporains, admis et garantis en quelque sorte par la Société d'agriculture, qui réunissait les Bisontins s'occupant non seulement d'agriculture, mais encore d'études scientifiques diverses, notamment statistiques et économiques. Le tableau de la population en l'an VIII, par quartiers et catégories d'habitants, inséré dans les *Observations* et reproduit aux annexes, prouve la valeur des docu-

En l'an XI, l'impôt mobilier s'était élevé à 40,249 francs, l'impôt foncier à 91,656 francs, les revenus de la commune à 177,000 francs.

Quel était alors l'aspect de Besançon?

L'ancien point de passage sur le Doubs avait commandé le tracé des rues. En éventail, des extrémités du vieux pont romain, rayonnaient trois voies principales : sur la rive gauche, celles de Battant, Charmont et Arènes; sur la rive droite, celles qui conduisaient à la citadelle et aux portes de Rivotte et de Tarragnoz (1). Si la partie nord de Besançon ne s'est guère modifiée, sauf au voisinage de la rivière, la ville principale entre les grandes artères a subi une transformation plus sensible. Alors le système des voies transversales était fort peu développé : inutiles pour l'établissement d'habitations que ne réclamait point la faible densité de la population, elles n'auraient pu servir de chemins pour conduire au dehors, puisqu'il n'y avait point d'autres ponts que ceux de Battant et de Bregille (2) : et celui-ci, en mauvais état, n'offrait d'autre avantage que de mettre la ville en communication avec le petit village de Bregille et un territoire important par ses vignes.

---

ments que nous devons à Marchant, qui, il est vrai, a soin de noter que « les chiffres relatifs aux dénombrements de 1789 et 1793, quoique non authentiques, méritent cependant confiance. » Et les registres (aux Archives du Doubs) du recensement dans les huit sections de la ville, sous la République, ne permettent pas un contrôle exact, puisque les uns sont de l'an II et les autres de l'an IV. Ils accusent un total de 22,369 habitants, mais ni les domiciliés absents, soldats, volontaires, ni les enfants de la Patrie, dont la directrice a refusé la liste, n'y figurent. Marchant a, sans doute, publié le résultat définitif d'une première enquête incomplète.

(1) Cette porte, précédemment dite Notre-Dame, avait été récemment déplacée du flanc de la citadelle, près de la poudrière, et percée en prolongement de la rue Neuve.

(2) Des passages par bacs ou batelets suppléaient à la rareté des ponts; on en trouvait à la Porte Taillée, à Bregille (en amont du pont), à la Tour Saint-Pierre, à Battant (entre la rue Champron et l'Abreuvoir), à Tarragnoz, à Malpas et à Velotte.

La rue de la Préfecture, entre la Grande-Rue et celle de Saint-Vincent, n'était percée que depuis peu. La rue de Glères se terminait en impasse avant d'atteindre le rempart. Sur l'emplacement de la rue Saint-Pierre, il n'y avait qu'une suite de ruelles ayant successivement porté les noms de Henry, Vezet, Chifflet. C'était encore une ruelle (Baron) qui marquait le futur tracé de la rue Moncey. Les rues de la Bibliothèque, de la Bouteille et Ronchaux étaient beaucoup plus irrégulières et rétrécies en certains points qu'actuellement. Des jardins couvraient la vaste superficie comprise entre les maisons bordant nos rues Saint-Paul, du Clos-Saint-Paul, de Glères et des Granges.

La vie sociale et le mouvement commercial étaient donc concentrés sur les artères longitudinales, alors qu'entre celles-ci existaient les nombreux et grands jardins d'hôtels particuliers et d'anciens couvents. L'habitude d'appeler les maisons religieuses du nom de leur ordre s'était conservée (1).

---

(1) Abbaye Saint-Paul : entre les rues Bersot, d'Alsace et du Rempart. — Annonciades : sur l'emplacement de la rue Gambetta, de la rue des Granges au rempart. — Bénédictins, abbaye de Saint-Vincent : église de Notre-Dame et hôtel de l'Académie. — Bénédictines : direction du génie, bureaux de l'état-major du 7e corps, place de l'État-Major. — Capucins : arsenal, en face de l'hôpital Saint-Jacques. — Grands-Carmes (ou de l'ancienne observance) : entre la Grande-Rue et celles de la Préfecture et de Granvelle. — Petits-Carmes (ou Carmes déchaussés) : rues Battant et Champron ; écoles communales. — Carmélites : rue de Glères, maison Charnaux. — Clarisses : direction de l'artillerie, rue Mégevand. — Cordeliers : collège catholique de Saint-François-Xavier. — Dames de Battant (abbaye des Bernardines dites) : rue des Granges, 59, maison Fachard. — Dominicains (appelés encore Frères prêcheurs ou Jacobins) : direction de l'intendance, rue Rivotte. — Minimes : caserne de gendarmerie. — L'Oratoire, couvent des Pères oratoriens : bibliothèque municipale. — Le Refuge : chapelle de l'hôpital Saint-Jacques et bâtiments attenants. — Saint-Antoine, maison de vieux prêtres : loge maçonnique et maisons voisines. — Le Saint-Esprit, hospice : Mont-de-piété et temple protestant. — Le Temple, ou commanderie des chevaliers du Temple, devenue celle des chevaliers de Malte : place de l'État-Major et rue de la Bibliothèque. — Ursulines :

Lors de l'avènement de l'Empire, les rues portaient encore les désignations qu'elles avaient reçues sous la Révolution (1794). Mais un nom s'appliquait souvent à un groupe de rues secondaires en même temps qu'à la principale. Ainsi la rue des Piques comprenait, en outre de la rue Battant, celles de Mayence et de Champron. C'était tout le quartier du Chapitre qui était devenu la rue des Défenseurs de la Patrie (1).

Le numérotage des maisons était établi sur toute la ville. Ce ne fut qu'en 1815 (arrêté municipal du 10 novembre) que chaque rue reçut une série particulière de numéros.

Les maisons n'avaient qu'un ou deux étages au-dessus du rez-de-chaussée, et presque toutes avaient l'entrée des caves ouverte et envahissante sur la voie publique. Une trappe en bois fermait l'escalier. La multiplicité de ces ouvertures souvent béantes, principalement à l'époque de la vendange, rétrécissait considérablement l'espace libre pour la circulation. S'il était ainsi souvent impossible de longer les maisons, le milieu de la chaussée présentait parfois un autre obstacle : là, à la moindre averse coulait un ruisseau, et un torrent impétueux à la suite d'un orage; de chaque maison, un affluent tombant des toits contribuait à enfler le flot, chargé d'épaves, roulant les immondices, se précipitant quelquefois en cataractes dans les caves.

Sur les bords du Doubs, des travaux successifs ont tout changé : la construction des quais fut une œuvre de ce siècle. Le canal et son chemin de halage n'existaient que sur les dessins des ingénieurs, et les murs d'escarpe qui portent nos quais Vauban n'étaient pas encore édifiés. Le dessin et la gravure ont conservé le souvenir pittoresque des vieilles maisons de Battant et d'Arènes, dont les fon-

---

rue Pasteur, maisons Guichard et Berr. — Visitation (couvent des Visitandines) : caserne du même nom et ancien hôpital Saint-Louis.

(1) On trouvera aux annexes le tableau des rues dites révolutionnaires, distribuées en huit sections.

dations baignaient çà et là dans la rivière. De nombreuses tanneries et des teintureries y étaient installées, principalement en aval du pont. Des ruelles conduisant au Doubs depuis ses rues parallèles portaient le nom de ports : les ports Chavirey, Cîteaux, de la Fontaine, Galliot, Perrot, communiquaient avec Arènes; les ports Naimes et des Clercs avec la rue Poitune; le port Mayeur était à côté du grenier d'Abondance.

Le pont, dont nous regrettons l'étroitesse, était bien moins large que nous ne le voyons. Là où aboutissent les quais Vauban, deux bâtiments rétrécissaient le passage : c'étaient les corps de garde qui avaient été édifiés lors de la démolition de l'arc de triomphe en 1776; ils étaient loués à des commerçants. Des échoppes, sur les piles en amont, et à côté de la vieille halle, empiétaient sur la voie publique : elles étaient occupées par des marchands. Il n'y avait qu'une chaussée : les trottoirs en encorbellement n'ont été établis qu'en 1840-1841.

Les marchés pour les diverses marchandises attiraient une grande animation sur les multiples emplacements qui leur étaient assignés. Les échanges sur les blés se pratiquaient à la vieille halle, ayant double entrée dans les rues Battant et du Pont; sur les cuirs, à Granvelle; sur les fourrages, à Charmont (1); sur le bétail, à la place aux Veaux (ou des Jacobins); sur les articles de boissellerie et vannerie, dans la rue du Lycée. La poissonnerie se tenait sur l'ancienne place de ce nom, près de la fontaine de l'Abondance; le commerce des volailles quittait la place de la Volaillerie au carrefour des rues Saint-Vincent, Chambrettes, etc., pour se transporter à la place Labourey, où le maire Daclin installa, en mars 1812, un marché pour la vente en gros des vins et eaux-de-vie. Dans deux quartiers seulement (rues des Boucheries et du Rondot-Saint-Quen-

(1) A partir de décembre 1811, place des Capucins, devant l'hôpital.

tin), on trouvait toutes les boucheries, qui étaient autant de petits abattoirs particuliers : un ruisseau de sang souillait souvent le Rondot-Saint-Quentin. On tuait les porcs sur la voie publique.

Enfin, les ouvriers et ouvrières pour les travaux de la campagne, fenaison, moisson, vendange, se groupaient pour être embauchés, sur la place du Pilori, devant la Madeleine. Sur le Pilori, on dressa le carcan (1), rétabli par le Code pénal, pour servir à l'exposition de certains condamnés (25 octobre 1811).

Besançon n'avait alors que deux promenades publiques, celle de Granvelle, depuis agrandie, et celle de Chamars, aujourd'hui bien diminuée. C'est celle-ci qui a mérité l'exceptionnelle bonne note décernée par Arthur Young à la cité bisontine; le jugement de cet Anglais sur la salle du théâtre prouve qu'un accès de mauvaise humeur l'avait rendu injuste à l'égard de Besançon (2).

---

(1) Le poteau porte « un collier de fer qu'on passe au col de celui qui doit subir cette peine, tandis qu'autrefois le condamné n'était attaché au poteau qu'avec une corde. Ce 25 octobre, une femme convaincue d'avoir volé une vache a été attachée au collier de fer et y est restée pendant une heure. Le peuple s'est porté en foule pour voir ce genre d'exécution que la Révolution avait fait disparaître. » (Baverel.)

(2) *Voyages en France pendant les années 1787, 1788, 1789*, par Arthur Young, t. I. — « Besançon. Au-dessus de la rivière, le pays est montagneux, couvert de rochers et de bois; on y trouve quelques beaux points de vue. » Suit un récit des scènes de désordre qui marquèrent le début de la Révolution dans notre ville. A. Young s'irrite de ne pas trouver de journaux et de se voir refuser, à bon droit cependant, un passeport par l'avocat Belamy, secrétaire de la ville. Fort en colère, il raconte : « Ce soir, au spectacle, misérables acteurs; le théâtre, construit assez récemment, est lourd ; le cintre qui sépare la scène de la salle ressemble à l'entrée d'une caverne, et la ligne de l'amphithéâtre rappelle les contorsions d'une anguille blessée ; l'art et les manières des gens ici ne me reviennent pas du tout, et je voudrais voir Besançon englouti par un tremblement de terre, plutôt que de consentir à y vivre. La musique, les hurlements et les grincements de l'*Épreuve villageoise* de Grétry, pièce détestable, n'eurent pas le pouvoir de me remettre de bonne humeur. Je ne prendrai pas congé de la ville de

Mais Chamars était vraiment parc élégant et jardin délicieux. Trois ponts en assuraient l'accès : le principal, orné des vases du sculpteur Boutry, faisait suite à l'avenue du Petit-Chamars, le long de laquelle, là où sont les magasins de l'arsenal, s'étendait un jardin botanique. Entre le rempart qui domine la rivière et la seconde enceinte, sur un développement mesurant 600 mètres de long, des allées bordées d'arbres magnifiques, tilleuls, platanes, frênes, offraient de frais ombrages. Depuis le moulin de l'Archevêque (proche du jardin de l'hôpital) jusqu'au moulin de la ville (non loin du point où fut creusée la gare d'eau), dans deux canaux en pierre de taille, entre des plates-bandes fleuries, coulaient des eaux vives, dérivées du Doubs, sur lesquelles nageaient des cygnes et des canards blancs. Au delà du pont venant de la Préfecture, des bosquets et une grande volière pleine d'oiseaux de diverses espèces, le monument de Luc Breton (dont il sera parlé plus loin), en perspective de la grande allée, le pavillon élégant d'un établissement de bains, concouraient à la décoration de la promenade, très fréquentée par les Bisontins, et souvent égayée par des fêtes (1).

L'eau de consommation était tirée de quelques puits publics ou privés, ou fournie par quelques sources de la rive droite. Les puits publics, comme celui du Marché, à la jonction de la Grande-Rue et de la rue des Chambrettes, obstruaient la voie publique et ne furent supprimés que sous l'administration du maire Daclin. La source de Bregille, par une conduite fixée au pont de bois, alimentait

---

Besançon, dans laquelle je désire bien ne jamais remettre les pieds, sans dire qu'il y a une belle promenade, et que M. Artaud, l'arpenteur auquel je m'adressai pour avoir des informations, sans avoir pour lui de lettres de recommandation, s'est montré très franc et très poli à mon égard. » (Voir aussi *Sir Arthur Young en Franche-Comté*, par J. Sauzay, dans les *Annales franc-comtoises*, 31 août 1868).

(1) Voir *les Promenades publiques à Besançon*, par A. Mallié, dans les *Annales franc-comtoises*, 1894.

les fontaines. Mais quand la gelée obstruait la canalisation, quand une crue du Doubs déterminait une rupture du pont (comme en l'an X), ou seulement du tuyau (février 1807), la ville souffrait d'une disette d'eau. Il se faisait alors un commerce d'eau apportée en tonneaux et vendue au prix de six liards la seille (1807). Autour des quatorze fontaines (1) l'animation était vive et constante. Ménagères, domestiques, y allaient plusieurs fois chaque jour remplir la seille portée sur la tête. Dans les temps de sécheresse, la station à la fontaine, dans l'attente du tour, était de si interminable durée que les gens pressés « allaient à l'eau » dès avant l'aurore. Là, la foule goûtait le long plaisir d'apprendre et de commenter les nouvelles; là, les femmes et les artisans composaient par paroles le petit journal populaire, créaient l'opinion publique, distribuaient les réputations. Tout un corps de métier vivait du mode d'approvisionnements d'eau : des boisseliers faisaient sans cesse retentir dans les rues leur cri : « A relier les seilles. »

Le service de la voirie était d'une simplicité qui étonnerait aujourd'hui dans la plus petite bourgade. Aucun canal d'égout. Ceux que les Romains avaient établis n'avaient laissé dans le sous-sol que des vestiges épars et obstrués. L'eau était trop rare pour permettre le lavage de la chaussée, et la pluie seule était chargée de l'enlèvement

(1) De ces quatorze fontaines, celles de l'hôtel de ville, des Carmes, de Saint-Quentin, du collège, de la rue Saint-Vincent, de la rue Ronchaux et de la rue Charles Nodier sont restées intactes ou n'ont subi que peu de changements. Ont été réédifiées sur le même emplacement celles de Bacchus, de la place Marulaz, de la place du Marché et celle non achevée de la place de l'État-Major. La fontaine du Pilori était adossée à l'église de la Madeleine, au coin de la rue d'Arènes. Il y en avait une à l'angle de la ruelle Baron et de la rue des Granges. Enfin une borne-fontaine avait été établie, pour les besoins des casernes, au bas de la rue Saint-Paul, à l'angle de l'ancien cimetière de l'église Saint-Paul.

des immondices, surtout dans les quartiers éloignés de la rivière.

L'éclairage public n'était fourni que par les pâles lueurs de rares réverbères. Beaucoup de Bisontins, dans leurs sorties du soir, se munissaient d'une lanterne pour guider leurs pas au milieu d'une obscurité dangereuse.

Pendant la nuit, la ville tombait dans un repos silencieux. Au signal donné par la cloche de Saint-Pierre, les portes de ville se fermaient le soir pour ne se rouvrir que le matin. Toute communication était interrompue entre l'intérieur de la place et la banlieue, qui, sur chacune de ses routes, avait des auberges pour l'asile des voyageurs attardés n'arrivant qu'après porte close.

Ce n'était pas seulement lorsqu'elles causaient un accident aussi grave que l'avarie du pont de Bregille et de sa conduite d'eau, que les inondations étaient alors plus désastreuses. L'élévation progressive du niveau de la rivière par suite des exhaussements successifs des digues de cinq moulins (1), la facilité de pénétration de l'eau dans le sous-sol, en l'absence des murs des quais, expliquent l'importance plus redoutable des crues à cette époque. Surtout quand elles se produisaient en automne, elles détruisaient de grandes provisions de vins, et aussi d'huiles et autres marchandises, emmagasinées dans les caves en plus forte quantité à l'entrée de l'hiver, en raison de la difficulté des transports pendant cette saison. L'approvisionnement en bois de chauffage se faisait en grande partie par flottage, en été, jusqu'au port Rivotte, où les bûches étaient accumulées : mais venait une inondation, et le courant les entraînait bien au loin. Le *Moniteur* du 19 nivôse an X mentionne le débordement du Doubs et une perte de 6 à 8,000 cordes de bois.

(1) Moulins de Rivotte, dont le bâtiment avait été détruit par un incendie en 1791, de Saint-Paul, de l'Archevêque, de la ville, de Tarragnoz.

La caserne Saint-Paul, le principal des établissements militaires dans la ville, a été transformée, agrandie. De nombreux bâtiments ont été successivement construits à côté des deux pavillons du XVII[e] siècle, dont les façades monumentales limitaient une grande cour, bordée alors sur les autres côtés par des écuries ou des dépendances en mauvais état. Les pavillons contenaient des logements pour les officiers et des chambrées pour les troupes d'infanterie, d'artillerie à cheval et pour le régiment de cavalerie qui tint garnison à Besançon depuis la réunion de la Franche-Comté à la France jusqu'à la fin de la Restauration. Il y avait encore d'autres écuries le long du rempart entre la porte de Bregille et les Jacobins. Le quartier d'Arènes était réservé à l'artillerie, qui y logeait ses compagnies de canonniers à pied et de mineurs. Les autres casernements étaient occupés par l'infanterie. Mais, dans une partie de ceux de la Citadelle, les conscrits réfractaires, les prisonniers de guerre étaient soumis à une dure discipline, à une surveillance rigoureuse.

5,900 hommes et 550 officiers pouvaient être répartis entre les diverses casernes [1]. En 1804, la garnison comptait le même effectif (4,500 soldats) qu'en 1789 : la proportion entre les populations militaires et civiles devenait donc de un pour six. Pendant la durée de l'Empire, l'effectif subit de profondes et incessantes variations. Comme toutes les villes de l'intérieur, Besançon fut surtout le siège de dépôts chargés d'équiper et d'instruire les conscrits qui, dès qu'ils savaient tenir un fusil, étaient envoyés aux armées en campagne pour y combler les pertes.

(1)

A la caserne Saint-Pierre. . .	600 soldats.			
Au grand quartier Saint-Paul .	1,800 soldats	et	200	officiers.
Au quartier d'Arènes	1,100	—	150	—
A la caserne du fort Griffon. .	900	—	50	—
Dans les casernes de la Citadelle	1,500	—	150	—

(*Annuaire du Doubs*, 1823.)

Chaque levée emplissait les casernes et chaque guerre les vidait.

Le service de place comportait de nombreux postes dans l'intérieur et à chacune des portes. Aucune troupe n'entrait sans avoir été reconnue, tout militaire étranger à la garnison devait exhiber sa feuille de route au portier-consigne. Les soldats ne pouvaient se promener que dans une courte zone, marquée sur chaque route par une borne.

Le quartier général de la 6e division militaire n'était pas établi dans une propriété de l'État. Le général commandant louait un hôtel pour y installer son appartement et ses bureaux. Le général Marulaz occupa l'hôtel de Clermont.

Pendant la Révolution, le couvent des Clarisses avait été transformé en dépôt d'armes, celui des Ursulines en ateliers, avec forges, pour la réparation des voitures. Au moulin Saint-Paul il y avait une raffinerie de salpêtre; à celui de Tarragnoz, des ateliers d'armurerie. L'école d'artillerie venait d'être rouverte.

Une grande prison militaire s'étendait le long de la rue de l'Orme de Chamars, depuis les Clarisses jusqu'aux Capucins.

Les militaires étaient soignés dans deux hôpitaux : Saint-Louis et la Visitation avaient été réunis en un seul, affecté au traitement de certaines maladies contagieuses, gale, etc. Dans cet hôpital, on internait en outre les soldats condamnés et les prisonniers étrangers malades. Tous les autres, fiévreux, blessés, étaient placés à Saint-Jacques. La question de l'hospitalisation des militaires à Besançon avait fixé l'attention de Bonaparte, comme l'indique la lettre suivante :

Au général Berthier, ministre de la guerre.

Paris, 8 fructidor an IX (26 août 1801).

Le Premier Consul s'est fait rendre compte, citoyen ministre,

de l'état des hospices de la ville de Besançon ; il a pensé qu'il serait possible, durant la paix, d'éviter la dépense considérable qu'occasionne toujours l'établissement d'un hôpital militaire permanent. Autrefois, l'hospice civil, l'un des plus grands, des plus beaux et des plus sains qui existent dans la république, recevait les militaires malades. Les salles affectées à ce service sont encore vacantes, le plus grand nombre des couchettes s'y trouve, et l'on peut y placer de deux à trois cents malades.

Le Premier Consul désire que vous preniez cette observation en considération, et que vous lui en fassiez un rapport.

Par ordre du Premier Consul (1).

Les militaires entrèrent dans cet hôpital le jour où les sœurs en reprenaient possession, le 21 décembre 1801 (2).

Pour la défense de la place, la Citadelle et le fort Griffon renforçaient l'enceinte bastionnée de Vauban. Aucun ouvrage ne couronnait Bregille et Beauregard. Sur Chaudanne il n'y avait qu'une lunette, dont l'établissement remontait à 1791. Les lunettes Tousey dite Rostaing, et Trois-Châtels dite d'Arçon, entreprises à la même époque, n'étaient encore qu'ébauchées, les travaux y ayant été fort ralentis depuis 1793 (3).

Besançon, loin des grandes routes stratégiques de l'offensive dans les guerres de l'Empire, ne fut pas l'objet des préoccupations de Napoléon comme les places fortes du Rhin ou des Alpes, sauf quand les événements inspirèrent la crainte d'une attaque de la France par la frontière des monts Jura. Déjà, en 1789 et en 1800, on avait redouté l'arrivée de l'ennemi par la voie de la Suisse. A la veille de la campagne de 1805, le 20 brumaire an XIII, dans une note pour le ministre de la guerre (4), Napoléon ordonnait d'ajouter aux crédits prévus pour les fortifications une

(1) *Correspondance de Napoléon*, t. VIII, p 234.

(2) Jules Sauzay, ouv. cit., t. X, p. 576.

(3) *Deux époques militaires à Besançon*, 1674-1814, par L. Ordinaire, capitaine d'artillerie.

(4) *Correspondance de Napoléon*, t. IX, p. 50.

dépense supplémentaire de 25,000 francs à Besançon. Puis, avant la dernière lutte en Allemagne, on s'apercevait que tout avait été trop négligé, qu'on avait puisé presque jusqu'à les vider complètement dans nos poudrières. L'Empereur écrivait au général Clarke, le 25 février 1813 (1) : « Cette situation est intolérable. » Au moment où elle allait se défendre contre un assiégeant, la vieille forteresse était dans le dénuement et le délabrement. Le génie et l'artillerie rivalisèrent d'efforts pour réparer et armer les remparts pendant que les instructeurs transformaient en toute hâte les recrues en soldats. Ainsi grâce au zèle de tous, stimulé par l'exemple du général Marulaz, Besançon put retenir sous ses murs une armée qui manqua aux alliés dans leur marche sur Paris.

Dans leurs Mémoires, des officiers de ce temps qui ont séjourné à Besançon ont consigné leurs impressions.

Le chevalier de Mautort, capitaine au régiment d'Austrasie, qui tint garnison dans notre place depuis le mois de mars jusqu'en septembre 1791, a esquissé un tableau qui n'avait pas cessé d'être fidèle.

« Besançon, capitale de la Franche-Comté, est une grande et belle ville située sur le Doubs, rivière fort rapide. La citadelle est placée sur une montagne très haute et fort escarpée, d'où elle domine entièrement la ville. On y voit de très beaux bâtiments et une place ornée de jolies promenades (2). »

---

(1) *Correspondance de Napoléon*, t. XXIV, p. 540.

(2) *Mémoires du chevalier de Mautort*, publiés par le baron Tillette de Clermont-Tonnerre. Paris, Plon et Nourrit, 1895, p. 395. De Mautort dit que la garnison ordinaire était de quatre bataillons d'infanterie, dont un logé à la citadelle, un régiment de cavalerie et un d'artillerie qui avait une école. Il raconte le développement des idées révolutionnaires à Besançon, leur retentissement sur l'esprit des soldats et la discipline, la fête du 14 juillet 1791 pour la prestation du serment de fidélité à la nation et à la loi devant le commissaire de l'Assemblée nationale, sur un très haut autel de gazon élevé à la Patrie, au milieu

Le général Curély avait gardé rancune à notre ville. Ce célèbre cavalier léger de la grande armée, alors maréchal des logis chef au 7e hussards, rapporte (1) que son régiment fut caserné à Besançon en 1801-1802 « pendant huit mois et vingt-six jours qui furent huit mois et vingt-six jours de prison. Les hommes se dégoûtèrent du service et les chevaux périrent de faim. » Curély n'aimait point les places fortes, préférait les cantonnements au milieu des plaines : il dit autant de mal de Mayence que de Besançon. Peut-on imputer à notre ville la mortalité des chevaux quand le mal était général? Bonaparte écrivait peu après au général Dejean, ministre directeur de l'administration de la guerre : « Le service des fourrages se fait mal (2). »

D'autres officiers qui ont tenu garnison à Besançon sous la République et l'Empire, et qui ont écrit leurs souvenirs, n'ont pas formulé les mêmes plaintes. Si Séruzier, qui y résida d'abord comme capitaine au 5e régiment d'artillerie légère (1802-1803), ensuite comme major au même régiment (1810 à 1812), n'a guère relaté dans ses notes que des affaires de service (3), le général Boulart, directeur des forges, puis capitaine au 5e d'artillerie à cheval à Besançon de 1803 à 1806, signale (4) le bon accueil que les officiers trouvaient dans la société, se loue « des politesses qu'il reçut de la part des hommes et de la part des femmes, » dans les maisons des hauts fonctionnaires (général Ménard, sénateur d'Aboville, général Baville, préfet De Bry, général d'Oraison, commissaire ordonnateur Lyautey), et dans les familles Delélée, Pierre de Viantaix, Lécu-

---

du Champ de Mars (près Saint-Ferjeux). Enfin de Mautort a assisté à la cérémonie de l'exposition du saint Suaire.

(1) *Mémoires* publiés par le général Thoumas en 1887.

(2) 10 vendémiaire an XIII.

(3) *Mémoires militaires du baron Séruzier, colonel d'artillerie légère* (1894).

(4) *Mémoires militaires du général baron Boulart sur les guerres de la Révolution et de l'Empire* (1893).

rel, Spicrenaël, Bureaux de Pusy, de Raze, Travaillot, d'Aubonne, Ordinaire, etc. « Un officier est choyé, dit-il, dans une grande ville où il y a beaucoup de demoiselles et peu de marieurs. » Les relations sympathiques entre le monde bisontin et les militaires étaient cimentées par des mariages fréquents (1).

« La ville est charmante, » écrivait, en juillet 1806, le sous-lieutenant Bugeaud, du 64e de ligne; dans ses lettres à sa sœur, le futur maréchal, duc d'Isly, exposait l'emploi de son temps à Besançon (2).

Le Consulat avait donné à la France un gouvernement réparateur. Après tant de bouleversements et de guerres, il avait su rétablir la paix avec l'étranger, apaiser les discordes intestines, faire régner l'ordre, encourager le travail. C'est en méritant la confiance publique par le choix heureux d'administrateurs intelligents, vigilants, rendus prudents par l'expérience, que le Premier Consul et ses collaborateurs avaient réalisé ces bienfaits. Les hauts fonctionnaires chargés de transmettre à notre département les directions émanées du pouvoir central pouvaient, à bon droit, être fiers des résultats obtenus en quelques années.

Les esprits étaient redevenus calmes à Besançon après avoir été fort agités pendant la période révolutionnaire. Le commerce et l'industrie, qui, de tous côtés, concouraient à rouvrir une ère de prospérité à la fortune nationale, étaient en pleine activité d'entreprises.

Dans les administrations publiques, comme dans les maisons de commerce, chaque changement de maître comporte la nécessité d'un inventaire. Avant de remettre à l'Empire le gouvernement de la France, le Consulat, der-

---

(1) Le capitaine Boulart épousa, en 1806, Mlle Bathilde Dessirier, qu'il avait souvent rencontrée chez Mme Delélée, femme d'un chef de brigade et marraine de Victor Hugo.

(2) *Le maréchal Bugeaud*, par le comte H. d'Ideville, t. I (1881).

nière forme de la République, dressa son bilan et publia le tableau de l'état économique du pays dans la *Statistique générale de la France*. Pour prendre place dans cette œuvre, le préfet Jean De Bry fit composer le *Mémoire statistique du département du Doubs* (Paris, Imprimerie nationale, an XII). Dans ce bel in-folio, nous pouvons puiser d'abondants renseignements (1).

Le commerce approvisionnait une vaste région et écoulait ses produits, parmi lesquels fers et bois, bruts ou ouvrés, cuirs et fromages étaient matières à importants marchés. Besançon faisait un trafic d'importation et d'exportation avec la Suisse, dont les relations avec les places françaises diminuaient cependant à mesure que les marchandises employaient de plus en plus la voie du nord. Les foires, au nombre de quatre jusqu'en 1807, de six ensuite (2), duraient huit jours, attiraient une affluence considérable de vendeurs et d'acheteurs, surtout pour les fers, les cuirs et les grains. Dans les périodes de tranquillité la foule fut si grande parfois et les voitures si nombreuses, que la circulation en fut interrompue dans Battant et sur le pont, aux alentours de l'ancienne halle. Hôtels et auberges étaient pleins d'étrangers.

Le meilleur hôtel devait être l'hôtel National, rue des Granges, 44, puisque, le 26 avril 1809, la reine de Hollande allant rejoindre le roi Louis dans le Midi, et refusant au cours de son voyage toute réception officielle, y descendit avec une suite de onze personnes. Un autre bon hôtel était celui du Sauvage, qui avait la poste aux chevaux; il occupait l'emplacement de l'établissement actuel des Petites Sœurs des pauvres.

La plupart des gros négociants faisaient les opérations

(1) En partie rééditès dans l'Almanach-annuaire du Doubs pour l'an XII.

(2) Les lundis après la Purification, Quasimodo, l'Ascension, la Saint-Louis, la Saint-Martin et le 2e lundi de juillet.

de banque, et presque tous les banquiers étaient en même temps commerçants. Ils étaient principalement en rapports avec Lyon, Paris, Strasbourg et Marseille.

Le taux de l'intérêt commercial était de 10 pour 100. Beaucoup de particuliers et la petite épargne confiaient leurs capitaux au commerce : les faillites causaient ainsi des pertes, des souffrances, des ruines se répercutant bien loin en dehors du monde des affaires.

Surtout pour les matières de consommation et pour les propriétés agraires, les anciens poids et mesures servaient de base aux transactions. Nous voyons qu'après plus d'un siècle, l'usage populaire, faisant un choix dans l'ensemble du système métrique, n'a pas encore renoncé à quelques-unes des vieilles habitudes.

Les principales mesures bisontines avaient les valeurs métriques suivantes :

L'ouvrée de vigne, 3 ares 61.

Le journal de champ et la faux de pré, 28 ares 88.

La livre, 0 kil. 489.

La mesure de grains, 2 décalitres 413.

La pinte de liquide, 1 litre 11 centilitres.

Le muid de vin, 272 litres.

La côte de vendange, 50 litres.

La corde de bois, 4 stères 387.

Le changement de coutume ne devait s'effectuer qu'avec une lente progression, puisque le 6 juin 1813 le professeur Simon écrivait à son ami l'éditeur Sainton :

« M. Deis, le seul libraire avec qui je sois en liaison, m'a dit qu'il prendrait volontiers deux douzaines de vos « Concordances des poids et mesures, » mais à charge de vous en tenir compte à mesure de la vente. Il faut que vous sachiez que nous sommes dans un pays où aucune loi nouvelle n'a d'exécution que si elle est forcée. »

Des industries variées employaient de nombreux ouvriers :

C'étaient une fabrique de cuivre rouge, livrant chaque mois 150 quintaux à 2 fr. en moyenne par livre; l'importante fabrique de bonneterie de Détrey, aux Annonciades (1); deux fabriques de papiers peints; à Rivotte, une faïencerie-poterie dont les ouvrages étaient appréciés; des tanneries; des brasseries, dont la plus considérable était celle de Greiner à la Mouillère. La coutellerie était en progrès. Une mécanique pour fabriquer d'excellents peignes d'ivoire avait déjà produit plus de 4,000 douzaines.

L'industrie horlogère (2), de récente importation, se développait, et, en l'an XII, établissait 25,259 montres, dont 5,166 en or et 20,093 en argent. Dans les 131 ateliers existant dans le département (quelques-uns étaient à Maîche, au Russey, à Morteau et à Pontarlier, et les principaux à Besançon), des apprentis venaient s'initier à l'art de l'horloger : ils étaient 72 en l'an IX, chez 1,025 maîtres. C'est que peu de professions offraient des salaires aussi élevés. Une simple polisseuse, dont les outils étaient estimés à la valeur de 150 fr., gagnait jusqu'à 4 fr. 50 par jour; une arrondisseuse, 5 fr. 50, avec un outillage de 400 à 500 fr.; un graveur, 6 fr.; un bon artiste horloger, 9 à 18 fr., suivant son talent. Le docteur Barrey écrivait en 1813 (3) :

« La colonie horlogère venant du comté de Neufchâtel est à Besançon de 1,500 personnes, mais 500 seulement travaillent pour la manufacture qui livre au commerce environ 20,000 montres par an. 200 femmes de cette même colonie font de la dentelle. Le reste, femmes et enfants, vit du produit de ceux qui sont occupés. »

(1) En 1813, une seconde fabrique de bonneterie s'était montée.

(2) Voir sur l'histoire de l'horlogerie à Besançon les études du docteur Lebon, du docteur Perron et de M. Charles Sandoz.

(3) *Mémoire sur les maladies épidémiques*, par Cl.-Ant. Barrey, docteur en médecine à Besançon, 1813.

Une tentative d'entreprise industrielle par actions n'obtint pas un résultat encourageant. Le 18 floréal an XII, le conseil de la commune avait souscrit dix actions de la société formée pour construire un moulin à vent au sommet de Saint-Claude, près du fort actuel des Justices. La ville jugeait cet établissement utile parce qu'il devait remplacer des moulins à eau condamnés à disparaître lors du creusage du canal du Rhône au Rhin. Le maire, sur la proposition du conseil, invitait par affiches les citoyens à concourir à l'exécution de ce projet que patronnait, de son côté, la Société d'agriculture, mais qui ne séduisait guère les capitalistes. Le 17 ventôse an XIII, la ville concédait à la société quatre-vingt-dix-sept ares et demi de terrain moyennant le paiement de 60 fr. Le 10 mai 1806, la ville prenait encore trente-deux actions de 100 francs : le moulin à vent devait coûter 14,000 francs, et on n'avait encore recueilli que 10,800 francs. Cette tour aux grandes ailes était dès son origine condamnée à une fatale destinée : le moulin était à peine en activité quand il fut renversé par un ouragan (8 janvier 1809), « ce qui fit rire du moulin et de ses actionnaires. » Reconstruit, un incendie le consumait peu d'années après.

« Plus du quart des habitants de Besançon est employé à la culture des terres de la banlieue, où il se trouve 1,300 hectares plantés de vigne, » nous dit encore le docteur Barrey. Quelques années auparavant, dans son Mémoire sur les observations météorologiques faites à Besançon en l'an VIII, le docteur Marchant avait exposé l'état de l'agriculture sur notre territoire : « Le sol des dehors de la ville, jusqu'à environ un demi-myriamètre, est assez généralement sec, rocailleux, aride. L'on y trouve cependant des forêts d'une assez belle venue, des vignes qui produisent du vin de bonne qualité (celles surtout qui sont sur des côtes), quelques petites prairies sèches et des terres arables qui ne sont fertilisées qu'à force d'engrais. Ces

dernières rendent du froment, du maïs, du seigle, de l'orge, des fèves, des pommes de terre de qualité supérieure, un peu de navette, de chanvre, d'avoine, de pois, une médiocre quantité de fruits et du bon hortolage. »

La production agricole de la région était d'importance capitale pour fournir aux besoins de la vie, dans le temps où les moyens de transport apportaient lentement le complément nécessaire d'approvisionnements et au prix de grandes difficultés et dépenses. Après les mauvaises années régnait une profonde misère. Aussi la crainte d'insuffisance de récoltes faisait observer avec anxiété la marche des saisons. Les cours des denrées variaient fréquemment et sensiblement, suivant les promesses des cultures et de la vigne. De la quantité et de la qualité des vendanges dépendait pour une grande part l'état d'aisance ou de gêne des vignerons, des propriétaires et de presque toute la population pendant toute une année.

Le Mémoire statistique de l'an XII expose le tableau des salaires et des conditions de l'existence pour les différentes classes sociales dans le département. Pour le chef-lieu, il convient sans doute de relever quelques-uns des chiffres suivants de la majoration habituelle des tarifs dans les villes.

Le prix de journée du manouvrier était de 2 fr. sans nourriture, de 1 fr. 25 avec nourriture. Le maréchal ferrant, le serrurier, le charpentier, étaient payés 2 fr. 50 par jour; le maçon, 2 fr. 25; le tisserand, 1 fr. 50; le bûcheron, 2 fr. Les gages annuels des domestiques étaient de 150 fr. pour les hommes, 60 fr. pour les filles. On estimait à 6 fr. la dépense journalière du médecin et de l'homme de loi pour son entretien et sa nourriture, à 25 fr. celle du plus riche propriétaire, à 4 fr. celle du petit propriétaire, à 1 fr. 50 celle de l'ouvrier, à 1 fr. 25 celle du journalier. Le prix des tables d'hôte était de 3 fr. par jour. La

cotisation d'un banquet par souscription pouvait s'élever à 10 fr. (1).

Mais cette énumération de salaires et ces estimations de dépenses moyennes pour chaque corps social resteraient insuffisantes pour permettre de juger des conditions de l'existence, si on ne leur adjoignait le tableau des prix des denrées alimentaires de première nécessité.

Depuis longtemps celles-ci, et le pain en particulier, n'avaient été taxées, quand le maire, par arrêté en date du 1er messidor an XIII, tarifa les diverses sortes de pain :

Pain mollet, blanc, en petite forme de pain de luxe, la livre	4 sols 1 liard.
Pain riflé, blanc, en miche de 6 livres	17 sols.
Pain bis, de froment avec son	13 sols.

Des pluies persistantes inspiraient la crainte d'une insuffisance de récolte, le cours du blé haussait, et du 30 messidor au 19 thermidor, troix taxes furent édictées :

	30 messidor.	16 thermidor.	19 thermidor.
Pain mollet, la livre	5 sols.	10 sols.	10 s. 3 liards
Pain blanc, la miche de 6 liv.	18 s. et demi	19 s. et demi	21 sols.
Pain bis, la miche de 6 liv.	14 sols.	15 sols.	16 s. 3 liards

Cours des denrées en brumaire an XIII (*octobre-novembre 1804*)

Pain mollet, la livre	4 sols.	Veau, la livre	12 sols.
Pain riflé, la mich. de 6 l.	20 sols.	Mouton, —	8 sols.
Pain bis, — —	12 sols.	Bœuf, —	8 sols.
Vin nouveau, la pinte	4 sols.	La corde de beau bois.	35 francs.
Vin vieux, la pinte.	6 et 8 sols.	— de gros rond.	27 francs.
Vin blanc nouv., la pinte.	3 sols.	— de petit rond.	17 francs.
Porc, la livre	12 sols.	Le moule de bois	1 fr. 1 s.

Ce n'était pas à la seule pratique du commerce, de l'industrie ou de l'agriculture, que l'on demandait la fortune.

(1) Repas, après messe célébrée à la Madeleine, d'officiers d'artillerie et chefs de corps, le jour de la fête de Sainte-Barbe, en 1811 (50 couverts).

Le journal *la Trompette*, organe des jacobins à Besançon, avait publié, dans son numéro du 28 octobre 1799 : « Le goût du jeu est porté à une telle fureur qu'il menace d'engloutir toutes les fortunes, de ruiner toutes les familles. On ne comptait autrefois à Besançon qu'une ou deux maisons de jeu.... Aujourd'hui, chacun se fait gloire de jouer, chaque rue a son tripot, chaque heure sa taille, depuis dix heures du matin jusqu'à dix heures du soir (1). »

A plusieurs reprises, le conseil général de la commune avait tenté la guérison de cette plaie sociale. Un arrêté du 12 prairial an VIII (1er juin 1800) avait édicté que « ceux qui tiennent maisons de jeux de hasard et seront pris en flagrant délit seront punis d'une amende de 1 à 3,000 fr., avec confiscation des fonds trouvés, et d'un emprisonnement qui ne pourra excéder un an (2). » Cet arrêté put-il être exécuté ? Peu après, le 1er frimaire an IX (22 novembre 1800), le conseil avait réclamé du préfet « l'action de toute son autorité pour la répression des désordres affreux résultant des jeux de hasard dont la ville est infestée. » Certes, le danger public était évident, puisque l'assemblée communale traçait ce sombre tableau : « Citoyen préfet, un cri général s'élève contre les maisons de jeu ; les moyens confiés à la police sont impuissants, ou les agents sont volontairement enchaînés. Chaque jour offre l'exemple de nouvelles victimes de l'agiotage, et elles entraînent après elles des hommes crédules ou trop confiants. Ces affiliés alimentent l'agiotage, ouvrant la porte au crime et conduisant au déshonneur (3). » Le 27 pluviôse an IX (16 février 1801), un membre du conseil de la commune « fait rapport sur les maisons de jeu et démontre que le seul moyen de détruire ces établissements est de les dénoncer au directeur

(1) J. Sauzay, ouv. cit., t. X, p. 387 et suiv.
(2) Archives municipales modernes, série D, liasse 166.
(3) Registre des procès-verbaux des séances du conseil de la commune.

du jury, qui, en vertu de la loi, peut faire informer tant contre le propriétaire que contre ceux qui les fréquentent. Il propose que le conseil fasse lui-même cette dénonciation. Cette proposition, mise aux voix, est adoptée (1). »

Toutefois les désastres provoqués par les tentations d'un gain trop rapide étaient si fréquents dans le pays tout entier, que le gouvernement avait dû s'en préoccuper et chercher un remède : le 30 septembre 1799, il avait rétabli la loterie, abolie depuis 1793 par la Convention. Dès 1802, la loterie, institution d'État, eut un bureau dans toutes les grandes villes de France. L'attrait du gros lot était tel qu'en 1804, sous la direction d'un inspecteur, huit bureaux, gérés chacun par un receveur, étaient ouverts dans les différents quartiers de Besançon.

Le commerce n'est actif et prospère que quand il jouit de bons moyens de communication avec les régions où il opère ses échanges. Besançon était un centre pour les services de la poste aux lettres et du transport des voyageurs.

Le port d'une lettre était taxé proportionnellement à la distance kilométrique (2).

---

(1) Registre des procès-verbaux des séances du conseil de la commune.

(2) TARIFS POSTAUX SOUS LE CONSULAT ET L'EMPIRE

1° *Lettres de bureau à bureau*

Les tarifs ci-dessous sont ceux qui concernent la *lettre simple*, c'est-à-dire celle dont le poids ne comportait qu'un seul port.

Loi du 27 frimaire an VIII (poids de la lettre simple : 7 grammes) : Jusqu'à 100 kilomètres, 2 décimes. — De 100 à 200 kil., 3 déc. — De 200 à 300 kil., 4 déc. — De 300 à 400 kil., 5 déc. — De 400 à 500 kil., 6 déc. — De 500 à 600 kil., 7 déc. — De 600 à 800 kil., 8 déc. — De 800 à 1,000 kil., 9 déc. — Au delà, 1 fr.

La *loi du 14 floréal an X* maintint ce tarif, mais réduisit à 6 gr. le poids de la lettre simple.

Loi du 24 avril 1806, lettre simple : 6 grammes : Jusqu'à 50 kil., 2 déc. — De 50 à 100 kil., 3 déc. — De 100 à 200 kil., 4 déc. — De 200 à 300 kil., 5 déc. — De 300 à 400 kil., 6 déc. — De 400 à 500 kil., 7 déc.

Le bureau de la poste aux lettres (rue de l'Orme de Chamars, 654, actuellement n° 10) avait des correspondances dans les diverses directions. Celles avec Paris (1) étaient quotidiennes, mais partaient ou arrivaient un jour par la voie de Dijon et Troyes, le lendemain par celle de Vesoul-Troyes. Les expéditions et réceptions par les routes de Baume et d'Alsace, du Jura et de Lyon, de Gray, de Pontarlier, Morteau et la Suisse, avaient lieu tous les deux jours.

Le maître de la poste aux chevaux, Morris, fournissait des voitures particulières.

Les voyageurs trouvaient des diligences pour toutes les directions dans les entreprises qui avaient leurs bureaux

— De 500 à 600 kil., 8 déc. — De 600 à 800 kil., 9 déc. — De 800 à 1,000 kil., 10 déc. — De 1,000 à 1,200 kil., 11 déc. — Au delà, 12 déc. Ce tarif ne fut modifié que par la loi du 15 mars 1827.

2° *Lettres ne circulant que dans la circonscription d'un même bureau*

Loi du 27 frimaire an VIII : 1 décime par 15 grammes pour toute lettre à destination de la ville d'où elle était originaire. — 2 décimes par 7 grammes pour toute lettre à destination de la banlieue.

3° *Lettres et paquets chargés*

Loi du 5 nivôse an V: Les lettres et paquets chargés devaient acquitter d'avance le double port. En cas de perte, l'indemnité était de 50 fr.

4° *Journaux et périodiques*

Loi du 6 messidor an IV : 5 centimes pour la ville où le journal est déposé et pour la banlieue. — 10 centimes pour les envois de bureau à bureau.

5° *Envois de fonds (articles d'argent)*

Décret des 17-22 août 1791 : L'expéditeur acquittait un droit de 5 °/。 de la valeur déclarée. En cas de perte, l'administration devait rembourser la totalité de la somme. Le mandat-poste actuel, qui supprime la transmission des fonds en nature, ne fut créé qu'en 1817.

(Communication de M. Fr. Doë, dont l'ouvrage sur « les Estampilles postales françaises » est en cours de publication dans l'*Écho de la timbrologie.*)

(1) De Paris rayonnaient huit lignes postales, dont une à destination de Besançon.

rue des Granges, et à l'hôtel du Sauvage, rue Saint-Vincent. Les Messageries impériales furent installées rue de Gleres.

On ne pouvait voyager sans un passeport dont gendarmes, portiers-consignes, hôteliers, etc., réclamaient à chaque instant la présentation.

En 1804 (1), des diligences partaient et arrivaient de Paris tous les jours, alternativement par l'une ou l'autre route. Sous l'Empire, on accomplit ce trajet en trois jours, avec arrêt pendant une seule nuit. On allait à Lyon et à Strasbourg en deux jours et demi, mais on ne voyageait que pendant la journée. La distance entre Besançon et Vesoul était franchie en cinq heures.

Dans les diligences des Messageries impériales, le prix de la bonne place était tarifé à raison de soixante-quinze centimes par lieue de poste (à peu près 4 kilomètres). Enfin, le prix de transport des marchandises entre Besançon et Paris par la diligence, c'est-à-dire en grande vitesse, était de 44 francs les 100 kilos.

Les professions libérales comptaient de nombreux représentants dans l'ancienne résidence d'un parlement et d'une université. En 1804, seize hommes de loi, dix-sept avoués d'appel et dix-neuf de première instance concouraient au service de la justice. En 1813, nous trouvons

---

(1) Le service des voitures publiques était bien mieux assuré qu'aux derniers jours de la monarchie. En 1789, les relations entre Besançon et Paris n'étaient desservies chaque semaine, dans chaque sens, que par une seule diligence *vià* Dijon-Troyes, et par une seule diligence *vià* Vesoul. Alors le prix des places entre Besançon et Paris était calculé sur le taux de 16 sous par lieue dans la diligence et de 10 sous dans le cabriolet. On payait donc sur la route de Bourgogne (99 lieues), suivant la place, 79 livres et 4 sols ou 49 livres, et pour le port des effets, 5 sols ; sur la route de Champagne (96 lieues), 76 livres 10 sols ou 48 livres, plus 4 sols et 9 deniers pour le port des effets. La durée du voyage était de cinq jours, mais on s'arrêtait chaque soir pour le coucher. Les lieux de gîte sont indiqués dans le *Conducteur françois* sur les huit routes de Franche-Comté (L. Denis, géographe, 1778-1779).



trente-cinq avocats, dont deux étaient commissaires de police, seize avoués d'appel et quinze d'instance. Le nombre des notaires (dix) n'a pas varié depuis le commencement du siècle.

La liste publiée par le préfet, le 28 brumaire an XIII (19 novembre 1804), des personnes légalement autorisées à pratiquer leur art dans l'étendue du département, indique la présence à Besançon de trente-quatre médecins (1), quatorze pharmaciens et onze sages-femmes. Parmi les médecins, les plus réputés étaient ceux qui étaient attachés à l'hôpital de l'Égalité (Saint-Jacques). En l'an XII, les quatre médecins étaient Charles, Cusenier, Marchant et Vertel; les quatre chirurgiens, Morel, Pécot, Curie et Monnot. Depuis le 21 décembre 1801, ils avaient retrouvé le concours bienfaisant des sœurs hospitalières, qui avaient tout remis en ordre dans cet hôpital : les citoyennes qui remplissaient les fonctions des religieuses pendant la dispersion de la communauté l'avaient rendu « méconnaissable. » Ce jugement de Laviron est confirmé par les documents rapportés par Jules Sauzay (2).

On avait bien vite senti le besoin de reprendre les bonnes institutions d'autrefois que la Révolution avait cru détruire pour toujours, et, tout spécialement, de reconstruire sur leurs vieilles fondations les établissements d'instruction secondaire et supérieure et les foyers des sciences et des lettres.

Notre Académie avait été dissoute en 1793 (3); et, dès 1799, sous les auspices de l'administration préfec-

---

(1) Docteurs en médecine, 13 ; licenciés en médecine, 2 ; licenciés en médecine et maîtres en chirurgie, 2 ; maîtres en chirurgie, 7 ; docteurs en chirurgie, 2 ; officiers de santé, 8. La multiplicité de ces titres provient du fait que les diplômes avaient été délivrés sous différents régimes.

(2) Ouv. cit., t. X, p. 393-394, 575-576.

(3) *L'Académie de Besançon de 1789 à 1814*, par Léonce Pingaud, dans les *Mémoires* de l'Académie, 1885.

torale, une société savante renaissait à Besançon, groupait les hommes les plus distingués par leur intelligence et leur savoir; d'anciens académiciens s'étaient empressés de prendre place dans cette association en attendant la reconstitution de leur compagnie (en 1806). C'était la Société libre d'agriculture, arts et commerce du département du Doubs; quarante de ses soixante membres étaient recrutés au chef-lieu. Sous la principale direction de Girod-Chantrans, les questions à l'étude se rapportaient non seulement aux arts agronomiques et industriels, mais encore aux sciences physiques naturelles, médicales, économiques. Ouvrant des concours, distribuant des prix, cette société publia des mémoires dont quelques-uns restent intéressants à consulter. Elle vécut jusqu'en 1811 (1). Un peu plus tard, sous l'Empire, fut fondée une société de médecine.

Après la suppression de l'Université bisontine, en 1792, il ne restait plus, aux premiers jours de ce siècle, d'autre enseignement supérieur que celui que donnaient bénévolement, à l'hôpital et à l'École centrale, d'anciens professeurs de notre Faculté de médecine ou leurs successeurs. Il faut attendre à 1806 pour voir l'École de médecine reprendre une existence officielle : un décret impérial du 7 août institua, à Saint-Jacques, des cours pratiques spécialement destinés à l'instruction des officiers de santé. Les six chaires, dont le budget des hospices de Besançon prenait la charge des traitements et dépenses, furent occupées par ces titulaires : plusieurs ont laissé le souvenir d'excellents maitres et des travaux de valeur :

Clinique interne,	professeur,	Colard.
Pathologie interne,	—	Vertel.
Clinique et pathologie externes,	—	Briot.

(1) Cette Société tenait ses séances dans la maison dés ci-devant Capucins, près Chamars.

Anatomie, physiologie et accouchements, professeur, Pécot.
Chimie pharmaceutique, — Euvrard.
Matière médicale, — Thiébaud.

En 1807, Monnot remplaça Pécot, décédé.

Une soixantaine d'élèves, dont trois internes, six externes et six expectants, acquéraient une instruction qui permettait à beaucoup (plus de trente en 1810) de recevoir, au terme de leur scolarité, une commission de médecin à l'armée. En l'an XII, au même titre de fonctionnaires de l'hôpital que les administrateurs, médecins et chirurgiens, six des élèves étaient astreints au serment d'acceptation de la constitution de l'Empire.

L'un des professeurs que nous venons de citer, Briot, devait être chargé en 1810 de la conservation du vaccin. Mais un autre médecin, inspecteur des épidémies de l'arrondissement de Besançon, le docteur Barrey (1), mérite une mention particulière pour son zèle dans l'apostolat en faveur de la vaccine. Dans une lutte ardente contre l'ignorance ou les préjugés, il contribua puissamment à propager le remède contre un fléau meurtrier. En l'an IX, avait écrit le docteur Marchant (2), « on a considérablement exagéré le nombre des enfants morts à Besançon de la petite vérole naturelle : mais on peut compter sur 400 ou environ. Plus de 1,000 personnes ont été vaccinées depuis le mois de germinal jusqu'en brumaire an X. »

Les rapports de Barrey, insérés dans le Mémorial de la Préfecture, constatent le développement, pendant toute la

(1) Voir du docteur Barrey : *De la vaccine et de ses effets*. Besançon, 1808 ; *Histoire impartiale de la vaccine*. Besançon, 1831. — L'Annuaire du Doubs pour l'année 1838 renferme une notice biographique sur le docteur Barrey (1771-1837), correspondant de l'Académie royale de médecine (1825), agrégé libre de la Faculté de médecine de Strasbourg (1831), chevalier de la Légion d'honneur (1833).

(2) *Rapport des travaux de la Société d'agriculture*, an IX à an X.

période impériale, de la pratique des inoculations, qu'encourageaient le préfet De Bry, l'archevêque Lecoz, les médecins, des maires, des curés, des pasteurs. Si bien qu'il arriva que le département du Doubs fut classé parmi les départements de l'Empire où la vaccine avait fait le plus de progrès (1). Le nom de Barrey devint ainsi, et pour longtemps, populaire dans notre ville, consécration durable des justes récompenses, médailles d'or, prix en argent, décernées à plusieurs reprises par le gouvernement au médecin bienfaisant.

Avant la fin de l'Empire, l'enseignement supérieur dans notre ville n'eut plus à regretter que la perte de la Faculté de droit. Les nouveaux professeurs de la Faculté des lettres avaient pris possession de leurs chaires en mai 1810, et ceux de la Faculté des sciences au mois d'octobre de la même année (2).

Le 8 octobre 1803, le lycée avait ouvert ses classes dans l'ancien collège, que venait d'évacuer l'École centrale (3). Administré par le proviseur, le lycée comptait au début quatre professeurs de lettres et quatre pour l'enseignement des mathématiques et des sciences physiques, un plus grand nombre un peu plus tard. Les 350 à 400 élèves (4), dont plus de 100 étaient boursiers du premier consul, ensuite de l'Empereur ou des communes, étaient soumis au régime militaire, faisaient l'exercice, prenaient part en uniforme et en armes aux cérémonies publiques. Au mois d'août de cha-

---

(1) *Annuaire du Doubs*, 1813.

(2) Faculté des lettres et des sciences, par Léonce Pingaud, dans *Besançon et Franche-Comté* (Association française pour l'avancement des sciences), 1893.

(3) *Recherches historiques sur la ville de Besançon*, par S. Droz, Collège, t. II, 1869.

(4) A l'inauguration, en 1803, 214 élèves pensionnaires. En 1812, 406 élèves : élèves impériaux, 69 ; boursiers communaux, 48 ; pensionnaires au compte des familles, 50 ; demi-pensionnaires, 10 ; externes, 229. (Annuaire du Doubs, 1813.)

que année, les élèves se présentaient, dans la grande salle, devenue la chapelle, pour subir des examens, devant une solennelle assemblée où figuraient, à côté des maîtres, les hauts fonctionnaires et les citoyens les plus éclairés de la ville. Quand le baccalauréat fut importé à Besançon, lors de la fondation de l'académie universitaire, le lycée présenta son contingent de candidats. Les aspirants au diplôme furent vite nombreux, et parmi eux se rencontraient obligatoirement les élèves en théologie du séminaire (1). Dans la première session, tenue devant la Faculté des lettres au mois d'août 1810, sur 39 inscrits 37 furent reçus et 2 ajournés (2). La carrière militaire attirait beaucoup de nos lycéens et plusieurs entrèrent à l'École polytechnique.

Le prix de pension, primitivement fixé à 700 francs, fut abaissé à 600 francs, puis relevé à 650 francs : la rétribution de l'externat était de 8 francs par mois.

Dans les bâtiments de l'ancien collège étaient conservés les livres et les œuvres d'art sauvés de la destruction révolutionnaire. Appartenant à la ville, ils formèrent le noyau des collections de notre bibliothèque et de notre musée.

L'instruction secondaire était encore donnée aux garçons dans cinq écoles privées. Quelques maîtres de l'École centrale, installés aux Carmes, tentèrent une concurrence au lycée et durent se retirer après peu d'années (1810). Le citoyen Lépermont, avec le concours de cinq professeurs,

---

(1) Le rétablissement du séminaire date du mois de novembre 1805. Les séminaristes étaient au nombre de 40 en 1807.

(2) Deux années plus tard, quand la nouvelle institution sortait à peine de la période initiale, le registre académique fournit cette statistique :

1re session de 1812 (août) : des 179 candidats, 138 reçurent le diplôme, 34 n'avaient été qu'admissibles, et 7 seulement avaient complètement échoué.

2e session de 1812 (novembre) : 31 candidats, 25 reçus, 4 admissibles, 1 ajourné ; les épreuves d'un élève avaient été annulées.

dirigeait un établissement où s'instruisaient cent élèves, dont moitié étaient des pensionnaires.

Cinq pensionnats recevaient les jeunes filles : quatre avaient à leur tête des maîtresses laïques, dont les plus renommées étaient M[me] Duchâteau et M[lle] Dechâtillon. La cinquième était tenue par trois anciennes religieuses ursulines.

Le docteur I. Druhen a bien exposé l'état de l'instruction primaire à cette époque : « En vertu d'une délibération du 1[er] germinal an IX, le bureau de bienfaisance ouvrit dans les rues du Saint-Esprit, Charmont, Ronchaux et Saint-Paul quatre écoles pour les jeunes garçons (pauvres), et il les confia à des instituteurs laïques. De son côté, l'administration municipale organisa l'enseignement primaire, et, dans sa séance du 29 nivôse an XI, le conseil délibéra qu'il y aurait dans la commune onze écoles élémentaires, dont six seraient établies dans l'intérieur de la ville, cinq dans la banlieue, et qu'il serait payé à chacun des instituteurs de l'intérieur, 300 francs à titre d'indemnité de logement et 72 francs seulement à ceux de l'extérieur. Mais l'enseignement n'y était pas gratuit comme dans celles du bureau de bienfaisance, et les familles étaient soumises à un droit d'écolage fixé à 1 fr. 50 par mois à l'intérieur de la ville, et à 0,75 seulement dans la banlieue [1]. »

Huit instituteurs primaires et seize instituteurs particuliers figurent sur le tableau des assujettis au serment d'adhésion à la constitution impériale dans la ville de Be-

---

(1) D[r] I. Druhen : *De l'indigence et de la bienfaisance dans la ville de Besançon.* Besançon, 1860.

Dans ce livre, le chapitre « Écoles primaires » débute ainsi : « Avant la Révolution, quelques-unes des congrégations religieuses établies à Besançon s'étaient donné la mission d'instruire les classes pauvres ; mais les lois de 1790 et 1792 les ayant supprimées, les écoles avaient disparu avec elles, et lorsque le bureau de bienfaisance commença ses opérations, il trouva les enfants privés d'une direction régulière et abandonnés à l'ignorance. »

sançon (1). Trois frères de la Doctrine chrétienne furent appelés et installés en 1806 pour donner gratuitement l'instruction aux enfants de la paroisse Saint-Jean : ils avaient deux cents élèves en 1807 (2).

Pour les filles, l'association des Dames de charité, peu après sa renaissance en 1801, avait rempli le même devoir que le bureau de bienfaisance pour les garçons : elle avait installé des classes. Les maîtresses d'une école étaient trois anciennes religieuses ursulines.

Il manquait encore un enseignement public, celui qui grâce à ses maîtres, les peintres Lenoir et Wyrsch, le sculpteur Breton, avait été florissant au siècle précédent, avait fait rejaillir sur Besançon ce lustre de distinction qu'engendrent le goût et la culture du beau (3). Son utilité était trop évidente pour que l'administration différât son rétablissement après la fermeture du cours de dessin ouvert pendant quelques années à l'École centrale. Aussi un arrêté du maire Daclin devait, le 1er septembre 1807, installer dans un bâtiment de la ville, à l'angle de la rue Mairet et de la promenade Granvelle, une école gratuite de dessin destinée à recevoir soixante élèves répartis dans deux classes, confiées à la direction des peintres Jourdain et Paillot (4). Le succès récompensa tous ceux qui restaurèrent cet enseignement

---

(1) Arch. du Doubs. Élections constitutionnelles. M. 141. — Rappelons qu'on comptait, « en 1789, 29 maîtres et 33 maîtresses, sans parler des pieux laïques qui, sous le nom d'ermites, formaient la jeunesse de la banlieue. » (L'Instruction publique, par Léonce Pingaud, dans *Besançon et Franche-Comté.*)

(2) *Les frères des Écoles chrétiennes à Besançon*, par le chanoine Suchet, 1881.

(3) *L'ancienne école de peinture et de sculpture de Besançon, de 1756 à 1791*, par Aug. Castan, dans les *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs*, 1889.

(4) École municipale des beaux-arts, par A. Ducat, dans *Besançon et Franche-Comté* (Association française pour l'avancement des sciences), 1893.

des beaux-arts, puisqu'en janvier 1808, le nombre des élèves s'élevait à plus de cent vingt.

Quel était l'esprit public lorsque le Consulat se transforma en Empire?

Les documents sur cette époque témoignent que les souvenirs des mauvais jours, des luttes fratricides, étaient en grande partie effacés, d'autant plus qu'on avait pris l'habitude de peu parler des événements de la Révolution. L'intérêt commandait à beaucoup de laisser le silence préparer l'oubli d'erreurs, de fautes, d'excès. Ceux dont la fortune datait des jours sombres, administrateurs, acquéreurs de biens nationaux, ceux qui avaient trouvé dans les lois de salut public des instruments pour leurs ambitions, des armes pour leurs haines, des aides pour leurs vengeances, ne tenaient point à remémorer des motions et des actes en contradiction trop flagrante avec leur nouvelle attitude, réglée selon les évolutions de l'opinion. Et ils étaient prêts à servir tout gouvernement disposé à ne pas les inquiéter sur le passé, à leur conserver le bénéfice des honneurs, des emplois rétribués, des autres avantages. Sur le toit de sa maison récemment acquise, l'ancien couvent des Annonciades, un citoyen, naguère l'un des plus fougueux partisans de Robespierre, avait placé en girouette un coq et cette devise : « Quand ce coq chantera, la République finira. » A l'exemple de saint Pierre, ce propriétaire n'attendit pas le chant du coq pour renier son maître et passer à Bonaparte avant d'aller à Napoléon. Ils étaient rares ceux qui, comme l'oiseau de fer-blanc, restaient obstinément fidèles à une République, moribonde depuis l'an VIII, agonisante, sinon déjà morte depuis l'an X.

Cependant, d'après Baverel, souvent sous l'Empire, en chaire, nos prêtres rappelèrent le temps maudit, — tout en disant qu'ils n'en voulaient point parler, — et, non sans contradiction, en faisant l'éloge des représentants des pou-

voirs publics qui tous avaient été mêlés plus ou moins intimement, dans les assemblées, ou dans des fonctions actives, aux scènes du grand drame révolutionnaire.

De ceux qui avaient quitté leurs demeures pour aller rejoindre leurs princes, ou, plus tard, pour fuir une suspicion fatale, la plupart étaient revenus, tout à la joie de revoir leurs foyers, leurs familles, de reprendre possession des parties inaliénées de leurs domaines, ou seulement de retrouver une petite place sur le sol natal. Ces émigrés, pour vivre en paix, après avoir souffert de douloureuses misères, évitaient d'attirer l'attention et ne songeaient guère à présenter des revendications (1).

De leur côté, les prêtres, hier persécutés comme réfractaires, devaient éprouver de la reconnaissance pour celui en qui ils avaient pressenti un sauveur, un réparateur (2),

(1) Le plus grand nombre avait profité des lois d'amnistie dès l'an IX ou l'an X.

Sur les multiples listes qui ont été publiées du 23 juillet 1793 au 2 ventôse an VII, il est difficile de déterminer exactement le nombre des Bisontins qui émigrèrent. Ainsi, sur celle du 9 brumaire an II (30 octobre 1793), affichée après d'autres, le conseil général du Doubs inscrivait une nouvelle série de 670 émigrés pour le departement, dont 261 figuraient avec la mention « Besançon » dans la colonne du « dernier domicile connu. » Mais parmi ceux-ci, il y avait 78 officiers, les uns Bisontins ou Franc-Comtois de naissance, d'autres ne s'étant trouvés que fortuitement en service dans la garnison, d'où ils gagnèrent la frontière. Ainsi nous rencontrons, sous la lettre O, les noms étrangers à notre pays de O'kennedy, O'méara William, O'méara Thadée, tous trois capitaines au 88e régiment d'infanterie.

(2) La *Correspondance de Napoléon* (t. VI, p. 60) relate que des prêtres du Doubs, de la Haute-Saône et du Jura, détenus en l'an VIII dans l'île de Ré, furent redevables de leur grâce au Premier Consul. Ils avaient imploré sa clémence au lendemain de la journée du 18 brumaire, « méditée par le génie, exécutée par la sagesse et l'héroïsme, prélude d'une justice universelle. » « Brisez nos chaînes, avaient-ils écrit aux consuls, ouvrez nos prisons, et nous promettons d'être fidèles à la République fondée sur les trois bases de la liberté, de l'égalité et du système représentatif. » C'était la formule du serment civique. En réponse, Bonaparte avait, le 9 nivôse an VIII, rendu cette décision : « Vu la pétition ci-contre, le ministre de la police est autorisé à mettre les

qui leur avait rouvert les portes de leurs maisons, rendu l'église, puis assuré l'avenir. Si tous n'étaient pas complètement satisfaits, si les rancunes et les rivalités n'étaient pas éteintes entre anciens assermentés et insermentés, le Concordat avait, particulièrement dans notre ville, aplani bien des difficultés ; il avait restitué au clergé non pas sa fortune d'autrefois, mais le droit et la faculté d'existence, et la liberté du sacerdoce après la ruine et la proscription.

Les anciens religieux, les anciennes religieuses, restés fidèles à leurs vœux après la fermeture et la vente de leurs couvents, pouvaient prier sans se cacher, et même espérer la reconstitution de leurs communautés, quand deux congrégations s'étaient reformées, celle des hospitalières et celle des sœurs de la Charité. Ils vivaient d'une modique rente que l'État leur servait, et devaient être en grand nombre à Besançon, puisque, pendant une longue série d'années, le registre de décès à l'état civil mentionne très fréquemment, au lieu de profession : ancien religieux pensionné, ancienne religieuse pensionnée.

Comme tous les Français, les Bisontins s'habituaient à jouir de la tranquillité après l'orage, à se livrer à la pratique des affaires, à ambitionner des fortunes étonnantes dans toutes les carrières. Ils se préparaient aux bruits des victoires, à l'orgueil de la grandeur de la France conquérante. La curiosité des fêtes, des cérémonies impériales, allait captiver l'attention. Dès lors il n'y a plus de place pour la politique pendant tout le temps où de bonnes récoltes devaient rendre à tous la vie facile (1805-1810).

Des institutions républicaines, l'esprit nouveau conser-

---

individus qui l'ont signée en surveillance dans leurs communes. Ils ne seront soumis à signer d'autre déclaration que celle de fidélité à la constitution. »

Cette citation renseigne exactement sur les dispositions réciproques du clergé et du Premier Consul. Les catholiques n'auraient pu, sans ingratitude et imprudence, se montrer hostiles à Bonaparte.

vait les bonnes et pratiquement utiles, en délaissait d'autres déjà en désuétude ou bien démodées à la fin du Consulat.

L'Almanach, ou Annuaire statistique, du Doubs pour l'an XII, publié en 1804, marquait l'imminence du retour à l'ancien calendrier, puisqu'il opposait en face l'une de l'autre l'ère républicaine, encore légale, et la chronologie grégorienne avec le saint ou la fête chrétienne de chaque jour (1). Ainsi, dans la partie de cet an XII qui correspond à la première semaine de janvier, nous lisons :

10 nivôse, dimanche, 1er janvier. Circoncision de N.-S.
12 — mardi, 3 — Sainte Geneviève.
15 — vendredi, 6 — Les Rois.

Il n'est plus question de primidi, de décadi.

Le bonnet de la liberté, couronnant une longue pique entourée d'un faisceau d'armes, qui ornait le sommet de la tour Saint-Pierre depuis le 27 mai 1792, avait disparu sans les tambours et les trompettes qui avaient célébré son inauguration.

Et quel changement en dix années ! Combien on était loin du temps de la persécution religieuse, du culte de la déesse Raison ! Baverel rapporte dans son journal que, le 20 nivôse an XII, « le maire a fait afficher qu'il était permis à tous les citoyens exerçant le culte catholique de faire gras vendredi et samedi de la semaine pendant laquelle se tiendront les assemblées des collèges électoraux (2). » Cepen-

(1) Conformément à la loi de police des cultes, pour l'exécution du Concordat (avril 1802).

(2) « Les deux collèges électoraux de département et d'arrondissement se sont assemblés le 20 nivôse (11 janvier 1804) dans le palais de justice et dans la grande salle de l'hôtel de ville. Le président du premier est le citoyen Jeannot-Moncey, inspecteur général de gendarmerie, et celui du second, Nicole Bruno, médecin. Les opérations furent terminées le 28 nivôse et désignèrent comme candidats, pour le Sénat conservateur, le général Moncey et Girod-Chantrans, et comme candidats pour le Corps législatif, les citoyens Pourcelot, secrétaire de la préfecture, et Renaud, juge de paix à Pontarlier. » (Baverel.)

dant il ne faudrait pas croire que la Révolution avait provoqué par réaction ce singulier résultat de rendre tous les Bisontins fort religieux. Baverel ajoute : « Cette affiche a fait beaucoup rire les citoyens qui depuis longtemps font usage de gras le vendredi sans demander aucune permission. »

Il est vrai que, depuis la fin de l'année 1803 jusqu'à la proclamation de l'Empire, la chronique bisontine n'enregistre guère d'autres événements que des cérémonies du culte catholique. 2 nivôse an XII : installation de vingt-quatre chanoines à la place des quarante-cinq existants sous l'ancien régime. 9 ventôse : ouverture d'un jubilé. 18 germinal : procession générale pour la clôture du jubilé et pour remercier Dieu d'avoir protégé les jours du Premier Consul, menacés par la conspiration de Georges. L'archevêque, qui, par mandement, avait ordonné de chanter le *Te Deum* en action de grâces, « donnait de tous côtés des bénédictions, que personne, ajoute Baverel, ici évidemment suspect d'exagération, ne s'empressait de recevoir. » 5 floréal : procession de Saint-Marc pour implorer un temps favorable aux biens de la terre. Le 14 prairial, après douze ans d'interruption, la procession de la Fête-Dieu parcourt, entre deux haies de soldats, nos rues ornées de tapisseries, et fait station aux reposoirs des places de l'Abondance, Bacchus et Saint-Pierre. Les autorités civiles et militaires n'y figurent pas encore : c'était trop tôt pour les républicains d'hier. Mais bientôt tous les fonctionnaires allaient s'empresser d'y assister, comme à toutes les cérémonies officielles dans la cathédrale.

Pendant que l'Église reprenait la célébration de ses solennités, on donnait peu d'attention au sort d'un Franc-Comtois que beaucoup avaient connu à Besançon. Baverel ne fait que noter, sans autre commentaire, « l'arrestation de Charles Pichegru, accusé d'être complice d'une conspiration contre le Premier Consul; » puis, le 21 germinal,

« on apprend à Besançon la mort de Charles Pichegru. »

Selon une tradition, dont les échos se répercutent encore de temps en temps, les Bisontins n'auraient pas été favorables à Bonaparte avant et pendant le Consulat. On raconte qu'en 1800, quelques mois après son élévation au pouvoir, le Premier Consul aurait manifesté son mécontentement aux députés du Doubs en refusant à leurs sollicitations une augmentation de la garnison alors fort réduite; que la députation n'aurait rapporté que cette brève réponse : « Non, je ne donnerai pas une garnison pour douze hommes, » parce que le plébiscite, après le coup d'État de brumaire, n'aurait recueilli à Besançon que douze votes par oui.

Mais l'examen des registres ouverts à la mairie, au greffe du tribunal, dans les justices de paix et chez les notaires pour recevoir les adhésions et les oppositions à la nouvelle constitution (de l'an VIII), dissipe la légende. Les quatorze registres pour les acceptations enregistrèrent 473 votes pour; sur le même nombre de registres réservés à la non-acceptation, trois seulement reçurent en tout douze signatures, parfois avec un commentaire. On y lit par exemple : « Ne pouvant par son silence sanctionner l'acte d'usurpation, ni reconnaître la violation des principes de la démocratie et la violation de la souveraineté du peuple (1). »

L'incident relatif à la garnison, le refus très sec du Premier Consul, traduisant une vive irritation contre nos concitoyens, ont été affirmés par un témoin, Clerc, l'un des députés du Doubs. Or, les chiffres rapportés ci-dessus semblent démontrer que l'on traduisit mal une réplique incomplète dans sa brusquerie, que Bonaparte se plaignait

---

(1) Arch. nat., B II, 141, 144 *bis*.
Le registre spécial pour l'administration centrale du Doubs mentionne l'unanimité de 370 votants pour.

d'avoir rencontré, non pas douze partisans seulement, mais bien, dans une ville de près de 27,000 habitants, douze hommes assez audacieux pour lui manifester de l'hostilité. En réalité, Bonaparte, aux yeux duquel l'indifférence pouvait masquer l'antipathie, avait pu constater, sur le procès-verbal plébiscitaire, la quantité des abstentions dans la ville dont il allait recevoir les délégués. Et ils étaient nombreux ceux qui n'avaient pas usé de leur droit de vote, puisque Besançon comptait au moins cinq mille quatre cents citoyens en possession de la capacité électorale. Tout en tenant compte de la proportion ordinaire des malades, absents, ou rayés en dernière heure de la liste pour cause de mort, faillite, condamnation récente, nos pères ne venaient de se prononcer en faveur du premier consul qu'à la faible minorité de un sur dix. Et nous allons voir que si un sur trois fit vraiment bon accueil au consul à vie, il ne s'en trouva plus qu'un contre cinq, indifférents ou adversaires muets, pour adhérer publiquement à l'Empire (1).

Mais puisque le gouvernement ne publiait ni le recensement général des électeurs, ni le dénombrement des

(1) Deux seuls documents permettent l'essai de la détermination du nombre des électeurs pendant la période de l'an VIII à l'an XII. L'affiche de l'arrêté du département du Doubs, signé Rambour, président, et autres, du 21 ventôse an V (archives municipales modernes), publie un total de 5,407 citoyens appelés à voter dans les assemblées primaires, dont 3,026 des cinq premières sections qui entrèrent plus tard dans la circonscription du canton sud, et 2,381 dans les trois dernières sections, ensuite du canton nord.

Les archives du Doubs ne possèdent qu'un seul des registres civiques de l'arrondissement de Besançon en 1806; mais il contient la liste nominale des 2,375 électeurs de la commune dans le canton nord. Alors que les chiffres pour la partie nord restent équivalents aux deux époques, à six unités près, aucune circonstance ne laisse soupçonner une cause de diminution du nombre des électeurs dans la partie sud, la plus riche, depuis l'an V. Au contraire, le contingent des habitants civiques avait dû s'y accroître par la réintégration des suspects, déportés, émigrés de retour, dans leurs droits politiques.

abstentionnistes, l'essentiel était de pouvoir proclamer beaucoup de oui et très peu de non (1).

Quand la nation fut consultée sur l'institution du Consulat à vie (constitution de l'an X), le résultat fut étonnant : en face de 1,662 voix pour, une seule fit opposition (2). Un tel succès autorise tous les doutes sur la sincérité des scrutins bonapartistes. Cette voix ne fut-elle pas suscitée pour prouver la liberté du vote ? Non. Cette unique dissidence empêchait le triomphe d'être complet. Et il le fut quand on dut voter sur le sénatus-consulte du 28 floréal an XII, instituant l'Empire et l'hérédité de la dignité impériale dans la famille Bonaparte. A Besançon, 900 citoyens se prononcèrent, tous par oui, aucun par non (3).

L'unanimité proclamée par les actes officiels est vraiment trop extraordinaire pour être admise comme l'expression sincère du sentiment public. Il paraît invraisemblable que, même sous la surveillance de la police, aucun de ceux qui regrettaient le passé, monarchie ou république, n'ait osé faire acte d'opposition. Et cependant, il y avait à Besançon des mécontents, des amis des généraux disgraciés par Bonaparte ; « des émigrés rentrés s'étaient rencontrés autour d'une table de café avec d'anciens habitués de club (4), » et dans leurs colloques s'excitaient au mépris

---

(1) Voir sur le nombre probable des électeurs en France et sur les majorités pour l'adoption des constitutions, l'*Histoire du Consulat et de l'Empire*, t. I, p. 216 ; t. III, p. 524.

(2) Arch. nat., B II, 501, 501 *bis*.

(3) Arch. nat., 703 A, et Arch. du Doubs, ordre administratif, M I, et élections constitutionnelles, M 141. L'état récapitulatif des 248 registres de l'arrondissement de Besançon inscrit 5,374 votants, 5,362 oui, 12 non, et omet de dire dans quelles communes étaient les opposants.

(4) L. Pingaud, *Un préfet de Napoléon, Jean De Bry*.

Ce café était celui de Marullier, Thomas, ex-notable de la ville sous la Convention. Il était situé au n° 604 des rues de la Montagne et Corneille, maintenant maison Berr, rue de l'Arbalète, 7, et rue Pasteur, 15.

P. de Vaissière, dans *Charles Nodier conspirateur*, qualifie Marullier d'homme inepte, mais jacobin outré, et cite les noms de quel-

du tyran, de l'usurpateur, se préparaient ainsi à ébaucher peu après une tentative de complot contre Napoléon.

L'explication la plus simple du prodige plébiscitaire ne doit pas être cherchée ailleurs que dans la perfection des procédés administratifs, l'intimidation des électeurs. L'autorité savait faire parler l'opinion; pouvait-elle, en 1804, laisser soupçonner que les Français étaient plus divisés sous le gouvernement de Bonaparte qu'aux temps de la Convention et du Directoire? que l'Empire allait moins posséder la faveur et la confiance populaires que les divers régimes républicains? Des deux constitutions antérieures à la consulaire, la première avait été sanctionnée par l'unanimité, la seconde par la presque unanimité des suffrages bisontins. Au plébiscite de l'an II, sur le projet constitutionnel de la Convention, 2,517 citoyens avaient voté, et tous pour, sans aucune exception (1). En l'an III, les électeurs avaient été moins nombreux : sur 2,066, 2,061 avaient accepté et 5 repoussé la loi organique en vertu de laquelle le Directoire gouverna la France (2).

---

ques-uns des habitués de son café : Léclanché, Pyrault, Buquet, d'Hotelans, Charles Nodier.

(1) Arch. nat., B II, 8.

(2) Arch. nat., B II, 43.

En l'an II et en l'an III, le plébiscite était ouvert dans chaque section.

Tous les chiffres plébiscitaires ont été relevés par notre compatriote M. Auguste Coulon, archiviste aux Archives nationales. Nous tenons à le remercier de son bienveillant concours.

Sections.	AN II.		AN III.					
1re	379	votants.	340	votants.	336	pour	4	contre.
2e	381	—	142	—	142	—	»	—
3e	333	—	267	—	267	—	»	—
4e	336	—	130	—	130	—	»	—
5e	323	—	362	—	362	—	»	—
6e	287	—	344	—	344	—	»	—
7e	241	—	367	—	367	—	»	—
8e	237	—	114	—	113	—	1	—
	2,517	tous par oui.	2,066	votants.	2,061	pour	5	contre.

En l'an V, la 1re section dite de l'Égalité, comprenant 837 électeurs,

Plus sincèrement que des chiffres officiels, un jugement du vigneron Laviron, datant des dernières années du régime consulaire, nous renseigne sur le sentiment public dans notre ville à l'égard de Bonaparte. « Chaque parti lui donne des desseins secrets, suivant ses opinions; les républicains espéraient beaucoup, cependant les jacobins le redoutaient, mais la plus grande partie des royalistes y fut trompée, lui attribuant de secrets desseins de rendre le trône à son Roi légitime; les catholiques, voyant revenir les émigrés et les prêtres, qu'il avait rappelés de la déportation, et la plupart des églises rouvertes, espéraient beaucoup et ne se sentaient plus de joie; » mais, ajoute le chroniqueur bourbonien, « leur joie fut de courte durée. » Le Premier Consul confiait au futur Empereur le soin de dissiper les illusions.

Le 14 prairial an XII, à Chamars, devant le général Ménard, commandant la VIe division militaire, les corps de la garnison, les officiers sans troupe, les gendarmes, prêtèrent serment de fidélité à l'Empereur des Français. Dix jours après, un *Te Deum* était chanté à Saint-Jean devant toutes les autorités en l'honneur de S. M. Napoléon, dont l'un des premiers actes impériaux avait réjoui les Bisontins : leur compatriote, le général Moncey, très dévoué à leurs intérêts, comme il l'avait prouvé en aidant de son influence l'établissement du lycée, avait été élevé à la dignité de maréchal d'Empire.

En 1801 ou 1802, Laviron avait écrit sur son Mémorial (où il ne prend pas toujours la peine de mettre une date) :

était convoquée dans le réfectoire des Dominicains; la 2e, du Capitole, 581 électeurs, salle synodale à l'archevêché; la 3e, de la Loi, 517 électeurs, salle décadaire, à l'hôtel de ville; la 4e, de la Liberté, 523 électeurs, salle de théologie, au Séminaire; la 5e, de l'Abondance, 568 électeurs, à l'église Saint-Pierre; la 6e, de la Fraternité, 707 électeurs, à l'église des Petits-Carmes; la 7e, de la Constitution, 868 électeurs, chapelle des vieillards, à Bellevaux; la 8e, des Victoires, 806 électeurs, salle contre l'église de la Madeleine, rue de l'École.

« Tout le monde convient que l'arrivée de Bonaparte à son retour d'Égypte est un trait de la Providence, soit pour notre bonheur ou pour notre malheur, Dieu seul le sait. » Les Français ne le surent qu'après quelques années.

Une noble figure plane sur l'histoire de Besançon sous l'Empire : pendant longtemps, dans toute l'Europe, le nom de notre ville évoqua l'idée d'humanité, parce qu'une humble femme, la sœur Marthe, a prodigué aux vaincus étrangers, détenus dans nos prisons militaires, ou moribonds dans nos hôpitaux, les consolations d'un cœur compatissant et les secours de la charité la plus généreuse. Nos grands-pères, nos grand'mères, admirateurs de l'inépuisable dévouement de la pauvre religieuse visitandine, encourageaient par leurs dons l'œuvre de cette émule de saint Vincent de Paul.

Ce qu'a fait Besançon au commencement du siècle pour les malheureux et aussi contre l'ennemi, quand ses citoyens défendirent avec les soldats de Marulaz le drapeau de la forteresse, Besançon l'a fait depuis et saurait certes le faire encore si un jour la France était attaquée. Est-ce que les Bisontins pourraient oublier tous les grands et nobles exemples de patriotisme et de bienfaisance qu'ils ont reçus de leurs aïeux? Non, certes, et nous devons avoir confiance dans l'avenir de notre chère cité, puisque du passé le temps présent garde pieusement les traditions et les souvenirs, comme un trésor à transmettre fidèlement. *Utinam!*

RÉPONSE DE M. LE PRÉSIDENT

Monsieur,

En acquittant aujourd'hui, par un intéressant discours, votre dette envers l'Académie, vous avez rappelé le souve-

nir d'un homme dont vous étiez le confident et qui vous était uni par des liens intimes. M. le docteur Druhen a été longtemps l'honneur de notre Compagnie. Pendant quarante ans il a été notre collègue, et il a aimé l'Académie comme une seconde famille. Il l'a enrichie de nombreux travaux, et il y a laissé un souvenir durable pour tous ceux qui ont pu apprécier son amabilité, son dévouement et toutes ses qualités sociales.

Pour remplir la place qu'il laissait vide parmi nous, l'Académie a jeté les yeux sur vous, assurée que vous y continueriez les traditions qu'il vous a léguées comme un précieux patrimoine.

Nous en avons pour garantie l'estime que vous avez méritée, d'abord, dans l'Association des médecins du Doubs, qui vous a nommé deux fois son président, et, ensuite, dans la Société sœur d'émulation du Doubs, qui vous a appelé aussi deux fois à sa direction.

Vous y avez donné l'exemple du travail en y communiquant plusieurs études utiles. Et le mémoire que vous nous donnez aujourd'hui prouve qu'à vos connaissances professionnelles vous savez encore ajouter l'étude des documents qui intéressent l'histoire de notre province.

Dans ce récit, tout pénétré de patriotisme, vous racontez les événements bisontins du premier empire, vous faites revivre à nos yeux la mémoire de plusieurs personnages un peu trop oubliés, qui font honneur à la Franche-Comté. Vous nous les montrez, à cette époque de transition entre l'ancienne et la nouvelle société, vous nous les montrez, dis-je, « travaillant à remettre tout en état dans notre ville, sans se laisser troubler par des critiques presque toujours injustes. »

La Révolution avait beaucoup détruit. Les nouveaux administrateurs sont occupés à réparer les ruines et à mettre la ville dans la voie des améliorations progressives.

Il y a encore un côté du caractère des Franc-Comtois que vous avez mis en relief. C'est leur esprit militaire, qui s'est signalé sur tous les champs de bataille de l'empire.

Mais la guerre n'est utile qu'autant qu'elle sert à préparer la paix. Aussi vous rappelez que nos concitoyens se lassaient, à la fin, de ces luttes sans trêve pour lesquelles Napoléon leur demandait des soldats, toujours des soldats. Ils aspiraient à la paix, qui peut seule assurer la prospérité publique ou privée.

En terminant ce tableau, vous avez rappelé le nom de cette femme généreuse qui, au milieu du bruit des armes, apparut comme l'ange de la charité. Sœur Marthe fut l'incarnation vivante de cet esprit de dévouement qui a toujours signalé notre race et qui ne cesse de se manifester, car c'est lui qui inspire encore aujourd'hui ces femmes bienfaisantes qui, soit dans le monde, soit sous l'habit religieux, se vouent à l'œuvre chrétienne du soulagement des malheureux.

Soyez donc, Monsieur, le bienvenu dans notre Compagnie. Vous y continuerez de concourir à tout ce qui peut contribuer, dans la mesure de nos travaux, à la glorification de notre province.

MON

VOYAGE A MARMANDE

POÉSIE TRADUITE DE JASMIN

Par M. RICHENET

ASSOCIÉ CORRESPONDANT FRANC-COMTOIS

(Séance publique du 27 janvier 1898)

Il est un poète du Midi peu connu dans les régions septentrionales de la France : c'est Jasmin. Il naquit à Agen en 1798. Pauvre petit apprenti perruquier, il devint poète, comme il le dit lui-même, en lisant Florian et Ducray-Duminil. Homme du peuple, il écrivit pour le peuple, dans le dialecte de son pays, dans ce patois gascon si gracieux et si sonore qui faisait dire à Ampère émerveillé : « A défaut des vers de Jasmin on ferait cent lieues pour entendre cette prose-là. »

On a surnommé Jasmin le dernier des troubadours et le saint Vincent de Paul de la Lyre. En effet, il y avait en lui, outre le poète, un diseur et un acteur hors ligne ; ce qui explique son immense popularité. Dans ses pérégrinations à travers le Midi, de Bordeaux à Marseille, on prétend qu'il ne donna pas moins de douze mille réunions, et qu'il recueillit pour des œuvres de bienfaisance, sans jamais retenir un centime pour lui-même, plus d'un million et demi.

Charles Nodier le premier, puis Sainte-Beuve, signalèrent le poète-coiffeur à l'attention des Français du Nord. Appelé à Paris, Jasmin reçut à la cour et dans les salons les plus élevés de la capitale un accueil enthousiaste. Mais il résista à toutes les séductions de l'ambition et regagna sa ville natale, où il continua à vivre de sa modeste profession.

Sa destinée n'en a pas été moins glorieuse. Le gouvernement de juillet le décora ; l'Académie française lui décerna un prix extraordinaire de 5,000 francs avec une médaille portant l'inscription : *Au poète moral et populaire;* Agen l'honora d'une magnifique couronne d'or, et lui fit, quand il mourut, en 1864, des funérailles publiques, puis lui érigea sur une de ses places un superbe monument.

Les poésies de Jasmin ont été imprimées sous le nom de *Papillotes*. Les plus remarquables sont : *Mes Souvenirs*, *l'Aveugle*, *Françonnette* et *Marthe la Folle*. Cette dernière, considérée généralement comme son chef-d'œuvre, est dédiée à Mme Nodier-Ménessier, fille de Charles Nodier. Toutes sont plus ou moins dans le ton élégiaque. Celle dont je vais avoir l'honneur de vous entretenir, *Mon Voyage à Marmande*, est un simple badinage; son adaptation en vers français ne peut donner d'ailleurs qu'une idée très imparfaite de l'original.

A un jeune homme dégoûté de la vie à vingt-quatre ans, Jasmin écrit pour le réconforter. Il lui cite son propre exemple et lui montre qu'on peut être heureux à peu de frais. Une distraction l'a mené, dans un voyage, bien au delà du point où il voulait s'arrêter : tel est le fond du sujet. Après un court préambule le poète continue ainsi :

Écoutez un de mes voyages.
De Toulouse à Bordeaux, le long des deux rivages,
On voit, vous le savez, mollement se pencher,
Sur le tertre fleuri qui leur tient lieu de trône,
Des villes à petit clocher, à grand clocher,
Et dont les pieds semblent chercher

A se baigner dans la Garonne.
Une d'entre elles, c'est le Mas.
Eh bien, sachez qu'il est là-bas
Un percepteur comme l'on n'en voit guère,
Un percepteur comme l'on n'en voit pas.
Il fait du vers gascon son régal ordinaire,
Et pour argent comptant le prend en caisse, au point
Qu'un paysan chanteur est-il court, quand il paie,
Pas n'a besoin d'autre monnaie,
Car avec deux couplets il lui fait son appoint.

Or, un jour, il m'écrit : Demain c'est noce et fête
Ici chez nos amis ; viens sans faute, poète ;
A Fauguerolle un cheval est conduit,
Qui t'attendra toute la nuit.

Oh ! comme en entendant cette cloche lointaine,
J'eus vite tout bâclé, tout fini, tout rangé !
Papillotes, cheveux, je vous donne congé.
Tout le reste de la semaine,
Je m'en vais faire le *Mossieu*.
Je reviendrai samedi soir. Adieu.
Et ce jour même, encaqués, nuit tombante,
Entre quatre panneaux à glace miroitante,
Nous filions par monts et par vaux
A quatre grands pieds de chevaux.
Il faisait noire nuit ; mais à des lueurs sombres
Que lançaient des éclairs en biais par les châssis,
Je vis que nous étions six sur deux bancs assis,
Tous six muets comme des ombres.

Cependant un Monsieur, un Régent, je crois bien,
Vint à parler d'Agen.
Puis ils parlèrent tous du temps, des champs, des lunes,
Des débordements d'eau, des blés, des vins, des prunes,
Des vers et des chansons ; enfin
Ils arrivèrent à Jasmin.
Moi, je ne soufflais mot, je laissais dire et faire.
Oh ! ces honnêtes compagnons
Ou n'étaient pas des miens, ou bien ne l'étaient guère,
Car ils se moquaient des Gascons.
Ma muse n'eut donc là pas la moindre caresse.
Au contraire, souvent le Régent pointilleux

Lançait un trait à mon adresse,
Et les autres, riant, me lardaient de leur mieux.
Pauvre Jasmin, comme on t'arrange !
Mais qu'es-tu venu faire, avec tes vers patois,
Dans un club de Régents de Cahors? — Mais qu'entends-je?
Une voix de femme, une voix
De celles qui font battre l'âme,
Laissa tomber pour moi quelques mots si bien dits
Qu'ils changèrent en fleurs tous ces chardons maudits.
Comme ils tintaient, mes vers, rythmés par cette dame !
Quel miel elle y mettait ! Quand, pour nous attendrir,
Elle dit : *Il me faut mourir* (1),
On aurait cru sur ses lèvres entendre
Résonner l'orgue d'amour tendre;
On eût dit qu'elle avait, pour rendre les douleurs,
Plein la bouche d'oiseaux chanteurs.

Je n'y tiens plus. Avant de disparaître,
O femme ! tu vas me connaître.
Et je m'allais nommer, quand la trompe sonna;
Le pavé de Tonneins sous nos pieds frissonna.
Nous faisons halte. A la lumière
D'un revendeur de fruits, je vois par la portière
Quelques amis qui causaient à l'écart.
Je leur touche la main; ils me nomment; l'on part.

Oh ! s'il eût fait grand jour, je crois que le visage
De mes compagnons de voyage
Eût été drôle à voir. Entre eux
Plus rien de leur humeur joyeuse :
De m'avoir tant vanté Madame était honteuse,
De m'avoir tant cinglé Messieurs étaient honteux.
Pour moi, j'assistais, calme, à ce retour étrange;
Car je venais de remarquer
Que la critique alors tournait à la louange,
Et que la louangeuse aimait à critiquer.
— Oh ! laissons tout comme il est, m'écrié-je,
Et rions-en. — Je ris : la chose prit
Comme au vol. Les Messieurs, la Dame, chacun rit
De bon cœur. Le sommeil n'approcha pas mon siège.

(1) *Me cal mouri!* première chanson de l'auteur et qui commença sa réputation.

Enfin, j'oubliai tout près d'eux.
— Poëte, là-dessus, une chanson gasconne.
— Bien volontiers, Régent, je vous la donne;
Mais je n'ai qu'un couplet, il en faut encor deux.
— Bah! les autres couplets te viendront sans commande. —
.... Puis, tout à coup, arrêt du berlingot.
Je vois des gens, des murs, des malles, un falot.
La noce me revient : j'appelle, je demande
Devant un grand bureau qui s'ouvre avec fracas :
C'est Fauguerolle, n'est-ce pas?
— Pauvre Monsieur, mais c'est Marmande!
— Marmande! Pas possible! Ah, mon Dieu, quel malheur!
Et mon cheval! mon percepteur!

Dans l'auberge on m'entoure, on se gausse, on jacasse;
C'est à qui m'enverra brocard et quolibet,
Et le Régent me crie, en pivotant sur place :
Poëte, en voilà là pour ton second couplet.
Je riais, mais d'un rire et qui mord et qui perce,
Car j'entendais dehors l'eau qui tombait à verse.
Mais que faire? On s'attable, et toujours de son banc
Le Régent, railleur, me regarde,
Et sur mon cheval goguenarde
Entre la poire et le vin blanc.
Ah! Régent infernal! j'enchaînerai ton rire.

Je songeais.... Deux beaux yeux soudain semblent me dire :
Qui sait lire, sait écouter;
Poëte, quelques vers avant de nous quitter.
Et le Régent, avec sa langue débridée :
Oui, dis-lui quelque chose, et finis ta chanson.

Alors, il me vient une idée,
Bien digne d'un démon, bien digne d'un Gascon.
Ils attendent tous là le bateau. Mais la berge
Est loin, le temps affreux, pas d'horloge à l'auberge.
Bien! faisons selon leurs désirs.
Je vais dire deux mots à notre hôtesse accorte.
Elle en sourit. Je rentre et, refermant la porte,
Je commence mes *Souvenirs*.

Doux *Souvenirs*, *Aveugle*, en ces moments intimes,
Que ma voix lentement laissait tomber vos rimes!

Je ménageais mon vers, le faisant bien durer;
Je le chantais, le cadençais. Pleurs, rire,
J'employais tout; car, pour mieux les séduire,
Il les fallait faire rire et pleurer.
Et tous rirent, et tous pleurèrent,
Et d'autres vers me demandèrent.

Mais mon coup était fait. Pourquoi d'autres chansons?
Pourquoi leur débiter des tirades nouvelles?
D'ailleurs, je voyais les chandelles
Réduites à des lumignons.
Je frappe : notre hôtesse arrive,
L'air guilleret et la démarche vive.
Le gros Régent lui dit : Quand donc part le bateau?
— Le bateau? Doux Jésus! il n'est plus sur la rive,
Il est parti, voilà trois quarts d'heure bientôt!

Quand mes vers jailliraient en sources débordantes,
Quand les mots les mieux inspirés
Naîtraient sur mes lèvres ardentes
Comme boutons d'or dans les prés,
Jamais je ne peindrais la colère effroyable
De ces Messieurs en sursaut se levant,
Bouleversant, bousculant chaises, table,
Et mettant tout sens derrière devant.
Malles, sacs, tout est pêle-mêle;
Et moi, mon paquet sous l'aisselle,
Comme ricane et s'enfuit le lutin
Quand il a fait tomber l'homme dans un pétrin,
Je saluai la jeune dame,
Qui riait de toute son âme,
Et, content d'avoir son pardon,
Je vais vers un Monsieur, sérieux comme un pape,
Qui m'avalait des yeux en ajustant sa cape,
Et je lui dis : Régent, le poète gascon
N'avait que deux couplets; maintenant, mon garçon,
Le troisième est trouvé pour finir la chanson.

LA MAISON

DE

L'EMPEREUR NAPOLÉON III

D'APRÈS LE DUC DE CONEGLIANO

Par M. le général comte DE JOUFFROY D'ABBANS

ASSOCIÉ RÉSIDANT

(Séance du 17 février 1898)

Dans la séance du 18 novembre dernier, date de la reprise de nos travaux, notre éminent confrère M. Pingaud, absent de notre réunion, nous adressait la lettre suivante :

« J'ai l'honneur de présenter à l'Académie, au nom de « M. le duc de Conegliano, un volume in-4° intitulé *la Mai-* « *son de l'empereur*, imprimé avec luxe et orné de quatorze « héliogravures. — L'auteur, député du Doubs de 1857 à « 1869, est inscrit depuis trente-deux ans sur la liste de « nos membres honoraires, et, en 1866, il mit à la disposi- « tion de ses confrères une médaille de 300 fr., desti- « née à récompenser un travail remarquable au point de « vue du style et ayant pour sujet un fait saillant ou « une figure importante de l'histoire franc-comtoise. Sur « le rapport de Castan, l'Académie décerna cette médaille « à M. Ulysse Robert, aujourd'hui inspecteur général des

« bibliothèques et archives et alors étudiant, pour sa vie
« du pape Calixte II, sans doute la première ébauche de
« l'important ouvrage publié en deux volumes il y a quel-
« ques années. Une mention honorable fut accordée à
« l'abbé Bergier, missionnaire d'École, pour une étude
« sur le P. Lejeune. — Après avoir encouragé ces écri-
« vains, M. le duc de Conegliano, retiré de la vie publique,
« s'est fait écrivain à son tour, pour retracer le tableau du
« monde brillant qu'il a traversé pendant les plus belles
« années de son existence. — L'Académie, en se faisant
« rendre compte du beau livre qui vient de lui être offert,
« attesterait qu'elle n'a point oublié ce qu'elle doit au gé-
« néreux promoteur du concours de 1866, et répondrait au
« témoignage de fidèle souvenir que le petit-fils du maré-
« chal Moncey, homme de goût et d'une réelle distinction
« d'esprit, comme disait notre rapporteur d'il y a trente
« ans, lui adresse aujourd'hui. »

Vous m'avez chargé de vous rendre compte de ce bel ouvrage, et, malgré son grand développement, il ne comporte qu'une courte analyse.

L'auteur est le troisième duc de Conegliano, petit-fils du maréchal Moncey par sa mère, la baronne de Gillevoisin, née Jeannot de Moncey. Il est le propriétaire du beau château de Baillon, près d'Asnières, château au fronton duquel on lit cette noble inscription : *L'empereur Napoléon au maréchal Moncey* (1). Baillon est l'orgueil de ce pays. Il a eu pour ses hôtes Clovis, Charlemagne et saint Louis, suivant un éloge historique du maréchal, mort gouverneur des Invalides en 1842 : cet éloge était de M. Chénier, neveu des deux poètes Chénier, et il a été couronné par l'Académie de Besançon.

(1) Il est un peu surprenant que les souvenirs du maréchal, tels que ses bâtons, ses décorations et son portrait en pied, ne soient pas dans cette belle résidence et qu'on les trouve au village de Moncey, chez un étranger à la famille.

Les septuagénaires ont encore le souvenir du bel équipage du maréchal Moncey, attelé de quatre chevaux couleur café au lait et montant les Champs-Élysées. Les armes du maréchal, relevées par son petit-fils, sont : *d'azur à une main d'or ailée d'argent et armée d'une épée haute de même ; au chef des ducs de l'empire.*

Le duc de Conegliano, fidèle au nom de Napoléon, qui est resté comme un symbole sacré de grandeur et de gloire, malgré les tristesses de la fin des deux empires, ne fait aucune appréciation politique et il n'engage aucune polémique. Il n'apporte que très peu de documents nouveaux à l'histoire de son temps. Il décrit avec les détails les plus minutieux, et intéressants souvent, l'organisation si fastueuse et si exactement réglée de la dernière cour de France, cour unique qui faisait l'admiration et l'envie de ses rivales de l'Europe et que tous les souverains ont tenu à visiter.

M. de Conegliano pouvait aussi renseigner authentiquement sur l'existence de Napoléon III, dont le règne, équitablement jugé, apparaîtra comme une des périodes les plus brillantes qu'ait traversées la France. C'était une œuvre utile, et une bonne action, et la meilleure réponse à opposer aux détracteurs intéressés de l'empire et à la légende *des vingt années de corruption*, dit Frédéric Masson, dans sa belle préface.

Lui-même, chambellan, et duc de Conegliano depuis la mort de son père en 1878, est d'une élégance recherchée, de haute taille, réservé, avec une politesse raffinée et une extrême bienveillance. Il montre qu'il connait l'art de tenir une grande maison.

Les hautes personnalités de la maison civile avaient été prises dans la descendance des familles de marque du premier empire. Il y avait cependant quelques ralliés distingués et accueillis de très bonne grâce et sans prévention.

L'empereur rappelait, par son éducation si parfaite et très remarquée des étrangers, la reine de Hollande, sa mère, qui était la plus grande dame et la plus distinguée du premier empire. Il en avait pris les qualités, et il pouvait se passer des conseils du protocole, si bien représenté alors par le savant baron Feuillet de Conches. Il n'y avait pas encore de confusion de rang, d'oubli des formes, d'absence de hiérarchie et, quelquefois, d'abolition du respect, comme dans les sociétés nouvelles.

La cour de Napoléon III a exercé une influence réelle sur la société et les mœurs du temps, à un moindre degré toutefois que celles de Napoléon Ier et des deux rois Bourbons. Louis-Philippe n'avait pas eu de cour; quelques aides de camp et officiers d'ordonnance seulement. Il a fallu tout réorganiser et retrouver les traditions.

Il était utile de montrer ce que fut cette cour du second empire, que certains jeunes auteurs, datant l'histoire de France d'hier, malgré ses fastes incomparables, veulent avoir l'air de connaitre, contestant même à l'empereur son grand et profond amour de la France, sa tendresse véritable pour le peuple, son extrême simplicité, sa bonté constante et son travail assidu, et à son entourage l'honnêteté, la correction et le respect.

M. de Conegliano décrit d'abord le ministère de la maison de l'empereur et ses attributions. Ce ministère, exercé par M. Achille Fould, célèbre financier, et ensuite par le maréchal Vaillant, administre la liste civile et les revenus de la couronne; il assure tous les services de la cour, qui se décomposent ainsi :

Grand aumônier;
Grand chambellan ;
Grand maréchal du palais;
Grand écuyer;
Grand veneur;
Grand maitre des cérémonies.

Des règlements très précis et très bien suivis définissent toutes les attributions de ces diverses charges.

Une somme de 6 millions était consacrée annuellement à des actes de munificence de toute sorte : dons, secours, subventions ¡pour des œuvres de bienfaisance ou de progrès social, subventions à des inventeurs, etc., etc.

L'empereur voulait favoriser le commerce par les dépenses de sa cour, où personne n'a fait fortune.

La grande aumônerie a eu à sa tête Mgr Monjaud, évêque de Nancy et de Toul, comme premier aumônier. Le pape avait régularisé cette création. Mgr le cardinal Morlot tint la charge de grand aumônier. Venaient en sous-ordre un premier et un second aumônier, un vicaire général et des chapelains.

Leurs Majestés entendaient la messe tous les dimanches. Elles étaient accompagnées du cortège de leur service d'honneur. M. de Conegliano décrit plusieurs grandes cérémonies religieuses; il cite des passages des sermons prononcés aux Tuileries par M. Deguerry et par Mgr Darboy, courtisan éloquent en chaire, mais moraliste plus sévère dans ses entretiens particuliers.

Le grand maréchal du palais est grand officier de la couronne. Il commande la maison militaire et dans tous les palais pour leur entretien, leur aménagement, leur garde et la police des résidences impériales. Il a le service de la bouche, des tables, du chauffage, de l'éclairage, de l'argenterie, de la lingerie et de la livrée. Il a sous ses ordres tous les employés. Il est aidé par des maréchaux de logis et par des préfets du palais.

Le maréchal Vaillant a cette grande dignité; il est en même temps ministre des beaux-arts. C'était un rude Bourguignon de beaucoup d'esprit et de savoir, mais un peu cruel pour ceux qui en manquaient.

L'adjudant général du palais, premier officier de la maison, dirige tous les services du grand maréchal. Le généra

Rolin a rempli longtemps cet office avec une rare compétence et un grand dévouement.

Le service de la bouche était très compliqué, en raison des nombreuses tables; celle du souverain était simple et très soignée, mais un peu démodée. On ne servait pas de plats de la fine cuisine actuelle, ni mousses, ni zéphirs, ni timbales. Le général Rolin se montrait très économe. A Paris, le matin, Leurs Majestés mangeaient seules, et, le soir, avec leur service d'honneur (quinze couverts d'ordinaire).

Je passe sur la description des menus et du service de table, admirablement fait et dont l'auteur du livre donne le grand détail.

Les dîners de gala dans la galerie de Diane étaient splendides, comme les bals, les concerts et toutes les grandes réceptions, celles des souverains en particulier. Les séjours à Compiègne et à Fontainebleau, toujours très élégants, avaient de nombreux invités.

Les services des châteaux sont décrits avec minutie; ils étaient remplis tous par des hommes très entendus et très décoratifs. L'auteur s'étend sur l'organisation de la domesticité, il énumère même les frotteurs d'appartement, et indique leur costume.

Le grand chambellan, duc de Bassano, a le rang de grand officier de la couronne. Il remplit admirablement sa charge, par sa distinction et par son tact; il a une mesure parfaite dans ses rapports avec les princes, les ambassadeurs et autres personnages, dans son service d'honneur.

Un premier chambellan s'occupe de tout ce qui concerne les spectacles et les concerts donnés à la cour; il a le service de la chapelle et celui des représentations que Leurs Majestés honorent de leur présence. L'empereur payait 100,000 fr. sa loge à l'Opéra.

Douze chambellans, dont un de service par semaine, complétaient cette fonction. Mais le véritable introducteur

auprès de l'empereur était le plus souvent son premier huissier, Félix, d'un dévouement ancien et éprouvé.

Le cabinet particulier de Sa Majesté était dirigé par M. Moquart, un fidèle ami, et d'un esprit étrangement fin, facile et ouvert.

M. Thelin administrait la cassette de l'empereur et sa garde-robe. Il avait été à Ham et avait favorisé l'évasion du prince.

Le docteur Conneau s'occupait des aumônes discrètes de l'empereur, dont la main charitable et généreuse multipliait autour de lui des bienfaits cachés soigneusement.

Un service de santé très complet était assuré à la cour avec les médecins les plus célèbres d'alors. Après les Conneau, Larrey et Corvisart, venaient les Andral, Beyer, Jobert de Lamballe, Nélaton, tous membres de l'Institut.

Les écuries impériales avaient une réputation universelle. Le commerce parisien profitait de l'admiration des étrangers pour les équipages de l'empereur, et des commandes nombreuses lui arrivaient de tous les pays du monde. Tout cela est changé depuis 1870; notre carrosserie n'est plus la première; bientôt nous ne ferons plus que des omnibus, des tramways et des automobiles.

Le général Fleury, une des figures les plus séduisantes de la cour, après une vie élégante à Paris et à Londres, et très brillante aux spahis en Afrique, dont il avait rapporté trois blessures, ayant pris part à la belle et héroïque charge qui amena la prise de la smalah d'Abd-el-Kader par le duc d'Aumale, fut nommé officier d'ordonnance du prince président de la république. Ce fut lui qui organisa ces écuries modèles, peu nombreuses d'abord.

Il prit part aux plus grands événements du règne, toujours dévoué et conseiller utile et sincère. Grand écuyer, sénateur, directeur général des haras, diplomate et ambassadeur, ses services rendus à l'empire ne se comptent pas. Il était plein d'esprit, d'ingéniosité et de bonne grâce.

Le personnel du grand écuyer était de premier choix, et le service admirablement fait.

L'impératrice avait aussi ses écuries, et le baron de Pierre comme premier écuyer. Puis venait l'écurie du prince impérial, dirigée par M. Bachau, son maître d'équitation.

La vénerie est sous les ordres du premier veneur, le comte Edgar Ney, prince de la Moskowa, aide de camp de l'empereur. Le maréchal Magnan est grand veneur. Peu d'hommes étaient aussi distingués qu'Edgar Ney.

Le marquis de Toulongeon, du Jura, qui devint général et aide de camp de l'empereur, commandait les chasses à tire.

Les officiers de la maison avaient de droit le bouton, et pouvaient suivre les chasses à courre.

Toutes les traditions des anciennes véneries impériales et royales étaient observées, et le personnel de l'équipage très correct et habile, avec cent vingt chiens anglais très vites et peu criants au chenil, et soixante chevaux à l'écurie. L'empereur, très bon fusil, chassait peu, il n'en prenait pas le temps.

L'excellent duc de Cambacérès, grand maître des cérémonies et introducteur des ambassadeurs, avait rang de grand officier de la couronne. Il organisait, avec l'approbation de l'empereur, les grandes cérémonies, comme celle du mariage de Leurs Majestés, celle du baptême du prince impérial, les réceptions des souverains et des ambassadeurs.

Il était secondé par des aides des cérémonies. M. Mollard, qui a une certaine notoriété aujourd'hui, était écrivain dans les bureaux de cette grande maîtrise.

Le duc et la duchesse de Cambacérès, riches tous les deux, possédaient une des plus belles collections de souvenirs historiques et d'objets d'art qui existassent à Paris.

La maison militaire comprenait d'abord les aides de

camp, dont les attributions sont multiples, et souvent délicates. Ils accompagnaient l'empereur partout, ils recevaient de lui des missions. L'un d'eux est toujours de service, et reste une semaine à la cour. Les généraux Roynet, Canrobert, Niel, Lebœuf, de Goyan, de Failly, Douay, Castelnau, Frossard, Espinasse, de Montebello, l'amiral Jurien de la Gravière, ont marqué parmi les aides de camp de l'empereur.

Les officiers d'ordonnance, au nombre de douze, restaient deux ans à la cour. Deux étaient de service à la fois, chaque semaine. Ils complétaient le service de l'aide de camp, ils accompagnaient l'empereur, et remplissaient des missions près des ministres ou autres grands personnages, qui les recevaient toute chose cessante. Une voiture toujours attelée, et menée à grande allure, était à leur disposition. Ils assistaient à toutes les cérémonies et fêtes de la cour, toujours fort bien traités par tout le monde, et par Leurs Majestés tout particulièrement.

La souveraine, d'une beauté si merveilleuse et si étrange que Winterhalter et Pomeyrac ont eu de la peine à réussir ses portraits, avait aussi sa maison et son service d'honneur.

La princesse d'Essling, duchesse de Rivoli, était grande maîtresse. La duchesse de Bassano était dame d'honneur. Toutes les deux se montraient aimables et bonnes. Les dames du palais, dont deux de service tous les jours, accompagnaient l'impératrice dans ses sorties. Le soir, elles prenaient part au dîner de Leurs Majestés, avec le service d'honneur de l'empereur.

Le comte Tascher de la Pagerie était grand maître de la maison de l'impératrice.

Il n'y avait pas, en principe, de demoiselles d'honneur, mais l'impératice s'intéressa, avec sa bonté habituelle, à quelques jeunes filles, bien nées et peu riches, dont elle facilita les mariages.

Deux chambellans étaient attachés au service de Sa Majesté.

Le prince impérial avait eu pour gouvernante la veuve de l'amiral Bruat, et pour sous-gouvernantes, Mme Bizot et Mme de Brancion, dont les maris, le premier colonel et le second général, avaient été tués à Sébastopol.

Le général Frossard fut gouverneur militaire du prince, qui eut aussi des aides de camp et des professeurs fort distingués.

Enfin le duc de Conegliano termine son ouvrage par des descriptions des gens de l'office, des domestiques, des suisses et des concierges. Il donne l'approvisionnement des caves des châteaux et des palais.

Ce gros livre est bien écrit, et fait avec ordre et méthode. Il est intéressant dans bien des parties, et il sera utile à consulter. Des planches coloriées, reproduisant les magnifiques costumes des officiers civils de la couronne, auraient pu en illustrer le texte, et répondre à la curiosité du lecteur.

Voici trente ans bientôt que s'est écroulé le second empire. C'est encore trop tôt pour dire la vérité sur cette époque. M. de Conegliano a dû s'inspirer de cette pensée. Sa grande réserve le montre.

Presque tous les jeunes Français ignorent ce que peut être une cour, même ceux dont l'esprit est curieux et ouvert. Prosper Mérimée, Octave Feuillet, Mlle Carette, la comtesse Tascher de la Pagerie et le marquis de Massa n'ont jeté que des lueurs fugitives et intermittentes sur ce sujet.

Il y avait sûrement, aux Tuileries, du sérieux, du guindé même, et peut-être de l'ennuyeux, parce que c'est ainsi dans toutes les cours, mais le bon ton y fut toujours observé, on y était très poli et très bienveillant. Leurs Majestés, d'une grande aménité, en donnaient l'exemple.

La popularité incontestable de l'empereur, comme pour

tous les hommes de premier plan, a subi la loi des marées; elle monta puis elle déclina, et ce n'est que pendant une certaine période qu'elle demeura étale. Toutefois la sincérité historique sur son regne tend à se révéler. On avait eu trop d'intérêt à la dissimuler, sauf à s'en inspirer bien souvent.

Par sa tenue morale, cette cour, si décriée après nos désastres, pouvait supporter, à son avantage, la comparaison avec les autres cours de l'Europe les plus fières et les plus anciennes.

M. le duc de Conegliano a décrit avec des détails infinis les splendeurs du second empire; il aurait pu aussi affirmer cette conclusion finale.

L'HISTOIRE ÉCONOMIQUE

DE LA PROPRIÉTÉ

D'APRÈS LE VICOMTE GEORGES D'AVENEL

Par M. LOMBART

MEMBRE RÉSIDANT

(Séance du 17 mars 1898)

M. le ministre de l'instruction publique a donné récemment à l'Académie un ouvrage de M. Georges d'Avenel, intitulé : ***Histoire économique de la propriété, des salaires, des denrées et de tous les prix en général, de l'an 1200 à 1800.***

Les deux volumes dont notre bibliothèque vient de s'enrichir sont comme le résumé analytique d'œuvres plus considérables, déjà couronnées par l'Académie des sciences morales et politiques.

Le but que s'est proposé l'auteur était de rechercher quelle a été l'influence de la civilisation sur le bien-être des diverses classes de la société. Il ne s'est placé ni au point de vue moral ni au point de vue politique. Pour lui, la question est de savoir si le sort du Français vivant de son travail, ou du produit de ses revenus, est aujourd'hui meilleur que celui de son aïeul en 1789 ; ou meilleur que

celui de ses ancêtres, en remontant les siècles jusqu'à saint Louis.

Pour résoudre le problème ainsi posé, il fallait examiner dans chaque siècle les richesses, manifestées sous trois formes invariables : le capital mobilier, la propriété foncière, les salaires. De là trois divisions de l'ouvrage : l'argent, la terre, les salaires.

M. d'Avenel ne procède pas en vertu d'idées préconçues ni de théories économiques abstraites. Il recueille les faits, avec une patience d'investigation que rien ne lasse, que rien ne rebute, il les classe, il les groupe, et de ce groupement il déduit certaines conclusions, qu'il propose plutôt qu'il ne les impose.

C'est la méthode d'observation de l'école de Le Play, appliquée avec toute sa rigoureuse exactitude.

M. Georges d'Avenel a d'ailleurs continué d'une façon brillante son enquête dans les *Études sur le mécanisme de la vie moderne*, publiées ces temps derniers par la *Revue des Deux Mondes*.

Je dépasserais de beaucoup les limites d'un simple compte rendu si je voulais signaler à votre attention tous les points saillants d'une œuvre aussi considérable; mais une vue d'ensemble suscite certaines observations générales qui ne sont pas sans importance.

La première, c'est que les faits politiques n'ont qu'une influence secondaire sur ceux de l'ordre économique; que dans tous les siècles les gouvernements ont été impuissants à exercer législativement une action déterminante quant au développement et à la répartition des richesses. La paix, l'ordre public, la stabilité politique, ont été, sans doute, des facteurs importants de ce développement, mais l'œuvre économique de chaque siècle a été surtout la résultante des efforts dus à l'initiative privée, à l'activité individuelle ou collective, au génie de l'homme, en un mot.

Qu'il s'agisse d'agriculture, d'industrie ou de commerce, le progrès économique fut le triomphe et la sanction de la loi du travail.

Un coup d'œil jeté sur les six siècles écoulés de 1200 à 1800 montre, par des faits précis, combien a été grande, dans les temps passés comme de nos jours, la mobilité des fortunes.

Ce va-et-vient perpétuel est une loi des sociétés humaines, et la pensée d'assurer la stabilité dans la répartition des richesses est une utopie irréalisable, qui ne peut séduire que des esprits superficiels, et contre laquelle proteste l'histoire économique de tous les temps et de tous les lieux.

« ....Le prix du travail, non plus que celui de la terre ou
« celui de l'argent, n'obéit à personne ; sur lui les lois n'ont
« guère de prise. Que ces lois émanent d'un monarque
« en pays despotique, ou d'une assemblée en pays dé-
« mocratique, il leur échappe et s'en joue.... » Ainsi s'exprime M. d'Avenel dans une publication récente (1).

Si l'étude du pouvoir de l'argent, aux différents siècles, ou celle des salaires, n'échappe point à l'aridité inséparable des travaux purement statistiques, il n'en va pas de même pour le livre consacré à la terre. C'est ici œuvre d'historien en même temps que d'économiste.

Dans une série d'aperçus ingénieux, toujours appuyés sur des documents authentiques, l'auteur nous montre la formation progressive de la propriété individuelle libre et franche de tous liens d'origine ou de vassalité et telle que nous la possédons aujourd'hui.

C'est à l'analyse de cette partie du beau travail de M. le vicomte d'Avenel que j'ai cru devoir limiter ce compte rendu.

---

(1) *Paysans et ouvriers depuis sept siècles (Revue des Deux Mondes*, 1er octobre 1897, page 597).

Ce droit de propriété, tel que nous le comprenons aujourd'hui, n'est, aux yeux de l'auteur, que le résultat d'évolutions successives. Il n'existe pas en vertu d'un droit naturel et primordial, divin pour ainsi dire, et il peut être discuté comme toute convention humaine.

A l'origine des sociétés, dans presque tous les pays du monde, on trouve la propriété collective. Elle existe parfois à côté de la propriété individuelle, mais elle la précède toujours. On ne peut assigner une date fixe à sa première apparition. C'est comme un arbre gigantesque dont le tronc a disparu, mais dont on voit les racines se perdre dans les couches les plus profondes du sol.

Les hommes primitifs, pasteurs ou chasseurs, ont lutté longtemps contre la propriété individuelle. Ils confondaient l'idée de propriété avec celle d'usufruit. Les droits d'usage, de pacage, de chasse, de pêche leur suffisaient.

Non seulement les peuples slaves ont maintenu en Europe, jusqu'à nos jours, les communautés agraires qui, sous les noms de *mir* en Russie, de *zadruga* dans la presqu'île des Balkans, sont fondées sur l'usufruit d'une propriété collective; mais des institutions analogues ont existé ou existent encore : chez les Arabes, en Perse, dans l'Inde, en Chine, au Mexique, dans les deux Amériques; et même dans certains cantons de la Suisse allemande. Retrouvant ainsi ces institutions ou ces coutumes sous tous les climats et chez toutes les races, on y peut voir une phase normale et comme nécessaire du développement des sociétés. Quelles que soient les déductions à tirer de l'observation des faits historiques, pour ou contre la légitimité de la propriété individuelle et absolue, telle qu'elle existe dans notre pays, il faut admettre qu'elle est au moins le résultat du travail même de la civilisation. Les socialistes nous présentent comme des doctrines originales et d'avenir des théories qui ne sont, dit M. G. d'Ave-

nel, que *les langes loqueteux* de notre enfance économique, secoués hier par nos pères !

Ce n'est donc pas sur quelque tradition sacro sainte sur un fondement antique et mystérieux, qu'il convient d'asseoir la propriété individuelle, c'est sur l'utilité générale qui l'a créée, qui l'a maintenue, malgré bien des atteintes passagères ; qui lui a valu d'être mise au rang des *droits naturels et imprescriptibles de l'homme*, par la Révolution française. Ce n'est pas un vestige du passé qu'il faille faire disparaître, mais une conquête du présent qu'il faut consolider.

On comprend si bien aujourd'hui l'importance, au point de vue social, du maintien de la propriété entre les mains de ceux qui l'exploitent, que dans le nouveau monde, aux États-Unis, en Allemagne, et dans plusieurs États de l'Europe, on a créé ou l'on cherche à créer des institutions qui permettent de consolider sur une seule tête le domaine patrimonial en le soustrayant aux conséquences du partage forcé et de l'expropriation.

Au moyen âge, le droit de propriété s'étendait à des choses qu'il ne peut atteindre aujourd'hui : à l'homme d'abord, qui sous le nom d'esclave, puis de serf, constituait le plus puissant élément de richesse ; ensuite aux fleuves, aux rivières, aux rivages de la mer. Cette propriété était grevée de plus de servitudes, plus entravée dans son exercice par les mille liens de la hiérarchie et des coutumes féodales. Elle avait donc plus d'étendue, mais moins de profondeur.

C'est une étude curieuse que celle des évolutions de la propriété servile.

Pour l'auteur, il est impossible de saisir d'une façon très nette l'origine du servage, son essence, sa constitution, ses règles et sa disparition. Il y a eu dans le servage d'infinis degrés, il y en a eu d'aussi variés dans les libérations du XI[e] au XVIII[e] siècle.

Le mouvement ne fut ni général ni spontané ; on affranchissait déjà des serfs sous les Mérovingiens et sous Charlemagne. Le servage avait disparu de certaines provinces dès le XIIe siècle, il existait encore dans certaines autres à la veille de la Révolution. L'action des principes évangéliques avait sans doute été puissante pour détruire l'esclavage ; elle fut moins décisive à l'égard du servage.

La condition des serfs s'était bien adoucie. En 1787 on trouve un mémoire sur l'affranchissement de vingt-trois communautés de serfs appartenant à l'abbaye de Luxeuil, par lequel ceux-ci se plaignent si peu du servage qu'ils protestent contre l'affranchissement qu'on veut leur imposer, au prix d'une légère somme d'argent.

A cet égard, il ne faut par perdre de vue que les affranchissements ont été le plus souvent une ressource lucrative pour les seigneurs. Ils ont eu surtout une cause économique quand les bras vinrent à manquer à la terre. Après de longues périodes de guerre et de dévastation, on paya les laboureurs aux enchères ; le prix fut la liberté et le droit de propriété du sol. Celui-ci leur fut concédé à des conditions exceptionnellement avantageuses.

L'étude sur la propriété servile nous amène à l'étude de la propriété foncière sous les Mérovingiens : la propriété foncière passe en partie des mains de chefs barbares dans celles de l'Église. Celle-ci est une société libre, elle affranchit d'abord ceux qui entrent dans son sein ; elle est une force collective et devient promptement une puissante défricheuse. Elle met en valeur des terres immenses qui n'en avaient aucune.

L'affranchissement des serfs provoque une autre évolution dans la propriété. Le serf affranchi vient disputer la terre au seigneur et au couvent. Sous saint Louis, les gens du roi, et à leur exemple les intendants du seigneur, baillent, fieffent et accensent des millions d'hectares.

Le bail à cens devient le grand agent de la transmission

de la terre noble au roturier. Il n'est pas, comme son nom semble l'indiquer, une location ou un fermage. C'est une vente positive, effectuée pour un revenu invariable, au lieu de l'être pour un prix principal une fois payé. Le censitaire a le droit d'aliéner, à la charge par l'acquéreur de payer au seigneur les lods et ventes. Il y a une restriction, il est défendu au censitaire de vendre à un noble ou à un clerc.

Le contrat de cens permettait en général au censitaire de rendre le fonds « reçu en déguerpissement. »

Il était en même temps déchargé des redevances, c'était l'exponction.

Pour les maisons, le bail à cens avec exponction devient onéreux aux propriétaires; les censitaires laissaient tomber les immeubles en ruine et les rendaient ensuite sans indemnité. Aussi plusieurs ordonnances du xve et du xvie siècle l'interdirent à Paris et dans les villes du domaine.

Au début du xvie siècle, une nouvelle classe, celle des bourgeois enrichis, vient à son tour disputer la terre aux paysans. La bourgeoisie acheta indistinctement la terre roturière, qui paie le cens, et la terre noble, qui le perçoit. Cette terre noble assurait un rang social, très envié des roturiers enrichis.

On peut suivre ainsi, dans l'histoire de la propriété, cette pénétration constante des classes aristocratiques de la société féodale par les couches sociales inférieures. Le passé nous offre le spectacle des forces économiques se jouant de combinaisons législatives, qu'elles aient pour but de maintenir ou d'empêcher certaines inégalités de condition.

Si du xiiie au xve siècle les baux à cens sont la règle générale, une transformation se produisit au xvie siècle, et le fermage à tenue fixe, non transmissible de propriété, remplaça peu à peu le bail à cens. Ce mouvement ne fut pas simultané dans toutes les provinces; les deux systèmes fonctionnèrent parallèlement. Le bail à cens fut

remplacé par le bail à longues années, le bail à vie, le bail emphytéotique, le bail à métairie perpétuelle, par lesquels le propriétaire se réservait la possibilité de rentrer un jour en possession de sa terre; mais cette revendication n'allait pas sans provoquer d'énergiques résistances.

Ainsi, dans une partie de la Picardie qui s'appelait le Santerre (Péronne, Montdidier et Roye), les fermiers prétendaient pouvoir détenir à titre perpétuel les terres qu'ils avaient louées pour un temps et les transmettre à leurs héritiers, pourvu qu'ils accomplissent les clauses et conditions énoncées au bail. On appelait ce prétendu droit le *droit de marché*. Si le propriétaire voulait un jour expulser le fermier, il était exposé de la part du paysan aux plus redoutables vengeances, incendies, meurtres, dévastations de tout genre; de nombreux édits et arrêts du Conseil ont tenté en vain de détruire ces abus, qui subsistaient encore au moment de la Révolution.

En somme, à la fin du XVIIIe siècle, le bail à prix d'argent et le métayage, tels qu'on les pratique aujourd'hui, étaient devenus la règle générale. M. d'Avenel, comparant la situation des tenanciers censitaires avec celle des fermiers et métayers actuels, pose en fait que du moyen âge à nos jours la part de l'exploitant dans le produit de la terre a sensiblement diminué. « De quelque côté que l'on se tourne, « dit-il, on voit que de nos jours la propriété est devenue « plus exigeante et l'exploitation moins profitable. »

Cette proposition, ainsi formulée, demande une explication. La terre accensée l'était moyennant une redevance, toujours modique et invariable, de telle sorte que le censitaire profita seul de l'abaissement du pouvoir de l'argent et de la plus-value du sol. Il n'en fut pas de même pour les baux à ferme, à redevances variables. Le propriétaire a pu profiter dans une certaine mesure de l'augmentation des produits du sol et de la diminution du pouvoir de l'argent. Mais d'un autre côté, s'il y a eu progrès dans

la valeur du sol, la plus-value n'est pas le résultat du seul travail de l'exploitant. Celui-ci n'a pu réaliser de progrès véritables qu'au moyen des capitaux mis à sa disposition par le propriétaire. Pour le métayage, cela est évident. Mais il en est de même pour les fermes louées à prix d'argent. La nécessité des avances devient la règle générale.

Les exigences de la propriété ne paraissent pas avoir augmenté, du moins depuis un quart de siècle; tout au contraire, dans certaines parties de la France, notamment dans nos départements de l'Est, le prix de location de l'hectare a diminué, et cette diminution n'a peut-être pas encore dit son dernier mot. Le cultivateur, comme exploitant, doit subir la loi de l'élévation du prix de la main-d'œuvre, les exigences d'une vie matérielle plus confortable, et lutter contre l'avilissement du prix des céréales par suite de la concurrence étrangère.

La terre devra donc, sur son produit brut, faire face à trois exigences : celle de la main-d'œuvre et de la vie matérielle, celle de l'impôt, et enfin celle du propriétaire rentier. De ces trois participants il paraît probable que c'est ce dernier qui supportera le plus lourd fardeau et verra, en fin de compte, diminuer sa part.

Il semble que l'agriculture, en prenant de plus en plus le caractère industriel et exigeant ainsi l'emploi de capitaux, dont le petit propriétaire est généralement dépourvu, devrait provoquer la création de grands domaines au préjudice de la petite propriété. Il n'en est rien cependant, et, sur la totalité du territoire, le morcellement s'est maintenu à peu près identique depuis un siècle.

Pour arriver à se rendre compte du prix des terres de 1200 à 1800, M. d'Avenel s'est livré à un travail préliminaire. Il a ramené à l'are et à ses multiples les mesures agraires usitées au moyen âge, puis déterminé, en francs, les prix des diverses parcelles relevés dans ses tableaux.

Afin de corriger autant que possible les écarts que pou-

vaient offrir des chiffres récoltés au hasard dans des régions de richesses si variées, il a combiné pour chaque quart de siècle les moyennes des prix des terres avec les moyennes de leurs revenus, capitalisés suivant le taux ordinaire de l'époque.

Les tableaux, dressés suivant cette méthode, indiquent les prix et les revenus, par hectare, des labours, prés, vignes, bois, pâquis, etc. Un premier chapitre traite de la valeur des terres de 1200 à 1600; un autre, du revenu de ces mêmes propriétés pendant la même période et des droits féodaux directs et indirects.

Il est sensible qu'un semblable travail, par la variété de ses éléments, par le caractère statistique de ses constatations, échappe pour ainsi dire à l'analyse. Néanmoins, on peut y relever des traits généraux qui ont pour but de faire ressortir les rapports qui unissent certains grands faits historiques aux évolutions économiques contemporaines.

Tandis que sous saint Louis l'hectare de terre valait 232 fr., sous la période des Valois, de 1326 à 1350, après les désastres de la guerre de Cent ans et la dépopulation qui suivit la grande peste de 1348, l'hectare de labour ne vaut plus que 83 fr. Ce fut alors la misère générale, qui pendant un siècle pesa sur le pays. Ce ne fut que sous François Ier que le prix de l'hectare se releva à 100 fr.

Pendant les guerres du xve siècle, à la suite des ravages exercés par les grandes compagnies, il y eut un bouleversement profond de la propriété. Dans certaines provinces, des villes, des bourgades importantes, des fermes en nombre incalculable, avaient été détruites. Les habitations n'offraient plus que des débris sans nom ; les chemins, les clôtures, tous les signes apparents de séparation des héritages, rien n'existait plus. Les propriétaires, en revenant sur les lieux, ne pouvaient reconnaître leur fonds. Ce fut la plus triste période de notre histoire. On cite en Franche-

Comté une riche abbaye, celle de Lieu-Croissant, qui rapportait en temps de paix 5,000 livres et qui, à la fin du siècle, n'avait aucune valeur : les Allemands en avaient brûlé tous les villages. A la même époque, on relève dans notre province des ventes de labour à 20 et 40 fr. l'hectare. A partir de 1476 jusqu'à 1500, c'est-à-dire depuis les dernières années du règne de Louis XI jusqu'au commencement de celui de Louis XII, une légère reprise se fait sentir.

Il y eut alors une période de paix. Le calme, l'aisance, firent sentir leur bienfaisante influence. Les bras étaient rares, la terre abondante, le travail assuré. La popularité de Louis XII fut immense; il incarnait le bien-être dont on jouissait sous son règne. Le peuple lui donna le nom de Père.

Les guerres de religion qui éclatèrent dans la seconde moitié du xvie siècle renouvelèrent bien, dans certaines provinces, les désastres et les ruines; mais ces calamités ne furent pas générales, et, en fin de compte, le prix des terres atteignit des moyennes élevées : 787 fr. l'hectare de 1526 à 1550, 1,200 fr. de 1576 à 1600.

Pour les prés et pour les vignes, l'auteur, suivant la même méthode, fait un travail analogue à celui relatif aux terres labourables.

Ce fut au xiiie siècle que les prés atteignirent leur valeur maximum, avec une moyenne de 1,948 fr. de notre monnaie. Cette moyenne, après avoir baissé sensiblement au xve siècle, se releva jusqu'à la fin du xvie. Pendant cette période, le rapport entre la valeur de la terre labourable et celle des prairies s'éleva insensiblement en faveur du labour. Il passa du tiers à la moitié. Ce mouvement s'est continué jusqu'en 1800, époque à laquelle un hectare de terre labourable vaudra les deux tiers d'un hectare de pré.

Les vignes au moyen âge avaient une grande valeur. La

plus haute moyenne trouvée pour l'hectare appartient à la période de 1276 à 1300.

La culture de la vigne s'étendait sur toute la surface de la France. Elle existait en Normandie, dans l'Artois, en Picardie. A défaut de moyens de transport, les vins, même médiocres, se consommaient sur place; aussi le prix des vignes s'élevait beaucoup dans le voisinage des villes. Le cru d'Argenteuil, par exemple, se vendait, en 1302, 1,500 fr. l'hectare, tandis qu'en Bourgogne la même étendue valait 100 fr. Dans le courant du XVIe siècle, la culture de la vigne prit une extension considérable. Beaucoup de terres furent dérobées à la culture des céréales, dans le midi, dans le sud-ouest, en Bourgogne. Dès que les moyens de transport permirent aux habitants du Nord de s'approvisionner dans les caves de la Provence, du Languedoc, du Roussillon, de la Bourgogne et de la Champagne, ils abandonnèrent peu à peu la culture de la vigne. Un phénomène semblable peut se reproduire dans les temps actuels.

Les bois sont la seule propriété qui ait augmenté de valeur d'une façon ininterrompue depuis le moyen âge jusqu'en 1600. Ils valaient 80 fr. l'hectare au XIIIe siècle, 173 au XIVe, et de 360 fr., chiffre qu'ils avaient atteint à la fin du règne de François Ier, ils avaient monté à 500 fr. l'hectare au commencement du règne de Henri IV.

Nous arrivons à la dernière période, celle de 1600 à 1800.

Les débuts du XVIIe siècle sont signalés par une prospérité plus considérable encore et plus rapidement conquise que celle qui avait marqué le commencement du XVIe siècle.

La vie était moins chère sous Henri IV. La puissance d'achat des métaux précieux avait augmenté de 20 p. 100.

D'un autre côté, d'immenses étendues de terre, jusqu'alors incultes, furent livrées à la culture.

Les guerres religieuses jetèrent un trouble profond au milieu de cette prospérité agricole. Le blé, qui valait 14 fr.

l'hectolitre de 1601 à 1625, valut 19 fr. de 1625 à 1650. Cette élévation de prix maintint, dans une certaine mesure, la valeur des terres pendant la même période.

Dans certaines provinces, notamment dans le Languedoc, catholiques et protestants concluaient bien, chaque printemps et chaque automne, la *trêve du labourage;* le chef de l'armée défendait, à la vérité, sous peine de la vie, « de courir sus au bétail, même de faire la chasse aux « *bœufs huguenots*, parce que cela donnait sujet à l'ennemi « de rendre la pareille; » mais contrats et défenses n'étaient guère observés. Dans le diocèse de Toulouse, « pas une « métairie, si chétive qu'elle soit, ne demeure en la cam- « pagne sans être brûlée. » Les États de Normandie se plaignent « que chaque année on les écorche, qu'ils vont « mourir, qu'ils sont morts. » Ils disent en 1626 que la famine a obligé, ces dernières années, à « chercher sa nour- « riture aux herbes, racines et autres choses jusqu'ici non « connues pour le vivre des hommes. »

En 1641, l'ambassadeur de la république de Venise écrivait de Paris à son gouvernement : « Celui qui considère la « misère de la France et jette un coup d'œil sur les fron- « tières de Picardie, Champagne, Bourgogne, Languedoc, « Dauphiné et autres, pillées et ravagées au point qu'on « n'y aperçoit plus trace de maisons, la plupart des habi- « tants étant réduits à vivre dans les bois et beaucoup se « livrant au brigandage, doit avouer que le pays ne « pourra plus soutenir bien longtemps les dépenses exces- « sives qui lui sont imposées. »

Ce diplomate était peut-être trop pessimiste; mais on ne peut méconnaître la détresse des populations, alors écrasées d'impôts et de réquisitions de guerre, au milieu de leurs champs dévastés et de leurs villages incendiés. M. d'Avenel nous trace lui-même maint tableau dont il a puisé les contours et les traits principaux dans les archives paroissiales.

Quant à l'agriculture, il va de soi que dans ces années néfastes, les fermiers obtenaient remise ou décharge de ce qu'ils devaient à leurs maîtres.

Dans les provinces de l'est, les terres étaient louées, de 1640 à 1660, à moitié prix de ce qu'elles devaient l'être plus tard, au rétablissement de la paix.

Après la signature du traité des Pyrénées (1659), il fallut sept ou huit années pour remettre en état un sol qui, dans bien des districts, avait besoin d'un quasi-défrichement.

La période suivante fut, au contraire, une des plus fécondes pour l'industrie agricole. La terre augmenta de prix des deux tiers ; tandis que le blé baissait de 19 à 16 fr. l'hectolitre, le prix de l'hectare s'élevait de 308 à 481 fr.

La terre labourable dans son ensemble avait doublé de valeur dans le cours du siècle ; elle avait quintuplé depuis Louis XII. Les prés et les vignes avaient suivi la même marche ascendante. Les prés, qui dans la seconde moitié du xvie siècle coûtaient 486 fr. l'hectare, s'étaient vendus 675 fr. sous Louis XIII ; ils atteignaient sous le ministère de Colbert 970 fr.

Les vignes, qui cinquante ans auparavant valaient 518 fr., s'élevaient à 860. Leur valeur n'était nullement proportionnelle à la qualité du produit, mais à la facilité de son écoulement. Tandis que sous Henri IV les vignes de Seine et de Seine-et-Oise valaient jusqu'à 1,400 fr. l'hectare, dans le Languedoc et le Comtat-Venaissin, la moyenne restait à 126 fr.

La valeur de la propriété immobilière s'éleva rapidement dans les trois premiers quarts du xviie siècle ; mais cette période de prospérité prit fin pendant les dernières années du règne de Louis XIV.

Le xviie siècle finit tristement; le xviiie commença plus tristement encore. La dépopulation, suite des guerres malheureuses, fut si énorme, qu'elle maintint quelque peu le niveau des salaires.

Le krach des terres s'accentua : de 1701 à 1725, l'hectare de labour ne valut plus que 265 fr.

A partir du milieu du xviiie siècle jusqu'en 1790, la hausse s'accentua et s'emporta même avec une vivacité qui dépassa beaucoup ce qu'on a vu dans le cours de notre xixe siècle. A tout considérer, c'est dans cette seconde moitié du xviiie siècle, sous l'ancien régime, que s'est produit le plus rapide mouvement ascensionnel dont nos annales économiques aient conservé la trace. L'hectare de labour a vu, en soixante-quinze ans, presque tripler sa valeur vénale.

Si on compare la propriété foncière en 1790 à celle de nos jours, on constate sans doute aussi une augmentation considérable, puisque, d'après les derniers travaux statistiques, on peut estimer en moyenne l'hectare de terre labourable à 1,600 fr., avec un revenu moyen de 50 fr. Mais il faut tenir compte de la baisse énorme du pouvoir de l'argent depuis un siècle. M. d'Avenel pense que la hausse de la propriété foncière et de son revenu, en France, doit être attribuée, en grande partie, à la nouvelle répartition du territoire. Ce territoire est estimé en 1800, comme en 1894, à 49,400,000 hectares.

En 1800, il y avait 21,700,000 hectares de terres labourables ; en 1894, il y en a 27,000,000.

En 1800, il y avait 3,750,000 hectares de prés ; en 1894, il y en a 5,000,000.

En 1800, il y avait 1,650,000 hectares de vignes ; en 1894, il y en a 2,300,000.

En 1800, il y avait 12,500,000 hectares de bois ; en 1894, il y en a 8,400,000.

En 1800, il y avait 10,000,000 hectares de landes ; en 1894, il y en a 6,700,000.

C'est cinq millions d'hectares de labours, douze cent cinquante mille hectares de prés, six cent cinquante mille hectares de vignes, conquis en un siècle sur les bois et les landes incultes.

Il faut aussi porter en ligne de compte les perfectionnements apportés à la culture, la création des prairies artificielles, l'emploi des engrais fertilisateurs.

Meilleure répartition du sol, production plus intensive, voilà ce qui explique la hausse de revenu moyen relevée, à la fin de notre siècle, par les travaux des statisticiens.

Le livre de M. d'Avenel se termine par des tableaux où sont relevés chronologiquement les prix de vente de chaque sorte de propriété immobilière.

Dans cette étude économique de la propriété, l'auteur, passant en revue les faits saillants de notre histoire politique, fait ressortir, par de nombreux exemples, leur plus ou moins d'influence sur le développement des richesses.

Tous n'ont pas eu une égale portée à cet égard. Si les modifications profondes intervenues dans la condition des personnes ont pu exercer sur ce développement une action décisive; si les guerres générales ou partielles ont eu pour conséquence un arrêt plus ou moins long de la prospérité publique, les événements d'ordre purement politique ne paraissent pas avoir eu une influence très caractérisée au point de vue économique. Aujourd'hui, après de si nombreux changements dans nos institutions, la nation semble disposée à se désintéresser, dans une certaine mesure, des secousses qui peuvent en modifier les formes et le personnel. A tout prendre, on voit que si les cultivateurs, propriétaires ou fermiers, étaient tentés de perdre courage, ils trouveraient dans l'histoire économique de la terre des motifs sérieux d'espoir.

Tandis que la propriété foncière a fini par surmonter les crises et par enrichir ses possesseurs, la fortune mobilière, sous l'action persistante de l'avilissement de l'argent, s'est vue réduite à rien entre les mains de ses détenteurs.

Des études comme celle que nous avons tenté d'analyser en partie ont une importance réelle. L'auteur, M. G. d'Avenel, a fait œuvre d'historien, et, comme le dit M. Levasseur,

de l'Institut, dans l'avant-propos de cet ouvrage : « Si ses « conclusions ne s'imposent pas, elles se proposent. D'au- « tres historiens, qui traiteront la même matière ou qui « auront besoin d'appuyer leurs études sur la connaissance « des prix, accepteront ou modifieront ses appréciations ; « mais le fond restera...., et l'ensemble rendra un grand « service à l'histoire économique de la France. »

NOTICE

SUR

M. ÉDOUARD SAYOUS

Par M. Léonce PINGAUD

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL HONORAIRE

(Séance du 21 avril 1898)

Edouard Sayous a tenu, durant sa carrière trop tôt interrompue, une place dans le monde savant et aussi dans le monde religieux. Un mot, que j'ai entendu prononcer par un de ses amis les plus chers, le définira : c'était un Béarnais de vieille souche, venu à Paris en faisant un long détour par Genève. Il était en effet né à Genève, et il y puisa ce fonds de croyances et d'idées qu'il cultiva depuis en dedans et autour de lui; mais il devait à son pays d'origine la finesse et la souplesse de son esprit, son amour raisonné et convaincu pour la France, l'ancienne comme la nouvelle, jusqu'à ces traits et à cette expression de physionomie qu'on rencontre encore si fréquemment chez les compatriotes de Henri IV.

Ses premiers ancêtres connus avaient embrassé le protestantisme au temps de Jeanne d'Albret et vivaient près de Salies-de-Béarn, dans la paroisse de Lahontan, sur un domaine de leur nom. Au milieu du XVIII[e] siècle, le chef de la famille se résigna à l'exil pour recouvrer le droit de pratiquer librement sa religion; il vint s'établir et vivre de

son travail à Genève. Quatre-vingts ans après, son petit-fils était professeur de belles-lettres à l'Académie; il comptait dans sa parenté Topffer, le spirituel écrivain; il collaborait à la partie pittoresque des *Voyages* d'Horace-Bénédict de Saussure et se recommandait, même en France, par ses *Études sur les écrivains français de la Réformation*. La révolution radicale de 1846 lui enleva sa chaire, ainsi qu'à plusieurs de ses collègues les plus méritants. Heureuse injustice en somme, car elle lui inspira l'idée de recouvrer, sous le bénéfice de la loi de 1790, sa nationalité première. Il se fixa à Paris au commencement du second empire, peu de temps après sa publication des *Mémoires et Correspondances* de Mallet du Pan. Grâce au général Dufour, l'ancien précepteur militaire de Napoléon III, il entra au ministère des cultes, où il devait exercer les fonctions de sous-directeur des cultes non catholiques. De nouveaux ouvrages sur la *Littérature française à l'étranger* lui valurent les éloges de Sainte-Beuve. Divers salons parisiens, entre autres ceux du baron Delessert, du duc de Broglie, de Mme Mohl, de la comtesse de Circourt, apprécièrent ses qualités d'homme du monde, la vivacité de son esprit et l'agrément de sa conversation (1).

Son fils Édouard, né le 10 janvier 1842, avait déjà commencé ses études lorsqu'il vint habiter la France. Il les continua au lycée Louis le Grand et les acheva au lycée Bonaparte. En 1858, il obtint le premier prix d'histoire au concours général. Ce succès lui indiquait la voie à suivre; et, tandis qu'on rêvait pour lui une carrière financière ou politique, une situation dans la Banque ou une place parmi les avocats à la Cour de cassation, il préféra, après deux années d'études de droit, entrer à l'École normale.

---

(1) Article nécrologique de Schérer dans le *Temps* des 18-19 avril 1870. — Sainte-Beuve, *Causeries du Lundi*, t. IV, p. 363; t. VII, p. 209; t. XV, p. 130-145.

Là, il se distingua aussitôt de ses camarades par ce seul fait qu'il n'avait point expérimenté l'internat des lycées et qu'il était peu préparé aux conditions inévitables de la vie en commun. Certains le trouvaient original et estimaient fierté sa réserve; d'autres — et c'étaient ceux qui suivaient autrement que lui, mais comme lui, les traditions de la vie chrétienne — apprécièrent vite la droiture de son caractère, l'élévation de ses idées et de ses aspirations. Sa gaieté naturelle, m'a-t-on dit, faisait parfois place à des tristesses subites et inexpliquées, et ceux qui ignoraient le fond de son âme eussent pu croire à je ne sais quel mécontentement maladif de lui-même ou des autres. Tel il était alors, tel nous l'avons connu. Nous avons de même apprécié en lui cette extraordinaire facilité à comprendre et à s'assimiler les notions les plus diverses qui, après l'avoir servi, lui a nui peut-être, car son inquiétude naturelle lui faisait déjà disperser ses efforts intellectuels et ne lui a pas permis de donner plus tard toute sa mesure.

Il sortit de l'école le premier sur la liste du concours, récemment rétabli, pour l'agrégation d'histoire. Ce succès lui donnait le droit de passer deux ans en Grèce aux frais de l'État, comme élève de l'école d'Athènes. Il préféra ne pas s'éloigner des siens. Il fut chargé, pour ses débuts, d'un cours au lycée de Versailles, puis appelé en mars 1865 au lycée Charlemagne, où il devait rester plus de dix années. Il eut là de nombreux élèves, et l'un d'eux — c'est un ancien président du conseil des ministres — à la nouvelle de sa mort, traduisait en ces termes émus l'impression qu'il avait gardée de lui : « M. Sayous a été pour moi le meilleur des maîtres ; il a éveillé en moi le goût de l'histoire, le sens du beau; je ne puis me rappeler en ce moment, sans en avoir les larmes aux yeux, les promenades qu'il nous faisait faire à quelques-uns au musée du Louvre pendant nos après-midi du jeudi, nous révélant les peuples, les époques, par les chefs-d'œuvre des beaux-arts, et mêlant

à ses enseignements une telle bonté, nous témoignant une si cordiale et si ingénieuse bienveillance, que nous nous sentions avec lui non comme avec un professeur, mais avec un frère aîné. »

En effet, le jeune professeur de Charlemagne, historien au sens le plus complet de ce mot, s'intéressait au passé sous toutes ses formes; il en avait la vision nette, et sut de bonne heure, par la parole ou la plume, le faire revivre avec éclat et autorité. Durant son séjour à l'École normale, il avait appartenu, ainsi que plusieurs de ses camarades, à une conférence de jeunes gens, dite du Rez-de-chaussée, fondée en 1860, et analogue, pour les études littéraires et historiques, à ce qu'est aujourd'hui pour les études de droit la conférence Tocqueville. On y rencontrait, à côté de futurs écrivains, journalistes ou professeurs en Sorbonne, les deux Cambon et Develle, diplomates ou ministres de la république actuelle. Sayous siégea au bureau et fit plusieurs lectures. L'une d'elles a été imprimée; elle est intitulée *Sienne*. C'est une sensation d'Italie, comme on dirait aujourd'hui, rapportée d'un premier voyage dans ce pays. De cet essai je retiendrai la dernière page. Elle avait frappé ceux qui la lisaient il y a trente-cinq ans, et elle fera apprécier l'auteur avec ses qualités précoces d'historien et d'écrivain.

Après avoir défini Sienne « la cité rude et inflexible de l'indépendance municipale, le doux et vénérable berceau de la peinture mystique, » il conclut ainsi : « Telle fut Sienne, telle elle est encore. Elle a cessé d'agir, mais n'a pas voulu changer. Une oppression de trois siècles, qui l'a dépeuplée par la violence, a peu à peu éteint ces caractères rudes, dévotieux à leur liberté, mais les Médicis ni la maison d'Autriche n'ont pu faire que les survivants de la république et leur postérité fussent moins fidèles aux vieux souvenirs. A défaut d'une gloire plus pure, ils ont admiré de génération en génération, ils admirent encore le

carroccio conquis il y a six siècles et leurs sombres palais qui retiennent des guerres civiles un écho tumultueux, mais plein de vie et de fortes vertus. Avec leur liberté, leur génie s'est envolé; le pinceau est tombé de leurs mains attristées, mais ils ont suivi, ils suivent encore d'un patient regard les peintures de leurs artistes; leur admiration jalouse les enferme dans leurs murs et n'admet rien à côté d'eux. Un mouvement jeune et ardent a récemment ébranlé l'Italie; les Siennois n'y sont pas restés indifférents. Réveillés de leur tardif moyen âge, vont-ils essayer de se faire une jeune patrie à l'usage des villes de nos jours, une physionomie, des coutumes, des arts modernes? Je ne le crois ni ne le désire; il est des tombeaux dédaigneux de se rouvrir, et des cendres tellement tranquilles, tellement heureuses de ne plus vivre, que ce serait pitié d'interrompre leur long et glorieux repos. »

Assurément nos méthodes actuelles s'accommodent mal de ces recherches de coloris et de pittoresque. On demande à l'historien de découvrir, d'enregistrer, de classer les documents, mais on se défie de lui dès qu'il s'avise de les interpréter, à plus forte raison s'il les interprète en beau style. Sayous, dans son premier écrit, alliait à un talent d'observation déjà sûr cette imagination à la fois vive et soutenue qui colore la vérité historique sans en altérer la substance ni le contour. Il s'annonçait comme touriste, comme ami des beaux-arts, comme médiéviste.

L'amour des voyages fut de bonne heure, chez lui, une passion. Depuis l'âge de vingt ans, il ne manqua guère, pendant ses vacances, tantôt d'aller revoir en Suisse ses parents, ses amis d'enfance, de séjourner dans les Alpes vaudoises ou le Jura neuchâtelois, tantôt de visiter quelque capitale, de parcourir quelque grand pays d'Europe en amateur des horizons lointains, des vieux monuments, des civilisations disparues. Après s'être refusé aux labeurs de l'archéologie officielle en Grèce, il visita Rome, la Sicile et

Constantinople; depuis, on le vit à Vienne, à Moscou, à Stockholm, et comme il avait le sens du beau aussi aiguisé que le sens du vrai, les chefs-d'œuvre de l'art, quelle que fût leur date, attiraient partout sa curiosité attentive. Cette curiosité lui a fait aussi explorer la France, qu'il appelait, sans aucune intention de paradoxe, un pays peu connu. Il a fixé plus tard sur le papier ses impressions en maints lieux dédaignés du touriste banal, à la tour de Coucy, au château de Loches, au cloître de Moissac, devant les églises romanes de la basse vallée du Rhône. Si l'on recueillait ces pages, avec quelques autres consacrées à des récits d'excursions lointaines, on composerait un volume analogue aux *Impressions de voyage et d'art* d'Émile Montégut et de nature à faire valoir, sous leurs meilleurs aspects, le talent et le goût de l'auteur.

Dans le temps comme dans l'espace, Sayous s'arrêtait avec prédilection devant les souvenirs du moyen âge. A peine sorti de l'École normale, il prépara et rédigea, un peu hâtivement peut-être, ses thèses pour le doctorat, l'une sur saint Boniface, l'apôtre des Germains, l'autre sur la France de saint Louis d'après la poésie nationale. « J'aime à vivre un peu dans le moyen âge, écrivait-il alors à un ami; c'est un voisinage très sain, qui élève l'âme et qui vous grandit moralement et religieusement.... Nous sommes peu de chose auprès de ces hommes-là. » Depuis, il revint toujours avec plaisir à l'étude des grands siècles catholiques; il s'intéressa surtout aux croisades et aux rapports entre les sociétés chrétienne et musulmane; il se plut à rechercher comment, dans le domaine des idées et des croyances, ces deux mondes ennemis s'étaient réciproquement rapprochés et jugés. L'histoire comparée des théologies lui doit, à cet égard, un chapitre qu'on ne refera plus sans tenir compte de ses aperçus et de ses conclusions.

Cependant, parmi les vieilles nations de la chrétienté, il en était une, la nation magyare, qui finit par s'imposer

presque exclusivement à sa sympathie et à ses recherches. C'était en 1867 ; la Hongrie, gouvernée arbitrairement par la maison d'Autriche depuis plusieurs siècles, sortait de son effacement et de son humiliation et se réconciliait avec sa dynastie nationale, sous les auspices de la liberté constitutionnelle. Un certain nombre d'objets, attestant l'originalité de son génie et de son histoire, figuraient cette année-là même à l'Exposition universelle de Paris. L'attention de Sayous fut vivement attirée vers eux, et il lui vint à l'idée de révéler à la France ce peuple mal connu, ainsi qu'avait fait son maître Geffroy pour les peuples scandinaves, ainsi que faisait déjà son ami Louis Léger pour les peuples slaves. Il se mit donc à étudier sa langue, puis ses annales, aux sources primitives, et perfectionna son instruction à cet égard dans plusieurs voyages, en 1868, 1870, 1873 et 1875. Les Magyars, sans distinction de confession ni de parti, le cardinal Haynald et le chanoine-historien Fraknoï comme les surintendants des Églises réformées, firent bon accueil à cet étranger qui avait pris à tâche de justifier au loin leur résurrection à la vie publique et autonome. Les Français qui, depuis, sont venus en Hongrie sous ses auspices, ont pu constater à quel point il y était estimé et honoré.

Un de ses voyages, celui de 1870, eut un caractère tout particulier. Au mois de juillet, lorsque éclata la terrible guerre, Sayous venait de s'allier, par son mariage avec Mlle Dollfus, à une famille alsacienne bien connue. Au moment d'entrer en lutte avec la Prusse, le gouvernement français se demanda s'il ne pourrait tirer parti, ainsi qu'il avait déjà essayé de le faire en Italie en 1859, de l'antipathie traditionnelle des Hongrois contre les Allemands; en conséquence, le duc de Gramont, ministre des affaires étrangères, chargea le seul homme qui chez nous, hormis M. Degérando, parlât à la fois le hongrois et le français, de se rendre à Pesth, d'y étudier sur place les dispositions

des hommes et des partis politiques. Sayous partit avec sa jeune femme, au bruit des premiers désastres; il gagna la Hongrie par l'Italie et Trieste. Pendant plus d'un mois il séjourna à Pesth et ne put que constater, dans ses rapports quotidiens à notre représentant à Vienne, l'illusion profonde dont on s'était bercé au quai d'Orsay. Il n'y avait plus parmi les Hongrois que Kossuth, alors exilé en Amérique, pour solliciter les États-Unis d'offrir leur médiation aux belligérants; pour eux, ils suivaient déjà le chemin où ils devaient passer, de leur plein gré, sous le joug de la Triple Alliance.

L'envoyé officieux du gouvernement français trouva, à son retour, Paris bloqué et les Prussiens sur la Loire. Il gagna à grand'peine Tours, où il rendit compte de sa mission, et demeura jusqu'à la fin de la guerre attaché à la délégation des affaires étrangères, personnifiée dans le comte de Chaudordy. Il était chargé de traduire et d'analyser les articles des journaux anglais et allemands. Rentré à Paris dès la conclusion de la paix, il y reprit ses cours, qu'il continua sous le règne de la Commune, et s'échappa à grand'peine à la veille de la lutte finale; il s'était muni d'un passeport obligeamment dressé par la légation suisse, constatant non seulement qu'il était né à Genève, mais qu'il y exerçait la profession d'horloger.

Une fois l'ordre rétabli à Paris, il reprit avec plus d'ardeur que jamais ses études sur la Hongrie. On lui offrit, en 1871, la chaire d'histoire vacante à la Faculté de Lyon. La mort de son père, arrivée l'année précédente, lui rendait plus facile le séjour de la province; il préféra rester à portée des ressources nécessaires à l'achèvement de ses travaux. C'était d'ailleurs le moment où l'Église protestante française, divisée en deux grands partis, celui des orthodoxes et celui des libéraux, essayait de les unir sous les auspices du synode national convoqué à Paris en 1872. Sympathique aux orthodoxes à cause de ses instincts con-

servateurs, attaché aux libéraux par suite de ses relations comme par sentiment de l'évolution logique du protestantisme, Sayous rêva toute sa vie entre eux un *modus vivendi* profitable à leurs communs intérêts. Délégué au synode par ses coreligionnaires de la Lozère, il y siégea au milieu d'un groupe de conciliation entre la droite et la gauche de l'assemblée. Une seule fois, il prit la parole dans les délibérations générales, pour soutenir une proposition conforme à ses vues : « L'Église réformée de France, disait-il avec franchise dans son discours, n'est plus la tunique sans couture, la robe est déchirée, froissée ; » et il ajoutait ces mots qui, à cette date de 1872, semblent trahir ses angoisses patriotiques autant que religieuses : « Mais il en est d'elle comme du drapeau noirci dans la bataille, plus cher que jamais à ceux qui l'ont défendu et conservé. »

En 1875, une brochure signée de son nom et relative à la grave question débattue, mais non tranchée par le synode, fit sensation dans le monde protestant. L'auteur, tout en prêchant l'union entre les deux partis, se repliait vers le centre droit, c'est-à-dire vers le parti de l'autorité, au profit duquel il eût voulu voir s'opérer la concentration, à défaut de l'unité.

En même temps, par des publications partielles, par des articles de revue, par des lectures à l'Académie des sciences morales, il préludait à la mise au jour de ses deux volumes : *Histoire générale des Hongrois*, qui lui avaient coûté neuf années de recherches. Ce beau livre obtint de l'Académie française une récompense importante, le prix Thiers. Le secrétaire perpétuel loua dans le lauréat la science, le talent de mise en œuvre, l'art de la composition et du style. A l'étranger, l'impression fut la même. Je n'en veux pour preuve que cette lettre où Kiepert, l'éminent géographe de Berlin, lui disait : Seriez-vous Magyar de naissance ? Est-ce vraiment un Français qui a affronté

et surmonté les difficultés de deux langues si dissemblables, le hongrois et l'allemand ?

La place que ce livre lui avait value dans le monde savant ne lui procura pas dans le monde universitaire la situation à laquelle il pouvait légitimement prétendre. D'ailleurs, à ce moment, l'instruction publique, à laquelle il appartenait, changeait d'esprit et se désintéressait systématiquement de tout un ordre d'idées, le plus élevé, celui qui touche aux croyances religieuses proprement dites. Sayous ne se résignait pas, comme professeur, à paraître indifférent aux choses de la foi et, cédant à des sollicitations amicales, il résolut de se vouer, en dehors de l'Université et dans le sein de son Église, à l'enseignement dit confessionnel. Mais auparavant, il devait subir un apprentissage nécessaire et exercer le ministère pastoral; il se fit recevoir bachelier en théologie, devint pasteur à Poissy et, en cette qualité, aumônier de la maison centrale. Là il assumait une tâche plus ingrate encore que celle de conduire une classe de lycée, la tâche de réveiller, dans le tête-à-tête, le repentir de la faute, la conscience du bien et du mal, chez ces déclassés, ces condamnés de toute catégorie et de toute nation qui formaient la principale portion de sa clientèle. Il a communiqué au public, dans quelques pages tristement intéressantes, ses observations et aussi ses déceptions. Qu'espérer, en effet, même des convertis, dont l'un, pour reconnaître son assistance, lui offrait de lui révéler le moyen de fabriquer impunément de faux billets de banque ? Sayous était encore trop peu aguerri aux expériences de la vie pour n'être pas profondément affecté soit par le désespoir des uns, soit par l'inconscience des autres.

Bientôt deux chaires d'histoire ecclésiastique s'offrirent à lui, l'une à la Faculté de Montauban, l'autre à la Faculté qu'on organisait alors à Paris pour remplacer celle de Strasbourg. La grande majorité des consistoires le pré-

sentait pour celle-ci au choix du ministre ; on lui préféra au dernier moment un concurrent dont il pensait n'avoir rien à craindre, et la place vacante à Montauban ayant été d'autre part remplie, il se résigna à ouvrir dans cette dernière faculté un cours libre, avec l'espoir d'y retrouver un jour une chaire magistrale. Il se fit recevoir licencié, puis docteur en théologie.

De ses deux thèses, celle sur les *Déistes anglais au XVIIe siècle* est particulièrement remarquable. Bossuet avait décrit, dans un développement célèbre, les évolutions de la pensée religieuse anglaise entre Henri VIII et Cromwell. Après les réformateurs anglicans ou puritains, surgirent les libres penseurs, qui s'enfoncèrent les uns après les autres dans des négations toujours plus hardies, jusqu'au point où l'esprit en vient (ceci est une expression de Bossuet) à « appeler Dieu tout ce qu'il pense. » L'œuvre de Sayous résume les écrits et les arguments, fait connaître l'influence de chacun d'eux. Elle montre le philosophisme antichrétien du XVIIIe siècle prenant naissance en Angleterre, s'y affirmant avec une hardiesse qui ne sera guère dépassée plus tard en France et en Allemagne, puis disparaissant sans laisser de trace durable dans l'âme nationale. L'auteur a étudié, d'après les sources originales, souvent difficiles à retrouver, cet épisode peu connu, et il a conclu, de l'échec du déisme en Angleterre, que l'incrédulité ne croît pas toujours là où elle a jeté ses semences : « Un peu d'histoire décourage, dit-il, appliquant ingénieusement à l'étude du passé un mot bien connu de Bacon sur la religion, mais beaucoup d'histoire encourage. »

De 1879 à 1884, Sayous parla, devant un auditoire spécial, de sujets très divers, de la religion hellénique, de la religion des anciens Romains, de l'islamisme et de la civilisation arabe. Il s'essaya même dans l'histoire littéraire et présenta, en douze leçons restées inédites (sauf une, publiée dans la *Revue suisse* en 1884), un tableau très

vivant, très habilement disposé, des hommes, des œuvres et des écoles au temps de la grande révolution romantique, de 1815 à 1830.

Cependant sa situation à Montauban restait insuffisante, et ayant recouvré la certitude qu'il ne subirait, dans l'Université, aucune contrainte pénible à sa conscience, il reparut, d'abord comme examinateur, puis comme chargé d'un cours complémentaire du moyen âge à la Faculté de Toulouse, et en 1886 il trouva à la Faculté de Besançon une chaire où il devait demeurer le reste de sa vie.

Ce qu'il fut à Besançon, beaucoup le savent, car il s'acclimata promptement et allégrement en pays comtois, il s'intéressa aux manifestations de l'esprit local et ne tarda pas à y participer. L'Académie de Besançon l'appela à elle dès 1887, et en 1890 le choisit pour son président. Il lui offrit divers travaux où, sans sortir de ses études préférées, il payait tribut en quelque manière à ses nouveaux compatriotes, tantôt évoquant, dans son discours de réception sur l'*Exposition Marie-Thérèse*, les descendants des anciens souverains de la Comté, tantôt ajoutant, par sa lecture sur les frères Thierry à Luxeuil, un épisode à sa revue de la littérature au XIX[e] siècle, tantôt enfin parcourant, à la suite de Xavier Marmier voyageur, l'Europe orientale. A la Société d'émulation, nul ne fut jugé plus digne de remplir le vide causé par la mort de Castan, et il fut appelé aux fonctions de secrétaire décennal, que l'état précaire de sa santé le força bientôt d'abandonner. Ici et là, on goûtait non seulement sa collaboration écrite, mais ses qualités de lecteur. Qui savait mieux que lui faire valoir même l'œuvre d'autrui, avec sa voix mordante, son accentuation nette, son ton varié, le tout souligné par l'action discrète, sensible pourtant, du regard et du geste? Une autre Société locale récemment fondée, l'Association de patronage pour les détenus libérés, bénéficia aussi trop peu de temps de son expérience et de son zèle.

Comme professeur, il fut d'autant mieux apprécié que le public, il faut bien le dire, connaît beaucoup moins en nous l'homme d'étude que l'examinateur. Il se montra envers les candidats au baccalauréat un juge bienveillant, paternel, attentif moins à les éprouver qu'à les encourager ; ce fut jusqu'à la fin pour lui un plaisir de les recevoir et un regret de les ajourner. Dans sa chaire, il se reprit à ses études favorites, et il concentra en particulier ses efforts sur un sujet qui lui plaisait par divers côtés, l'histoire de Florence, c'est-à-dire, dans un cadre agrandi, l'histoire de cette ville de Sienne à laquelle il avait consacré son premier essai. Il retrouvait là, étroitement liés, les deux ordres de faits, politiques et artistiques, qui avaient saisi sa jeune imagination ; et les chefs-d'œuvre de l'architecture et de la peinture florentines, reproduits par la photographie, passèrent sous les yeux de ses auditeurs, illustrant ses descriptions faites elles-mêmes de souvenirs.

Les voyages remplissaient en effet, comme par le passé, la meilleure partie de ses vacances ; mais combien d'autres encore n'a-t-il pas faits en pensée, dans son cabinet, devant une carte déployée, un Bœdeker à la main ! Ceux-là aussi lui ont procuré de vives jouissances, s'il est vrai que le désir ou l'espoir, plus que la réalité, remplit le cœur d'une satisfaction sincère. L'esprit a besoin de ces détentes, surtout après de longues heures consacrées à un labeur sédentaire et difficile, et c'est en quête d'une diversion du même genre que notre historien se plongeait, à ses moments perdus, dans la lecture des romans, et des romans d'aventures ; par l'impression de la fiction imprévue, extraordinaire, il se reposait à souhait de la recherche patiente et fatigante du vrai.

La Hongrie lui demeurait chère ; il en repassait par le menu les annales dans les cent dix-huit articles qu'il envoya à la *Grande Encyclopédie*, dans les cinq chapitres

qu'il fournit à l'*Histoire générale* publiée par MM. Lavisse et Rambaud. Il revit encore ce pays en 1888 et 1896, une première fois sous prétexte de prendre séance à l'Académie hongroise, une seconde fois pour visiter l'Exposition du millénaire national. Toutefois, dans les dernières années de sa vie, il se laissa attirer vers un nouveau champ d'études, plus vaste, plus difficile peut-être à explorer pour un Français, en dépit du voisinage, je veux dire l'Angleterre. Il avait connu d'illustres représentants du monde parlementaire français, il les avait entendus vanter comme des modèles les institutions et les mœurs publiques anglaises ; il admirait lui-même, sans arrière-pensée d'appliquer témérairement ces institutions en France, la « grande race politique, conservatrice et lentement progressiste, qui peuple de ses fières statues l'abbaye de Westminster [1]. » Ce sentiment lui inspira son volume *les Deux révolutions de l'Angleterre (1603-1688)*, adaptation ingénieuse, dans un cadre restreint, mais original, de deux œuvres maitresses de Guizot et de Macaulay, et dont on peut répéter ce qu'un juge délicat, Doudan, écrivait du premier livre de l'auteur : « L'érudition, le talent d'écrire et aussi l'imagination se sont rencontrés et se sont embrassés dans cette occasion. »

Sayous avait, depuis, projeté d'écrire une histoire intérieure de l'Angleterre depuis le commencement du XVIIIe siècle jusqu'au milieu du XIXe. Il en a rédigé et publié quelques fragments, entre lesquels je citerai celui qui a trait à la caricature considérée comme expression de l'opinion populaire chez nos voisins [2]. Une de ses dernières tristesses a été de penser que ce travail, dont il avait conçu trop tard le dessein, demeurerait inachevé.

(1) Telle est la définition qu'il donne de la nation anglaise, dans son article sur *Mallet du Pan et le coup d'État du 18 fructidor*.

(2) Les six chapitres consacrés à l'Angleterre moderne dans l'*Histoire générale* peuvent être considérés comme l'esquisse de son œuvre.

Dans un autre ordre d'idées, il mourut avec une espérance. Il n'avait jamais cessé de chercher la conciliation entre les deux groupes rivaux du protestantisme français. Ce fut lui qui, en 1896, amena les libéraux a conférer à Lyon avec les orthodoxes, et il revint de cette réunion avec la conviction que, si l'entente n'était pas faite, elle demeurait possible. Il n'avait pas renoncé aux études d'histoire religieuse; de là ses relations avec l'abbé de Broglie, chargé à l'Institut catholique de Paris du cours qu'il avait professé lui-même à Montauban. Il renseignait l'abbé sur l'islamisme, se faisait renseigner par lui sur le bouddhisme, tous deux tombant d'accord que c'était dans cette étude comparée des théologies que se trouvaient les preuves les plus rigoureuses de la vérité chrétienne.

Le gouvernement récompensa, en 1895, le professeur et l'écrivain, et le décora de la Légion d'honneur, à l'occasion du centenaire de l'École normale. C'était là, envers lui, un acte de stricte et honnête justice, car il n'avait pas été mêlé à la politique active et n'a jamais manifesté de ce côté la moindre ambition. Son tempérament, ses goûts affinés, les souvenirs de sa jeunesse, l'éloignaient des idées et des mœurs démocratiques. Enfant, il avait vu à l'œuvre le radicalisme genevois et se rappelait sa victoire comme une invasion de barbares. Libéral au vieux sens du mot, loyaliste d'instinct selon la formule anglaise, il habitait de préférence, par l'imagination, la période comprise entre 1815 et 1848 et se refaisait volontiers doctrinaire, romantique, philhellène; il regrettait à demi-voix que, depuis, notre pays eût rejeté, comme inutiles à son développement ultérieur, certaines forces traditionnelles dont ses études lui avaient fait apprécier, à Londres comme à Buda-Pesth, la haute utilité et la salutaire influence. Même dans ses spéculations politiques, il demeurait avant tout historien.

Jeune, il avait largement reçu ce que l'instruction n'eût

pu lui donner : l'éducation de l'exemple et de l'entourage. Il ne fuyait ni ne recherchait le monde, mais il y tenait avec aisance sa place. Dans ses relations, il alliait à une réserve instinctive, naturelle aux hommes qui font partie des minorités, une courtoisie unanimement appréciée. Sa parole était incisive et enjouée, toujours exempte d'acrimonie et de malveillance. Si distrait qu'il fût, il possédait un grand esprit d'observation, un jugement prompt et sûr, deux précieuses qualités dont il n'a jamais abusé. La délicatesse de ses sentiments lui rendait plus pénibles qu'à un autre certains mots prononcés devant lui ou certains procédés, mais elle lui interdisait aussi de se venger ou même de se plaindre.

Chez lui, il veillait avec une sollicitude toujours en éveil et souvent inquiète à l'éducation de ses enfants, et il a eu la consolation de voir ses trois fils entrer avec succès dans trois carrières où il avait paru en passant : celles du droit, de la théologie et des lettres. Son amitié était précieuse à ceux qui en ont eu le privilège. Je sais au moins trois hommes auxquels elle n'a jamais manqué : M. Belin, un magistrat digne de ce nom, démissionnaire de ses fonctions d'avocat général en 1880; M. Louis Léger, le professeur au Collège de France, comme lui un initiateur d'études nouvelles; M. René Lavollée, le brillant disciple de Le Play, seul présent, à côté des membres de sa famille, à ses lointaines funérailles, aux bords de la Méditerranée.

Sayous est mort prématurément à Nice, le 19 janvier 1898, d'un mal qui a, presque jusqu'au dernier moment, trompé la sollicitude des siens. Sa santé, depuis plusieurs années, n'était plus qu'intermittente. Il hâtait dans sa pensée le moment de sa retraite; il se voyait rentrant à Paris, y écrivant quelque beau livre, couronnement de son œuvre, qui lui vaudrait un siège à l'Académie des sciences morales. En 1897, divers symptômes ou accidents se produisirent,

qui changèrent d'une façon alarmante pour ses amis son attitude, sa physionomie, jusqu'au cours de ses pensées habituelles. C'est le commencement de la fin, lui échappa-t-il de me dire à propos de sa santé, au mois de juillet; et cependant, en octobre, il visitait encore la Belgique, il en rapportait quelques pages sur la peinture murale moderne dans ce pays, les dernières qu'il ait écrites. Bientôt après, il se sentit à bout de forces, il demanda un congé de trois mois et, à peine arrivé à Nice, il acceptait sa mise à la retraite, à laquelle il ne survécut que quelques semaines.

S'il n'y a pas eu de discours sur sa tombe, le bruit de sa fin a retenti douloureusement partout où il avait passé, à Genève comme à Besançon, à Buda-Pesth comme à Paris; et sa famille et ses collègues ont reçu de précieux témoignages de l'estime qu'il avait inspirée et des regrets qu'il a laissés. Il n'a pas réalisé, ai-je entendu dire, toutes les espérances que ses brillants débuts avaient fait concevoir. Sa réputation n'a point été égale à son talent, il faut l'admettre, mais c'est qu'il a eu moins l'ambition d'arriver que celle de marcher droit, tout en s'arrêtant souvent et en changeant d'occupation en route. S'il a dû, pour de très honorables motifs, interrompre sa carrière comme professeur, comme écrivain, il a eu la bonne fortune que Victor Cousin se souhaitait à lui-même, celle de construire un monument entouré de beaucoup d'épisodes. Le monument, — et je crois pouvoir le qualifier tel, parce qu'il n'avait pas de précédent en France, — c'est l'*Histoire des Hongrois*. Les épisodes, ainsi que l'atteste la liste de ses écrits, sont nombreux et touchent aux sujets les plus variés. Il en a été de l'homme comme du savant; au milieu des vicissitudes de sa vie, il a dû l'unité de sa physionomie à la fermeté de sa conscience et à la droiture de son caractère. C'en est assez pour lui valoir une place de choix dans la mémoire de tous ceux qui l'ont connu.

BIBLIOGRAPHIE

I.

Histoire de la Hongrie et de l'Europe orientale.

La Hongrie et les partis magyars depuis la guerre. — *Revue des Deux Mondes*, 1er juin 1872.

La poésie populaire hongroise pendant la guerre de 1848-1849. — *Revue des Deux Mondes*, 15 août 1872.

Histoire des Hongrois et de leur littérature politique, de 1790 à 1815. — Paris, 1872, in-12.

L'établissement de la Réforme en Hongrie. — *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, t. XXII (1873). (Lu à l'assemblée générale de la Société, le 29 avril.)

Musées ethnographiques de Copenhague et de Moscou et cartes ethnographiques de Russie et de Sibérie. — *Bulletin de la Société de géographie*, février 1874.

Les origines et l'époque païenne de l'histoire des Hongrois. — Paris, 1874, 128 p.

L'invasion des Mongols en Hongrie dans les années 1241 et 1242. — *Comptes rendus de l'Académie des scienees morales et politiques*, t. CIV (1875).

Les relations de la France avec les princes de Transylvanie pendant la guerre de Trente ans. — *Comptes rendus de l'Académie des siences morales et politiques*, t. CIV (1875).

Les pasteurs hongrois et les galères de Naples (1674-1676). — *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, t. XXIV (1875).

L'état présent et l'avenir de la Hongrie. — *Revue des Deux Mondes*, 1er avril 1876.

Les rois capétiens de Hongrie (1301-1382). — *Comptes rendus de l'Académie des sciences morales et politiques*, t. CVI (1876).

La politique et les guerres de Mathias Corvin. — *Comptes rendus de l'Académie des sciences morales et politiques*, t. CVI (1876).

Histoire générale des Hongrois. — Paris, 1877, 2 vol. in-8.

La Hongrie et la ligue de Cambrai. — *Comptes rendus de l'Académie des sciences morales et politiques*, t. CXX (1883).

Les études slaves en France : Louis Léger. — *Bibliothèque universelle et Revue suisse*, septembre 1885.

L'exposition Marie-Thérèse, souvenirs d'un voyage récent. — *Mémoires de l'Académie de Besançon*, an. 1888.

Un voyage à Buda-Pesth. — *Bibliothèque universelle et Revue suisse*, mars 1889.

Xavier Marmier voyageur dans l'Europe méridionale. — *Mémoires de l'Académie de Besançon*, an. 1891.

Mada'ch, poète hongrois, et sa *Tragédie humaine*. — *Revue chrétienne*, octobre 1894.

Un poète hongrois. Petœfi. — *Bibliothèque universelle et Revue suisse*, août 1895.

Les Magyars à la veille de leur exposition millénaire. — *Annales de géographie*, avril 1896.

L'exposition du millénaire hongrois. — *Revue de Paris*, 1er août 1896.

Arany, poète national hongrois. — *Revue chrétienne*, février 1893.

La Hongrie, son développement national. La Réforme. — *Histoire générale* (de Lavisse et Rambaud), t. IV, chap. XVI.

La Hongrie et la Transylvanie, du dernier Zapolya au premier Rakoczy (1566-1648). — *Histoire générale* (id.), t. V, chap. XIX.

La Hongrie entre les Turcs et l'Autriche (1648-1715). — *Histoire générale* (id.), t. VI, chap. XVI.

La Hongrie et la Transylvanie (1715-1790). — *Histoire générale* (id.), t. VII, chap. XX.

La Hongrie, de 1790 à 1814. — *Histoire générale* (id.), t. IX, chap. XX.

Les Hongrois, de 1815 à 1847. — *Histoire générale* (id.), t. X, chap. XVII (§ 3).

Articles sur l'Autriche-Hongrie dans la Grande Encyclopédie.

Aba.	André II.	Apponyi.
Académie hongroise	— III.	Arany.
Almasy.	Anne de Hongrie.	Arpad.
Alvinczy.	Apaczai.	Attila.
André Ier.	Apaffi.	Baes.

II.

Histoire d'Angleterre.

Les prisonniers anglais au XVIIIe siècle. — *Bibliothèque universelle et Revue suisse*, mai 1882.

Les deux révolutions d'Angleterre. — Paris, 1888, 1 vol. in-8 (dans la collection de la Bibliothèque d'histoire illustrée).

Les causes parlementaires et judiciaires de la révolution d'Angleterre sous le règne de Jacques I[er]. — *Comptes rendus de l'Académie des sciences morales et politiques*, t. CXLIII (1895).

Un sermon anglican et une crise européenne. — *Bibliothèque universelle et Revue suisse*, mars 1896.

La caricature anglaise au temps de la Révolution française et de Napoléon. — *Bibliothèque universelle et Revue suisse*, juin 1896.

Le procès de Sacheverell et la paix d'Utrecht. — *Comptes rendus de l'Académie des sciences morales et politiques*, t. CXLV (1896).

Les discours de Sheridan au temps du Directoire et de Napoléon. — *Comptes rendus de l'Académie des sciences morales et politiques*, t. CXLVI (1897).

Le ministère Robert Peel et le *Punch*. — *Bibliothèque universelle et Revue suisse*, novembre 1897.

L'Angleterre. Les derniers Stuarts et Guillaume III (1670-1714). — *Histoire générale* (de Lavisse et Rambaud), t. VI, chap. XI.

L'Angleterre sous les trois premiers Georges (1714-1784). — *Histoire générale* (id.), t. VII, chap. XVIII.

L'Angleterre, de 1784 à 1799. — *Histoire générale* (id.), t. VIII, chap. XV.

L'Angleterre, de 1800 à 1813. — *Histoire générale* (id.), t. IX, chap. XVIII.

L'Angleterre, de 1814 à 1848. — *Histoire générale* (id.), t. X, chap. XIV.

L'Angleterre de 1848 à 1870. — *Histoire générale* (id.), t. XI, chap. X.

III.

Histoire du moyen âge.

Sienne. — Étude lue à la conférence du Rez-de-Chaussée, le 5 février 1863.

De Epistolis sive sancti Bonifacii sive ad sanctum Bonifacium. (Thèse pour le doctorat ès lettres.) — Paris, 1866.

La France sous saint Louis, d'après la poésie nationale. (Thèse pour le doctorat ès lettres.) — Paris, 1866.

Le voyage de Ruy Gonzalès de Clavijo à la cour de Tamerlan (1403-1406). — *Bulletin de la Société de géographie*, mars 1878 (séance du 5 décembre 1877).

La France, pays peu connu (château de Coucy, château de Loches, abbaye de Moissac). — *Bibliothèque universelle et Revue suisse*, septembre 1883.

Les Bulgares, les croisés français de Constantinople et Innocent III. — *Comptes rendus de l'Académie des sciences morales et politiques*, t. CXXVI (1886).

Villehardouin. — Du caractère morale de sa chronique. — *Comptes rendus de l'Académie des sciences morales et politiques*, t. CXXV (1886). Ce travail a été également imprimé dans le Recueil de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Montauban, année 1886.

La croisade de Constantinople. — *Bibliothèque universelle et Revue suisse*, mars-mai 1887.

La France, pays peu connu. Églises romanes du Rhône inférieur. — *Bibliothèque universelle et Revue suisse*, août 1889.

Dante Alighieri, sa patrie et son gibelinisme (Fragment d'un cours sur l'histoire de Florence, fait à l'Université de Besançon). — *Revue chrétienne*, avril 1896.

IV.

Histoire et polémique religieuses.

Influence de la doctrine de la justification par la foi sur les caractères et les sociétés à partir du XVI[e] siècle. — *Revue chrétienne*, mai 1874.

Le régime synodal et la conscience protestante. — Fontainebleau, 1875, 16 pages.

Le christianisme de Bacon, ses apologistes et ses adversaires. (Thèse pour le baccalauréat en théologie.) — Montauban, 1877, 42 pages.

Jésus-Christ d'après Mahomet, ou les notions et les doctrines musulmanes sur le christianisme. — Paris et Leipzig, 1880, 92 pages.

De Tauroboliis apud gentes tempore crescentis Ecclesiæ. (Thèse pour la licence en théologie.) — Montalbani, 1880, 30 pages. Ce travail a paru en français dans la *Revue de l'histoire des religions*, septembre-octobre 1887.

Théologiens et philosophes musulmans, VIII[e] et IX[e] siècles. — *Bibliothèque universelle et Revue suisse*, septembre-octobre 1880.

Les déistes anglais et le christianisme, principalement depuis Toland jusqu'à Chubb (1696-1738). (Thèse pour le doctorat en théologie.) — Paris, 1882, in-8, 211 pages.

Essai sur l'histoire de la religion romaine pendant les guerres puniques. — *Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux*, 2e fascicule, 1887.

Les idées musulmanes sur le christianisme. — *Bibliothèque universelle et Revue suisse*, juillet 1888.

Le christianisme du moyen âge et la poésie de M. Leconte de Lisle. — *Revue chrétienne*, 1888.

Études sur la religion romaine et le moyen âge oriental. — Paris, 1889, 1 vol. in-8.

Le Synode national nécessaire et possible. — *Revue chrétienne*, février 1894.

Encyclopédie des sciences religieuses. — Art. *Antoine Court*. — *Hongrie*.

V.

Divers.

Discours prononcé à la distribution des prix du lycée Charlemagne (1873).

Les habitants d'une maison centrale. — *Bibliothèque universelle et Revue suisse*, septembre 1881.

Le général G.-H. Dufour. Notice biographique publiée par les soins du comité du monument Dufour. — Genève, 1881, in-12.

Le peintre des déclassés (Jules Vallès). — *Bibliothèque universelle et Revue suisse*, octobre 1882.

Les idées dramatiques en France avant la grande éclosion romantique (1816-1826). — *Bibliothèque universelle et Revue suisse*, septembre 1884.

Mallet du Pan et le coup d'État de fructidor. — *Bibliothèque universelle et Revue suisse*, décembre 1884.

La police à Paris. — *Bibliothèque universelle et Revue suisse*, mars 1885.

Notice sur Ch. Braun. — *Mémoires de l'Académie de Besançon*, année 1887.

Fustel de Coulanges. — Discours prononcé à la séance de rentrée des Facultés de Besançon, le 5 novembre 1890.

Les deux frères Augustin et Amédée Thierry à Vesoul et à Luxeuil. — *Mémoires de l'Académie de Besançon*, 1891.

Une récente histoire du Parlement de Franche-Comté. — *Mémoires de l'Académie de Besançon*, année 1893.

Dürer et Holbein portraitistes. — *Bibliothèque universelle et Revue suisse*, août 1894.

Trois petits poèmes de M. Édouard Grenier. — ***Mémoires de la Société d'Émulation du Doubs***, année 1894.

Articles bibliographiques dans la *Revue historique* (t. I, XXIV, XXV), la *Revue critique* (années 1870, t. I; 1872, t. I et II; 1873, t. I et II; 1875, t. I), la *Revue d'histoire diplomatique*. — Collaboration au *Journal de Genève*, au *Signal*, à la *Vie nouvelle* (de Montbéliard), etc.

L'ARCHEVÊQUE

JEAN IV DE LA ROCHETAILLÉE

Par M. le Dr J. MEYNIER

MEMBRE RÉSIDANT

(Séance du 12 mai 1898)

Adossé à la ville de Lyon comme un rempart, le rocher de Pierrescise ou de Rochetaillée servait autrefois d'assise à un château qui a été une prison d'État aux XVIe et XVIIe siècles. *Petrascissa* était ainsi nommée parce qu'Agrippa la fit tailler pour le passage d'une de ses quatre voies militaires, celle de Lyon au Rhin.

C'est à l'ombre de la forteresse de Rochetaillée, dans une humble chaumière, que naquit, sur la fin du XIVe siècle, un pauvre enfant qui devait atteindre aux sommets de la grande hiérarchie catholique. Jean de Pierrescise (1) ou de la Rochetaillée, après avoir débuté dans l'Église comme enfant de chœur de la primatiale de Lyon, devait s'élever successivement, par son mérite, aux premières dignités ecclésiastiques. Official de Rouen, puis patriarche de Constantinople et évêque commendataire de Genève, évêque de

---

(1) C'est le nom que Thourel lui donne dans son *Histoire de Genève*, t. I, p. 208-209. — Du reste, les noms de Pierrescise et de Rochetaillée ne sont que deux traductions différentes de *Petrascissa*.

Paris, archevêque de Rouen, cardinal du titre de Saint-Laurent *in Lucina* et vice-chancelier de l'Église romaine, il mourut archevêque de Besançon et légat du souverain pontife à Bologne.

Jean de la Rochetaillée fut appelé à l'évêché de Genève, le 23 septembre 1418, par une bulle de Martin V qui lui confiait la commende, soit administration viagère, au spirituel et au temporel, de ce siège, en vertu du droit de réserve dont la difficulté des temps, particulièrement depuis la lutte entre le sacerdoce et l'empire, avait contraint les souverains pontifes à s'armer.

« Pour bien comprendre cette nomination, écrit un historien genevois (1), il faut savoir que, dans les premiers siècles qui suivirent l'adoption de la religion chrétienne par les empereurs romains, et la translation du siège impérial à Constantinople, l'évêque de cette ville fut fait exarque, puis patriarche, ce qui lui donnait suprématie sur une partie des églises d'Orient. Lorsque les croisades eurent placé des latins sur une partie des sièges épiscopaux d'Orient, le patriarcat de Constantinople fut reconnu par l'Église d'Orient pour la première dignité après celle du pape (2). Lorsque les revers des croisés eurent fait retomber ces sièges aux mains des infidèles ou des schismatiques, Rome ne voulut pas renoncer à une occasion de conférer des titres et des dignités, ces dignités ne fussent-elles que purement honorifiques, sans charge d'âmes et même sans bénéfice. Et lorsque les choses en furent venues au point que le patriarche nominal de Constantinople étant mort, le seul chanoine titulaire qui restât de cette église se fût cru en droit de nommer un successeur au prélat

---

(1) Ed. Mallet, *Mém. hist. sur l'élection des évêques de Genève*, in *Mém. et Doc.* publ. par la Soc. d'hist. et d'arch. de Genève, t. II (1843), p. 162-164.

(2) 4e concile de Latran (1215), canon 5; ou c. 23, X, *De privilegiis* (5, 33).

décédé, Benoît XI.... se réserva le droit de nommer à ces dignités (1).

« Ces patriarches *in partibus* ne tirant pas de revenus d'une église dont ils n'étaient pas en possession, on cherchait à leur donner quelque autre bénéfice plus réel. Cependant, les principes de l'Église ne permettant pas d'avoir en propre deux bénéfices avec charge d'âmes, le nouveau bénéfice était donné en *commende*....

« Dans les articles de réforme qu'il avait donnés au concile de Constance, le 21 mars précédent, Martin V s'était formellement réservé le droit de donner une église métropolitaine ou épiscopale en commende à un cardinal ou patriarche qui n'aurait pas suffisamment de quoi subsister. Or, comme Jean de Rochetaillée, fils d'un paysan lyonnais, par conséquent sans fortune personnelle, n'avait pas de quoi soutenir la position que lui avait faite le rang élevé auquel il était parvenu dans l'Église, le pape lui accorda la commende viagère de Genève, *ecclesiam Gebennensem, quoad vixerit, regendam auctoritate apostolica commendavimus* (2). »

Le court passage de Jean de la Rochetaillée à l'évêché de Genève (1418-1422) a été marqué par un acte qui devait avoir une grande influence sur les destinées futures de la ville. C'est à lui, en effet, qu'elle doit la bulle d'érection de son Université, que ces dernières années ont vue renaître. Un jeune professeur de cette grande école, M. Charles Borgeaud, a retrouvé naguère ce document, dans un formulaire manuscrit du xve siècle (3), provenant de la cour pontificale, qui se trouve actuellement aux archives d'État de Hanovre. Le directeur de ce dépôt, M. le docteur

---

(1) Extr. Comm., c. 3, *De electione* (1, 3).

(2) V., aux Pièces justificatives du mémoire cité d'Édouard Mallet, le n° VIII.

(3) Recueil de modèles d'actes publics, en l'espèce, de brefs pontificaux.

Doebner, a bien voulu l'autoriser à le reproduire. M. Borgeaud, qui publie, en ce moment, un ouvrage très intéressant, « L'Université de Genève et son histoire, » a usé, à notre égard, du même procédé gracieux, et nous a donné communication de l'annexe de son travail qui reproduit la bulle de Martin V, sa traduction en français, et les commentaires qu'il a jugés utiles à l'intelligence de cette pièce.

M. Borgeaud rappelle « que la notion moderne de l'Université à quatre facultés était étrangère au moyen âge. Dans le langage scolaire, le mot *universitas* s'appliquait originairement à la corporation des maîtres et des écoliers, associés pour se livrer à une discipline telle que les arts libéraux, la théologie, la médecine ou le droit, et le mot de *facultas* au genre d'études ainsi déterminé. Une haute école s'appelait *studium generale*, et le qualificatif indiquait que les grades qu'elle pouvait conférer avaient une valeur internationale, étaient reconnus dans toute la chrétienté, nullement qu'on y cultivait tous les genres d'études supérieures (1). Paris, où florissaient, côte à côte, l'enseignement des arts et celui de la théologie et du droit canon, n'avait pas d'école de droit civil. Bologne n'eut pas de faculté de théologie avant 1360; ce fut, à l'origine, une Université de l'un et l'autre droit exclusivement (*studium generale in utroque jure*), tandis que Salerne et Montpellier, par exemple, étaient des Universités de médecine. L'établissement qu'il s'agissait de fonder à Genève, au commencement du XV[e] siècle, était un *studium generale in artibus*, une Université des arts (2).... »

Cette université fut créée sur le modèle de celle de Paris; la bulle de Martin V l'ordonnait ainsi : « Nous sta-

---

(1) Le *studium generale* était ce qu'on appela plus tard en France l'*universitas famosa*, aux gradués de laquelle le concile de Bâle (session 31, chap. III) avait accordé des droits célèbres qui furent confirmés par la Pragmatique Sanction de 1438 (titre IV, chap. II).

(2) Ch. Borgeaud, *loc. cit.*, p. 11.

tuons et nous ordonnons que.... les docteurs, lecteurs et étudiants seront tenus d'observer, selon la coutume de l'Université de Paris, les règlements relatifs à l'exercice de la maîtrise dans la.... faculté des arts...., ainsi que les pratiques, formes, ordonnances et statuts rituels qui ont été jusqu'ici de tradition dans cette université (1). » Le grand pape leur assurait « la jouissance et le bénéfice.... des privilèges, libertés, indulgences et immunités qui ont été soit expressément concédés par le siège apostolique aux maîtres, lecteurs et écoliers de ladite faculté, à Paris ou ailleurs, soit consacrés par le droit et la coutume (2). »

Jean de la Rochetaillée ne devait pas présider à l'exécution des prescriptions de Martin V. Il fut transféré à l'évêché de Paris, au commencement de l'année 1422, tandis que Jean de Courtecuisse, son successeur, échangeait contre le siège de Genève celui de la capitale française, dont le mauvais vouloir des Anglais lui rendait le séjour impossible. Henri V d'Angleterre, alors maître de la place, s'était opposé à l'installation de l'ancien aumônier de Charles VI, et l'avait contraint à chercher un asile derrière les murs de l'abbaye de Saint-Germain des Prés.

Martin V, qui avait été à même d'apprécier les grandes qualités de Jean de la Rochetaillée, avait jugé ce prélat capable d'occuper dignement le siège épiscopal de Paris dans les circonstances difficiles au milieu desquelles se

---

(1).... *Statuentes pariter et ordinantes quod.... docentes nec non legentes, audientes et supposita hujusmodi quoad exercicium licencie in facultate.... artium...., nec non circa singula illam contingentia modum et formam ad ordinaciones et statuta super ritibus in studio Parisiensi hactenus usui tradita observare debeant et teneantur....* »

(2).... *Ipsique omnes et singuli eciam privilegiis, libertatibus, indulgenciis et immunitatibus quibuslibet magistris, legentibus et scolaribus in dicta facultate Parisiis commorantibus per sedem apostolicam prædictam aut alias quocumque concessis, seu alias de jure vel consuetudine debitis gaudeant in omnibus pariter et utantur.* V. Ch. Borgeaud, *loc. cit.* Pr., p. 3.

trouvait alors la France. Étranger, en quelque sorte [1], au pays que se disputaient alors Valois et Plantagenets, il semblait, d'ailleurs, qu'il devait lui être plus facile qu'à Jean de Courtecuisse d'observer, entre les deux partis, la neutralité qui convenait aux intérêts spirituels dont il avait la garde.

Cette neutralité, il ne s'en départit guère, bien que le savant abbé Lebeuf l'accuse, dans son *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, d'avoir pactisé avec les envahisseurs. « Vers l'an 1425, écrit le chanoine d'Auxerre, Jean de la Rochetaillée (il était lors archevêque de Rouen) [2]...., et Pierre Cauchon, évêque de Beauvais, qui étaient du parti de Henri VI, roi d'Angleterre, profitèrent des dépouilles des fidèles serviteurs du roi Charles VII. Henri leur fit présent, à chacun d'eux, d'un hôtel situé à Saint-Cloud. Le premier eut la maison et l'héritage qui, après Jean Tarenne, avaient été possédés par Jean de Resti, chevalier. Il est dit que ce fut pour ses gages fixés à mille livres, sans désigner la charge. Il est certain au reste que cet évêque fut administrateur de l'évêché de Paris [3]. »

On sait que l'abbé Lebeuf n'était pas très assuré des sources auxquelles il avait puisé ces renseignements. Ce qui prouverait qu'il avait de bonnes raisons pour en douter, c'est qu'il écrit ailleurs : « Quelques évêques ont eu à Vanves un hôtel ou maison aux xive et xve siècles, mais on ignore si elle était seigneuriale. Celle qui fut donnée, avec d'autres biens du même lieu, en 1423, par le roi d'Angleterre Henri VI, qui se disait roi de France, à

---

(1) Lyon n'a été réuni qu'en 1312, par Philippe le Bel. Les Lyonnais se considérèrent encore pendant longtemps comme Bourguignons et Impériaux.

(2) Il occupa le siège de Rouen du 27 septembre 1423 au mois d'octobre 1429. V. Lalanne.

[illegible]euf, *loc. cit.*, nouv. édit. (1883), t. III, p. 34.

Jean de la Rochetaillée, cardinal (1) archevêque de Rouen, pour tenir lieu de la somme de mille livres à lui due pour ses gages, venait de Jean et Simon Tarenne, attachés à Charles VII, auxquels ce prince l'avait ôtée (2). » Ainsi, notre historien n'a même pu savoir au juste dans quel lieu était cette fameuse maison et à quelle date précise elle fut donnée. Il est inutile d'insister, d'autant plus que, si elle représentait les gages de Jean de la Rochetaillée, c'est-à-dire une chose due, le célèbre prélat ne pouvait être mis en cause.

Jean de la Rochetaillée conserva, sur le siège de Paris, le titre de patriarche de Constantinople. Du moins, Monstrelet le lui donne-t-il, dans son récit des funérailles du roi Charles VI, auxquelles il présida les 10 et 11 novembre 1422. « Le patriarche de Constantinople, dit-il, célébra la messe (à Notre-Dame de Paris). » Le corps fut conduit à l'abbaye de Saint-Denis, où devait avoir lieu l'inhumation. Le chroniqueur dit encore, à ce sujet, qu'après le service, qui eut lieu à l'abbaye le lendemain, lorsque le roi eut été descendu près de ses prédécesseurs, le patriarche de Constantinople donna la bénédiction (3).

Jean de la Rochetaillée a été élevé au cardinalat, le 24 mai 1426, en même temps que deux autres prélats français, Louis d'Allemant, archevêque d'Arles (4), et Raymond Mairose, évêque de Castres. Martin V avait fait précéder la promulgation de la création de dix nouveaux cardinaux de la publication d'une constitution, où il énumérait les qualités requises par leur haute situation et qu'il résumait

---

(1) Il ne le fut qu'en 1426.

(2) Lebeuf, *ibid.*

(3) *Chronique*, chap. CCLIX.

(4) Louis d'Allemant appartenait à la famille des seigneurs d'Arbent en Bugey. Il avait été chanoine de Lyon, puis évêque de Maguelonne, avant d'occuper le siège d'Arles. Il se distinguait par l'austérité de sa vie. Clément VII le déclara bienheureux et autorisa son culte dans le diocèse d'Arles.

dans l'esprit de piété, de justice et d'humilité joint à une noble indépendance.

C'est en 1429 que le cardinal de la Rochetaillée fut appelé au siège métropolitain de Besançon. Appelé est bien le mot : le clergé de l'Église de Besançon, « qui avoit besoin d'un prélat d'une grande autorité pour terminer les différents qui s'étoient élevés sous (l'archevêque) Thiébaud de Rougemont, postula, après sa mort, Jean de la Rochetaillée ; et pour mettre son droit d'élection à couvert de la réserve des bénéfices vacants par le décès des cardinaux et (des prélats) à la cour de Rome, il demanda au pape un indult contre cette réserve (1). » Il obtint cet indult par bref en date du 28 mai 1429. Ce bref « porte que le pape, ne voulant pas que la provision de ce cardinal puisse préjudicier au droit d'élection, en vertu des réserves il ordonne que, nonobstant icelles, la vacance arrivant par la mort du cardinal de la Rochetaillée, l'Église de Besançon pourroit élire ou postuler une personne capable conformément aux canons (2). »

Lorsque Jean de la Rochetaillée monta sur le siège métropolitain de Besançon, le concile de Bâle, dont le futur théâtre était dans sa province ecclésiastique (3), allait s'ouvrir. Élevé à l'école de Martin V et, comme lui, partisan de l'autorité, il devait mettre à profit la tenue de cette assemblée pour s'y plaindre « des entreprises des citoyens (de Besançon) sur les droits de son église » et demander contre eux « une assistance qui lui fut accordée. » En effet, « les Pères du concile écrivirent à l'Empereur, le 12 août 1434, qu'ils voyoient ces entreprises avec peine et douleur...., et qu'ils prioient Sa Majesté impériale d'interposer son autorité pour mettre fin à cette affaire. Ainsi, sur les

(1) Dunod, *Egl. Bes.*, t. I, p. 245.
(2) Id., *ibid.*, p. 254.
(3) Avant le Concordat du 15 juillet 1801, les évêques de Bâle et de Lausanne étaient suffragants de l'archevêque de Besançon.

ordres de l'Empereur, et dans la crainte de quelque nouvel interdit qui seroit soutenu par le concile, les citoyens (de Besançon) entrèrent en composition et firent un traité avec l'archevêque et le chapitre métropolitain le 10 juin de l'an 1435 (1).... »

Plusieurs dignitaires ecclésiastiques et laïques prirent part à la conclusion de ce traité et apposèrent leurs sceaux à l'instrument de paix. « Le concile de Basle l'approuva en la même année 1435, et commit, pour veiller à son exécution, l'évêque de Genève, l'abbé de Saint-Claude et l'official de Lyon.... Ce traité ramena les choses à l'état ancien, car il s'éloigne peu de la charte de l'empereur Henri VI (2). » Les citoyens de Besançon devaient regagner bientôt, par la faveur des successeurs de l'empereur Sigismond, ce qu'ils croyaient avoir perdu dans le traité de 1435, et bien au delà. On vit, dans la suite, l'archevêque de Besançon ne conserver de prince du Saint-Empire que le nom, alors que Besançon en avait la réalité, sous le titre de ville impériale et libre (*civitas imperialis libera*), se gouvernant et s'administrant elle-même et députant à la diète (3). On sait aujourd'hui, par les travaux de Castan, ce qu'il faut penser de tout cela. La commune de Besançon n'est pas née, à jour fixe, de la volonté d'un souverain ou d'un autre; elle est, comme celle de beaucoup d'autres cités gallo-romaines, le résultat lent et spontané du souvenir d'anciennes libertés et des progrès de la culture intellectuelle et de l'aisance des citoyens (4).

Jean de la Rochetaillée « fonda son anniversaire à Saint-

(1) Dunod, *ibid.*, p. 245-246.

(2) Id., *ibid.*, p. 250. — Dans sa remarquable thèse sur les *Origines de la commune de Besançon*, A. Castan a démontré la fausseté de ce diplôme, dit la *Sentence de Mayence*, qu'on faisait remonter à l'année 1190, et a pu fixer la date précise (1289) de sa fabrication.

(3) V. Dunod, *loc. cit.*, p. 250-251.

(4) V. les *Origines de la commune de Besançon*, par Auguste Castan, in *Mém. Soc. Emul. du Doubs*, IIIe sér., t. III (1858), p. 183-382.

Jean et à Saint-Etienne en 1435, et mourut, dans sa légation de Bologne, le 24 mars 1437. Son corps fut apporté à Lyon et inhumé dans la nef de la cathédrale, suivant qu'il l'avoit ordonné. Il avoit aussi fondé dans la cathédrale de Saint-Jean (de Besançon) une messe quotidienne, appelée la messe des enfants de chœur, parce que ces enfants la répondoient. Elle se disoit, après matines, à l'autel de Notre-Dame, aujourd'hui du Saint-Suaire, où le prélat fondateur avoit fait placer une représentation de l'Annonciation, sous laquelle étoient ses armes (1). »

Après sa mort, le doyen de l'église métropolitaine, en qualité d'administrateur spirituel pendant la vacance du siège, défendit à l'official, au vicaire général et au chancelier de l'archevêque défunt de continuer leurs fonctions, et ordonna qu'on lui remît le sceau de l'archevêché. Il saisit, en son nom et au nom du chapitre, les revenus de l'archevêché, en vue des legs, des dettes et des réparations dont la succession du défunt était chargée. De son côté, le chapitre, qui avait l'administration du temporel, en l'absence du chambrier, commit Jean de la Roche aux offices de *régale* et de juge de Bregille et de Velotte (2).

Le chapitre s'apprêtait alors à affirmer de nouveau son droit d'élire l'archevêque et commençait, contre les prétentions du Saint-Siège, une campagne qui devait se terminer par une nouvelle transaction.

---

(1) V. Dunod, *loc. cit.*, p. 254.

(2) V. id., *ibid.*, p. 256. — Le *régale* ou *juge de la régalie* recevait les appels de toutes les juridictions de Besançon. Il était nommé par l'archevêque ou le chapitre, en tant que représentants des droits du Saint-Empire.

DES

INDEMNITÉS PÉCUNIAIRES

EN CAS D'ACCIDENT

Par M. Maurice CHIPON

ASSOCIÉ RÉSIDANT

(Séance du 16 juin 1898)

Dans une étude sur « les Suicides par misère à Paris, » parue dans la *Revue des Deux Mondes* (1), l'auteur dit : « La situation de l'ouvrier blessé dans son travail, congédié par son patron à cause de sa blessure, et ne pouvant obtenir d'indemnité, est aussi triste que celle de l'ouvrier épileptique ou phtisique. Après seize ans de discussion, les Chambres viennent enfin de voter une loi pour venir à son secours. Avant cette loi, dans bien des cas, l'ouvrier blessé, devenu impropre à tout travail, ne pouvant obtenir d'indemnité, tombait dans une affreuse misère et se tuait souvent de désespoir. »

A l'appui de cette observation l'article cite deux suicides : le premier, d'un garçon de magasin qui eut le bras brisé par la chute d'un lustre ; le second, d'un ouvrier brûlé par l'explosion d'une mine; incapables l'un et l'autre de tra-

---

(1) Livraison du 1er mai 1898.

vailler, il n'ont vu que la mort pour échapper à la misère. Si ces deux faits sont vrais, et il n'est pas de motif de douter de leur exactitude, ils sont peu probants, car un lustre appartient toujours à un propriétaire responsable de sa chute, une mine ne fait pas explosion sans la direction d'un entrepreneur ou d'un concessionnaire, et il n'est pas démontré que ces deux victimes se soient vu refuser une indemnité. De plus, en pratique et au regard de l'ouvrier blessé, la loi qui vient *enfin* d'être votée ne constitue ni une innovation ni une amélioration bien appréciables ; le droit qu'elle proclame au profit des victimes d'accidents est depuis longtemps sanctionné par la jurisprudence sous forme de responsabilité. Et pour prouver l'extension donnée par les tribunaux à l'obligation du patron de veiller à la sécurité de ses employés, il suffit de citer cette formule devenue un axiome : que le maître doit garantir son ouvrier contre sa propre imprudence, et de prendre entre mille un exemple de son application. Il y a treize ans, un tribunal condamnait une compagnie de chemin de fer à payer une forte indemnité à un ouvrier qui avait eu la jambe coupée en traversant la voie devant une locomotive en mouvement : les magistrats relevaient, comme faute engageant la responsabilité de la compagnie, de munir ses machines *d'abris trop considérables* qui empêchent les mécaniciens de voir ce qui se passe devant leur machine. Et six semaines plus tard, devant les mêmes juges, un mécanicien de la même compagnie, qui avait perdu un œil brûlé par une escarbille enflammée venant de la cheminée de sa locomotive, obtenait aussi une indemnité, par cette raison que la compagnie était en faute de ne pas munir ses machines *d'abris suffisants* pour protéger les mécaniciens. Par une circonstance assez piquante, dans les deux cas la machine incriminée était la même. Aussi peut-on affirmer que sont extrêmement rares les ouvriers blessés qui ne reçoivent pas d'indemnité.

Sans prétendre faire ici œuvre de critique, de législation ni même de statistique proprement dite, n'est-il pas intéressant de rechercher l'influence qu'ont eue ces indemnités sur le sort de ceux qui les ont obtenues? de voir si le but proposé a été atteint?

Les éléments dont j'ai disposé pour faire cette sorte d'enquête sont quatre-vingt-seize cas répartis de 1880 à 1897, soit une moyenne de cinq par an, tous dans nos trois départements de Franche-Comté. Et la plupart sont des accidents de la grande industrie, celle des chemins de fer. Cette particularité offre l'avantage de nous mettre en présence d'un débiteur solvable qui a dû réparer tout le dommage éprouvé. Souvent l'indemnité mettait la victime dans une situation supérieure à celle qu'elle aurait pu normalement espérer par son travail. L'exemple le plus frappant est celui d'un mécanicien qui perdit un œil; cette infirmité le rendait impropre au service des trains; s'il eût continué à conduire des locomotives, il eût à sa retraite été titulaire d'une pension de 900 fr., et jusque-là sa solde annuelle, y compris les remises sur l'économie de combustible, pouvait progressivement monter de 2,000 à 3,500 fr.; il avait environ quinze ans de service à faire avant sa retraite. La compagnie du chemin de fer lui offrit l'emploi de mécanicien d'une machine fixe, avec la solde du cadre des mécaniciens de locomotive et les augmentations successives; quinze ans plus tard, il avait droit à une retraite de 900 fr., et la seule perte qu'il éprouvait était de ne pas bénéficier d'économie de combustible. Son service était moins rude et diminuait les chances de maladie et d'altération de santé. Il refusa et plaida : la cour lui alloua un capital de dix mille francs et une rente viagére de mille francs. C'était une fortune; avec le capital on monta un petit commerce, ce rêve de toutes les victimes d'accidents, c'est-à-dire une épicerie avec un débit sur le comptoir, dont le propriétaire devint le principal client, et au bout

de peu de mois la faillite était déclarée. Tout fut vendu, la pension viagère exploitée par les créanciers, et aujourd'hui ce père de famille, jadis employé laborieux et rangé, a contracté, grâce à cette fortune, des habitudes d'intempérance et de paresse qui laissent sa famille dans un dénuement complet.

Navrante aussi l'histoire des six mille francs de cette jeune veuve de vingt-trois ans, ayant un enfant de dix-huit mois; ils furent employés à l'acquisition d'un fonds de logeuse en garni, dont l'exploitation trop largement comprise fit échouer la mère en police correctionnelle et le fils aux enfants assistés.

Une autre veuve, elle avait près de quarante ans et une fille unique de dix-sept ans, emploie l'allocation qu'elle reçoit à des orgies avec les voisins et les amis, puis, le dernier écu disparu, ces deux femmes ne peuvent renoncer à la vie de débauche. Elles avaient refusé un poste de garde-barrière qui leur aurait permis de continuer leur vie honnête, aux appointements de 70 fr. par mois, plus le logement et un petit jardin; le mari gagnait 105 fr. par mois.

Un jeune homme de vingt-sept ans est tué dans une manœuvre de gare. Il vivait avec sa mère et ses deux sœurs; l'argent qu'elle reçoivent doit faire trouver des gendres. On court les bals pour les découvrir, on fait des toilettes pour les allécher, et quand l'escarcelle est vide, il n'y avait point de maris, mais des amants.

Je pourrais continuer et citer près de soixante exemples, ce serait fastidieux tellement c'est monotone : gaspillage effréné d'argent, ivrognerie et paresse quand ce n'est pas pis, résultat nul.

Si la réparation du préjudice éprouvé consiste en une rente viagère, nous ne constatons pas de différence bien sensible. Ce mode d'indemnité est toujours une déception; au lieu d'une somme importante qui représente des jouis-

sances escomptées d'avance, il faut se contenter d'une allocation peu importante, renouvelée, il est vrai, quatre fois par an, mais insuffisante pour se donner du superflu. Alors, que de moyens pour transformer cette rente en capital, et que de gens autour de cette famille pour acquérir plus ou moins honnêtement cette rente!

Un fait s'impose à une observation attentive : rien ne ressemble plus à la rente viagère accordée à la suite des accidents de travail, que la pension de retraite obtenue pour ancienneté de travail, et tandis que la première n'atteint que dans des proportions minimes le but proposé, la seconde est employée dans son intégralité à faire vivre l'ouvrier et sa famille, et on remarque encore que toutes les fois que la victime d'un accident de travail a eu la sagesse d'économiser sur son salaire avant de bénéficier d'une rente viagère, il est peu soucieux de ménager les ressources de sa pension.

Autre fait non moins digne d'attention : si l'ouvrier blessé ou sa veuve a accepté l'offre du patron de continuer à l'employer et le rémunérer, la misère ne s'est jamais installée à ce foyer; on rentre dans les conditions normales du travail. Il faut ajouter que les ouvriers ou leurs veuves qui prennent ce parti de travailler sans vouloir battre monnaie avec l'accident, cause de blessures ou de mort, ont une nature exceptionnellement trempée, et leur énergie seule leur a permis de résister aux suggestions qui leur conseillaient de s'enrichir tout d'un coup. La grande industrie, la seule qui puisse assurer, jusqu'à la retraite, du travail à ses ouvriers blessés, voit rarement accueillir les offres de ce genre : aux premières ouvertures en ce sens, on lui répond par des conditions inacceptables, on prétend à une situation privilégiée, tant au point de vue du salaire qu'à celui de la discipline et de l'observation des règlements; on veut même être conservé en activité au delà de l'âge fixé pour la retraite, et je pourrais citer un cas où le

LES

COMPAGNONS DE JEANNE D'ARC

D'APRÈS M. HENRI CHAPOY

Par M. A. LIEFFROY

MEMBRE RÉSIDANT

(Séance du 30 juin 1898)

Notre compatriote M. Henri Chapoy, avocat à la cour d'appel de Paris, vient d'écrire un beau livre dont il a bien voulu envoyer un exemplaire à notre compagnie en le revêtant d'une aimable dédicace.

L'auteur a su trouver un sujet qui entre tous aura le don de plaire aux lecteurs. Il a compris, et nous lui en savons gré, qu'en s'attachant à nous donner une histoire de Jeanne d'Arc, plus spécialement consacrée aux différents compagnons qu'elle a eus pendant sa vie si courte, si pure et si glorieuse, il a compris, dis-je, qu'il faisait acte de bon citoyen, de Français, de patriote, en même temps que de littérateur, d'érudit et d'historien. Son livre paraît à un moment où, malgré notre scepticisme et notre légèreté, les grands mots de patrie, d'héroïsme, de dévouement absolu et désintéressé à une grande cause, savent encore nous procurer une douce émotion; à un moment

aussi où un parti malheureux et digne de pitié se fait gloire d'être sans patrie et ne craint pas de rayer audacieusement d'un trait de plume, d'une phrase prononcée dans l'incohérence d'une réunion publique, ce qui a fait la France, sa prospérité et sa grandeur. Le patriotisme de Jeanne d'Arc ! Mais tous les historiens, même les moins suspects d'idées préconçues et de partialité en faveur de l'héroïne, l'ont reconnu et salué avec une sorte de vénération attendrie. Pour ne citer que celui-là, Henri Martin lui-même s'incline devant cette figure étrange et radieuse.

Jeanne d'Arc, il faut bien le reconnaitre, a exercé un extraordinaire ascendant sur ses contemporains et spécialement sur les hommes d'armes qui lui obéissaient et la servaient. Ceux-ci furent ses compagnons, et il est intéressant de suivre leurs impressions, leur conduite dans ces combats où les menait la Pucelle et dont elle leur prédisait les résultats glorieux. Et puis elle eut encore d'autres compagnons dont il faut tenir compte : les uns mystiques et surnaturels, les autres appartenant à sa famille ; les premiers lui révélèrent sa mission, les autres lui facilitèrent le voyage de Domremy à l'armée royale, ensuite au sacre de Reims. C'est cette belle cohorte de compagnons que nous trouvons dans le livre de M. Chapoy, que nous suivons anxieusement, que nous connaitrons mieux, et en la connaissant mieux, nous admirerons plus encore, s'il est possible, celle qui a sauvé la France.

Le livre de M. Chapoy est précédé d'une préface due à la plume autorisée de notre éminent confrère M. Roy, et cette préface est la meilleure analyse que l'on puisse lire de cet ouvrage. Les documents recueillis par M. Roy lui ont fait regretter de n'avoir pas eu le temps d'écrire lui-même cette histoire ; mais pour la forme littéraire aussi bien que pour le fond historique, M. Roy a su trouver un remplaçant digne du sujet qu'il avait à traiter, et si ce

livre ne contient pas d'aperçus absolument nouveaux, il sera toujours lu avec plaisir et intérêt.

I.

Dans les deux premiers chapitres, M. Chapoy analyse rapidement l'état de la France au commencement du xve siècle. Rien de triste, de lugubre, de navrant comme le tableau de toutes ces misères, que nous connaissons sans doute, mais qu'il est nécessaire de résumer brièvement afin que chacun puisse saisir aussi bien l'imminence du péril, le complet désarroi existant alors dans les esprits, les cœurs et les intelligences, que la grandeur et la nécessité absolue et inévitable d'une mission providentielle et divine. Sully avait été frappé du triste état de la France à cette époque. Il résumait ainsi le règne de Charles VI : « Règne fécond en événements sinistres, le tombeau des bonnes lois et des bonnes mœurs chez les Français. »

Sur le trône était un malheureux roi, réduit par la maladie à une longue et déplorable enfance. L'intempérie des saisons avait amené la disette, puis la peste et les autres fléaux : « Remettons-nous en la main du diable, » disaient les laboureurs en quittant leurs sillons pour s'enfuir dans les forêts, où ils se croyaient mieux protégés contre la mort. Et le désordre est tellement grand, que les seigneurs, maîtres de l'administration des provinces, ne songent qu'à leurs intérêts et à s'emparer du produit des aides, des tailles et du domaine. Les princes de la maison royale s'entr'égorgent publiquement. Jean sans Peur fait assassiner le duc d'Orléans, propre frère du roi, et est mis à mort à son tour sur le pont de Montereau. Pendant ce temps, le roi d'Angleterre Henri V, jeune, actif, ambitieux et capable, prend le parti de ressusciter les prétentions de

son bisaïeul Édouard III sur le royaume de France! Il demande d'abord la couronne de France avec ce qu'elle comporte, puis il formule d'autres conditions. Il réclame la souveraineté de la Normandie, du Maine, de l'Anjou, de l'ancien duché d'Aquitaine, de la moitié de la Provence. Puis il se souvient que la rançon du roi Jean n'a pas été payée, et de ce chef, il veut 1,200,000 couronnes, capital et intérêts compris. Le roi Charles VI a une fille, Catherine; il la demande en mariage avec deux millions de couronnes pour dot. S'il obtient tout cet argent de la France, il pourra facilement entrer en campagne contre elle.

Aussi les hostilités commencent-elles bientôt. Rouen tombe aux mains des Anglais, Melun a le même sort, l'ennemi entre à Paris. Bientôt Henri V tombe malade et meurt à Vincennes. Sa mort précède de bien peu celle de Charles VI, qui rend son âme à Dieu le 22 octobre 1421. Cette mort va-t-elle amener des complications, et la France est-elle menacée de devenir un fief anglais? Reconnaitra-t-elle comme son roi Henri VI, fils du roi d'Angleterre?

Pour répondre à cette redoutable question, il faut attendre sept années, sept longues et mortelles années. A ce moment, Jeanne d'Arc paraitra et l'aube blanchira sur l'horizon national.

Pendant ce temps, ceux-là qui seront ses compagnons entrent peu à peu en scène. Nous devons distinguer d'abord le premier, le plus haut d'entre eux, celui pour lequel se dévouera la Pucelle, je veux dire Charles VII, le roi!

Les Anglais sont maitres de la Normandie, de la Champagne, de la Brie; Paris est à eux. Le duc de Bourgogne commande aux Flandres, à son duché, à la Comté. Charles VII ne possède plus que quelques provinces du centre.

D'autre part, le duc de Bedford est, comme son frère Henri V, bien Anglais, plein de sang-froid, d'ingéniosité

et de courage. Philippe le Bon, plus décidé, plus énergique que son père, aimera la guerre; il aura de l'orgueil, de l'ambition, et aussi les grandes et brillantes qualités de son aïeul Philippe le Hardi. Chevaleresque et magnifique, il sera en même temps habile et profond politique. Avec cela, il laissera parmi ses sujets une réputation de bonté que le temps consacrera.

En face de tels hommes, ses adversaires implacables, que sera Charles VII? Il passe pour frivole, adonné aux plaisirs, se désintéressant par trop des affaires de l'État. Mais il peut changer. Il a vingt ans et il est Français.

Ses deux historiens, Vallet de Viriville et M. de Beaucourt, le peignent sous des couleurs bien différentes. Le premier est peut-être trop sévère, le second le réhabilite trop. Il va jusqu'au panégyrique, ce qui est excessif. M. Chapoy nous semble être bien indulgent encore pour un prince auquel cependant on ne peut pas refuser toutes qualités, entre autres le courage personnel et le désir latent de s'initier aux affaires. Comme dauphin, il avait assisté à divers sièges et s'y était bien conduit. Comme roi, il avait présidé souvent les États généraux. Mais il n'était pas le maitre du royaume. En 1422, le maitre était Louvet; en 1425, c'était Richemont; en 1426, Giac, puis la Trémoille, créature d'abord de Richemont, que celui-ci impose à la confiance du roi. Pendant six ans, la Trémoille fut le mauvais génie du roi et de la France : « Beau cousin, disait Charles VII à Richemont, avec une sorte d'intuition politique que l'on était loin d'attendre de ce prince, vous me le baillez, vous vous en repentirez, car je le connais mieux que vous. » Le roi disait vrai.

En 1428, la cour est profondément divisée, et Charles VII, par la force des choses, est réduit à l'impuissance la plus absolue. Tout est donc perdu, ce semble. L'ennemi marche de victoire en victoire et gagne chaque jour du terrain. Autour du roi Charles, il n'y a ni homme ni

argent, mais il y a partout la discorde et la haine. Que fera-t-on demain, quand Orléans sera pris? Le roi est à bout, il se décourage. Pour comble de malheur, il en vient à douter même de son origine royale !

Non, la France ne peut périr ! Une femme, fille, sœur, femme de roi, l'avait perdue; une fille du peuple allait la sauver. Si les palais ont produit Ysabeau de Bavière, une chaumière donne Jeanne d'Arc !

Jeànne vient, la voici ; la sainte martyre va délivrer la France !

II.

Nous arrivons aux premiers compagnons de Jeanne d'Arc.

Jeanne est dans la pensée de M. Chapoy, ainsi que le dit M. Roy dans sa préface, le pivot autour duquel tout gravite, la figure qui resplendit au-dessus de tout, qui circule au milieu de tous, que l'on n'oublie jamais, quand même l'on ne s'occupe point d'elle d'une façon spéciale. C'est elle qui vit dans la vie de ses compagnons; c'est elle qui anime aussi bien ceux de sa première enfance et de son humble jeunesse que ceux de sa gloire et de son douloureux martyre. Elle accapare, pour ainsi dire, tout l'intérêt de l'histoire pendant cette mémorable période.

Née à Domremy, le 6 janvier 1412, de Jacques d'Arc et d'Isabelot Romée de Vouthon, Jeanne d'Arc eut pour compagnons de ses jeunes années d'abord et naturellement son père et sa mère, puis ses trois frères Jacquemin, Jean et Pierre, et une sœur, Catherine, que Jeanne chérissait et qui mourut avant elle. Son frère Pierre la suivra dans la campagne de la Loire, à Reims, puis quand l'épopée sera finie, il reviendra dans son pays pour y rejoindre sa famille. Puis ses compagnons furent les témoins

de sa vie irréprochable et sans tache qui déposèrent à Rouen en 1455, au moment de l'enquête du procès en réhabilitation : Simonin Meunier, la femme de Gérardin, qui allait avec Jeannette à l'église, souvent avec elle au pèlerinage à Notre-Dame de Bermont. Par elle nous savons que Jeannette savait à peine signer son nom, et cependant il y avait des clercs dans sa famille : Henri de Vouthon, curé de Sermaise, et Nicolas de Vouthon, son cousin. Perrin le marguillier, qui ne frappait pas les messes bien exactement, était son ami ; Jean Moïn, Jacquier de Sainte-Amance, Bertrand Laclope, étaient des familiers et jouissaient à Domremy de cette existence presque commune que l'on goûtait jadis au village.

Citerai-je encore d'autres noms ? Hauviette, qui tant pleura au départ de Jeanne ; Mengette, qui n'était pas pieuse comme Jeanne, qu'elle trouvait trop dévote ; Colin, Jean Waterin, qui étaient de cet avis et se moquaient un peu d'elle et de ses prédictions ; Simonin Meunier, Michel Lebuin, gentil garçonnet qui recevait les confidences de l'humble bergère et qui en était touché. Parlerai-je de ses confesseurs, Guillaume Fronté, Henri Arnou, Jean Colin, qui tous furent frappés de sa dévotion et de son recueillement ? Jean le fumeu, devenu prêtre, se souvenait d'avoir vu prier Jeanne sous les voûtes des chapelles souterraines et en gardait l'impérissable souvenir.

Tous ces témoins de sa vie à Domremy sont là pour attester que Jeannette la bergère était une fille pure entre toutes, d'une piété et d'une conduite exemplaires, d'une santé robuste et vigoureuse. Ce n'était ni une malade, ni une névrosée, ni une détraquée. Elle était montée aux régions de la contemplation sereine. Elle paraissait converser avec Dieu lui-même, et entre elle et son souverain Maître, saint Michel, sainte Catherine, sainte Marguerite, vont prendre leur place et devenir ses compagnons célestes.

Avec eux, nous sommes transportés dans un monde supérieur au nôtre. Tout le monde connait l'histoire de ces voix mystérieuses auxquelles Jeanne obéit enfin et qui la sollicitèrent pendant longtemps. Michel d'abord l'exhorta à aller à Vaucouleurs, pour y voir Baudricourt, qui commandait la forteresse. Puis l'archange Gabriel, puis sainte Catherine et sainte Marguerite joignirent leurs sollicitations à celles de saint Michel. La douce jeune fille les écoute, et pour leur obéir, elle quittera tout, elle prendra à Vaucouleurs des vêtements d'homme. Il faut remarquer qu'à cette époque, suivant la très judicieuse constatation de M. Chapoy, le culte des saints, protecteurs de Jeanne d'Arc, était très répandu en Lorraine d'abord, puis dans la France entière. La Pucelle, si patriote, devait avoir en eux une confiance d'autant plus grande qu'avec elle ils conversaient en français et qu'ils la poussaient avec une insistance singulière à sauver la France. Mais quel devait être l'état d'âme de Jeanne, elle qu'un rien troublait et effrayait, quand elle entendait, dans le silence de la campagne, à l'ombre des arbres séculaires, des voix impérieuses lui commander d'aller au secours du roi de France ! Quels combats intérieurs dut-elle subir pendant cinq ans ! Il est facile de le deviner. En fin de compte, il est pour l'héroïne un fait inexpliqué par la science humaine, inexplicable et qui, cependant, est attesté par tous les historiens : ce fait, c'est le côté prophétique et la réalisation des prophéties faites par Jeanne ensuite des révélations de ses célestes compagnons.

Les compagnons du départ et de la route furent, en premier lieu, l'oncle de Jeanne, Durand Laxard, qui la suivit d'abord chez Baudricourt, dont elle eut grand'peine à avoir une audience, puis Henri Royer, sa femme Catherine, Jacques Alain, Geoffroy du Fay, Aubert d'Ourches, Bertrand de Poulangy et Jean de Novellompont dit Jean de Metz. Ce dernier lui donne un appui réel et lui promet,

la main dans la main, de la conduire, sous la conduite supérieure de Dieu, jusque vers le roi.

Parmi les compagnons de cette époque de la vie de Jeanne, il faut citer le vieux duc Charles de Lorraine, qu'elle alla trouver à Nancy. Sans doute, il ne la suivra pas à la guerre, mais il fut un jour durant son hôte, son protecteur. Le duc infirme la fit armer, lui donna un cheval, puis une lance, et elle étonna tout le monde par sa hardiesse et son audace. Elle quitta Nancy avec six hommes d'armes : Jean de Metz, de Poulangy, Leward, Julien et Jean de Dieu, Collet de Vianne, plus Richard l'archer. Elle frappe ces rudes hommes de guerre par sa douceur angélique, sa pureté, sa piété. Elle traverse Auxerre, Gien, Sainte-Catherine de Fierbois, où elle entend trois messes et d'où elle écrit au roi pour lui annoncer son arrivée. Enfin, après avoir échappé aux ennemis, après avoir bravé mille obstacles, elle arrive à Chinon, qui était alors la résidence précaire de Charles VII et où devait avoir lieu le premier contact de la royauté avec l'enfant du peuple qui la sauvera.

A Chinon, la difficulté apparente de voir le roi, d'avoir une audience, devait être facilement surmontée. Nous savons quel fut le résultat de la première rencontre de Charles et de la Pucelle. Elle le reconnut de suite au milieu de ses courtisans, mais nous sommes de l'avis de M. Chapoy : ce fait ne signifie pas grand'chose. En arrivant à la cour, après une nuit passée à Chinon, elle devait être renseignée, si elle ne l'était pas auparavant, et sur la mine chétive et sur la tournure disgracieuse du souverain. En effet, il était de taille moyenne, grêle et maigre. Ses jambes étaient courtes, cagneuses et sa marche étrange; le buste était long, la tête était sinon grosse, du moins forte, large à sa partie supérieure où le front est bombé. La mâchoire est lourde, sous une lèvre épaisse, le nez allongé, les yeux petits, gris verdâtre et singuliè-

rement aigus. Les rois, qui choisissent leurs courtisans, ne choisissent pas leur physique, et avec celui que le ciel avait départi à Charles, il devait facilement être reconnu partout.

Charles remit Jeanne entre les mains de Guillaume Bellier, suppléant pour Chinon du noble et puissant capitaine Raoul de Gaucourt, grand maître de l'hôtel du roi. Guillaume Bellier et sa femme Anne de Maillé étaient de braves gens. Gaucourt choisit à Jeanne un page, Louis de Contes, qui était alors un enfant de quatorze ans. Ce choix fut particulièrement heureux. Louis de Contes fut d'abord le seul page de Jeanne. Plus tard le duc d'Alençon lui donna un autre page nommé Raymond.

A Chinon, Jeanne trouva un appui d'abord dans le confesseur du roi, Gérard Machet, et puis et surtout dans le duc d'Alençon, qui, chacun le sait, était de sang royal et gendre du duc d'Orléans, prisonnier des Anglais ; de plus, il était chevalier de Saint-Michel, ce qui était un titre de plus aux yeux de la Pucelle. Le duc d'Alençon devint bientôt le plus intime confident de Jeanne, qui lui avoua qu'elle avait quatre choses à faire, qui toutes quatre allaient au cœur loyal et chevaleresque du duc d'Alençon, savoir : délivrer Orléans, faire sacrer le roi à Reims, chasser les Anglais, tirer le duc d'Orléans de leurs mains.

Ce fut à Chinon qu'une commission ecclésiastique, composée des évêques de Senlis, de Maguelonne, de Poitiers, du confesseur du roi, Gérard Machet, de l'archevêque de Tours, de maître Pierre de Versaillés et de maître Jourdain Marin, fut nommée et rassemblée par le roi pour examiner Jeanne d'Arc. Cette commission, comme bien d'autres commissions d'ailleurs, ne sut pas prendre de décision. Elle conclut seulement à ce que Jeanne fût transférée à Poitiers, pour être soumise à de plus nombreux et à de plus savants inquisiteurs.

Le tribunal extraordinaire de Poitiers sera présidé par

un adversaire de Jeanne, Regnault de Chartres, archevêque de Reims, et sera composé de clercs *grans et excellens* se trouvant à Poitiers pour des motifs divers, mais appartenant tous ou presque tous, comme docteurs en théologie, à l'Université de Paris. Les dominicains sont largement représentés. Ils comptent dans le tribunal Pierre de Versailles, Pierre Turlure, inquisiteur général de Toulouse, Guillaume Aimeri, le frère Seguin Séguini, homme austère et dur, disent les chroniques. Puis dans les autres ordres, nous voyons Jean Lombart, Jean Cranet, Guillaume Lemaire, Matthieu Mesnaige, Jourdain Morin, Jacques Madelon, le carme Pierre Segain et beaucoup d'autres.

Ceux-là sont les examinateurs de Jeanne d'Arc, quelques-uns ses adversaires obstinés; mais, à l'exemple de M. Chapoy, ne leur refusons pas le nom de compagnons de la Pucelle. Leur mauvais vouloir vis-à-vis de l'héroïne est souvent manifeste, mais il servira à confirmer sa mission, et ces malveillants, malgré leur hostilité, lui signeront ses lettres de créance.

Parlerons-nous d'une autre commission, féminine celle-là, présidée par Yolande d'Aragon, belle-mère du roi, et dont les investigations, entièrement favorables à Jeanne, eurent une importance capitale sur les destinées de l'héroïne, car elles servirent à affirmer qu'elle venait de Dieu et que le diable ne pouvait avoir aucun empire sur elle.

Des gens de robe, n'étant pas juges en cette circonstance avec mandat royal et spécial, voulurent gratuitement se faire une conviction et d'eux-mêmes se firent inquisiteurs. De ce nombre fut le premier président Jean de Vailly, qui amena avec lui Jean Jouvenel des Ursins, dont la réputation était grande dans tout le royaume, et Guillaume Cousinot, dont les chroniques doivent être étudiées à fond par tous ceux qui veulent écrire sur la sainte de

France. Guillaume Cousinot, issu d'une famille bourguignonne, peut être regardé comme le compagnon fidèle, de plus comme le premier avocat et l'intrépide défenseur de Jeanne d'Arc.

La Pucelle, ayant triomphé à Poitiers, revint à Chinon avec le roi, qui forma sa maison militaire. Jean d'Aulon fut son écuyer; Louis de Contes et Raymond, ses pages; frère Jean Pasquerel, son aumônier. Ses deux frères l'ont rejointe; Jean de Metz et Bertrand de Poulangy complètent son escorte.

Mais en 1429, à la cour de France, les divisions subsistaient toujours. L'observateur le moins clairvoyant pouvait y voir trois partis, celui de Charles VII, singulièrement affaibli, celui du connétable de Richemont, à peu près ruiné, celui de la Trémoille, en progrès constants. Nous dirons sommairement ici que Jeanne trouva bientôt un fidèle appui dans Arthur de Bretagne, comte de Richemont, tandis qu'elle eut beaucoup à souffrir de la coterie de la Trémoille, qui, dirigée par son chef, ne pensait qu'à profiter des troubles et des malheurs de la France pour en gaspiller les finances et s'enrichir bassement aux dépens du royaume. Par le fait de la Trémoille, de ce mauvais génie de la France, Jeanne a échoué devant Paris, devant la Charité, devant Soissons, devant Compiègne; le patriote et l'historien peuvent à juste titre être sévères pour lui.

Un homme encore qu'il ne faut pas oublier parmi les compagnons de Jeanne d'Arc, c'est Raoul de Gaucourt, qui eut le bonheur de vivre assez longtemps pour réparer, vis-à-vis de la postérité, les fautes qu'il avait commises envers Jeanne, même son abandon au moment suprême. En 1456, il avait quatre-vingt-cinq ans quand il déposa comme témoin du procès en réhabilitation, et il put dire hautement que Jeanne avait été le bon exemple et l'édification de tous.

M. Chapoy consacre un intéressant chapitre à ceux qu'il appelle les compagnons muets de Jeanne d'Arc, c'est-à-dire à son armure, à l'épée de Sainte-Catherine de Fierbois, à son étendard, à son écu. Avant de partir pour l'accomplissement de sa mission, elle fait bénir son drapeau.

Citons parmi les compagnons de Jeanne à cette époque, jusqu'au couronnement à Reims, Étienne de Vignoles dit la Hire et Poton de Xaintrailles, belliqueux aventuriers, qui tous deux avaient les défauts et les qualités des vaillants hommes de guerre de cette époque. Ils étaient batailleurs pour le plaisir de la bataille et ils n'avaient guère d'autres principes que celui de leur fidélité au roi. Un jour de combat, la Hire rencontre un chapelain : « Donnez-moi hâtivement l'absolution, lui crie la Hire. — Confessez vos péchés. — Je n'ai pas le loisir, il faut frapper promptement sur l'ennemi. J'ai fait ce que gens de guerre ont coutume de faire. » Sur quoi, raconte Cousinot, le chapelain lui baille absolution telle quelle, et lors la Hire fit sa prière à Dieu en disant en son gascon, les mains jointes : « Dieu, je te prie que tu fasses aujourd'hui pour la Hire autant que tu voudrais que la Hire fît pour toi, s'il était Dieu et que tu fusses la Hire. » Et il croyait très bien prier et dire, ajoute Cousinot. — Et nous, nous sommes de l'avis de la Hire.

A côté de la Hire et de Xaintrailles, mais occupant un rang plus élevé, nous voyons le comte de Dunois, bâtard d'Orléans, lieutenant général du royaume, la fleur de la chevalerie, du patriotisme, de la loyauté, à cette époque troublée. Valentine de Milan, la veuve du duc d'Orléans, père de Dunois, en voyant cet enfant donnant déjà de belles espérances, disait qu'on le lui avait volé.

Enfin nous arrivons au dernier chapitre de cet ouvrage trop rapidement analysé. Jeanne, après avoir délivré Orléans, arrive avec la cour à Reims. Là elle a son compa-

gnon secret, son étendard chéri, qui, après avoir été à la peine, méritait bien d'être à l'honneur. Le duc d'Alençon, Dunois, la Hire, Xaintrailles, sont là aussi sur la route de Reims, avec le comte de Clermont, le comte de Vendôme, les sires de Laval et de Lohéac, le comte de Boulogne, les maréchaux de Sainte-Sévère et de Rais, l'amiral de Culant, Jamet du Tillay : et voici encore les seigneurs de Thouars, de Chaumont-sur-Loire, de Prie, de Chauvigny, le seigneur de Kermoisant. C'était là vraiment une belle, valeureuse et honorable compagnie.

III.

M. Chapoy s'arrête, en ce volume, au sacre de Reims. Ce que nous avons vu, ce que nous avons essayé brièvement d'étudier, c'est la période de gloire de Jeanne d'Arc; l'histoire que nous avons parcourue, c'est l'histoire des compagnons de victoires et de triomphes de la bonne Lorraine. Mais il est une autre période de cette sainte vie que M. Chapoy, dans un second volume, nous montrera sans doute. Il est d'autres compagnons, compagnons de douleurs, d'artificieux interrogatoires, de prison, de supplices et de tortures que nous devrons connaître aussi, dût notre cœur en souffrir et en pleurer. Nous devrons, avec l'éminent historien, suivre l'héroïne jusqu'au bout, jusqu'au bûcher, où les flammes consumeront ce corps robuste de vingt ans. Mais alors les premiers compagnons de la Pucelle, ceux que nous avons vus à Domremy la pousser à la délivrance de la France, viendront, en lui ouvrant le ciel, la consoler, et pour la consoler, ils lui montreront, dans une suprême et radieuse vision, la France, pour laquelle elle va mourir, grande, forte et unifiée, protégée et défendue à l'est par cette Bourgogne, qui, en 1430, l'a livrée aux Anglais.

JEAN CARONDELET

GRAND CHANCELIER DE FLANDRE ET DE BOURGOGNE

1428-1501

Par M. le chanoine SUCHET

PRÉSIDENT ANNUEL

(Séance publique du 7 juillet 1898)

Un des devoirs de l'Académie, c'est de rappeler le souvenir de ceux de nos compatriotes qui se sont distingués par leurs talents, leurs vertus, leur mérite et par les services qu'ils ont rendus à leurs concitoyens. Nous devons être jaloux de conserver cet héritage d'honneur, transmis par nos ancêtres ; car si, trop souvent, l'histoire n'est que le récit des crimes ou des malheurs de l'humanité, elle nous offre aussi parfois des figures dignes de notre sympathie et de notre admiration.

Or parmi les familles qui, à ce point de vue, ont illustré la Franche-Comté à la fin du XVe siècle et au commencement du XVIe, il en est une qui mérite d'être mise en honneur. C'est la famille des Carondelet.

Ses membres ont rempli de hautes fonctions dans l'État et dans l'Église. Ils ont montré un affectueux dévouement pour notre pays, et ils l'ont enrichi par des institutions de bienfaisance et par des œuvres d'art que nous pouvons

encore admirer aujourd'hui. Ces œuvres artistiques ont déjà été signalées, par plusieurs de nos confrères, dans des études intéressantes (1). Sans négliger ce côté de leur gloire, je voudrais surtout donner des détails historiques sur quelques membres de cette famille et sur les rôles qu'ils ont remplis dans la société de leur temps.

Comme la plupart des familles de cette époque, celle des Carondelet comptait un grand nombre d'enfants. Plusieurs n'ont occupé que des charges secondaires. Mais il en est trois surtout qui ont rempli de hautes dignités avec distinction. C'est d'abord Jean Carondelet, grand chancelier de Flandre et de Bourgogne; c'est ensuite Ferry Carondelet, abbé de Montbenoit, qui fut deux fois ambassadeur à Rome; c'est enfin un second Jean Carondelet, archevêque de Palerme, qui fut, à son tour, grand chancelier et ambassadeur à Rome, pour l'empereur Maximilien.

Nos historiens ne s'accordent pas sur l'origine des Carondelet. Les uns, comme Labbey de Billy, voulant en faire des gentilshommes de race, assurent qu'ils descendaient de la noble famille des seigneurs barons de Chauldey, en Bresse, au XIIIe siècle (2).

D'autres, comme l'historien Chevalier, les disent originaires de Poligny, où leur chef s'était marié sur la fin du XIVe siècle, et remplissait la charge de receveur des finances (3).

Enfin les autres, comme Dunod, Jean Boyvin et Lampi-

---

(1) Ed. Clerc, *Mémoire sur l'abbaye de Montbenoît*, 1868. P. de Beauséjour, *Études sur le tableau de fra Bartolomeo*, dans les *Annales franc-comtoises*, 1869. Aug. Castan, *La Vierge de Carondelet*, dans la *Société d'émulation*, 1873, etc. J. Gauthier, *L'abbaye de Montbenoît*, dans *Besançon et la vallée du Doubs*, et surtout ses deux études sur Ferry et Jean Carondelet archevêque, publiées dans le *Bulletin de la Société des beaux-arts*, 21e session, 1897, p. 236 et 507.

(2) Labbey de Billy, *Histoire de l'Université*, t. II, p. 224.

(3) Chevalier, *Mémoires sur Poligny*, t. II, p. 305. — Marquiset, *Statistique de Dole*, II, p. 406.

net, assurent que les Carondelet étaient de Dole, où ils formaient une de ces bonnes familles bourgeoises qui vivaient de leurs rentes, s'alliaient à la noblesse et s'appliquaient à l'étude des lois. Cette famille, ajoute Dunod, doit son agrandissement à Jean Carondelet, que son mérite éleva à la première dignité de la robe (1). C'est ce personnage que je viens vous présenter aujourd'hui dans cette étude, en commençant par lui l'histoire de cette famille.

Le grand chancelier est né à Dole en 1428, dans la maison qui fut connue dès lors sous le nom d'hôtel Carondelet, et qui subsiste encore aujourd'hui en partie (2). Son père est qualifié d'écuyer, et sa mère, Jeanne de Basan, de Dole, est désignée comme demoiselle de nom et d'armes. La famille n'était pas assez riche pour fournir un abondant patrimoine à chacun de ses nombreux enfants. Aussi Jean Carondelet ne reçut de ses parents qu'un patrimoine modeste, auquel il devait suppléer par ses talents (3).

Pendant cinquante ans il allait parcourir une brillante carrière, où il ferait preuve d'intelligence, d'activité, de

(1) Dunod, *Nobiliaire*, p. 161. — Lampinet, *Bibliothèque séquanaise*, manuscrit n° 946 de la Bibliothèque de Besançon. La plus complète de ces généalogies est celle qui a été publiée à Bruxelles en 1784, sous le titre de *Précis généalogique de la maison de Carondelet*, 1 vol. in-8. M. Pallu a publié sur Jean Carondelet une intéressante notice dans la *Revue de Franche-Comté*, 1re année, p. 447.

(2) L'Académie de Bruxelles mit au concours, en 1785, l'éloge du chancelier Jean Carondelet. Quatre concurrents y prirent part. Le prix fut décerné à Mlle Murray. Son ouvrage fut imprimé sous ce titre : *Éloge et mémoire historique et politique sur la vie de Jean Carondelet*. Bruxelles, 1786. Il est accompagné de documents nombreux et contemporains de Carondelet.

(3) D'après l'histoire généalogique des Carondelet, il est dit que l'aïeul paternel du chancelier, fait prisonnier à la bataille de Nicopolis, avait dû fournir une rançon de sept mille florins, et pour cela, vendre une partie de ses terres. Aussi, un titre du temps dit qu'il laissa *ses enfants pauvres gentilshommes*. — Le chancelier avait cependant conservé une possession héréditaire qui lui donnait des droits importants, c'était le titre de *forestier du comté de Bourgogne*, acquis en 1351 par son bisaïeul.

sagesse et de dévouement, au milieu des difficultés que soulevaient sans cesse les rivalités des maisons de France et de Bourgogne, et les révoltes fréquentes des villes de Flandre. Attaché à son devoir, toujours maître de soi-même, au milieu d'un siècle agité par les passions les plus violentes, il resta fidèle à ses princes, et surtout à Marie de Bourgogne, au milieu de toutes les épreuves de cette princesse.

Jean Carondelet fit ses études à l'Université de Dole. Il s'y fit remarquer parmi les écoliers sérieusement appliqués à la connaissance des lois. Reçu licencié en droit il fut, malgré sa jeunesse, nommé juge à la Régalie de Besançon, comme représentant du comte de Bourgogne. La Régalie était un tribunal d'appel, qui jugeait des sentences rendues, soit à la mairie, soit à la vicomté, où les citoyens portaient d'abord leurs différends en première instance. « Le comte palatin, dit Gollut, nommait à la Régalie un personnage d'autorité, homme de lettres, qui, sous le nom de juge de Besançon, résidait en la cité, et participait aux affaires de justice criminelle et civile (1). »

Quoique fort jeune, il remplit avec succès cette fonction délicate et difficile. Aussi, à l'âge de vingt ans, en 1448, il fut nommé conseiller laïque au parlement de Dole. Ces

(1) Gollut, nouvelle édition, p. 66. — La Régalie comprenait, pour les archevêques de Besançon, tous les privilèges qu'ils tenaient de l'Empire, et, pour les comtes de Bourgogne, le droit du souverain sur les bénéfices vacants. Jean Carondelet fut remplacé dans cette charge de juge par son frère Jacques, bailli de Chaussin. — Jean Carondelet eut cinq frères, savoir : 1° Claude, ambassadeur de Philippe le Bon auprès du pape Calixte III, en 1456, mort en 1486 ; 2° Louis, tué en 1465, à la bataille de Montlhéry ; 3° Gérard, mort en 1477, à la bataille de Nancy ; 4° Étienne, doyen de la collégiale de Poligny, maître des requêtes de Charles le Téméraire, mort en 1472 ; 5° Jacques, bailli de Chaussin, gouverneur de Dole, maître d'hôtel de Louis XI et ensuite des Archiducs, mort en 1497 (d'après Dunod, *Nobiliaire;* Chevalier, *Mémoires sur Poligny;* Arm. Marquiset, *Statistique de Dole*, etc.). Jean Carondelet eut aussi plusieurs sœurs.

sortes de conseillers n'étaient pas nommés à vie. Le duc de Bourgogne les conservait ou les renouvelait à son gré.

C'était l'époque brillante de la cour de Bourgogne. Mais Philippe le Bon ne se contentait pas de donner de grandes fêtes. Il voulut encore, dit Gollut, « amplifier les études. » Il fit venir d'Italie à Dole un maitre fort docte, messire Anselme de Marenches, grand jurisconsulte, qui donna un vif éclat à l'enseignement de l'Université. Jean Carondelet et Anselme de Marenches devinrent amis, et même alliés, car ils épousèrent les deux sœurs. Marenches s'allia à demoiselle Etiennette de Chassey, dont la sœur, Marguerite de Chassey, devait plus tard, en 1466, épouser Jean Carondelet. C'était, dit-on, une noble famille qui descendait des sires de Pesmes (1).

Après la guerre de Cent ans (1453), on songea à rédiger, sous forme de Code, les usages et les coutumes qui régnaient dans les provinces de France et de Bourgogne. Philippe le Bon prit l'initiative de cette entreprise pour le duché et le comté de Bourgogne. En 1457, le 11 mars, sur la demande des états provinciaux, il ordonna que les coutumes générales de Franche-Comté seraient recueillies et mises par écrit. Sept commissaires furent chargés de ce travail (2). Jean Carondelet fit partie de cette

(1) Gollut, nouvelle édition, p. 1167-1168. — Ed. Clerc, *Essai*, II, p. 471. — Rousset, *Dictionnaire du Jura*, article Mutigney.

(2) La commission chargée des coutumes du comté comprenait : Jean Carondelet, Jacques de Chassey, Guillaume Gauthier, chanoine de Besançon ; Jean de Beaufort, sieur de Salins ; Gérard Vurry, maître des requêtes ; Louis Morel, chevalier ; Guillaume de Bucy, greffier du parlement et secrétaire de la commission. Les commissaires s'acquittèrent de leur tâche au gré des États. Le duc donna à ce travail une sanction solennelle par un édit du 28 décembre 1459. En 1460, ce Code fut publié dans l'assemblée des États réunis à Salins. L'édition de 1570, in-fol., porte ce titre : *Ordonnances du très haut, très puissant, très excellent et victorieux prince Charles V de ce nom, et publiées en sa cour souveraine du Parlement de Dole* (Lyon, P. Roussin). *On les vend à Dole, en la boutique de Jean Dros, libraire.* Ce Code fut continué par

commission, et prit une part importante à cette œuvre. Cette rédaction, malgré ses imperfections, servit à fixer d'une manière plus précise les règles juridiques, jusqu'au jour où toute cette législation ancienne fut définitivement remplacée par le Code civil (1).

Philippe le Bon voulut alors témoigner à Jean Carondelet l'estime qu'il avait pour son talent et son caractère, en lui donnant une charge dans sa cour. Voici ce que racontent, à ce sujet, Olivier de la Marche et le chroniqueur Heuterus (2). Le duc étant gravement malade, les médecins lui conseillèrent, dans l'intérêt de sa santé, de faire abattre sa longue chevelure. Ce qui ayant été fait, la plupart des courtisans en firent autant. Et c'est ainsi que fut supprimé l'usage des longs cheveux. Le duc, revenu en bonne santé, fit alors dresser l'état de sa maison, et Jean Carondelet y figure dès ce jour parmi les maîtres des requêtes. Dès lors s'ouvrait pour lui une carrière où il devait donner des preuves de son talent (3).

Du reste, le duc de Bourgogne eut plusieurs occasions d'apprécier le mérite de Carondelet et de lui témoigner la confiance qu'il avait dans sa sagesse et sa prudence. En 1458 un grave différend s'était élevé entre le peuple et

---

Jean Pétremand, Dole, 1619, sous le titre de : *Recueil des ordonnances*, etc. 1 vol. in-fol. — Voir Gollut, nouv. édit., p. 1186. Henri Beaune, *Droit coutumier français*, p. 8. D. Monnier, *Jurassiens recommandables*, p. 422. *Documents inédits*, t. V, p. 50. — Voir : *In consuetudines generales comitatus Burgundiæ observationes*, par Henri Boquet, Lyon, 1604, et Besançon, 1725.

(1) En 1789, Clerget, curé d'Ornans (Doubs), publia, sous le titre de *Cri de la raison*, un livre où il attaque avec une violence rageuse les *ordonnances et coutumes du comté de Bourgogne*, et les commissions nommées par le duc Philippe le Bon. Voir aussi, sur ce sujet, un article curieux de Droz dans le quatrième vol., n°s 33, 213, de la *Bibliothèque historique de France*.

(2) *Mém. d'Olivier de La Marche*, l. I, c. 34. — P. Heuterus, *Rerum Burgundicarum* l. IV, ad annum 1460.

(3) Sueyre, *Annales de Flandre*, ann. 1460.

le magistrat de Liège. Carondelet fut envoyé dans cette ville pour y rétablir le bon accord, et un chroniqueur du temps raconte qu'il réussit à apaiser l'émeute, et qu'on chanta même une messe spéciale de la paix, *cantata specialis missa de pace*. Deux ans plus tard, en 1460, le duc renvoya encore Carondelet à Liège, cette fois pour réconcilier le magistrat avec l'évêque. La conciliation fut plus difficile. Toutefois, après de nombreuses discussions, on trouva un moyen de rétablir l'accord entre les partis. Cette cité de Liège, toujours remuante, était en discussion perpétuelle avec ses chefs. En 1463 on retrouve encore Carondelet paraissant, au nom du duc de Bourgogne, dans une assemblée tenue à Maëstricht, pour terminer la contestation des Liégeois avec leur évêque Louis de Bourbon. Ce prélat était en discussion ouverte, non seulement avec le peuple, mais encore avec son chapitre. Aussi, cette fois, l'intervention de Carondelet réussit difficilement à ramener la paix (1).

Philippe le Bon sentait sa fin approcher. Il connaissait le caractère impérieux et téméraire de son futur successeur, son fils Charles, comte de Charolais. Il voulut l'entourer de conseillers sages et prudents, et il confia cette charge difficile à deux hommes dignes de sa confiance, son chancelier Hugonet et son maître des requêtes, Jean Carondelet (2). « Aussi, dit Olivier de la Marche, combien que (quoique) le comte de Charolais fût en guerre, il eut toujours avec lui deux notables clercs de Bourgogne. » Carondelet l'accompagna lors de la coalition formée contre Louis XI sous le nom de *ligue du bien public*. Il était aussi avec Charles à la bataille de Montlhéry, en 1465, où périt un de ses frères, Louis Carondelet.

---

(1) *Veterum scriptorum et monumentorum collectio*, Parisiis, 1729, t. IV, col. 1237-1238. Gachard, *Biographies belges*, art. Carondelet.

(2) Sueyre, *Annales de Flandres*, II, p. 404, anno 1460. Olivier de la Marche, *Mémoires*.

On sait qu'à la fin de cette bataille, chacun des deux partis s'attribuait la victoire. Quoi qu'il en soit, la paix fut faite entre Louis XI et les confédérés. Le traité, signé à Conflans, porte la signature de Jean Carondelet (1).

La même année 1465, Charles le Téméraire perdit sa femme, Isabelle de Bourbon. Elle ne lui laissait qu'une jeune fille, Marie de Bourgogne, notre future souveraine. Charles, qui désirait avoir un fils, songea à contracter une nouvelle alliance (2). Il fut question de le marier avec Anne, fille de Louis XI, roi de France. C'est Jean Carondelet et le chancelier Hugonet qui furent chargés de négocier ce mariage avec le roi. Mais ce prince, selon sa coutume, cherchait à gagner du temps, pour épier les circonstances favorables. Il promit « feintement, » dit Gollut, de céder en dot à sa fille la Champagne et la Brie. Ces avantages considérables devaient mettre en garde contre la politique insidieuse du roi. Jean Carondelet et le chancelier se rendirent à Paris, et constatèrent, par les titres du trésor de France, que les pays susdits ne pouvaient être aliénés. Il fut évident que Louis XI ne négociait que pour endormir le comte de Bourgogne. Cependant, le contrat avait été signé; mais, sur les renseignements donnés par Carondelet, le mariage n'eut pas lieu (3).

Le duc Philippe le Bon mourut à Bruges en 1467. Son fils, Charles le Téméraire, malgré les brusqueries de son caractère, continua à donner sa confiance à Jean Carondelet et le maintint dans ses fonctions. L'année suivante (1468), ce prince épousa Marguerite d'York, qui ne lui

(1) *Mémoires de Commines*. Edit. de Bruxelles, 1714, l. III, p. 49.

(2) Charles le Téméraire, né en 1433, avait épousé en 1456 Isabelle de Bourbon, dont il eut une fille unique, Marie de Bourgogne, née le 13 février 1457. Isabelle de Bourbon mourut à Anvers le V des calendes d'octobre 1465, et fut enterrée dans l'église de Saint-Michel, devant le maître-autel (Heuterus, *Rer. Burg.* l. V, année 1465).

(3) Gollut, nouvelle édition, p. 1217. Commines, *aux preuves*.

donna point d'enfant [1]. Ainsi, la jeune Marie de Bourgogne devait être son unique héritière.

Dès le commencement de son règne, Charles désirait assurer les limites du comté de Bourgogne du côté de l'Allemagne. Dans ce but, il acheta, pour cent mille florins, du comte Sigismond d'Autriche, le comté de Ferrette et le landgraviat d'Alsace. C'est Jean Carondelet qui fut chargé de négocier cette acquisition. Il termina le marché de la manière la plus avantageuse, le 9 mai 1469. Il fut chargé de prendre possession de ce comté, au nom du duc de Bourgogne, et de recevoir le serment de fidélité des vassaux [2]. Dans cette affaire, le duc Charles voyait surtout un moyen de gagner assez de puissance pour devenir empereur d'Allemagne à la mort du duc Frédéric [3].

Les relations de Charles le Téméraire avec Louis XI devenaient de plus en plus difficiles. Les officiers de ce roi avaient sommé les seigneurs bourguignons qui possédaient des terres en France de se rendre en personne dans l'armée royale pour y faire le service, sous peine de perdre les fiefs qu'ils avaient dans le royaume [4]. Jean Carondelet fut envoyé à Louis XI pour se plaindre de ces mesures [5]. Mais quand il reconnut les dispositions ennemies de ce monarque, il résolut dès lors de briser ses relations avec lui. Il se défit des fiefs qu'il possédait en

(1) De Barante, *Hist. des ducs de Bourgogne*, année 1468, édit. 1842, p. 80.

(2) Il était accompagné du marquis de Hochberg, de Guillaume de la Baume, de Pierre de Hagenbach et de Jean Poinçot.

(3) Sueyre, *Annales de Flandre*, II, 514. Gollut, nouv. édit., l. XII. De Barante, *ibid.*, t. VI, p. 127. A la suite de cette mission, Carondelet passa deux mois en Franche-Comté, et fut ensuite envoyé en mission à Édouard IV, roi d'Angleterre.

(4) Garnier, *Histoire de France*, XVII, p. 382. Gachard, *Biographies belges*.

(5) Il était accompagné de Jean, seigneur de Créqui, et du secrétaire Meurin.

France, et, en 1473, il quitta Dole avec sa femme et ses enfants, et se transporta dans les Pays-Bas, à Malines.

Cette ville était devenue importante depuis que le duc y avait établi un parlement. Jean Carondelet y fut nommé premier président (1). Il avait pour chancelier son ami le malheureux Hugonet, qui devait bientôt être cruellement décapité par les Gantois révoltés (1477). Carondelet remplit sa difficile fonction de premier président sans faillir à son devoir. Au milieu des agitations continuelles de cette époque, malgré les cabales de l'envie, il sut conserver son crédit auprès du duc Charles, qui l'avait fait son chambellan depuis quelque temps, et qui voulut lui donner un témoignage gracieux en l'armant chevalier.

Cependant Charles le Téméraire était poussé par les rêves ambitieux qui devaient le conduire à sa ruine. En 1476, vaincu par les Suisses, il conduit les débris de son armée sous les murs de Nancy. Il y périt le 5 janvier 1477, avec trois mille de ses soldats, parmi lesquels succomba Gérard, son écuyer, un des frères de Carondelet.

Louis XI calcula aussitôt le profit qu'il pourrait tirer de cette catastrophe. Le duc Charles ne laissait qu'une fille, la princesse Marie, âgée de vingt ans. Le roi de France songea à lui donner pour époux son fils le Dauphin, afin de réunir, par ce mariage, les deux Bourgognes au royaume de France (2). Mais la jeune duchesse ne voulut point se prêter à cette alliance, et Louis XI fit alors

---

(1) Commines, *Mémoires*, ibid., t. IV, p. 395. Wieland, *Antiquités de Flandres*.

(2) Louis XI prétendait que la Bourgogne était un fief masculin, et que la princesse Marie n'avait pas droit d'y prétendre pour elle-même. Quelques historiens ont avancé à tort que Carondelet avait été nommé, par Louis XI, président du parlement de Dijon. Mais il n'en est rien. Carondelet, qui avait servi la maison de Bourgogne pendant plus de vingt ans, qui avait été comblé par elle de grâces, n'aurait pu, sans se déshonorer, accepter une charge du mortel ennemi de cette maison (voir Gachard, *Biographies belges*, t. III, p. 313).

ravager les deux Bourgognes par Craon et d'Amboise.

Marie était alors en Flandre. Elle voyait ses ennemis devenir plus audacieux, et ses partisans la délaisser pour se tourner du côté du plus fort. Mais les Franc-Comtois lui restaient fidèles et Jean Carondelet se montra toujours attaché à la fortune de sa souveraine, au milieu des périls qui l'entouraient. C'est alors que, le 19 août 1477, elle épousa Maximilien d'Autriche, fils de l'empereur Frédéric III.

Les Flamands accueillirent le prince avec une certaine faveur, parce qu'il était Allemand. Quelque temps après, en 1480, sur l'invitation de la duchesse Marie, Maximilien nomma Carondelet grand chancelier de Flandre et de Bourgogne (1).

Cette haute dignité excita des jalousies. Le prince d'Orange aurait voulu que cet honneur fût accordé à Guillaume de Rochefort (2). Mais Maximilien voulait témoigner son attachement pour Carondelet, auquel il montra toujours l'affection la plus entière. Il l'appelait *son bon chancelier.* Il le consultait dans les difficultés que Louis XI lui suscitait sans cesse. C'est au milieu de ces intrigues perfides du roi de France qu'un événement malheureux vint encore augmenter les troubles des Pays-Bas.

Le 27 mars 1482, la duchesse Marie, étant à la chasse, fit une chute qui occasionna sa mort, quelques semaines après l'accident. Elle termina, à l'âge de vingt-cinq ans, une vie agitée par bien des malheurs qu'elle ne méritait point. « Ce fut, dit Commines, un très grand dommage pour ses sujets et ses amis, qui oncques depuis n'eurent rien en paix. Car ce peuple de Gand et autres villes l'avait en plus grande révérence que son mari, à cause qu'elle était

(1) La charge de chancelier était vacante depuis l'assassinat de Hugonet en 1477. Maximilien ne voulut le remplacer que quand il crut sa propre autorité affermie dans les Pays-Bas.

(2) Guillaume de Rochefort devint chancelier de France en 1483.

du pays (1). » Aussi Maximilien, étranger aux Pays-Bas, prévit toutes les contradictions qu'il allait essuyer de la part des Flamands.

Marie laissait deux enfants en bas âge, Philippe surnommé le Beau, âgé de quatre ans, et Marguerite, âgée de deux ans. La tutelle de ces deux orphelins appartenait naturellement à leur père Maximilien, et il voulait s'acquitter de ce devoir avec le concours de son grand chancelier. Mais Carondelet, homme de caractère, n'était pas toujours agréable aux États de Flandre, dont il combattait les tendances séditieuses, tandis que Louis XI ne cessait de leur souffler l'esprit de révolte contre leur souverain.

Sous l'influence du roi de France, les Gantois s'emparèrent des deux enfants. Ils prétendaient, dit Commines, que Maximilien était trop jeune pour les gouverner, qu'il était étranger et mal accompagné, et que l'empereur son père était « trop extrêmement chiche (2). » On accusait aussi Maximilien de vouloir avoir le gouvernement des Pays-Bas pour porter en Allemagne les grands deniers du pays (3).

Maximilien protesta contre cette mesure injuste, qui lui enlevait la tutelle de ses enfants. « Il ressemblait, dit naïvement Olivier de la Marche, à saint Eustace, à qui un loup ravit son fils, et un lion sa fille. » A la fin, les états de Flandre consentirent à le reconnaître pour tuteur de ses enfants, à condition qu'il éloignerait Jean Carondelet, dont ils connaissaient la fermeté. Le chancelier se retira à Anvers, où il put méditer sur la perfidie et l'égoïsme des princes tels que Louis XI, sur les folies sanglantes des masses populaires, comme celles de Gand et de Bruges, et sur les funestes décisions des assemblées délibérantes, comme celles des états de Flandre. Au moins, dans son

(1) Commines, *Mémoires*, l. VI, année 1482. De Barante, *Les ducs de Bourgogne*, année 1482.
(2) Commines, *Mémoires*, 1482.
(3) Olivier de la Marche, *Mémoires*.

exil, Carondelet eut la consolation de ne pas s'associer aux députés des états qui signèrent, le 23 décembre 1482, le honteux traité d'Arras. Par ce traité, la jeune Marguerite d'Autriche, fille de Marie de Bourgogne, était fiancée au fils de Louis XI, le dauphin Charles, et devait lui apporter en dot l'Artois, la Franche-Comté et le duché de Bourgogne. Ce sont les Gantois surtout qui insistaient pour ces fiançailles du dauphin avec la jeune Marguerite, qui n'avait que deux ans. Les Gantois forcèrent Maximilien à y consentir. Louis XI, fort joyeux de cette alliance, fit amener à Paris la jeune princesse, et ses fiançailles furent célébrées solennellement à Amboise. Heureusement ce traité perfide fut anéanti plus tard, en 1483.

Louis XI mourut le 30 août 1483, et ce fut une grande allégresse dans le royaume. Carondelet put revenir auprès de son maître. Mais quoique Olivier de la Marche appelle Maximilien *un cœur d'acier*, ce prince était sans force et sans pouvoir, en présence d'un peuple perpétuellement en révolte. C'étaient ceux de Gand et ceux de Bruges qui, en réalité, gouvernaient les Flandres. A leurs yeux, le jeune Philippe, fils de Marie de Bourgogne, devait être le véritable souverain des États de sa mère défunte. Les Flamands voulaient voir son effigie sur les monnaies qui se frappaient en Flandre; et comme il n'en était rien, ils s'en plaignirent hautement. Mais ces plaintes procédaient moins d'un sentiment de respect pour Philippe que du désir de faire opposition à l'archiduc et à son chancelier.

Le 16 février 1486, Maximilien avait été proclamé, à Francfort, roi des Romains. Il vint les années suivantes visiter les Flandres, accompagné des seigneurs de sa cour, parmi lesquels était Jean Carondelet. Quand il se rendit à Bruges en 1488, les habitants, toujours soupçonneux, lui supposèrent l'intention de leur imposer de dures conditions. Les membres des corporations se soulevèrent. Ils forcèrent le roi à se rendre sur la place du marché, l'enfer-

mèrent dans la maison d'un épicier nommé Crainebourg, et firent sur la place une émeute où ils décapitèrent plusieurs officiers du roi, « disant qu'ils avaient favorisé le prince à l'encontre d'eux. » Le roi put voir de sa fenêtre le supplice de ses fidèles serviteurs. Les grands officiers de sa maison, parmi lesquels était Jean Carondelet, furent aussi emprisonnés au nombre de dix, et le peuple révolté demandait aussi qu'ils fussent « meurtris, géhainés et décapités. »

Quant au roi lui-même, il fut enfermé dans l'hôtel de maître Jean Gros, qu'on avait préparé pour lui servir de prison, et détenu dans une cage de gros bois garnie de fer, où il devait demeurer assez longtemps. Là, dit Olivier de la Marche, il n'entendait aucune nouvelle, sinon que les loyaux officiers de sa maison seraient décapités, et nommément messire Jean Carondelet (1).

« Alors, dit Molinet, tous les nobles courages furent angoissés et ébahis de la prise de ces dix personnages (2), surtout de Mgr le chancelier, qui fort prudemment s'était toujours conduit en son office de chancellerie au très grand honneur du roi son maître, tellement qu'il en avait acquis grâce, faveur et amitié des grands, des moyens et des petits. »

C'étaient les Gantois qui avaient inspiré la sédition de Bruges. Aussi ils se soulevèrent à leur tour, et députèrent à Bruges pour demander que Carondelet leur fût livré en otage. La férocité des Gantois s'était manifestée quelques années auparavant par le meurtre du chancelier Hugonet.

---

(1) Heuterus, *Rerum Austriac.* l. II, p. 81, édit de Louvain, 1651.

(2) *Chronique de Jean Molinet*, édition Buchon, 1828, in-8. Outre Carondelet, Olivier de la Marche cite les noms suivants : l'abbé de Saint-Bertin, messire Martin de Polhem, messire Walfort de Polhem, Philippe, comte de Nassau, messire Jospart May, le seigneur de Mingonal, messire Jean de Jaucourt, messire Philippe Loet, seigneur d'Aresches, tous chambellans et maîtres d'hôtel du roi. (Oliv. de la Marche, *Mémoires*, ch. XIII et XVI.)

Il y avait tout à craindre, si on leur livrait son successeur.

Malgré ces craintes, les gouverneurs de Bruges consentirent à son départ, à certaines conditions qui furent écrites. Carondelet et ses neuf compagnons montèrent sur quatre chariots, qui traversèrent les rues de Bruges au milieu des imprécations de la populace.

Quand ils arrivèrent à Gand, la femme de Carondelet, Marguerite de Chassey, se précipita aux pieds des magistrats séditieux. « Elle se rua devant eux, dit Molinet, à genoux en la boue et la fange. » Mais elle implora inutilement la délivrance de son mari. Les dix prisonniers sont enfermés dans la forteresse de Sgravenstern, où ils attendent chaque jour leur arrêt de mort.

Cependant le vieil empereur d'Allemagne, Frédéric III, informé de la détention de son fils, résolut d'aller en personne le délivrer. Il arrive à Bruges avec une armée de sept mille hommes. Les habitants consentent à rendre la liberté à Maximilien, moyennant « appointements, » et sur une déclaration que le roi pardonnait ce qu'ils avaient fait.

Pendant ce temps, Carondelet était toujours captif à Gand, avec les neuf autres seigneurs. L'empereur conduit son armée sous les murs de cette ville. Il somme les Gantois de remettre les captifs entre ses mains. Mais au moment où la liberté allait leur être rendue, un chef obscur des séditieux, le doyen de la corporation des cordonniers, nommé Remieul, se précipite dans la prison, avec un prêtre, des bourreaux et des forcenés. Il étale devant le chancelier dix sacs de cuir, et déclare qu'il va envoyer, dans ces sacs, les têtes des prisonniers en otage à l'empereur.

Les malheureux prisonniers s'attendaient à mourir, lorsqu'un hasard providentiel les sauva. Philippe de Clèves était du parti des insurgés. Mais son âme d'honnête homme se révolta, quand il apprit ce qui se passait dans la prison. Il s'y précipite, retient le coup fatal et sauve la vie des

prisonniers. Ceux-ci toutefois ne furent délivrés qu'au mois de juillet 1480.

Carondelet reprit ses fonctions auprès de Maximilien. Il consacra ses efforts à rétablir l'ordre, à concilier les intérêts divisés, à ranimer le commerce et l'industrie, à établir des règlements utiles, à faire des traités avantageux avec les étrangers. Il avait souffert pour ses princes ; il ne s'en montra que plus dévoué à leurs intérêts. En 1490, Maximilien, partant pour la Hongrie, confia la tutelle de son fils à Carondelet et à sa belle-mère Marguerite d'York. Le chancelier prit soin de l'éducation du jeune Philippe, alors âgé de douze ans. Il lui donna d'excellents maîtres à Malines, et lui fit aimer leurs leçons, auxquelles il prenait lui-même intérêt pour les rendre plus utiles à son pupille.

Quant à la sœur de Philippe, Marguerite d'Autriche, le chancelier sentait vivement l'injure faite à cette princesse, que son père avait été forcé de fiancer au dauphin dès l'âge de deux ans. Un nouvel affront vint s'ajouter au premier. Le dauphin, devenu le roi Charles VIII, oublia ses fiançailles et épousa l'héritière de Bretagne. En 1492, il envoya une ambassade, non point à Maximilien, mais à son fils, l'archiduc Philippe, qui gouvernait alors les Pays-Bas, pour l'informer de son mariage. C'est Carondelet qui reçut les ambassadeurs de France, à Malines, au nom de son souverain. Il écouta leurs reproches et même leurs menaces. Les ambassadeurs se plaignirent de ce qu'on avait accusé leur roi d'avoir enlevé la princesse Marguerite. Ils ajoutaient que, pour se laver de ce reproche, il avait fait choix d'une autre épouse. Ils demandaient ensuite que l'archiduc renonçât à ses alliances avec l'Angleterre et l'Espagne, et, à ces conditions, Charles VIII lui offrait son amitié.

Carondelet répondit que le roi de France, en prenant le parti d'épouser l'héritière de Bretagne, n'avait consulté ni ce qu'il se devait à lui-même, ni ce qu'il devait à la prin-

cesse Marguerite, à l'archiduc, au roi des Romains et à l'empereur; que la maison d'Autriche s'en souviendrait en temps et lieu; que l'archiduc savait quelles alliances il devait conserver; qu'il n'avait pas coutume de prendre là-dessus l'avis du roi de France, et qu'il se souciait aussi peu de son amitié que de sa haine (1).

Cette fière réponse dut faire sentir au roi de France l'injustice de son procédé à l'égard de Marguerite. Le comte de Nassau fut chargé d'aller à Paris redemander la princesse à la cour, où elle avait été élevée jusque-là.

L'année suivante, 1493, Maximilien était devenu empereur à la mort de son père, et son fils, Philippe le Beau, le remplaça dans le gouvernement des Flandres. Carondelet n'avait pas étayé son crédit sur des flatteries, mais sur des services réels qu'il avait rendus à l'archiduc Maximilien et à son fils Philippe. Il les avait soutenus toujours dans des circonstances orageuses.

Philippe était placé, à l'âge de dix-huit ans, à la tête du gouvernement des Pays-Bas. Il s'entoura de jeunes seigneurs, comme lui, amis du plaisir. La vigilance du chancelier les gênait, dit-on. Philippe écouta les conseils des flatteurs jaloux du crédit de Carondelet, et le moment vint où le chancelier fut sacrifié à des intrigues de cour, sous prétexte que sa vieillesse et ses infirmités rendaient trop pénibles pour lui les fonctions de la chancellerie.

En 1496, la cour était à Bréda. Philippe y fit appeler son ministre et lui redemanda les sceaux, qu'il remit à Thomas de Plaine, seigneur de Magny. Ce n'est pas sans un visible embarras que Philippe accomplit cet acte, et c'est en détournant la tête qu'il reçut les sceaux que lui remit le chancelier.

Tous les bons esprits furent affligés, dit l'historien Heu-

(1) Garnier, *Histoire de France*, t. XX, p. 215. — Heuterus, *Rerum Austriac.* l. IV, p. 109.

terus, et si Carondelet fut privé de sa dignité, ce ne fut point un acte de justice, mais l'effet de la calomnie de ses ennemis. *Dignitate exuitur, non merito, sed inimicorum calumnia circumventus.*

Carondelet se retira d'abord à Malines, où il avait établi sa famille, et se consola dans la culture des belles-lettres et dans les pratiques de piété qui remplirent les derniers jours de sa vie. Il revint à Dole, sa chère patrie, qu'il n'avait jamais oubliée. Il y fonda, le 22 juin 1497, une maitrise d'enfants de chœur, pour laquelle il obtint l'union d'une prébende canoniale. D'après les termes de sa fondation, une messe quotidienne devait être célébrée, avec musique, dans l'église de Dole. Cette fondation fut encore augmentée plus tard par le fils du chancelier, Jean Carondelet, évêque de Palerme (1).

En 1496, Philippe le Beau épousait l'infante d'Espagne, et c'est de ce mariage qu'est né Charles-Quint. En 1500, le chancelier eut la satisfaction de voir le rétablissement de la cour du Parlement à Dole. Le quatrième de ses fils, Claude Carondelet, bailli d'Amont et chambellan de l'archiduc Philippe, fut commis pour assister à la cérémonie de cette installation du Parlement.

En 1501, le chancelier était de retour à Malines. Il y mourut le 2 mars, à l'âge de soixante-treize ans, laissant, dit un de ses biographes, la réputation d'un jurisconsulte profond, d'un magistrat intègre, d'un négociateur habile et d'un ministre actif et ferme (2).

Dès l'an 1495, il avait fait son testament à Malines. Il y rappelle le souvenir des onze enfants issus de son mariage avec Marguerite de Chassey, qui lui survécut dix ans (3). Il

---

(1) Perron, *Recherches sur Dole*, p. 319. Rousset, *Dictionnaire du Jura*, art. Dole; p. 53.

(2) Gachard, *Biographies belges*.

(3) D'après Gachard, il eut six fils et cinq filles. Les noms de ses fils sont donnés par les généalogistes.

y ordonnait qu'après sa mort et la mort de sa femme, leurs corps seraient transportés à Dole, pour y être inhumés dans l'église collégiale. Il avait toujours aimé cette ville, où il était né. Il y avait son hôtel, et il y était souvent revenu au cours de sa vie. C'est là qu'il avait fait ses études et, dans sa jeunesse, il y avait été chef d'une compagnie d'arbalestriers. Dole était la capitale de la province, et Carondelet ne l'avait quittée en 1473 que pour se soustraire aux exigences de Louis XI.

Après sa mort, le corps de Carondelet fut d'abord déposé dans l'église de Saint-Rombaud, patron de Malines (1). Plus tard, il fut transporté à Dole avec celui de sa femme, et déposé dans le chœur de l'église. Une pierre tombale recouvrait leurs restes renfermés dans un cercueil de plomb. Vers l'an 1540, leur fils Jean Carondelet, archevêque de Palerme, leur érigea un magnifique mausolée en marbre, œuvre d'artistes flamands. Ce monument, dont la principale partie existe encore dans l'église de Dole, a été décrit en détail par M. J. Gauthier et M. Arm. Marquiset (2).

Les deux statues gisantes de Carondelet et de son épouse ont été brisées en 1794. L'épitaphe a été sauvée et restaurée par les soins de M. Dusillet, et placée en son lieu primitif. Nous donnons en note le texte de cette épitaphe (3).

---

(1) Saint Rombaud, martyr, dont la fête est marquée au 1er juillet, était fils d'un roi d'Irlande et évêque de Dublin.

(2) J. Gauthier, *Jean Carondelet*, dans la Réunion des sociétés des beaux-arts des départements, 21e session, p. 507. Arm. Marquiset, *Statistique de Dole*, t. I, p. 287.

(3) Inscription du tombeau de Jean Carondelet, décédé à Malines en 1501, inhumé à Dole :

Johanni Carondeletto, domino de Champvans, de Sore, de Potelles, et Maximiliani Cæsaris ac Philippi, ejus filii, Hispaniæ regis, archiducis Austriæ et ducis Burgundiæ, Cancellario magno, ac Dominæ Margaritæ de Chassey, patri et matri optimis benigne meritis,

Dominus Johannes Carondelettus, Archiepiscopus Panormitanus, præpositus Donatiani Brugensis, perpetuus Cancellarius Flandriæ, et

On voyait encore autrefois, dans l'église de Dole, le portrait du chancelier et celui de sa femme, dans le tableau de l'autel de Prime. Carondelet y paraissait revêtu d'une grande robe d'écarlate fourrée d'hermine sur une cotte d'armes (1). La bibliothèque publique de Dole possède aussi une belle médaille en bronze, grand module, avec ces mots : *J. Carondeletus, præses Burgund.* 1479. Au revers est le portrait de Marguerite de Chassey, sa femme.

Parmi les nombreux enfants du chancelier, il en est deux surtout qui méritent d'être distingués. C'est d'abord Ferry Carondelet, dont le tombeau est aujourd'hui à Saint-Jean, dans la chapelle du Saint-Suaire, et à la munificence duquel nous devons le chef-d'œuvre de fra Bartolomeo, qu'on vient admirer à notre cathédrale sous le nom de Vierge de Carondelet; c'est ensuite Jean Carondelet, archevêque de Palerme, qui avait enrichi de magnifiques ornements l'ancienne cathédrale de Saint-Étienne, et qui a fait ériger à la mémoire de Ferry, son frère, le beau mausolée qu'on admire dans notre basilique. Mais la vie de ces deux personnages mérite une étude complète, et je ne puis, en terminant, que saluer leur mémoire et glorifier leurs noms, qui sont de ceux qui font le plus d'honneur à notre province.

Caroli Quinti imperatoris, principis felicis, Augusti, consiliorum in Belgica primarius Præses, impensa sua ex sancti Petri sede huc translatis, piisque precibus ac sacris quotidianis quæ ab illis instituta fuerunt et re sua liberaliter adauctis monumentum hoc pietatis ergo posuit ac decoravit.

Vixit ille annos LXXIII, obiit anno MDI die XX februarii. Illa, annos LXX, obiit anno MDXI, XXV maii.

(1) Dunod, *Nobiliaire*.

AUGUSTE CLÉSINGER

Par M. ESTIGNARD

MEMBRE RÉSIDANT

(Séance publique du 7 juillet 1898)

Il est parmi nos compatriotes un homme qui a eu ses heures sinon de gloire, du moins de haute célébrité, et qui a laissé comme sculpteur des œuvres d'un vrai mérite. Pendant quelques années on l'a signalé comme le Puget du siècle et le Michel-Ange de la France ; puis l'oubli a succédé à la réputation tapageuse qui entourait son nom, et lorsque la mort est venue le frapper, le 6 janvier 1883, aux approches menaçantes de la vieillesse, au moment même où disparaissaient Chanzy et Gambetta, on parut à peine s'émouvoir. La presse consacra de longs articles à l'un de nos premiers hommes de guerre et à l'ancien dictateur ; elle ne donna que dix ou quinze lignes au grand artiste.

C'est ce sculpteur éminent que je désirerais rappeler à vos souvenirs.

Je ne puis songer à retracer ici la vie laborieuse et agitée d'Auguste Clésinger, à raconter ses vicissitudes diverses, ses luttes ardentes, ses déceptions, ses succès ; je désirerais seulement indiquer, préciser la nature, le caractère de son talent.

Ce qui le distingue, c'est l'art d'exprimer la vie, une pré-

férence marquée pour la couleur et le mouvement, c'est la fougue de la conception, l'énergie dans l'expression, c'est le sentiment, c'est l'inspiration.

L'inspiration, c'est ce qui classe l'artiste au-dessus de l'ouvrier.

Plus l'inspiration est puissante, plus l'œuvre gagne en excellence et en originalité. L'étude et la science peuvent faire un homme de talent. L'étude suppose la volonté, la science indique la volonté persévérante. Ce sont choses qui s'acquièrent. L'inspiration est un don du ciel, elle est une des qualités les plus incontestables du talent de Clésinger.

D'un tempérament fougueux, plein d'audace, d'entrain et de verve, il établit ses figures du premier jet, d'une façon grande, avec le feu de son imagination, avec une volonté qui s'impose, sauf à les étudier et à les revoir avec le soin le plus sévère. Dès le début de son œuvre il leur donne de l'accent et de la tournure. Comme les vrais maitres, il a l'ardeur, la flamme, le sentiment de l'effet et le mouvement pittoresque de la silhouette; il a la facilité, la fécondité, l'improvisation créatrice. La vie, il la reproduit dans ses ardeurs fébriles, dans ses exubérances, dans ses douleurs comme dans ses joies. Il sait rendre les passions humaines avec plus de frémissement, plus d'énergie que l'école classique. Ce n'est pas du génie, c'est du moins une qualité qui fait de lui un maitre. Clésinger est un sculpteur de race.

Son talent est en opposition avec les formules académiques. L'immobilité, l'absence d'expression dans l'art, lui sont essentiellement répulsives. Il préfère l'art vivant à l'art conventionnel; il combine le naturalisme avec le style et se forme une sorte d'idéal moins élevé que celui des grands artistes, moins héroïque, plus gracieux, plus conforme à l'esprit et au goût français.

Ses compositions ont quelque chose de la souplesse et

du mouvement des statuaires du XVIIIe siècle, mais avec plus de forme, plus d'étude, plus de détails précis, avec une compréhension de la nature moins arbitraire et moins factice. Ses œuvres ont un caractère spécial qui les fait reconnaître entre toutes. Pas une n'est empreinte de vulgarité ni de banalité.

La *Femme piquée par un serpent* et la *Bacchante* donnent bien l'idée de son talent.

Jusqu'à 1847 la vie de Clésinger avait été celle d'un bohème courant de ville en ville, de France à l'étranger, avec une queue de dettes véreuses et tous les soucis matériels de l'existence. En un jour la *Femme piquée par un serpent* lui conquit la célébrité.

Le naturalisme audacieux de cette belle créature qui, par la souplesse, la grâce, l'élégance, reportait la pensée aux chefs-d'œuvre de l'art grec, fit à la fois sensation et scandale. Ce fut dans le monde des arts une rumeur extraordinaire. La critique mena grand bruit autour de l'œuvre de l'artiste; les éloges, les dithyrambes l'emportèrent.

Théophile Thoré consacra à Clésinger tout un feuilleton et dépeignit le fameux marbre sur le mode lyrique.... « Quel serpent l'a donc piquée? Comme elle se tord! Comme ses beaux flancs s'agitent et soulèvent des reliefs superbes! Comme la tête renversée se baigne dans les flots de la chevelure! Comme les bras sont crispés! Comme la poitrine est pleine de tempêtes! » Il déclara que cette femme nue était une des plus charmantes statues de l'école moderne : « Clésinger est un sculpteur spontané, ardent comme toutes les organisations un peu sauvages, résolu comme tous les tempéraments passionnés.... Il est de la famille de Coysevox l'infatigable, et allié de loin — par les femmes — à Rubens. Il fait une statue comme on va dans une bataille, avec un emportement qui ne connaît pas d'obstacle, avec une bravoure qui profite de l'imprévu. C'est le Murat de la statuaire. »

Toutefois l'écrivain ajoutait : « Il y a plus de bonheur aventureux que de combinaison profonde dans les succès de Clésinger.... Il est très propre à sculpter les images frémissantes, les agitations extérieures, l'exubérance de la vie sensuelle, les splendeurs de la beauté physique. Peut-être serait-il embarrassé de pénétrer dans les caractères intimes et calmes qui appartiennent à certains types sublimes de la nature humaine. Il ferait mieux Aspasie que Platon, Ninon de Lenclos que Molière. »

Théophile Gautier n'était pas moins enthousiaste, et dans une de ses plus belles pages, il chantait « celle qui a reçu en pleine poitrine une des flèches du carquois d'Éros. »

Mais des voix discordantes s'élevèrent : arrêtez-vous, cria-t-on au sculpteur ; cela ne s'est jamais vu ; on n'entre pas dans le monde en cassant les vitres ; on ne conquiert pas la célébrité d'un seul bond, en quelques minutes. Gustave Planche fut des plus ardents contre l'heureux artiste ; il protesta contre l'engouement général, et soutint que le public rendrait bientôt à l'oubli le nom même de Clésinger ; il accusa l'artiste d'avoir fait mouler un beau modèle vivant ; il soutint que la tête seule était inventée et que l'on s'en apercevait bien.

Les coups de massue de Gustave Planche n'atteignirent pas Clésinger, et l'opinion publique ne modifia point ses sentiments enthousiastes ; c'est que l'artiste reprenait avant Carpeaux les traditions du XVIII[e] siècle ; il montrait un des premiers quelques-unes de ces figures de grand luxe, où la vie déborde.

Il séduisait le public parce qu'il faisait preuve d'un esprit hardi, d'un talent vigoureux, parce qu'il avait dans ses compositions de l'opulence, de la grâce, une allure expansive, toutes les vaillances d'une énergique nature. La seule chose que l'on pourrait blâmer, c'est que le visage n'exprime pas suffisamment l'effroi et la souffrance.

Clésinger a fait frémir sous la caresse d'un baiser invisible le corps voluptueux de son modèle. L'exécution manque aussi dans certains détails de précision; il y a beaucoup de talent; il y a aussi de l'habileté matérielle et de l'adresse. La *Femme piquée* n'en est pas moins un marbre de premier ordre qui produit dans son ensemble une impression satisfaisante. Clésinger avait eu le bonheur de rencontrer sur sa route un merveilleux modèle, et il avait su animer d'une grâce souveraine ce beau corps, cette splendide nature. C'est une de ses créations les meilleures. Jamais il n'approchera davantage du chef-d'œuvre qu'il devait entrevoir toute sa vie, poursuivre par bonds inégaux et ne jamais atteindre.

La *Bacchante* est aussi une des œuvres qui caractérisent le mieux le talent de notre compatriote.

La *Bacchante* est une magnifique, une superbe femme nue dont le visage et l'attitude respirent l'ivresse et la volupté, et qui se roule sur un monceau de grappes qu'elle écrase avec le dos. L'entreprise était difficile. Il fallait une rare audace pour représenter cette ménade échevelée tout entière à Vénus et à son dieu, se livrant dans un voluptueux abandon à de convulsives fureurs. Clésinger s'acquitta de sa tâche avec un dilettantisme raffiné, sans obéir à certaines règles de convention, résolu à ne suivre que son inspiration personnelle. La *Bacchante* est traitée avec autant de furie que de facilité naturelle et de pratique savante. Le marbre est fouillé comme s'il était de l'argile, et la fougue du travail lui donne un certain air de maestria qui en impose. Tout y est empreint d'une véritable verve, d'un entrain auquel on était loin d'être habitué. Ici on ne pouvait reprocher à l'artiste d'avoir moulé sa figure au lieu de la modeler, de n'avoir rien mis de personnel dans son œuvre, d'avoir usé d'un procédé plus ou moins habile pour reproduire la réalité. Ce n'était pas la copie littérale du modèle, c'était la nature prise sur le

fait avec tout son charme, toute sa vérité. Clésinger se montrait une fois de plus un homme nouveau, d'un talent vigoureux et puissant; à la froide noblesse de l'art classique il opposait la théorie d'un art moderne expressif, ému, plein de passion et de mouvement; il prouvait qu'il était capable d'atteindre la grâce académique de Canova et le naturalisme de Pradier; sa personnalité apparaissait plus nettement accusée, plus ardente.

Durant toute sa vie, Clésinger eut le culte du beau (le choix seul des sujets l'indique suffisamment); mais la beauté se compose pour lui de divers éléments : la beauté physique, la beauté morale, la beauté intellectuelle. A Rome, il a admiré Canova, qui estimait avant tout l'élégance, la distinction et la finesse. En Grèce, il s'est efforcé de s'inspirer de l'art antique, qui élevait au plus haut degré le sentiment de la vérité et de la dignité dans la ligne. Ce qu'il poursuit, ce qu'il s'efforce d'atteindre, c'est la beauté unie à la grâce, c'est-à-dire la poésie de la sculpture, ce qui nous touche le plus profondément, plus profondément que la grandeur. La grâce est en art supérieure à la beauté elle-même. Aussi n'est-il donné qu'à un petit nombre d'artistes de la saisir; si on la recherche, elle fuit; si on l'appelle, c'est l'afféterie qui se retourne. C'est un don rare et charmant qui doit éclore sous une main heureuse et que l'on poursuit en vain si le ciel ne vous l'a point départi.

Clésinger sait non seulement imprimer à ses compositions un cachet évident de force ou de passion, il excelle à rendre la grâce dans ce qu'elle a de plus délicat, de plus mondain, de plus séduisant.

Toutes ces qualités se retrouvent dans cette idylle de marbre qui se nomme *Rêve d'amour*, dans la *Bacchante dansant*, dans la *Zingara*, où se révèle la souplesse habituelle du travail de l'artiste; dans la statue de *Sapho*, dont les draperies sont supérieures encore à celles de la Zingara, dont la chair vit et palpite; dans la statue de *Cléo-*

pâtre, qui fut exposée au Salon de 1869, que M. Paul Dalloz acheta 30,000 francs, œuvre élégante et en même temps magistrale.

La recherche de la grâce n'exclut pas en lui le sentiment religieux. En 1856 il compose une *Madeleine couchée* dans l'attitude la plus modeste, la main droite étendue, le bras gauche replié vers le cœur. Elle contemple avec une ineffable expression de recueillement et de foi une croix placée auprès d'elle. Tous les traits du visage expriment le repentir et en même temps l'espoir du pardon, la confiance en la miséricorde du Dieu qu'elle implore. Madeleine est à moitié nue, couverte d'une draperie liée par une corde épaisse sur les hanches, mais rien de sensuel. Il n'y a que pur sentiment dans ce beau corps que la prière spiritualise; c'est bien l'image de la sainte, et c'est admirable comme vérité.

Le *Christ* est aussi une merveille, non seulement comme exécution, mais au point de vue de la tradition religieuse.

Le type du Christ est celui que l'art a le plus de peine à réaliser, qu'il a rarement reproduit d'une manière complètement satisfaisante. Léonard de Vinci est celui qui s'en est approché le plus près, mais une seule fois, et sa pensée ne fut pas comprise, car elle ne fut pas suivie. Le Christ de la *Transfiguration* nous représente aussi le Christ dans sa manifestation divine, mais non ce fils de l'homme qui a vécu au milieu du peuple, partagé la condition de la vie humaine, relevé la femme adultère, condamné le mauvais riche, et dont les paroles éveillaient des sentiments inconnus. Michel-Ange a, dans le *Jugement dernier*, créé un Christ nu colossal, qui manque d'idéal. L'art français n'a même pas essayé de saisir le type sublime du Sauveur. Son génie allait dans une autre direction, surtout au XVIIIe siècle, qui ne s'inquiétait guère de reconstituer cette figure divine.

Clésinger possédait un talent essentiellement païen. La

plupart de ses gracieux ouvrages avaient été empreints de la mythologie grecque. Se trouva-t-il embarrassé pour représenter l'image d'un Dieu? Eut-il quelque hésitation? Ce qu'il y a de certain, c'est que son œuvre porte la marque d'études consciencieuses, d'un goût exercé et d'une main habile. Empreint de grandeur et de majesté, le Christ a le caractère, l'accent céleste et humain qui doit distinguer le Fils de Dieu. Les nobles traits du Dieu expirant sont taillés d'un ciseau tendre et vigoureux. La Vierge que Besançon possède se fait remarquer aussi par des qualités incontestées, elle a la candeur virginale, la douleur résignée, attribuées par l'Évangile à la Mère du Christ. Coiffée d'une couronne d'orfèvrerie comme elle le serait dans un tableau de Memling, de Van Eick ou de Schorel, elle a l'attitude la plus noble, des mains fines, une tête divinement charmante. L'enfant Jésus, assis sur elle, tend les mains à saint Jean-Baptiste, debout près de la Mère de Dieu. Le groupe s'arrange heureusement et présente d'agréables profils. Le mouvement de tête de saint Jean-Baptiste est des mieux réussis. Clésinger résout avec bonheur un problème difficile, celui de concilier la naïveté gothique avec la classique pureté. L'artiste sait se montrer aussi chrétien dans ses figures de Christ, de Vierge et de Madeleine, que païen dans ses bacchantes ou dans les marbres que lui inspire l'antiquité.

Et le même sculpteur sait donner à ses compositions une expression, un caractère d'énergie, de vigueur et de force; il entend à merveille la dignité, la distinction, l'élégance de l'attitude. Était-il rien de plus imposant que cette colossale statue de Charlemagne qui fut détruite en 1870 par l'armée prussienne, mais que nous pouvons apprécier encore grâce à la gravure et à la photographie? L'empereur est à cheval et s'avance, le bras droit levé et armé d'une longue et lourde épée, montrant le chemin à ses armées. La pose est solennelle sans être théâtrale; l'ensemble est

majestueux comme l'épopée, composé de lignes nobles et simples comme les légendes de Roland et des héros de ces temps reculés.

L'artiste a une autre qualité de premier ordre; il travaille le marbre avec une adresse peu commune; sous son ciseau, la pierre devient obéissante, presque humaine; il souffle sur le marbre comme Ézéchiel sur les ossements humains, et le marbre s'anime, marche et crie. La vie et la jeunesse respirent sous l'élégant profil de ses statues; il excelle à jeter du drame dans la pierre, à faire palpiter les muscles et frémir les nerfs avec une ardeur incomparable. Cette qualité lui vient de ses premiers travaux et de son caractère. Il a appris fort jeune à façonner la pierre chez un père qui était lui-même un artiste; son talent est héréditaire. Puis toute sa vie il a été un homme de lutte, il a combattu contre la misère, contre les dures épreuves d'une existence constamment troublée; il n'admet pas que le marbre lui résiste; il le soumet, avec le caractère violent qui le distingue, à ses caprices, à sa volonté, il le modèle à son gré; on sent qu'il aime le marbre avec passion; parfois il s'emportait contre le praticien qui reproduisait mal le modèle, et lui arrachant le marteau, il lui arrivait de refaire en quelques minutes, de sa main vigoureuse et habile, le morceau qui lui déplaisait.

Son influence a été considérable. Il y avait déjà à cette époque, chez les sculpteurs et les peintres, une certaine tendance générale à donner plus de mouvement et d'animation à leurs figures par l'étude attentive de la réalité vivante. Cette tendance, excellente lorsqu'elle est dirigée par une éducation saine, Clésinger a contribué à la développer. Comme Carpeaux, mais avant lui, il est de ceux qui ont poussé les sculpteurs à la recherche de la vérité et de la vie, qui ont joint à l'étude consciencieuse des formes humaines le souci précieux du geste et de la physionomie parlante, et qui, tout en n'abandonnant point les

traditions de l'art antique, essayaient de puiser à d'autres sources.

Toutefois nos éloges ne peuvent être sans restrictions.

Comme Auguste Préault, mais dans un genre différent, Clésinger avait l'ambition du grand beaucoup plus qu'il n'en avait l'aptitude. C'est vainement qu'il rêvait la sculpture héroïque, il était trop naturaliste pour la réussir. Certaines de ses œuvres ne vivent pas suffisamment de la vie de la pensée ; elles vivent trop de la vie de la chair. Le plus souvent il dépasse le but, il n'est plus dans le vrai ; il recherche moins la profondeur que l'éclat, moins le style, la beauté noble, grave, sereine, que la beauté provocante et tout extérieure d'une bacchante, d'une Cléopâtre ou d'une Phryné, C'est un sculpteur romantique, décoratif, coloriste, improvisateur fougueux, mais inégal et un peu emphatique. Parfois son tempérament emporté l'entraîne vers l'expression heurtée et fiévreuse, et ce n'est pas sans raison qu'on l'a appelé de ce surnom si souvent répété : le Murat de la statuaire.

Il suffit, pour constater ses imperfections, de se rappeler le *François Ier* et la *Bacchante*.

Il y a dans l'attitude, dans l'ensemble, dans la physionomie du roi de France une emphase théâtrale qui peut convenir dans un cirque, mais dont la statuaire ne saurait s'accommoder. La bravoure, pour se manifester clairement, n'a pas besoin de cette pantomime excessive. Comment reconnaitre, dans ce cavalier aux airs de capitan matamore, couvert de panaches et de pompons, le soldat vaillant qui fut sublime de courage à Marignan et à Pavie, le rival de Charles-Quint, l'émule de Léon X, assez habile pour attirer en France l'élite des grands artistes de l'Italie et pour donner son nom à la Renaissance? L'artiste aurait dû mieux se rappeler la statue équestre en bronze doré du Capitole, ou celle de Balbus, ou les cavaliers des bas-reliefs du Parthénon. Il a forcé le mouvement quand le calme

était nécessaire et l'immobilité elle-même indiquée. Il a substitué à la mesure et au goût l'exagération. La *Bacchante* est aussi d'un art bien matériel; on dirait une réminiscence du chevalier Bernin, et cette femme hommasse et vigoureuse serait fort à sa place dans les plantureuses allégories de Rubens.

Dans les grandes compositions, dans Marceau, dans le général Hoche, l'ampleur tourne aussi à la bouffissure; l'épaisseur, la lourdeur de la masse, remplacent la force et la vigueur.

C'est que Clésinger voulait parfois plaire aux yeux plutôt qu'à l'âme et vouait à la forme un culte trop exclusif. L'exécution est essentielle, surtout en sculpture, mais l'exécution la plus habile ne suffit pas; il faut qu'une œuvre produise une impression morale qui ne peut être rendue que par le cœur de l'artiste; il faut qu'elle reflète une pensée, une personnalité, un sentiment : c'est ce qui donne à toute œuvre d'art son vrai caractère, la poésie; c'est ce qui fait qu'une fois vue on ne peut l'oublier.

Clésinger eut souvent le tort de croire qu'une certaine exaltation peut remplacer le génie et suffire pour produire des merveilles. Le génie n'est souvent qu'une longue patience. Entre les fugitives inspirations, les vagues rêveries qui font apparaître les chefs-d'œuvre aux yeux de l'artiste enchanté, et les lentes réalisations, les longs efforts, il y a beaucoup plus loin que de la coupe aux lèvres. Il faut mûrir son œuvre par la pensée, il faut la voir éclore dans le calme, le travail persévérant et l'amour de l'art, sans gaspiller ses facultés, sans trop se confier aux hasards de l'ébauche et aux chances du coup de main, sans trop se hâter et en s'accordant du temps. Le temps! mais il se venge cruellement du mépris qu'on lui montre.

Le temps n'épargne pas ce qu'on a fait sans lui.

Messieurs, la Franche-Comté a été depuis longues

années la patrie de peintres et de sculpteurs de haute portée, d'un talent incontesté. Au XVIII[e] siècle, la ville de Besançon a vu naître l'architecte dessinateur Pâris et le sculpteur Breton; de nos jours elle a été le berceau de Jules Franceschi, de Cadé, de Becquet, de Jean Petit, de Clésinger. La mort a frappé la plupart d'entre eux; mais le grand art de la statuaire a toujours parmi nous des adeptes, et une jeune génération travaille en silence pour combler dans l'avenir les vides qu'a laissés la disparition de maîtres éminents.

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS D'ÉCONOMIE POLITIQUE

Par M. Maurice LAMBERT

MEMBRE RÉSIDANT

(Séance publique du 7 juillet 1898)

Des deux prix que l'Académie, grâce à la subvention qu'elle a reçue du Conseil général du Doubs et à la fondation de M. Veil-Picard, avait mis au concours pour cette année, un seul a suscité des concurrents, mais ces concurrents sont nombreux, et le succès du concours d'économie politique peut, dans une certaine mesure, nous consoler de l'échec du concours d'éloquence.

Pour la première fois, si je ne me trompe, l'Académie avait laissé le choix entre trois sujets différents. Cette innovation était heureuse, puisqu'elle a eu pour effet de provoquer plus de travaux et de nous procurer un plus grand nombre de mémoires. En revanche, la nécessité où nous sommes de tenir plus tôt qu'autrefois la séance publique d'été nous a forcés à avancer de quinze jours le terme du concours. Les concurrents n'ont guère eu que neuf mois pour composer leurs ouvrages. Cet espace de temps était bien restreint, eu égard aux recherches qu'exigeaient les sujets proposés : de là vient que quelques-uns

n'ont pu donner à leur travail tout le développement qu'il comportait. D'autres même, — nous le savons, — ont dû renoncer à concourir. Les mêmes inconvénients ne se reproduiront pas dans deux ans, puisque l'Académie a pris soin d'arrêter dès cette année les sujets des prix qui seront décernés en 1900.

Les trois sujets proposés au choix des concurrents pour 1898 étaient : 1° La dépopulation des campagnes en Franche-Comté : ses causes, ses effets et ses remèdes; — 2° Des associations agricoles en Franche-Comté; — 3° Le crédit rural en Franche-Comté.

Tout en étant différents, ces trois sujets avaient entre eux une certaine similitude : ils se rapportaient également à la situation de nos populations rurales, si dignes d'intérêt et si éprouvées depuis nombre d'années.

Six mémoires nous ont été envoyés, dont quatre se rattachent au sujet de la dépopulation, un aux associations agricoles et un au crédit rural. Nous parlerons d'abord de ces deux derniers et ensuite des quatre ayant trait au premier sujet, qui était sans doute le plus intéressant, puisque c'est celui qui a trouvé le plus de partisans.

Le mémoire n° 1, intitulé *Des associations agricoles en Franche-Comté*, et ayant pour devise *Funiculus triplex difficile rumpitur*, ne nous retiendra pas longtemps. Le sujet est traité d'une manière beaucoup trop sommaire. L'auteur parle successivement des divers genres de sociétés agricoles existant aujourd'hui ; il ne suit aucun ordre rationnel, puisqu'il met les dernières venues, les caisses rurales, avant nos vieilles sociétés de fromagerie. Il se borne d'ailleurs à exposer ce qui est, comme le ferait un journaliste ou un voyageur, sans étudier à fond les institutions qu'il décrit.

Au lendemain du jour où s'est produite, à la faveur de la liberté accordée aux syndicats, une renaissance si re-

marquable et — on peut le dire — si imprévue de l'idée d'association dans le monde agricole, l'Académie avait jugé le moment opportun d'appeler l'attention tout à la fois sur les anciennes sociétés nées sur notre sol, qui ont été assez fortes pour traverser les siècles et pour subsister sous des législations bien diverses, et sur les organismes nouveaux, créés depuis peu et qui ne peuvent encore avoir tenu toutes leurs promesses. Une étude approfondie de ces diverses formes d'association, qui eût permis de les comparer entre elles dans leur objet et leur fonctionnement, aurait présenté un vif intérêt et une véritable utilité. L'Académie ne peut que regretter que son vœu n'ait pas été mieux rempli, tout en remerciant le seul concurrent qui a bien voulu y répondre.

Nous nous étions encore préoccupés des besoins actuels de l'agriculture en demandant une étude sur le crédit rural en Franche-Comté. Notre désir sur ce point a reçu, au moins en partie, satisfaction; l'Académie doit même s'applaudir d'avoir fait naître un travail aussi original et aussi intéressant que le mémoire n° 2, qui a pour devise : « Le crédit sauve un paysan et en perd deux. »

C'est surtout l'histoire du crédit agricole en Franche-Comté, dans les derniers siècles, que l'auteur de ce mémoire a voulu faire. Il a consulté les livres de raison et les rentiers de deux anciennes familles bourgeoises, d'autres papiers en sa possession, d'anciens comptes de fabrique et des registres de catholicité. Au moyen de ces documents, peu nombreux, il est vrai, mais qui pourtant, nous dit-il, lui ont fourni des renseignements sur une période ininterrompue d'au moins deux cent cinquante ans avant notre siècle, il a cherché à se rendre compte des conditions du prêt agricole et de ses conséquences avant la Révolution. Il a étudié successivement quels étaient les créanciers, quels étaient les débiteurs, en quelle forme et sous quelles conditions se faisaient les prêts et quels en

étaient ordinairement les résultats, soit pour les prêteurs, soit pour les emprunteurs.

Dans les siècles précédents, comme dans le nôtre, c'est le bourgeois de village qui était le principal banquier du paysan. Point de maison bourgeoise, sous l'ancien régime, qui n'eût son rentier, rempli d'obligations souscrites par des paysans sous la forme de constitutions de rente. A en juger par les nombreux anathèmes contre l'usure qui remplissent les anciens sermonnaires, le prêt devait alors être très dur pour l'emprunteur. Notre auteur en indique la véritable cause lorsqu'il dit : « Toutes les classes sociales profitent jusqu'à l'extrême limite du juste des avantages que la situation économique leur présente. La loi cruelle de l'offre et de la demande domine l'humanité et sera toujours tolérée, excepté dans ses abus trop criants. Dans les anciens siècles, l'argent était rare et par conséquent recherché : pourquoi le prêter à bon compte, puisqu'on trouvait preneur à un prix plus élevé ? Maintenant, on peut jouir de l'épargne, argent ou propriété, à un prix faible : pourquoi donnerait-on davantage ?.... » Aussi maintenant les sermons contre l'usure ont cessé. La situation n'est même pas loin de s'être retournée. Autrefois, le pouvoir politique était du côté des capitalistes; il passe aujourd'hui du côté des travailleurs, et tandis qu'il fallait autrefois défendre le travail contre les abus du capital, le temps vient où c'est le capital, c'est-à-dire la propriété, qu'il faudra défendre contre les entreprises des travailleurs.

L'abondance de l'argent a fait baisser le taux de l'intérêt, et cette baisse doit profiter au crédit agricole. En terminant, l'auteur de notre mémoire expose brièvement les avantages qu'on peut attendre des caisses rurales qui ont été déjà fondées dans les campagnes par l'initiative de quelques hommes dévoués, aussi bien que des banques régionales dont le gouvernement semble vouloir favoriser

l'institution. Mais notre auteur insiste aussi, et avec infiniment de sagesse, sur les dangers qu'offre le crédit pour les petits cultivateurs, et il conclut par sa devise, peut-être un peu trop pessimiste : « Le crédit sauve un paysan et en perd deux. »

Ce mémoire est sans doute plutôt l'histoire du prêt à intérêt en Franche-Comté qu'une étude économique complète du crédit rural. Mais c'est un travail sérieux, médité, intéressant, fondé sur des faits : il révèle l'expérience d'un homme de grand sens et qui n'est pas dupe des mots ni des promesses illusoires. A ce titre, il nous a paru digne d'une certaine récompense, qui sera indiquée tout à l'heure.

Nous arrivons aux quatre mémoires relatifs à la dépopulation des campagnes. Deux surtout méritent d'être distingués, et c'est de ceux-là que nous parlerons d'abord.

L'auteur du mémoire n° 2, ayant pour devise : *Forsan et hæc olim meminisse juvabit*, a traité le sujet avec méthode, avec érudition et d'une manière suffisamment approfondie. Son travail est divisé en cinq chapitres. Dans le premier, il constate que la dépopulation des campagnes est générale en France et même en Europe. En 1846, la population rurale représentait 75 °/₀ de la population totale de la France; elle ne représente plus aujourd'hui que 63 °/₀. Depuis 1877, c'est-à-dire en vingt ans, l'agriculture a perdu plus de 443,000 ouvriers. La Franche-Comté, prise en masse, n'est pas la région la plus gravement atteinte, et néanmoins, dans certaines parties de notre province, dans la Haute-Saône notamment, la population rurale a décru avec une rapidité effrayante.

Passant en revue successivement chacun de nos départements, l'auteur examine, par cantons d'abord et ensuite par communes, quel a été le mouvement de la population depuis vingt ans. Dans le Doubs, il constate que, sur 637 communes que comprend le département, 501 ont di-

minué, tandis que 136 seulement ont augmenté ou sont restées stationnaires. En mettant à part les localités industrielles et les centres de plus de 1,000 âmes, on reconnait que l'émigration rurale atteint, avec plus ou moins d'intensité, les cinq sixièmes des communes agricoles. Elle se manifeste surtout dans les petits villages. Dans le Jura, qui comprend 584 communes, 501 sont en décroissance, 83 seulement augmentent ou restent stationnaires. La population a diminué même dans les villes où les habitants s'adonnent à la culture, comme Saint-Amour, Arbois, Poligny et Salins. Mais des trois départements comtois, c'est encore la Haute-Saône qui a perdu le plus d'habitants ; sa population a diminué de près d'un dixième depuis 1877. Sur les 583 communes du département, 537 sont en décadence, 46 seulement ont pris quelque accroissement ou ont conservé le même chiffre de population. En somme, la Franche-Comté, dans son ensemble, a perdu 57,000 âmes depuis vingt ans, et cette perte a été subie presque en entier par les campagnes.

Quelles sont les causes de cette dépopulation? C'est le sujet du second chapitre de notre mémoire. L'auteur distingue les causes générales et les causes locales. Parmi les premières, il range le service militaire obligatoire pour tous, qui éloigne les jeunes gens de la vie rurale ; la direction donnée à l'enseignement primaire, qui contribue à discréditer l'état de cultivateur ; la crise agricole, qui, suivant nous, aurait dû être placée en première ligne et dont l'importance n'a pas été suffisamment mise en relief; puis encore, le progrès de la grande industrie, le développement de la domesticité dans la classe aisée ; enfin le morcellement excessif de la propriété. Passant aux causes particulières qui favorisent l'émigration rurale dans notre pays, l'auteur signale la proximité des centres industriels de Belfort et de Montbéliard, et la décadence de nos vignobles comtois.

Les effets de la dépopulation des campagnes sont étudiés dans le troisième chapitre. L'auteur les considère dans les campagnes et dans les villes. Dans les campagnes, c'est l'augmentation des impôts et autres charges, qui pèsent plus lourdement sur une population moins nombreuse ; c'est la difficulté pour les cultivateurs de trouver des ouvriers et pour les propriétaires de louer leurs fermes ; c'est enfin une énorme dépréciation de la propriété foncière. Dans les villes, c'est l'encombrement des ateliers et des administrations, encombrement qui produit la baisse des salaires et augmente la misère. Et, comme la natalité est toujours plus faible en ville qu'à la campagne, comme la mortalité y est plus forte, comme l'alcoolisme et la débauche y exercent plus de ravages, la désertion des campagnes doit nécessairement aboutir à la diminution générale de la population et à la dégénérescence de la race.

Enfin, dans un quatrième chapitre, l'auteur de notre mémoire indique les remèdes qui pourraient, suivant lui, non pas guérir, mais atténuer le mal. Pour conjurer l'effet du service militaire obligatoire, il voudrait voir accorder, surtout pendant la troisième année de service, de larges congés aux jeunes gens qui s'engageraient à s'adonner aux travaux agricoles. Les programmes de l'enseignement primaire devraient être refondus dans un sens favorable à la vie rurale. Pour arrêter l'émiettement de la propriété, il y aurait lieu de généraliser la disposition de la loi de 1894, sur les habitations ouvrières, qui permet à l'un des héritiers de se faire attribuer la maison familiale à charge d'indemniser en argent ses cohéritiers. Il serait utile aussi d'importer en France l'institution américaine du *homestead*, ayant pour but de rendre insaisissable et inaliénable le bien de famille. On pourrait même faire revivre la loi de 1826, qui autorisait la substitution fidéicommissaire au profit d'un seul des enfants jusqu'au deuxième degré, sauf à en restreindre l'application aux domaines de

moins de vingt hectares. On doit enfin encourager la constitution de caisses rurales et de syndicats et en général toutes les réformes pouvant améliorer la situation de la classe agricole.

Comme on le voit par cette analyse, le mémoire n° 2 est un travail consciencieux et bien ordonné. Votre commission cependant, Messieurs, ne croit pas pouvoir vous proposer de lui décerner le prix intégral, non seulement à cause du mérite des autres mémoires, mais encore à raison de certaines défectuosités qui diminuent la valeur de celui-ci et qu'il convient de signaler, ne fût-ce que pour engager l'auteur à les faire disparaître. Dans les causes assignées par lui à la dépopulation des campagnes, il y a des lacunes : nous avons déjà indiqué celle relative à la crise agricole; il n'est pas parlé non plus des charges fiscales qui pèsent sur la propriété foncière. Dans l'étude des effets de la dépopulation et des remèdes à y apporter, on remarque une certaine confusion, qui révèle un peu d'inexpérience ou trop de précipitation. Certaines idées sont empreintes d'une naïveté juvénile dont l'auteur lui-même convient quelque part : tel est le vœu émis par lui que tous les instituteurs de la jeunesse s'inspirent du vers de Virgile :

O fortunatos nimium, sua si bona norint,
Agricolas !....

Enfin, le style est un peu négligé et mêlé parfois de métaphores discordantes....

Du mémoire n° 2 nous passons au mémoire n° 5, ayant pour épigraphe : « Il se faut entr'aider.... » Votre commission estime que ces deux travaux ont droit à une égale récompense, mais elle n'entend pas pour cela les assimiler. Le mémoire n° 5 serait incontestablement supérieur au précédent s'il était complet. Malheureusement l'auteur n'a pas eu le temps de traiter la dernière partie du sujet :

il s'est arrêté aux causes et aux effets de la dépopulation des campagnes sans indiquer les remèdes qui pourraient y être apportés.

En revanche, il a fait une étude beaucoup plus approfondie et plus complète que tous les autres concurrents sur les progrès de cette dépopulation. Tandis que l'auteur du mémoire n° 2 n'est remonté qu'à vingt ans en arrière, celui-ci a suivi le mouvement de la population depuis le commencement du siècle. Il a notamment observé ce fait que la population de la Franche-Comté a atteint son point culminant en 1851 ; elle s'est élevée alors jusqu'à 957,000 habitants. De 1806 à 1851, elle s'était accrue de 115,666 habitants ; mais tout cet accroissement a été perdu pendant la seconde partie du siècle, et nous en sommes revenus exactement au même chiffre qu'en 1806 : 841,000 habitants.

Après ce regard général sur l'ensemble de la province, l'auteur examine la situation particulière de chaque département. Il montre que l'augmentation des villes et des localités industrielles a dissimulé pendant un certain temps la diminution de la population rurale, mais que cette diminution a commencé dès 1836, d'où résulte la conséquence que c'est à partir de cette année-là qu'on doit en apercevoir les premières causes. Ces causes agissent de deux manières bien différentes : par l'insuffisance de la natalité et par l'émigration. C'est pourquoi l'auteur les recherche et les énumère sous deux paragraphes : le malthusianisme et les lois qui le provoquent, d'une part, et d'autre part, la crise agricole et l'émigration.

A cette étude vraiment scientifique de la partie essentielle du sujet, l'auteur a joint deux atlas, dont le premier contient vingt-quatre tableaux de statistique sur le mouvement de la population et les divers éléments qui la composent ou qui s'y rattachent : naissances, mariages, décès, contributions, contingents militaires, prix moyen

du blé, superficies cultivées, morcellement de la propriété, etc. Le second atlas contient des diagrammes qui résument pour les yeux les données du précédent.

Il est très regrettable qu'un travail si bien commencé n'ait pu être achevé, mais, sans doute, l'auteur tiendra à honneur de le compléter et d'en faire profiter le public. En attendant, il a résumé ses conclusions en quelques pages, non moins bien pensées que bien écrites, mais qui demanderaient plus de développements. Votre commission néanmoins, ayant égard aux longues, minutieuses et utiles recherches dont témoigne ce mémoire, n'hésite pas à vous proposer de partager le prix entre lui et le mémoire nº 2.

Deux autres mémoires nous restent sur le même sujet de la dépopulation des campagnes.

L'un, portant le nº 4 et la devise : *O fortunatos nimium*, a certainement pour auteur un homme d'expérience, bien au courant des choses de nos campagnes. L'étude des causes et des effets de la dépopulation y est assez approfondie, mais l'ordonnance et la composition du travail laissent à désirer. L'auteur assigne douze causes différentes à la dépopulation : la facilité des communications; la perte de nos anciennes industries, telles que la métallurgie, la meunerie, le tissage; les souffrances de l'agriculture en général, et de la viticulture en particulier; la mauvaise direction de l'enseignement; la discorde entre les parents et les enfants; le dédain de la profession de cultivateur; le service militaire obligatoire; l'augmentation du nombre des emplois; le besoin de luxe et de confort; la routine; la difficulté pour le cultivateur de se procurer de l'argent; la grande division de la propriété. A toutes ces causes, qu'il étudie d'abord en elles-mêmes et ensuite dans leurs effets, non sans se répéter quelquefois, l'auteur propose d'opposer deux remèdes, pouvant se ré-

sumer en deux mots : éducation, association. Il insiste — et c'est la meilleure partie de son mémoire — sur la nécessité de faire élever les enfants des cultivateurs en vue de leur état et par des maîtres qui connaissent eux-mêmes théoriquement et pratiquement l'agriculture; il indique les moyens pratiques par lesquels cette transformation de l'enseignement pourrait être obtenue assez rapidement et sans de grandes dépenses. Ensuite il montre tous les avantages que peut offrir actuellement l'association pour le relèvement des campagnes et recommande l'organisation de syndicats, de caisses rurales et de sociétés d'assurance mutuelle.

Quoique très développé, ce mémoire contient encore des lacunes. La dépopulation y est considérée presque uniquement au point de vue de l'émigration et nullement dans ses rapports avec la natalité. De plus, l'auteur, qui invoque souvent des observations personnelles, conclut trop facilement du particulier au général : parce que telle commune de la Haute-Saône a envoyé de nombreux émigrants aux États-Unis, il estime que la moitié des Franc-Comtois qui ont abandonné leur pays s'en sont allés dans le nouveau monde, et que notre province s'est appauvrie ainsi de près de 500 millions de francs. C'est évidemment très exagéré.

Le dernier mémoire dont nous avons à parler, le n° 6, portant pour devise : *Cruce et aratro*, a les qualités qui manquent au précédent : il est très bien composé et écrit d'une plume habile et exercée. Par contre, il est pauvre de documents et de renseignements statistiques sur la dépopulation : l'auteur s'est borné, sous ce rapport, à comparer le nombre des habitants de trois cantons du Doubs en 1851 et en 1897. C'est surtout des causes morales de la dépopulation qu'il s'est préoccupé. Pour lui, la grande coupable, c'est la civilisation moderne, qui, par la facilité des transports, par le journalisme, par l'affaiblissement de

la foi, par la décadence des caractères, ce triste fruit du fonctionnarisme, déracine les populations rurales et les attire vers les villes. A ces causes, qui tiennent à l'état social, s'ajoutent celles qui résultent plus directement de la volonté du législateur : l'universalité du service militaire, la mauvaise direction donnée à l'enseignement et aggravée par le certificat d'études primaires; l'excès des charges fiscales qui grèvent l'agriculture.

Après avoir exposé avec force, parfois même avec éloquence, les déplorables conséquences qu'entraîne la désertion des campagnes, l'auteur se demande si le mal est guérissable. Il estime que l'encombrement des villes déterminera forcément un reflux de la population vers les champs, mais qu'il y a mieux à faire que d'attendre la guérison de l'excès du mal; que les causes de la dépopulation des campagnes étant surtout d'ordre moral, c'est par des armes de même ordre qu'il faut les combattre. Le prêtre, l'instituteur, ont également un rôle à remplir dans cette croisade. Pour seconder leur action, il serait utile de constituer une « Ligue pour le travail des champs. » L'auteur convient bien que les « Ligues » ne sont souvent que des prétextes à statistiques et à discours, mais une Ligue spéciale à notre région, comme celle qu'il propose, aurait, suivant lui, l'avantage d'unir les efforts des hommes de bonne volonté et de favoriser la propagande des idées saines. On peut citer, d'ailleurs, comme exemple d'une association de ce genre l'Alliance nationale pour l'accroissement de la population française, présidée par M. Bertillon.

Aucun moyen ne doit être négligé, et notre auteur salue en passant l'institution de l'ordre du Mérite agricole; il souhaite seulement qu'on décore à l'avenir moins de marchands de vin et plus de cultivateurs. Il demande qu'on encourage toutes les associations agricoles, comices, fruitières, syndicats, sociétés de secours mutuels, caisses ru-

rales. Il s'adresse aux grands propriétaires fonciers et les conjure de vivre sur leurs terres, d'en diriger eux-mêmes l'exploitation, de réhabiliter par leur exemple la vie rurale. Il se déclare très partisan du *homestead* et montre que cette institution tutélaire ne répugne en rien aux instincts de notre race. Il réclame l'abolition du partage forcé, afin que la mort du père ne soit pas nécessairement suivie de la dispersion de la famille. Il montre encore l'opportunité d'autres réformes, la réfection du cadastre, l'institution d'une représentation de l'agriculture, et termine par une proposition peut-être trop hardie, mais qu'il est au moins permis de discuter : le rétablissement d'une armée professionnelle, se recrutant par la conscription, avec la faculté du remplacement. C'est, dit-il, une question de vie ou de mort : pour avoir voulu faire de tous les paysans des soldats, nous n'aurons plus ni paysans ni soldats.

Sans entendre approuver toutes les conclusions de ce mémoire, votre commission, Messieurs, est obligée de rendre hommage au talent qu'il révèle : elle vous propose de lui décerner une *mention très honorable.*

Et, puisque vous avez bien voulu mettre à notre disposition une partie des fonds du concours d'éloquence, restés sans emploi, elle vous propose en outre :

1° De partager le prix d'économie politique entre le mémoire n° 2 et le mémoire n° 5, en accordant à chacun d'eux une *médaille de 200 francs ;*

2° D'accorder une *médaille de 100 francs* au mémoire n° 3 sur le crédit rural ;

3° Et une *médaille de 100 francs* au mémoire n° 4, ayant pour devise : *O fortunatos nimium....*

Avant de finir, Messieurs, il doit m'être permis d'ajouter que l'Académie a le droit de se féliciter des résultats de ce concours. Il a attiré l'attention sur une des questions les plus graves qui se posent à notre époque, sur une des faces les plus sombres et les plus inquiétantes du problème

social. Il a suscité des travaux sérieux, presque tous remarquables à divers titres. Et si l'on rapprochait les conclusions de ces travaux, qui émanent probablement d'auteurs bien différents, on verrait que tous, sans avoir pu se concerter, se sont trouvés d'accord sur certaines idées, qu'on peut, par conséquent, considérer désormais comme acquises.

Parmi les causes de la diminution de notre population franc-comtoise, tous sont d'accord pour accuser le militarisme, l'excès des impôts, les tendances trop ambitieuses de l'enseignement primaire, la décadence de l'esprit familial.

Comme remèdes, tous aussi sont unanimes à réclamer tous les allégements qu'il sera possible d'apporter au service militaire et aux charges fiscales, la suppression de tout ce qui rend l'impôt plus lourd pour les familles chargées d'enfants, la réforme de l'enseignement primaire dans un sens favorable à la profession agricole, la revision de nos lois civiles en vue de rendre la famille plus stable et d'empêcher le morcellement excessif des propriétés. Ce sont là aujourd'hui des solutions définitives, qu'il serait oiseux de remettre en discussion : il reste seulement à souhaiter qu'elles pénètrent de plus en plus dans l'opinion et finissent par s'imposer à ceux qui, par l'exercice du pouvoir et par la législation, peuvent agir sur nos destinées.

POÉSIES

Par M. Victor GUILLEMIN

ASSOCIÉ RÉSIDANT

(Séance publique du 7 juillet 1898)

PAYS NATAL

J'ai vu briller en Italie
La vive clarté d'un ciel pur,
Dont le reflet doré s'allie
A l'outremer des lacs d'azur.

Le soir, quand le soleil attise
Vers l'Adriatique ses feux,
J'ai vu les palais de Venise
S'empourprer de tons radieux ;

L'Helvétie et ses paysages,
Ses cascades, ses monts vantés
Dressant au ciel leurs pics sauvages
Comme des Titans révoltés

Que l'Éternel, dans sa colère,
Immobilisa sous sa main,
M'ont fait rêver au grand mystère
Qui précéda le genre humain.

Et m'élevant aux altitudes
Couvertes de leur froid linceul,
J'ai contemplé les solitudes,....
Ces muets témoins de Dieu seul.

Il est encor d'autres contrées,
Par des chantres élogieux
Fort éloquemment célébrées,
Qui délectent les curieux.

Mais on peut bien vanter l'Hellade,
Son climat, ses rares splendeurs,
L'Espagne, Séville, Grenade ;
L'Orient aux molles ardeurs,

Quelle que soit la préférence
Que leur donne un goût raffiné,
Je n'y trouve point l'attirance
Du cher pays où je suis né.

*
* *

Je sais de charmantes retraites,
Dans ma belle Franche-Comté,
Chères aux peintres, aux poètes
Épris de l'agreste beauté.

Il me serait trop long de dire
Tous leurs sites, et de noter
Ceux-là qui semblent nous sourire
Et ceux qui nous font méditer.

J'admire nos grottes féeriques
D'Osselle, de la Grâce-Dieu,
Nos forêts, nos lacs idylliques
Entourés d'un calme milieu ;

L'eau de ces paisibles rivages,
Châlin, Saint-Pont et le Villers,
Réfléchit les douces images
D'un ciel nacré, de tertres verts.

Le Doubs s'endort dans l'herbe humide
Que vont paître les grands bœufs roux,
Et plus loin, d'un sommet aride,
S'élance, écumeux, en courroux (1).

---

(1) Le saut du Doubs, d'une hauteur de 27 mètres.

A ses côtés, les noires ombres
Des sapins couvrent les versants :
On dirait des fantômes sombres
Étendant leurs bras menaçants.

Ailleurs, on voit des moissons blondes
Foisonnant comme des toisons
Et brodant sous l'or de leurs ondes
La ceinture des horizons.

On voit la Saône qui traverse
Les vallons verdoyants et frais,
Les terrains féconds où la herse
S'attarde aux sillons des guérets.

Dans notre Jura, les campagnes
Ont des tableaux accidentés :
Vignobles, plaines et montagnes,
Sources, torrents, rocs surmontés

De quelque vestige historique,
Comme les restes du château
De Chalon, ce prince héroïque
Dont Nozeroy fut le berceau (1).

Ainsi, varié de contrastes
Et de pittoresques accents,
Chaque endroit fameux dans nos fastes
A pour nous des attraits puissants.

C'est l'antique Mandeure, Alaise,
Où nos ancêtres ont laissé
Sur notre terre séquanaise
Des monuments de leur passé,

C'est Saint-Hippolyte-la-Roche,
Où quatre-vingts vaillants Comtois
Ont, sans peur, arrêté l'approche
De Weymar et des Suédois.

Je devrais rappeler encore
Nos villes, nos moindres hameaux,

---

(1) Le château de Philibert de Chalon, prince d'Orange, né à Nozeroy.

S'il fallait que je remémore
Tous nos faits d'armes les plus beaux.

Je n'écoute point la réclame
Pour quelque lieu plus fortuné :
Ce doux pays parle à mon âme,
Le pays que Dieu m'a donné !

Ce poste avancé de la France,
Où j'essayai les premiers pas
De mon insoucieuse enfance,
Me dit de ne l'oublier pas.

⁂

Pourrais-je perdre la mémoire
Du temps heureux où chaque jour
Dans la Comté j'appris à croire
A la Patrie, au noble amour ?....

En luttant contre le servage,
Contre la traîtrise et le dol,
Nos fiers Comtois, par leur courage,
Ont gagné franchise à leur sol.

Ces valeureux, sous leur bannière,
Quand l'ennemi criait : — Rends-toi !
Répondaient, bravade dernière,
Leur vieux dicton : — *Nenni, ma foi !*

. . . .

Salut, ô maison paternelle,
Où souvent nous avons fêté !....
— Voici le vieux banc, la tonnelle
Où nous causions les soirs d'été !

Voici notre clocher, l'église
Où maintenant, comme autrefois,
Un bon pasteur évangélise
Ses ouailles devant la croix.

C'est là que j'entendais mon père
Sans se lasser, me répéter :
« Garde ta foi, travaille, espère,
« Pour ne jamais démériter. »

Ce père, et la mère chérie
Qui se vouaient à m'élever,
Je demandais, l'âme attendrie,
Au ciel, de me les conserver.

Mais le destin inexorable
Joue avec les pauvres humains
Comme le vent avec le sable
Et la poussière des chemins.

Plus de parents.... la froide pierre
Que mes larmes vont arroser
Marque leur place au cimetière :
Près d'eux puissé-je reposer !

Dans le pays de mes souffrances,
De mes peines, de mes plaisirs !
C'est là que j'eus mes espérances,
C'est là que sont mes souvenirs !

A UN ADOLESCENT

Ta jeune âme enthousiaste
S'ouvre au jour pour le bénir,
Sans souci du temps néfaste
Que peut cacher l'avenir.

Ainsi, l'oiseau qui s'éveille
Avec le printemps naissant
Chante à l'aurore vermeille
Un hymne reconnaissant.

Va, jouis de ta jeunesse :
Lorsqu'il en est temps encor
Savoure la douce ivresse
Qu'on puise en sa coupe d'or,

De cette coupe fleurie
Dont la fraîcheur t'a souri,
La rose est vite flétrie
Et le breuvage tari.

N'attends pas un meilleur âge
Pour saisir l'occasion
De fêter à son passage
La charmante illusion

Dont toute âme est réjouie.
Cette reine des beaux jours,
Aussi vite évanouie
Que la saison des amours,

Même en souvenir est chère
Au vieillard qu'elle a quitté.
— Se peut-il qu'on lui préfère
La froide Réalité ?

L'ABSENCE

Frais Éden égayé de sereine lumière,
Ombrages où chantaient les passereaux joyeux,
Sources d'eau murmurante et brise printanière
Dont j'aimais à sentir le souffle en mes cheveux,

Rustiques horizons si chers à mon jeune âge,
Avez-vous donc perdu vos attraits d'autrefois ?
Vous ne me parlez plus le même doux langage,
Ce n'est plus vos tableaux enchanteurs que je vois.

Tout change-t-il si vite au sein de la nature ?
Non, ce qui change, hélas ! c'est notre pauvre cœur :
Toute image est pour nous plus riante, plus pure
Quand brille sur nos fronts un rayon de bonheur.

Nous entendons partout des échos sympathiques
Quand celle qui nous parle et sait nous inspirer
Les éveille : partout les sites poétiques
Naissent près des chemins qu'elle aime à fréquenter.

La nature est toujours le miroir de notre âme ;
Ses aspects sont changeants comme nos passions.
Elle est partie au loin, la gracieuse femme
Qui prêtait sa fraîcheur à mes illusions.

Et son doux souvenir, maintenant voilé d'ombre,
Comme le ciel brumeux d'un soir décoloré,
Sur ces lieux délaissés jette une teinte sombre ;
C'est le deuil des faveurs dont le sort m'a sevré.

UNE DEVISE

Sur la route ici-bas suivie
Germe un sentiment infécond
Qui s'incline au vide profond
Des précipices de la vie.

Son poison pénétrant flétrit
La fraîcheur des jeunes années ;
C'est par lui que tombent fanées
Les fleurs dont la sève tarit.

Il jette une ombre sur le prisme
Des brillantes illusions,
Aux idéales visions
Il oppose un froid réalisme....

C'est ce funeste ennui du cœur,
Cette amère mélancolie
Qui nous verse jusqu'à la lie
Sa stupéfiante liqueur.

Perfide ennemie, acharnée
A détruire notre repos,
Comment t'éviter, et dispos,
Accomplir notre destinée ?....

***

— Pour que ton ciel reste d'azur,
Ami, crois-moi, toujours conserve
Ce vrai bouclier de Minerve :
Conscience nette et cœur pur.

Et pour devise prends tous trois
Ces mots qui sauvent du naufrage
Et qui relèvent le courage,
Ces mots : *travaille*, *espère*, *crois !*

AD GLORIAM

Quand le poète peint l'enfer, il peint sa vie.
V. Hugo, *Les Voix intérieures.*

Le poète puissant qui laissera sur terre
Un souvenir fameux, c'est souvent le martyr
Dont l'âme fut plus prompte à comprendre, à sentir
Ce que notre existence a de troublant mystère.

Soit que, comme David après son repentir,
Il adresse au Seigneur clément son hymne austère;
Soit que, comme le Dante exilé, solitaire,
Des tourments de l'Enfer il nous vienne avertir.

Or, on se dit qu'il est à plaindre, ce songeur,
De porter en lui-même, ainsi qu'un ver rongeur,
La soif de l'idéal qui consume sa vie,

D'avoir si bien connu qu'il vivait exilé
Loin de son ciel, traînant sa belle âme asservie
Dans un milieu trop lourd pour son désir ailé....

***

Le grand poète doit souffrir pour que le monde
Jouisse un jour de ses douleurs,
Pour que son œuvre soit une source féconde
Où l'on s'abreuve de ses pleurs.

Il est doux que sa voix à la nôtre réponde,
Sa passion à nos ardeurs,
Et que nous nous mirions en lui comme dans l'onde
Aux insondables profondeurs.

Alors qu'il fait vibrer en d'émouvants poèmes
Les drames palpitants, c'est plaisir pour nous-mêmes
De trouver notre écho dans ces clameurs d'autrui.

— Barde prédestiné, va, chante ta souffrance !
Sur ton front inspiré l'astre de gloire a lui,
Donnant à tes lauriers toute luxuriance.

FIDE ! SPERA !

**Le voyageur doit se munir
Contre les écueils de la route
Avant le soir, quand il redoute
De voir bientôt le jour finir.**

**De même il faut savoir bannir
De nos cœurs anxieux le doute,
Pour que son trouble ne s'ajoute
Aux ténèbres de l'avenir ;**

**Ou sinon, tout le temps que dure
Notre marche que rien n'assure,
Nous demeurons l'âme en émoi.**

**Évitons-nous cette souffrance
Par la lumière de la Foi
Sur le chemin de l'Espérance.**

LES

ASTRES TÉMOINS

POÉSIE

Par M. Albert MALLIÉ

ASSOCIÉ RÉSIDANT

(Séance du 30 juin 1898)

Deo duce.

Étoiles, qui peuplez l'immensité du monde,
Poussière scintillante au bleu du firmament,
O soleil éclatant, ô lumière féconde,
Qui de votre naissance a connu le moment ?

Quand, du triste chaos voyant la solitude,
Dieu voulut jalonner les espaces déserts,
Il lança ses rayons, et ce fut le prélude
De l'œuvre des grands jours ; les cieux furent ouverts.

Ils proclament sa gloire, ils chantent sa puissance ;
Pour écrire son nom, les astres sont jetés.
Qui dira la grandeur et la magnificence
De ces globes géants dans leur course emportés ?

Lorsque de l'Éternel la voix s'est fait entendre,
Ils ont obéi tous à l'ordre du départ ;
Ils ont tous commencé, sans avoir à l'apprendre,
Ce voyage sans fin, sans arrêt, sans retard.

Suspendus au milieu du vide sans limite,
Ils chassent devant eux le néant et la nuit ;

Ils marquent, par le cours de l'immuable orbite,
Et le présent qui passe, et le passé qui fuit.

.˙.

Astres, qu'avez-vous vu sur la sphère inconnue
Lorsque l'Esprit de Dieu se portait sur les eaux,
Tandis que sa surface encore aride et nue
Attendait la parole et les germes nouveaux ?

Vous avez éclairé de vos lueurs novices
La terre, aux premiers jours, vide d'êtres vivants ;
Vous avez révélé les obscurs précipices,
Les abîmes sans fond livrés aux flots mouvants.

Seuls alors vous chantiez, dans l'absolu silence,
Le cantique immortel, hommage au Créateur ;
Nulle voix n'entonnait dans sa reconnaissance
L'hymne, sorti de l'âme, au divin bienfaiteur.

Des siècles écoulés vous notiez seuls le nombre ;
Vous assistiez sans trouble aux longs enfantements,
Quand le sol frémissant, sous un nuage sombre,
Se soulevait au choc de tous les éléments.

Devant vous ont vieilli le métal et la pierre ;
Vous avez vu renaître et mourir les printemps,
Les fleurs, les animaux, se succéder sur terre
Avant que parût l'homme en la suite des temps.

.˙.

Mais soudain Dieu descend. Il façonne l'argile,
Il puise en sa poitrine une inspiration,
Il anime à son gré la matière docile :
Son chef-d'œuvre apparaît dans la création.

Il vit que c'était bien. — Vouliez-vous davantage,
Dites, à votre rôle auriez-vous donc failli ?
A ce souffle divin, jeté sur son image,
L'univers tout entier n'a-t-il pas tressailli ?

Voilà le souverain, le roi de la nature ;
Elle sera sujette à son autorité.
Son cœur est innocent, son âme est toute pure,
Il a reçu le sceptre et l'immortalité.

Ses regards étonnés s'ouvrent à la lumière ;
Devant son Créateur il chancelle ébloui,
Et son premier soupir exhale une prière :
Étoiles du Seigneur, adorez avec lui.

Éclairez maintenant la demeure si belle
Où se promène Adam, comme en un paradis ;
Couvrez d'un doux éclat la compagne fidèle
Qui des premiers humains fut la mère jadis.

A ce couple béni vous avez pu sourire
Tant qu'il resta soumis à la loi de son Dieu.
Après sa faute, hélas ! vous l'avez vu proscrire
Et fuir hors de l'Éden sous un glaive de feu.

Nul ne l'a plus revu, le séjour de délices ;
Eux-mêmes en ont dû perdre le souvenir
Quand l'ordre du Seigneur, châtiant les complices
De l'antique serpent, voulut les en bannir.

.˙.

Depuis, témoins muets, marquant le cours des âges,
Vous avez vu grandir l'impure humanité.
Parfois l'homme aveuglé vous rendit les hommages
Et le culte qu'on doit à la Divinité.

Eh quoi ! l'astre du jour, poursuivant sa carrière,
Aux scènes qu'il éclaire assiste indifférent ;
Aux méchants comme aux bons il donne sa lumière,
Brillant sur le berceau, sur le lit du mourant.

Un jour pourtant, resté la date sanguinaire,
— Dans un frisson d'horreur la terre avait tremblé, —
Lorsque Jésus mourut sur la croix du Calvaire,
Sous une ombre de deuil le soleil s'est voilé.

De ce monde il devait ne montrer que les charmes :
Ses rayons trop souvent n'ont pu que voir jaillir
Et des fleuves de sang et des torrents de larmes,
Dont la source ici-bas ne doit jamais tarir.

Si les frères armés, sous son œil impassible,
S'égorgent pour la vie et son ingrat profit,
Nous le remercions, monarque inaccessible,
Des beaux jours qu'il apporte et des champs qu'il mûrit.

Lune qui nous souris, si proche de la terre,
De notre âme incertaine illumine la foi ;
Satellite de paix, écoute la prière
Qui monte de nos cœurs, quand nos yeux vont vers toi.

Verse tes bleus rayons au monde qui reflète
Sur son pâle horizon ton tranquille miroir ;
Confidente des nuits, par ta vertu secrète,
Viens endormir la plainte et redonner l'espoir.

* * *

Au-dessus de mon front, pendant que tout sommeille,
Voyant ces mille points qui lancent des éclairs,
J'écoute le silence : il vient à mon oreille
Comme l'écho lointain d'ineffables concerts.

Ces nimbes étoilés, pareils à des rouages,
Organes merveilleux d'un immense instrument,
Engrènent dans les cieux leurs brillants assemblages
Dont un ressort divin lança le mouvement.

Chaque astre, en se mouvant dans la vaste harmonie,
Par sa course puissante entre en vibration ;
Et les harpes d'en haut groupent en symphonie
Les sublimes accords de l'adoration.

J'admire, tout ému, la majesté suprême
Dont l'ordre tout-puissant s'exécute en tous lieux,
Qui, dès les premiers temps, ceignit ce diadème,
Insondable passé, présent mystérieux !

* * *

O mondes inconnus, dans la coupole ardente,
Soleils qui constellez la robe de la Nuit,
Révélez vos splendeurs à notre âme ignorante,
Livrez-lui les secrets qu'en vain elle poursuit.

Qui vient renouveler l'impalpable substance
Que brûlent sans arrêt vos éternels brasiers ?
Quel est-il, le chemin qui franchit la distance
De votre masse énorme à nos petits foyers ?

La science a décrit vos courbes solitaires,
Elle a sondé vos flancs et prédit vos retours ;
Mais nous ne découvrons que vos grands luminaires :
Ce qui se passe en vous, nous l'ignorons toujours.

Que d'êtres, dans vos feux, ont cru lire un présage !
Combien auraient voulu, devinant un signal,
Entreprendre vers vous un périlleux voyage
Où, dans la nuit, l'étoile eût servi de fanal.

Ah ! sans doute à nos vœux vous restez insensibles ;
Vous regardez passer les sages et les fous ;
Nos triomphes, nos jeux, et nos luttes terribles,
Vous les voyez : nos bruits ne vont pas jusqu'à vous.

Notre orgueil exalté ne semble que chimère,
En vain nous sommes fiers de nos inventions ;
Notre globe, à vos yeux, pauvre grain de poussière,
N'est rien que le tombeau des générations.

Pour tout homme, il est vrai, sonne la dernière heure ;
Son corps enseveli dort son dernier sommeil ;
Mais la terre n'est point son unique demeure,
Et, mort dans l'espérance, il attend le réveil.

Quand vous aurez brillé sur sa tombe abattue,
Astres, au temps marqué, vous tomberez du ciel,
Et lui, ressuscitant dans sa forme perdue,
Il vous verra mourir, — car il est immortel.

NOTE

SUR

LES CARRÉS MAGIQUES

Par M. SAINT-LOUP

MEMBRE RÉSIDANT

(Seance du 21 avril 1898)

Dans ses *Récréations et problèmes mathématiques* (1898), M. Roux-Ball, de l'Université de Cambridge, a donné diverses règles pour la construction des carrés magiques d'ordre impair ou pair. Ces règles diffèrent totalement de celles qui sont exposées dans cette note, en ce que celles-ci sont plus générales et n'exigent nullement qu'on place l'unité par exemple dans telle ou telle case, ou que l'on construise, du moins pour les carrés impairs, des carrés auxiliaires.

Cette nouvelle règle permet de construire d'un seul coup n^2 carrés magiques d'un nombre impair n ou un seul en commençant par une case quelconque où l'on place un nombre quelconque plus petit que n.

Elle explique immédiatement les nombreuses transformations dont un carré magique est susceptible et montre que la somme constante obtenue dans les colonnes horizontales, verticales ou diagonales se retrouve dans de nombreux groupes de n cases.

La présente note s'applique aux carrés impairs. La règle que j'ai donnée pour les carrés pairs ne me paraît pas jusqu'ici pouvoir subir une transformation analogue.

Au reste, les développements qui suivent sont loin de terminer la question, mais ils montrent l'intérêt que présente le distributeur magique.

Du distributeur magique. — Le distributeur magique d'un nombre n est un tableau de nombres compris entre n et n^2 distribués dans un quadrillage de façon qu'en isolant dans ce quadrillage un carré comprenant n^2 nombres, on obtient un carré magique du nombre n.

Ce tableau peut s'écrire immédiatement sans tâtonnement.

Il convient, pour la clarté des explications, de prendre un exemple numérique. Je supposerai $n = 5$, mais la règle est générale.

Prenons un papier quadrillé et dans les cases du quadrillage, en s'avançant d'une case vers la droite et de deux cases vers le haut, inscrivons la suite des nombres de 1 à 5, ce qui remplit cinq cases en ligne cavalière. Immédiatement au-dessous de 5 on écrit 6, et on continue en ligne cavalière jusqu'à 10. Immédiatement au dessous de 10 on écrit 11, et on continue en ligne cavalière. Ainsi de suite jusqu'à ce qu'on atteigne 25.

On a souligné dans le tableau les premiers nombres inscrits.

On peut poursuivre indéfiniment chacune de ces lignes cavalières en répétant les cinq nombres inscrits, ce qui fournit dans chaque ligne verticale cinq nombres que l'on peut répéter soit vers le haut, soit vers le bas, et le tableau est construit. Il est clair que le distributeur sera constitué par une région limitée de ce tableau.

Si en effet on sépare un carré comprenant $(2n-1)^2$ nombres, c'est-à-dire 81 (pour $n = 5$), on a le distributeur

magique de 5, distributeur tel que si on y sépare un carré comprenant 25 nombres, ce carré est magique, c'est-à-dire que la somme des cinq nombres qui en forment une colonne soit verticale, soit horizontale, soit diagonale, est

			10								*14*	22
	20					20				7	20	
				5					5	*13*	21	
		15					15		6	19		
25					25			4	*12*	25		
			10					*10*	18			
						20	3	*11*	24			
	D						*9*	17				
			C			2	15	23				
				12	25	*8*	16	4				
				18	1	14	22	10				
				24	*7*	20	3	11				
				5	13	21	9	17				
				6	19	2	15	23				
			4	12	25							
			10	18								
		3	11	24								
		9	17									
	2	15	23									
	8	16										
1	14	22										
7	20											

Le carré *D* est le distributeur magique de 5. Le carré *C* est un carré magique de case 20.

égale au cinquième de la somme des nombres de 1 à 25, ou 65.

On obtient ainsi 25 solutions différentes. Nous les distinguerons par le nombre de la case centrale.

Il est aisé de reconnaître un certain nombre de propriétés du carré magique qui n'ont pas, je crois, été jusqu'ici signalées.

Propriétés du distributeur magique. — Il résulte de la construction indiquée qu'ayant écrit à volonté dans une case un nombre inférieur à n^2, on doit écrire le suivant en ligne cavalière si le premier nombre écrit n'est pas un multiple de n, et immédiatement au-dessous si le premier nombre écrit est un multiple de n.

Si l'on examine les nombres successifs inscrits dans une colonne verticale, on remarque que ces nombres sont en progression arithmétique dont la raison est $n + 1$, à la condition de retrancher n après inscription d'un terme de la progression qui est un multiple de n inférieur à n^2 et n^2 si l'on atteint un nombre supérieur à n^2.

Ces deux remarques permettent d'écrire immédiatement un carré magique en commençant par écrire un nombre du carré dans une case quelconque, car la première remarque donne un nombre de la colonne verticale voisine à droite ou à gauche, et la seconde donne tous les nombres de la colonne.

L'examen du distributeur magique montre :

Que les multiples de 5 sont répartis de 5 en 5 sur toute ligne horizontale, verticale ou diagonale, de sorte qu'ils sont aux intersections de 2 séries de lignes cavalières.

Il en résulte que tout carré magique de 5 déduit du distributeur renferme un multiple de 5 dans toutes les lignes horizontales, verticales ou diagonales.

Par suite, si l'on prend un de ces carrés, qu'on augmente d'une unité les nombres de chaque case, sauf les multiples de 5 qu'on diminue au contraire de 4 unités, on obtient un carré magique.

Prenons par exemple dans le distributeur le carré magique qui a pour case centrale 13.

A

10	18	1	14	22
11	24	7	20	3
17	5	13	21	9
23	6	19	2	15
4	12	25	8	16

Si nous effectuons sur ce carré la transformation indiquée, il vient

B

6	19	2	15	23
12	25	8	16	4
18	1	14	22	10
24	7	20	3	11
5	13	21	9	17

que l'on retrouve dans le distributeur.

La comparaison de ces deux carrés conduit à reconnaitre de nouvelles propriétés.

Si nous cherchons dans le carré A les nombres qui constituent l'une des diagonales de B, nous les trouvons dans deux diagonales de A parallèles à celles de B, nous en concluons que dans A la somme des 5 nombres 23 + 5 + 7 + 14 et 16 est égale à 65, de même 14 + 3 et 17 + 6 + 25 donnent aussi 65.

Nommons diagonales complémentaires les diagonales suivant lesquelles sont écrits ces nombres. On voit que :

La somme des nombres de deux diagonales complémentaires est égale à 65.

De là une transformation diagonale donnant un carré nouveau.

1	14	22	10	18
24	7	20	3	11
17	5	13	21	9
15	23	6	19	2
8	16	4	12	25

Les colonnes verticales ne sont plus en progression arithmétique, mais on retourne la progression dans la direction d'une diagonale, moyennant une convention analogue à celle qui a été faite précédemment.

Cela résulte du reste directement de la constitution du distributeur.

Si nous considérons les diagonales de C, la diagonale nord-ouest est la verticale centrale de A, et la diagonale sud-ouest est formée de termes qui sont dans A aux sommets d'un carré.

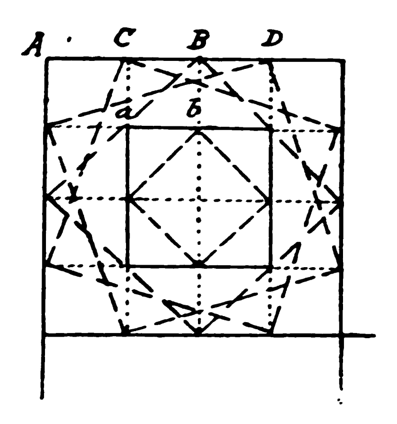
Ces termes ont donc une forme égale à 65 en y comprenant la case centrale.

Cette circonstance conduit à rechercher si dans les carrés magiques déduits du distributeur, il n'y a pas d'autres groupes qui donnent des sommes égales à 65 en dehors des horizontales, verticales, diagonales principales et complémentaires.

Des groupes donnant la somme constante 65. — Nous supposerons les nombres inscrits aux sommets du quadrillage pour simplifier les explications. Considérons d'abord les groupes de 5 chiffres dont l'un occupe le centre et les autres le sommet d'un carré.

Ces carrés sont ici au nombre de 6 et indiqués dans la figure par une lettre placée à l'un des sommets. Si à la somme des nombres placés aux sommets de A on ajoute le nombre placé au centre, on obtient 65.

Il en est de même pour les carrés a, B, b. Si nous formons la même somme pour les carrés C, D,



nous reconnaissons que le nombre du centre étant 1, 2, 3, 4, 5 ou 6, 7, 8, 9, 10 ou les périodes suivantes, la somme considérée est 55, puis 60—65—70—75 pour les carrés C, et que pour chacune de ces périodes la somme est 15, puis 40 — 65 — 90 et 115 pour les carrés D.

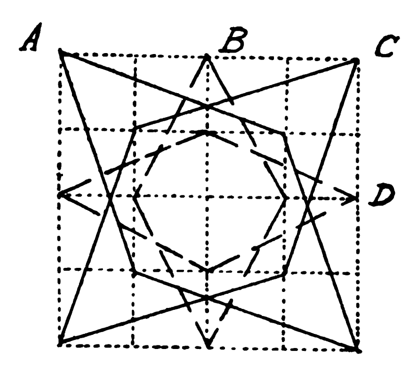
Ainsi dans les carrés magiques où la case centrale est 3—8—13—18—23, les groupes C donnent la somme 65. En outre, les carrés magiques où la case centrale est 11—12—13—14—15, les groupes D donnent la somme 65.

Le carré magique de la case centrale 13 est donc le seul où tous les groupes considérés donnent la somme 65. On pourra donc effectuer une transformation diagonale sur tous ces carrés et deux sur celui de la case 13.

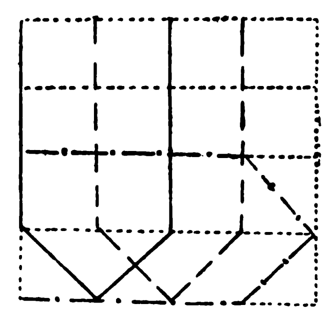
L'un des nombres du groupe occupant le centre, les quatre autres peuvent former un losange. C'est ainsi que les losanges A B C D donnent 65 pour somme dans les carrés dont la case centrale est 1, 3, 5 — 11, 13, 15 — 21, 23, 25.



On rencontre encore cette somme 65 dans d'autres groupes figurant un pentagone. Tel est celui de la figure



ci-dessous qui peut se placer de douze manières sur le carré.



Il n'est pas inutile d'indiquer quelques tranformations dont un carré de case centrale donnée est susceptible. Soit pour exemple le carré dont la case centrale est 1.

A

23	6	19	2	15
4	12	25	8	16
10	18	1	14	22
11	24	7	20	3
17	5	13	21	9

A'

23	2	19	6	15
4	8	25	12	16
10	14	1	18	22
11	20	7	24	3
17	21	13	5	9

B

12	4	25	16	8
6	23	19	15	2
18	10	1	22	14
5	17	13	9	21
24	11	7	3	20

A′

23	2	19	6	15
11	20	7	24	3
10	14	1	18	22
4	8	25	12	16
17	21	13	5	9

A″

23	6	19	2	15
11	24	7	20	3
10	18	1	14	22
4	12	25	8	16
17	5	13	21	9

C

7	21	15	4	18
5	19	8	22	11
23	12	1	20	9
16	10	24	13	2
14	3	17	6	25

Ainsi le carré initial A donnera A, A′, A″. Il donnera également B qui pourra à son tour donner des carrés B, B′, B″.

Le carré C est fourni par le distributeur en y prenant un carré formé par les nombres en diagonale. Ce carré pourra à son tour être transformé. Mais on ne saurait en conclure que l'on a épuisé les transformations du carré de case centrale 1. D'ailleurs les propriétés d'un carré dépendent de sa base, ainsi qu'on l'a vu.

Autre méthode. — J'indiquerai encore une autre méthode applicable aux çarrés magiques d'un nombre impair n. Elle consiste à former un carré renfermant n indéterminés a, b, c.... et dans lequel les sommes des colonnes verticales, horizontales et diagonales sont égales à $a + b + c + \ldots$.

Pour expliquer ce tableau, je supposerai $n = 7$ et je le décomposerai en deux autres dont la constitution est manifeste et qu'il suffit de superposer pour avoir le tableau final.

On obtient ainsi un carré où toutes les colonnes ont même somme, quels que soient les nombres a, b, c, d, e, f, g et qui devient un carré magique de 7 quand ces nombres forment la progression 4, 11, 18, 25, 32, 39, 46.

Les deux carrés ci-dessous doivent être superposés. Les 49 nombres seront distincts eu égard au choix des nombres a, b, c....

0	+1	+2	+3	—3	—2	—1
—1	0	+1	+2	+3	—3	—2
—2	—1	0	+1	+2	+3	—3
—3	—2	—1	0	+1	+2	+3
+3	—3	—2	—1	0	+1	+2
+2	+3	—3	—2	—1	0	+1
+1	+2	+3	—3	—2	—1	0

a	c	e	g	b	d	f
g	b	d	f	a	c	e
	a	c	e	g	b	d
e	g	b	d	f	a	c
d		a	c	e	g	b
c	e	g	b	d	f	a
b	d	f	a	c	e	g

leur superposition donne

a	c+1	e+2	g+3	b—3	d—2	f—1
g—1	b	d+1	f+2	a+3	c—3	e—2
f—2	a—1	c	e+1	g+2	b+3	d—3
e—3	g—2	b—1	d	f+1	a+2	c+3
d+3	f—3	a—2	c—1	e	g+1	b+2
c+2	e+3	g—3	b—2	d—1	f	a+1
b+1	d+2	f+3	a—3	c—2	e—1	g

UN

ESSAI DE DÉSARMEMENT

AU XIe SIÈCLE

LA TRÊVE DE DIEU DANS LE ROYAUME DE BOURGOGNE

Par M. le chanoine SUCHET

MEMBRE RÉSIDANT

(Séance du 17 novembre 1898)

Le 24 août 1898, l'empereur de Russie proposait à tous les gouvernements la réunion d'une conférence internationale ayant pour but de rechercher les moyens d'assurer à tous les peuples les bienfaits de la paix, en mettant un terme au développement excessif des armements actuels.

Les généreuses propositions du tsar, accueillies avec étonnement, mais aussi avec un sentiment sympathique, sont restées jusqu'ici à l'état de projet. Elles répondent néanmoins à ce désir de paix qui est au fond de toutes les âmes désireuses de voir assurer la prospérité des peuples et les progrès de la civilisation.

Or, ce n'est pas la première fois qu'on essaie d'opposer aux excès de la guerre des moyens de pacification entre les peuples. Je voudrais rappeler en particulier les tentatives qui ont été faites dans la Bourgogne séquanaise, au XIe siècle, pour mettre un frein aux luttes sanglantes qui

désolaient les régions renfermées entre la Saône et les monts Jura. Ces tentatives, dont l'Église surtout prit l'initiative, sont connues dans l'histoire sous le nom de ***Trêve de Dieu;*** et deux de nos archevêques de Besançon, Gaucher et Hugues Ier, y ont pris une part importante.

Après les terreurs de l'an 1000, excitées par les faux prophètes qui avaient annoncé la fin du monde pour cette année-là, le peuple, tout étonné de n'avoir éprouvé aucune des catastrophes prédites, se reprit à la vie. « Il semblait, dit un écrivain contemporain, Raoul Glaber, que le monde entier, secouant sa vétusté, s'était rajeuni en revêtant l'éclatante blancheur des surplis. » On se remit, dès la fin de l'an 1000, à relever les ruines, à ensemencer les terres laissées désertes, à bâtir des maisons, des églises et des châteaux.

Mais cette renaissance fut bientôt troublée par des calamités effrayantes qui désolèrent les trente premières années du XIe siècle. La famine et des pestes affreuses ravagèrent le pays pendant plusieurs années. Le roi qui gouvernait alors la Bourgogne, Rodolphe III, surnommé le Fainéant, était un prince sans autorité, incapable d'en imposer à ses vassaux et de rien faire d'utile pour son peuple. Aussi, selon la parole d'Adson, il n'y avait plus alors ***ni roi ni juge.*** Le système féodal permettait à chaque seigneur de se dire maitre absolu dans ses terres. Les guerres de château à château étaient continuelles, et le pauvre peuple souffrait perpétuellement des luttes fratricides de ces petits despotes. Les églises et les monastères étaient pillés par ceux mêmes qui leur avaient fait des largesses en l'an 1000. Car, une fois les jours de terreur passés, ils prétendaient reprendre les biens qu'ils avaient abandonnés. Partout, enfin, régnait le droit de la force; et, de plus, des guerres violentes entre les princes qui aspiraient à succéder au faible Rodolphe III vinrent encore augmenter les misères du peuple.

Les choses en étaient là, au royaume de Bourgogne, en l'an 1030. C'est alors que le clergé essaya de lutter contre cette fureur de combat qui animait les partis les uns contre les autres. Il prêcha la paix entre les hommes, et la pénitence pour apaiser la justice de Dieu. Il voulut opposer à la force brutale les préceptes de l'Évangile qui proclame bienheureux les pacifiques.

Mais les évêques comprirent bientôt que, pour combattre tous ces désordres, ils ne pouvaient pas espérer d'établir une paix perpétuelle entre des factions sans cesse armées pour attaquer ou se défendre. Ils voulurent au moins atténuer les maux de la guerre et les abus du brigandage en introduisant, dans les régions de la Bourgogne séquanaise, l'institution de la *Trêve de Dieu*, établie, depuis peu d'années, dans l'Aquitaine et dans l'Auvergne.

Burchard II, archevêque de Lyon, prit l'initiative de cette œuvre de pacification. En 1030 il assembla, à Verdun-sur-le-Doubs, un concile provincial, auquel assistèrent un grand nombre d'évêques. On y remarquait Gaucher, archevêque de Besançon, avec ses suffragants, les évêques de Bâle, de Belley et de Lausanne.

L'assemblée se tint près de Verdun, dans une plaine située au confluent de la Saône et du Doubs. Des princes, des seigneurs en grand nombre, et une foule de peuple accoururent à cette solennité, que présidait l'archevêque de Lyon. Ce vénérable prélat, âgé de quatre-vingts ans, debout près d'un autel qu'entouraient les évêques, proclama la *Trêve de Dieu*. Elle fut jurée pour le terme de sept ans par tous les seigneurs et chevaliers présents au concile.

Burchard lut à haute voix les promesses auxquelles devait s'engager « tout homme montant à cheval et portant les armes du siècle. » Ce pacte devenait une loi dont les évêques assuraient l'observation par les peines spirituelles dont ils frappaient les infracteurs, et que les seigneurs laïques promettaient d'observer et de faire respecter.

Pour connaître les abus qui signalent certaines époques, il est surtout utile de consulter les lois et statuts qui ont pour but de réprimer ces abus. Ainsi, on peut se faire une idée des désordres qui régnaient alors dans le royaume de Bourgogne, en lisant la formule des promesses que les seigneurs firent serment d'observer pendant la Trêve. Ce document, intéressant pour nos annales, a été découvert par le P. Chifflet, qui l'a publié dans son histoire de Béatrix de Chalon. C'est l'archevêque Burchard qui, au nom de tous les membres présents à ce concile de Verdun, prononça cette formule solennelle en ces termes (1) :

« Écoutez, chrétiens, le pacte de la paix. Je m'engage à ne point attaquer l'Église, à ne point violer ses asiles, si ce n'est contre tout malfaiteur qui enfreindrait la présente paix ; encore n'y entrerai-je que pour en extraire le malfaiteur et les armes qu'il porterait. Je n'attaquerai ni le clerc ni le moine désarmés, ni ceux qui les accompagnent sans armes ; je n'enlèverai point sans cause légitime ce qui leur appartient. Je ne me saisirai point du bœuf, de la vache, du porc, du mouton, de l'agneau, de la chèvre, de l'âne, de l'ânesse d'autrui, ni du fardeau dont ils sont chargés. Il en sera de même des oiseaux, du coq et de la poule, à moins que je n'en aie besoin pour des éperviers ; encore, en ce cas, je les paierai deux deniers. Je n'enlèverai point non plus la cavale non ferrée, ou son poulain encore indompté. Je ne prendrai point le vilain, la vilaine, ni les marchands ; je ne leur enlèverai point leur argent ; je ne les rançonnerai point, je ne les battrai point. Je ne prendrai à aucun homme son mulet ou sa mule, son cheval ou sa jument, ou d'autres animaux qui sont au pâturage, qui y vont ou en reviennent, s'ils ne me font dommage ; et

(1) Ce document intéressant, mis au jour par le P. Chifflet dans son *Histoire de Béatrix de Chalon*, p. 187, a été publié par Éd. Clerc, *Histoire de Franche-Comté*, t. I, p. 255, et par l'abbé Richard, *Histoire de l'Église*, I, p. 218.

s'ils me font dommage, je ne les tuerai pas, mais je les rendrai, si leur maître, dans l'espace de huit jours, répare le dommage. Je ne brûlerai ni ne détruirai les maisons, à moins que je n'y trouve mon ennemi à cheval et armé, ou un larron, ou que ces maisons ne fassent partie d'un château. Je ne couperai pas les vignes d'autrui, je ne les dégraderai pas, je ne les arracherai pas ; je ne vendangerai que dans celles qui m'appartiennent. Je n'attaquerai ni ne dépouillerai ceux qui, sur des chars ou des barques, conduisent du vin, des vivres ou d'autres choses. Je ne détruirai pas de moulins ; je n'en enlèverai point les denrées qui y sont, si ce n'est dans la guerre. Je ne prendrai point à gages un voleur public et connu ; je ne favoriserai pas son brigandage. Je ne recevrai point à mon service l'homme qui viole sciemment cette paix, ou, s'il la viole sans le savoir, je réparerai le mal pour lui, et je le lui ferai réparer dans les quinze jours.... Je n'attaquerai point, à l'aller ou au retour, les otages donnés pour assurer cette paix. Je m'engage à en garder toutes les conditions qui précèdent jusqu'à la fête de saint Jean-Baptiste, et, dès lors, pendant sept ans, si Dieu m'aide, ainsi que ses saints. »

Après cette lecture, Burchard prononça l'excommunication solennelle contre les violateurs de la paix et contre tous ceux qui refuseraient de la jurer. Et pour en assurer l'observation, il se fit délivrer des otages. La suspension d'armes devait commencer le mercredi des Cendres et durer jusqu'à la fin de Pâques, à Quasimodo. Dès lors, les violences diminuèrent dans le royaume de Bourgogne, soit par crainte des anathèmes, soit par un réveil du sentiment d'humanité dans les âmes.

Gaucher, archevêque de Besançon, un des signataires du synode de Verdun, rentra dans son diocèse, et mourut cette même année au commencement d'octobre. Il eut pour successeur Hugues I[er], un des plus grands prélats qui aient occupé le siège de Besançon.

A peine Hugues avait-il pris possession de son diocèse, que le roi de Bourgogne, Rodolphe III, mourut en 1032. Sa mort fut l'occasion de nouveaux troubles dans le royaume. Des luttes violentes entre les princes qui aspiraient à le remplacer furent, pendant plusieurs années, un obstacle à l'observation fidèle de la *Trêve de Dieu.*

Aussi, vers la fin de 1036, les prélats du royaume de Bourgogne songèrent à convoquer de nouveau une assemblée générale pour renouveler le *pacte de la Trêve.* C'est Hugues, évêque de Lausanne, qui, cette fois, par ordre du pape, prit l'initiative de cette convocation. Les archevêques de Besançon et de Vienne s'y rendirent avec leurs suffragants, ainsi qu'une foule de seigneurs et de chevaliers, désireux de mettre fin à l'état d'anarchie où le pays était plongé.

Le savant historien de la Suisse romande, de Gingins la Sarraz, a retracé le tableau de cette réunion : « Au pied des trois collines qu'embrasse la cité de Lausanne et près des rives du lac, au centre d'une vaste prairie, s'élève un monticule arrondi, qu'on pourrait croire élevé de main d'homme, s'il n'était surmonté de la plus belle et antique végétation ; ce lieu charmant, connu sous le nom de Montriond (1), fut choisi par l'évêque Hugues comme point de rassemblement du synode convoqué par ses soins. Revêtu, ainsi que les autres prélats, de ses habits sacerdotaux, il occupa le haut de la colline, entouré des principaux seigneurs, dont les armures étincelaient aux rayons du soleil; un peuple immense couvrait la plaine : tous agitaient des rameaux verts en criant : *Pax! Pax, Domine!* La paix, donnez-nous la paix, Seigneur! L'évêque répondit aux acclamations de cette multitude en levant au ciel sa crosse

(1) C'est à tort que plusieurs historiens ont placé cette réunion, soit sur le Mont d'Or, en Franche-Comté, soit à Romont, en Suisse. On lit, en effet, dans le cartulaire de Lausanne : *In monte rotundo qui est sub Lausanna.*

pastorale, en témoignage du pacte conclu à la face du Dieu vivant, et il prononça la formule du serment (1). »

Cette formule était sans doute une répétition de celle qui, comme nous l'avons vu, avait été prononcée au concile de Verdun. Elle fut suivie des statuts dressés par l'évêque de Lausanne, et dont un chroniqueur du temps nous donne le résumé suivant :

« La trêve, dit l'évêque, s'étend depuis le mercredi après le soleil couchant jusqu'au lundi après le lever du soleil. Et nous ordonnons qu'elle soit observée inviolablement par tous, depuis l'Avent jusqu'au huitième jour après l'Épiphanie, et depuis la Septuagésime jusqu'à l'octave de Pâques. Et si quelqu'un essaie de transgresser cette trêve et n'a pas donné satisfaction après trois admonitions, l'évêque prononcera contre lui la sentence d'excommunication. Or, aucun des évêques ne doit recevoir l'excommunié dans sa communion. Bien plus, il doit confirmer par écrit la sentence prononcée. Et si quelqu'un a la présomption de violer cette prescription, qu'il soit soumis au risque de perdre son ordre. Et comme un triple lien est difficilement rompu, nous ordonnons que les évêques n'ayant égard qu'à Dieu seul et au salut du peuple, et mettant de côté toute ambition, se prêtent mutuellement conseil et appui pour maintenir solidement la paix, et ne s'en dispensent jamais par amour ou par haine de quelqu'un. Et celui qui se montrera tiède dans l'accomplissement de cette œuvre méritera justement de perdre sa dignité (2). »

En déterminant ainsi, sous des peines graves, les

---

(1) *La Trêve de Dieu dans la Transjurane*, dans les *Opuscules* de M. de Gingins la Sarraz, publiée dans les *Mémoires de la Suisse romande*, p. 411, à Lausanne, 1865.

(2) Chronique de Lausanne, écrite par Conon d'Estavayer en 1228, et publiée dans les Monuments de l'évêché de Bâle, par Trouillat, t. I, p. 165.

époques où il était défendu de faire la guerre, l'Église protégeait la vie de bien des hommes, et on a calculé, en effet, que les jours d'hostilité se trouvaient réduits à environ quatre-vingt-quinze durant toute l'année.

C'étaient les évêques qui, pour réprimer le fléau des guerres privées, avaient pris l'initiative de la *Trêve de Dieu*, sans recourir aux princes temporels. Ceux-ci comprirent l'importance de cette institution, et, dès l'an 1043, l'empereur Henri III, roi de Bourgogne, la mit au rang des lois politiques de ses États. Peu à peu, la Trêve pénétra dans les coutumes locales, et pendant deux siècles elle contribua à faire triompher l'ordre moral sur la force brutale.

Notre archevêque, Hugues Ier, avait été l'âme du synode de Lausanne. Aussi, à sa mort, les habitants de Besançon se sont souvenus que ce grand prélat avait travaillé, pendant toute sa vie, à établir la paix dans son peuple. La reconnaissance a mentionné ce caractère de pacificateur, en inscrivant sur sa tombe ces simples mots : Il fut la lumière pour le peuple et *la paix* pour les malheureux :

....Populo lux, *pax* miseris.

NOUVELLE SÉRIE

DE

TOMBES FRANC-COMTOISES INÉDITES

(XIIIe-XVIIIe SIÈCLES)

Par M. Jules GAUTHIER

MEMBRE RÉSIDANT

(Séance du 17 novembre 1898)

Qui n'a été frappé, en parcourant nos cimetières, de la pauvreté navrante du style des monuments funéraires qu'ont enfantés, durant le siècle qui finit, et nos architectes et nos sculpteurs? Banalité des tombes de toute taille, depuis les simples dalles aux stèles, aux bas-reliefs, aux figures et aux chapelles; tout est empreint du sceau fatal de la médiocrité, de la décadence et du mauvais goût. Un coup d'œil en arrière, une comparaison sommaire entre la façon dont les siècles passés comprenaient et exécutaient les tombeaux et la manière dont le XIXe siècle les a compris, suffira pour constater la supériorité écrasante des artistes qui, de l'époque romaine à la renaissance italienne, ont entouré les sépultures de glorieuses manifestations de l'art.

Sans parler des merveilleux tombeaux des cathédrales ou des églises d'Italie, d'Allemagne, d'Angleterre, qui por-

tent jusqu'aux voûtes, dans une architecture superbe, « le magnifique témoignage de notre néant, » c'est dans les moindres églises de nos villages ou de nos petites villes que je voudrais chercher la preuve de ce que j'avance, en rendant justice sur ce point particulier au moyen âge et à la Renaissance. Je laisse pour un instant de côté les épitaphes, généralement concises, toujours précises, dont la sobriété est à rapprocher de tant de ridicules et modernes réclames, pour m'attacher de préférence aux documents artistiques, que, grâce à la dureté des matériaux, les XIIIe, XIVe, XVe et XVIe siècles ont transmis par centaines à la rive gauche de la Saône, en restant, bien entendu, sur le terrain franc-comtois.

Le sculpteur ou, comme on disait, « le tombier » du moyen âge, dès qu'il s'agissait de poser sur quelque sépulture notable d'un seigneur de village, d'un abbé, d'un curé, d'un magistrat, la dalle qui devait recevoir son épitaphe, y gravait primitivement, y sculpta souvent en demi-bosse la figure du défunt, dans une spirituelle et correcte esquisse, le représentant en harnais de guerre, d'église ou de prétoire, tel qu'il le portait les jours de parade, et donnant à cette silhouette encadrée de quelque édicule gothique, accompagnée d'écussons et de devises, la fidélité d'un portrait. A une époque où la hiérarchie universelle, respectée partout, distinguait nettement les castes et les préséances, tout ce qui occupait les rangs élevés, cardinaux et prélats, princes et grands officiers de la Couronne, obtenait, même dans les églises et les cloîtres, après leur mort, des mausolées dignes d'eux; le ciseau des Sluter, des la Huerta, des Michel Colombe ou des Conrad Meyt, réalisait leur effigie dans des chefs-d'œuvre qui sont restés inimitables. Il vint un temps où la diffusion de l'argent d'une part, de l'art d'un autre côté, multiplia pour des catégories un peu plus humbles, grands seigneurs, hauts magistrats de province, des tombeaux imités de ceux des

princes royaux ; la Franche-Comté, malgré sa pauvreté relative, compta par douzaines, dans ses nécropoles préférées de Besançon, de Salins, de Gray, de Dole, de Mont-Sainte-Marie ou de Cherlieu, des tombeaux avec figures en plein relief que le temps et plus encore la bêtise humaine ont pulvérisés pour la plupart.

Heureusement qu'au XVII[e] siècle l'érudition des Palliot et des Gaignières avait fait dessiner par milliers dans l'ancienne France, et par centaines dans les deux Bourgognes, nombre de ces curieux monuments, tandis que, plus modestes, nos historiens locaux se bornaient, faute de mieux, à copier les épitaphes et à recueillir descriptions et blasons des tombes disséminées partout. De ces dessins, conservés à Oxford ou à Paris, de ces inscriptions transcrites par les Chifflet, les Boisot, les Dunod ou les Dunand, j'ai déjà tiré pour les Bulletins de l'Académie de Besançon cinq ou six recueils qui ont rendu service, je crois pouvoir le dire, aux amateurs d'histoire locale. Aujourd'hui je voudrais y ajouter, au nombre de cent, des tombes inédites, puisées à des sources inexplorées, en y joignant quelques dessins de Palliot ou de Gaignières qui ressusciteront des figures oubliées et rapatrieront des monuments disparus.

Trois d'entre eux, et non des moindres, représentent de fastueux tombeaux élevés dans l'église des Cordeliers de Dole à Olivier de Longwy, seigneur de Clairvaux ; à Simon de Rye, ambassadeur et grand écuyer de Marguerite d'Autriche ; à Aimé de Balay, bailli de Dole (1467, 1518, 1522).

Deux autres qu'on voyait aux Augustins de Champlitte immortalisaient les traits de Claude de Vergy, gouverneur du comté de Bourgogne (1561), et de Jean de Vergy, seigneur de Richecourt et de Longchamps (1526).

Ces dessins inédits trouveront utilement leur place dans nos Mémoires avec les épitaphes de personnages notables de la noblesse, du clergé et de la magistrature

d'antan, qui serviront à éclaircir bien des dates et bien des généalogies.

En les recueillant ici, en faisant revivre au moyen de ces dessins de précieux trésors artistiques dont il ne reste aucun vestige, j'aurai, d'une part, justifié la thèse que contient cette courte note, et de l'autre restitué à notre archéologie comtoise des pièces importantes dont les ruines et même le souvenir sont depuis longtemps effacés.

RECUEIL D'ÉPITAPHES
ET
TOMBES FRANC-COMTOISES INÉDITES
EXTRAITES
De diverses bibliothèques et archives de Paris et Besançon

ERMITAGE DE SAINT-ROCH, D'ARBOIS.

1. — Claude GOGUET, bourgeois d'Arbois, 13 janvier 1579.

Ci gît honorable homme Claude Goguet, a son vivant bourgois d'Arbois, qui décéda le 13 en janvier l'an 1579. Dieu ait son âme. Amen.

(*B. Besançon*, ms. 962, 116[vo].)

ÉGLISE SAINT-MARTIN DE BAUME-LES-DAMES.

2. — Claude ROUGEMONT, seigneur de Valonne, 19 décembre 1681, et Christine BROQUARD, sa femme.

Cy gissent les corps de noble Claude Rougemont, seigneur à Valogne, qui décédat le 19e décembre 1681, et damoiselle Cristine Broquard, son épouse.

Cartouches aux armes des Rougemont et de leurs femmes.

(*Arch. du Doubs*, B. 694, arrêt du 14 mars 1716.)

ÉGLISE SAINT-SULPICE DE BAUME-LES-DAMES.

3. — Pierre ROUGEMONT, curé de Saint-Sulpice de Baume, 24 janvier 1614, et Henri ROUGEMONT, lieutenant du bailliage d'Ornans, 11 avril 1621.

Cy git messire Pierre Rougemont, curé de Saint-Sulpice, doyen de Baulme, qui décédat le vingt-quattrième janvier 1614, et noble Henry Rougemont docteur es droits, lieutenant du siège d'Ornans, qui décédat le 11 avril 1621.

Cartouche aux armes des Rougemont.

(*Arch. du Doubs*, B. 694, arrêt du 14 mars 1716.)

ÉGLISE PAROISSIALE DE BEAUJEU (Haute-Saône)

4. — Jean DE BEAUJEU et Marguerite, sa femme, 1419.

Cy gist Jean de Beaujeu et Margueritte sa femme lequel trepassa l'an 1419.

(Au milieu armes gravées de Beaujeu.)

(*B. de Besançon*, ms. 2036[1], f. 270 v°.)

5. — Jean DE BEAUJEU, Catherine DE CHARMES, Isabelle DE VAITE et Marguerite DE CHARMES, 1420.

Cy gist Jean de Beaujeu et Catherine de Charme et Isabelle de Vaitte et Marguerite de Charmes jadis ses femmes lequel trespassa l'an MCCCC et XX.

(Armes de Beaujeu gravées et aux quatre coins quatre armoiries à demi tracées.)

(*B. de Besançon*, fonds Boisot 2036[1], f. 270 v°.)

6. — Tabernacle de Beaujeu offert par Claude DE BEAUJEU, août 1560.

De plus se trouve escrit dans ce lieu un tabernacle et à l'entour en forme de pyramide en lettres d'or les mots suivants :

Hoc opus very Corporis Christi tabernaculum prius lapide constructum Guillermus a Beaujeu loci dominus parte ex voto.

Et sur l'autre face dud. tabernacle se trouvent encor escritz les mots suivantz :

Auro aliisque coloribus Claudius a Beaujeu statim post fratris obitum pro pence fieri curavit mense augusti millesimo quingentesimo sexagesimo.

D. O. M.

(*B. Besançon*, fonds Boisot 2036[1], f. 270 v°.)

CORDELIERS DE BESANÇON.

7. — Frère Guillaume DE BEAUNE, cordelier, v. 1300.

« Le frère Guillaume de Berne, mort vers l'an 1300, est représenté sur sa tombe au bas de lad. église avec l'habit de son ordre, le cordon, les manches beaucoup plus étroites, les mains croisées sur le ventre, les pieds nus et une couronne comme les capucins. On y aperçoit aussi la mosette. »

(*B. Besançon*, mss. Dunand, XXXI, 248 v°.)

8. — Sœur Jeune DE BEAUNE, cordelière, v. 1300.

Cy gist dame suer Juene de Beaune....

(Tombe sans date, plus large à la tête qu'aux pieds.)

(*B. Besançon*, mss. Dunand, XXXI, 248 v°.)

9. — Frère Othon MALNOIRS, étudiant, 1329.

« Dans le cloître on y voit l'épitaphe et la figure du frère Othon Malnoirs

jeune étudiant mort en 1329. Il est habillé comme le précédent et on remarque qu'il a la couronne comme un capucin. »

(*B. Besançon*, mss. Dunand, XXXI, 248.)

10. — Frère Élie, cordelier de Besançon, 1385.

Hic jacet frater Helyas qui obiit anno Domini M. CCC. LXXXV.

Figure gravée d'un cordelier avec cette épitaphe à ses pieds. Il est représenté portant la barbe et ayant les pieds nus, une mosette très courte, le cordon à un seul pendant et noué comme aujourd'hui, mais sans houppe aux extrémités et servant à relever et à soutenir l'habit.

(*B. Besançon*, mss. Dunand, XXXI, 248.)

11. — Père Girard Arnauld, théologien, septembre 1607.

Hic jacet R. P. Girardus Arnauld theologus provinciæ Sancti Bonaventuræ quondam provincialis necnon hujus conventus Gardianus qui obiit die septembr. 1607.

(Représenté avec la couronne, portant sa barbe, ayant les mains jointes, la mosette et les manches fort grandes.)

(*B. Besançon*, mss. Dunand, XXXI, 248.)

Cathédrale Saint-Jean de BESANÇON.

12. — Louis de Montbéliard, archevêque de Besançon, 25 juillet 1362 (1674).

Hic sunt ossa Lvdovici de Montebelicardo qvondam archiepi. Bisvntini qvi obiit octavo kalend. avgvsti anno Domini 1362 : qvae qvidem ossa ab ecclesia S[ti] *Stephani bellorvm tvrbinibvs eversa Antonivs Petrvs de Grandmont archiepvs Bisvntinvs transferre cvravit anno Domini 1674.*

(Plaque de cuivre rouge (101 mm. sur 152), placée en 1674 sur le cercueil transporté de Saint-Étienne à Saint-Jean. *Musée archéologique.*)

13. — Quentin Ménard, archevêque de Besançon, 18 décembre 1462 (1674).

Hic svnt ossa Qvintini Menart qvondam archiepi. Bisvntini qvi obiit XVIII decembris anno Domini 1462 qvae qvidem ossa Antonivs Petrvs de Grandmont archiepiscopvs Bisvntinvs ab ecclesia sancti Stephani bellorvm tvrbinibvs eversa transferri cvravit anno Domini 1674.

(Plaque de cuivre rouge (88 mm. sur 152), placée en 1674 sur le cercueil transporté de Saint-Étienne à Saint-Jean. *Musée archéologique.*)

Église Saint-Paul et Saint-Donat de BESANÇON.

(3e pilier de gauche en entrant.)

14. — Jacques de Mesmay, conseiller au Parlement, 12 octobre 1680.

Hic jacet Ex antiquâ apud Sequanos prosapiâ Austeritate morum et Eloquentiae vigore illustris, Jacobus de Mesmay *primum in senatu Dolano Regiarum causarum actor, deinde in supremâ curiâ Bisuntinâ senator. Obiit die XII octobris anni M. D. C. LXXX. aetatis suae anno LI°. Exosa mundum et religiosum institutum amplexa conjugi dilectissimo moestissima vxor Joanna-Margarita* de Brun *posuit.*

(Minutes Belamy, 15 avril 1788. *Arch. du Doubs.*)

ÉGLISE SAINT-PIERRE DE BESANÇON.

(Entrée de la 2e chapelle à gauche.)

15. — Laurent-Jean DE MESMAY, conseiller au Parlement, 6 mai 1711.

Cy gist messire Laurent-Jean de Mesmay seigneur de Genevreuil, conseiller au parlement de Besançon, issu d'une famille connue par les emplois militaires, par les charges de la magistrature et par les dignités ecclésiastiques dans les chapitres nobles.

Il mourut le VI mai M. DCC. XI. Dieu veuille lui donner dans la patrie des iustes la paix qu'il porta partout où s'étendit son autorité.

(Minutes Belamy, 14 mai 1788, *Arch. du Doubs.*)

ÉGLISE ABBATIALE DE BITHAINE.

16. — Aimon DE FAUCOGNEY, fondateur de Bithaine, 30 mars 1134, — renouvelée en 1774.

Ad perpetuam rei memoriam anno Dni. 1774 in restauratione hujus templi depressus est sub hoc marmore lapis funereus titulum sequentem exhibens :

Hic jacet Haimo dnus. de Falconio qui Bethaniam fundavit III° kalendas aprilis 1133.

Memores beneficiorum posuerunt dnus. Carolus Antonius Grignet prior et religiosi beatae Mariae de Bethanie.

(Mss. Dunand, XXXII, 89.)

AUGUSTINS DE CHAMPLITTE.

17. — Jean Noz.... grand veneur du roi de France, seigneur de Chaudey, prévôt de Venon-sur-Savigny, 1511.

Cy gist honorable homme Jehan Noz....jadiz grand veneur du Roy de France, seigneur de Chaudey, prévot de Venon sur Savigni, Gene, Lafforez.... lequel trespassa l'an mille V° et XI le jour de saint Jacques et St Christofle. Dieu ayt son ame.

(*Bibl. nat.* (Palliot, II, 362). Bouhier, LIII, 41.)

18. — Claude DE GRAMMONT, 31 janvier 1576.

Cy gist Claude de Grammont fils de François de Grammont et de Bonne de Meligny, seigneur de Saullé et Grenant, qui décéda le dernier de janvier 1576. Dieu ait son ame. Amen.

(*Bibl. nationale.* Bouhier, t. LIII, 56.)

19. — Jean DE VERGY, écuyer, sr de Richecourt et de Longchamp, 4 décembre 1526.

Tombe en demi-bosse, sous une arcade cintrée, un écuyer en armure, tête nue, les pieds sur un lion. Au-dessus, écu écartelé de Vergy et d'un lion, timbré d'un griffon en lambrequins, soutenu de deux lions. Aux quatre coins, écus écartelés de Vergy et d'un lion (Pl. IV).

Cy gist noble escuier Jehan de Vergy dit de Richecourt, seigneur de Long-

champ, qui deceda de ce monde en l'autre le quatrième de décembre l'an mil cinq cens XXVI.

(Coll. Bourgogne, *Bibl. nat.*)

20. — Claude DE VERGY, gouverneur du comté de Bourgogne, 9 janvier 1561.

Tombe en demi-bosse, sous une arcade cintrée Claude de Vergy étendu, vêtu d'une armure, la tête nue reposant sur un coussin, à ses pieds ses gantelets et son casque. Aux coins de la tombe quatre écus ; VERGY, ROCHECHOUART, écu écartelé : aigle éployée et bande de sept pièces, AMBOISE. Au-dessus l'écu de Vergy sommé d'un griffon et de lambrequins, soutenu par deux griffons.

Cy gist haut et puissant seig^r messire Claude de Vergy à son vivant seig. de Champlitte, Fouvens, Morey, la Rochelle, etc., chevalier du Toison d'or et commis au gouvernemcnt du comté de Bourgongne qui deceda le IX de janvier 1560. Dieu aye son ame (Pl. V).

(Coll. de Bourgogne, *Bibl. nat.*)

ÉGLISE SAINT-CHRISTOPHE DE CHAMPLITTE.

21. — Hélène, comtesse de GRUYÈRES, femme de Claude DE VERGY, 18 octobre 1505.

Cy gist noble damoiselle Helaine, comtesse de Gruer, femme de noble damoisel Claude de Vergy, comte dud. Gruer et seigneur de Fouvans, laquelle trespassa le XVIIIe jour d'octobre l'an M Vc V. Dieu ait son ame. Amen.

(PALLIOT, t. II, 356 ; — BOUHIER, LIII, 35, *Bibl. nat.*)

22. — Étienne HUGON, prieur de Champlitte, 15 octobre 1619.

(Chapelle Notre-Dame à droite.)

D. O. M.

Nobili patri reverendoque Domino D. Stephano patritiae apud Graianos familiae Hugon priori Camplitensi meritissimo ac domino in Neuvelle ecclesie carique immatura morte praerepto annis florentibus natalis metropolitanae ecclesiae Bisuntinae canonici dignissimo Antonii supremae Sequanorum curiae senatus amplissimi Petri in superiori Burgundiae tractu Graiacensi praesidi integerrimi triumvirorum cura aetate conspicuorum fratri amantissimo viro virtute clarissimo charissimoque omnibus gratissimo gratiosissimo munificentissimo probatissimo praelato religiosissimo humanissimo pro optimo tanti virtutum viri monumentum J. C. Avennes I. V. D. conjunctissimo conjunctissimus merentissimusque moerens ac gemens Graianoque Graianus. Obiit salutis anno 1619, aetatis 30, 18 calendas novembris.

(*Bibl. nat.* (PALLIOT, II, 359). Bouhier, LIII, 67.)

PRIEURÉ DE CUSANCE.

23. — Isabelle DE BELVOIR, dame de Cusance, 2 janvier 1347.

CI : GIET : DAME : YSABEL : DE : BELVOR : DAME : DE : CVSANCE : *qvi : fvt : trespassée : le : mardy : après : l'apparicion : Nostre : Seignevr : M : trois :* CENS : QVARANTE : ET : SEIX : DON : DEVX : HAIT : L'AME : AMEN :

(Figure de femme debout, mains jointes ; au-dessus, deux anges nimbés avec l'âme et des encensoirs. Débris dans le jardin de la cure de Cusance et à l'entrée du village ; le reste est emprunté au nobiliaire du fonds Gevigney. *Arch. Côte-d'Or.*)

24. — Jean DE CUSANCE, chevalier, 6 mai 1368.

L'an mil trois cent soixante et huit le jour de saint Jean Porte Latine, fut mort messire Jean de Cusance, chevalier. Requiescat in pace.

(*Bibl. de Besançon*, Rec. Boisot, 464 (ms. 1206.)

25. — Catherine DE NEUCHATEL, dame de Cusance, 8 avril 1379.

Cy gist Catherine de Neufchastel dame de Cusance qui fut trespassé le grand vendredy l'an de Nostre Seigneur courant mil trois cent soixante et dix huit. Dont Dieu ayt l'ame.

(*Bibl. de Besançon*, Rec. Boisot, 464 (ms. 1206.)

26. — Vauthier DE CUSANCE, chevalier, 3 mars 1385.

Ci gist Vaulthier de Cusance, chevalier qui trepassat le tier jour du mois de mars mil CCCIIII^{xx} et IIII. Dont Dieu ay l'ame.

(*Bibl. de Besançon*, Rec. Boisot, 464 (ms. 1206.)

27. — Vauthier DE CUSANCE, chevalier, 5 août 13....

Ci gist monseigneur Vathier de Cusance, chevalier, qui fut trespassé le cinquième jour du mois d'aoust....

(*Bibl. de Besançon*, Rec. Boisot, 464 (ms. 1206.)

28. — Girard DE CUSANCE, chevalier, et Simonne DE VILLERS, dame de Flagey, 25 avril 1408 et 12 mars 1412.

Ci gissent monseigneur Girard de Cusance, chevalier, cui Dieu pardonne, qui trepassat le jour de Saint-Marc environ les trois heures après midy l'an mil quatre cent et huit. — Et depuis dame Simonne de Villers dame de Flagey qui fut trépassée le douzième jour de mars, l'an mil quatre cent et unze.

(*Bibl. de Besançon*, Rec. Boisot, 464 (ms. 1206.)

29. — Jean DE CUSANCE, seigneur de Flagey, 9 juin 1438.

Ci gist Jean de Cusance, chevalier, seigneur de Flagey, lequel trespassa le neufième jour du mois de juin l'an mil CCCCXXX et huit lequel fut fils de messire Jean de Cusance, chevalier, desquels Dieu ayt l'ame.

(*Bibl. de Besançon*, Rec. Boisot, 464 (ms. 1206.)

ÉGLISE DE CUSE.

30. — Ambroise DE PRÉCIPIANO, seigneur de Soye, 10 juin 1626.

Ambrosinus a Precipiano, eques, baro de Soye, dnus. de Nans, Gondenans, Lambrey, Romain, etc., quem nobilitas armorum, honos animi, fortitudo invincibilis, victoriae rerum bellicarum experientia, consilium, prudentia, vita tandem felicissime acta in summum usque gloriae fastigium evehunt. Obiit confectus annis 80, 10 junii 1626.

Et haec Guillelma a Mandre primariae nobilitatis uxor moestissima cum Achille filio dilectissimo ponebant. Requiescant in pace.

(Mss. Dunand, XXXII, 119.)

31. — Philibert DE PRÉCIPIANO, seigneur de Cuse, 29 mars 1695, et Éléonore DE MARNIX, sa femme, 7 août 1700.

Hic jacet illustris dnus. Philibertus de Precipiano dnus. de Cuse, Nans, Cubrial, Gondenans, Adrisans, etc., qui obiit die 29 martis 1695 et dna. dna. Eleonora de Marnix ejus uxor quae obiit 7 augusti 1700.

Animae eorum requiescant in pace.

(Contre le mur un bas-relief aux armes des Précipiano encadré de deux piliers de pierre blanche, à chapiteaux ; sur les bases deux génies pleurant. Sur la tombe écus de Précipiano et de ses alliances : Moustier, de Mandre, Pra et Marnix.)

(Mss. Dunand, XXXII, 119 v°.)

CORDELIERS DE DOLE.

32. — Henri DE LONGWY, seigneur de Rahon, 12 mai 1396.

Cy gist noble et puissant seigneur Henry de Longvy, s^r de Raon et de.... chevalier, qui trespassa le XIIe jour de may MCCC LXXXXVI.

(*Bibl. de Besançon*, ms. 1215, 306.)

33. — Bonne DE LA TRÉMOILLE, dame de Rahon et de Gevrey, femme de Mathey DE PAGNY, 20 septembre 1434.

Cy gist noble et puissante dame dame Bonne de la Trémouille dame de Raon et de Gevry, femme de noble et puissant seigneur messire Mathie de Pagny, seig^r desd. lieux laquelle trespassa le XX de septembre l'an MCCCC et XXXIV.

(*Bibl. de Besançon*, ms. 1215, 306.)

34. — Olivier DE LONGWY, seigneur de Mont et de Clairvaux-en-Montagne, 19 juillet 1467.

(Chœur à gauche du maître-autel.)

Sous un enfeu en accolade surmonté d'un écu : une bande chargée elle-même d'une hermine en franc-quartier, un chevalier étendu, armé de toutes pièces, avec cotte armoriée et bonnet bordé de perles. Sur le bahut deux anges à genoux soutiennent l'écu de Longwy (Pl. I).

Cy gist noble et puissant s^r messire Olivier de Longvi, seigneur de Mons et de Clervaulx en Montaigne, qui trespassa le XIXe jour de juillet en l'an de grace mil CCCC LXVII. Dieu lui pardoine. Amen.

(Ms. Palliot. Fol. 103. Bourgogne et Champagne (cop. d'Oxford). Cabinet des Est. Bibl. nat.)

35. — Étienne DE THIARD, président du Parlement, 6 mars 1508.

(Chœur.)

Cy gist noble seigneur messire Estienne de Thiard, chevalier, seigneur de Viri, Sichault et de Marchiseul, à son vivant président de Bourgongne, qui trépassa le six de mars l'an XV^c et VII.

(*Bibl. de Besançon*, ms. 1215, 303, 306.)

36. — Simon DE RYE, chevalier, 23 avril 1522, et Jeanne DE LA BAUME, sa femme, 14 mai 1517.

O. H. Æ. S.

Bustum quod species hospes regia alite insignitum D. Symonis a Rya quondam provinc. sub Margaretae Austriacae ad honorem equitis magnis. in Flandria German. Burg. belli pacisque artibus eximio huius coenobii antis opibus existentis instauratori IX Kal. quint. M. D. XXII hic ad concameratae criptae dextram sepulto iconem istam illustribus causis promerito, pient. liberi p. s. f. c.

M. H. P. P. S. M.

D. Joanna a Bauma D. Symonis a Rya eq. generosis, uxor chariss. hic cum viro suo opt. est S. quae XII puerperiorum experta labores sexies gemellipara duodigenos liberos egregiis virtutibus insignes in orbe terrarum profudit ac dein pridie idus maii M. DXVII incredibili omnium moerore mortua est herois sapientiss. ob merita p. chariss. et S. sempiternis celebranda elogiis.

Sur une table de marbre noir supportée par quatre sphinx mâles ou femelles, deux statues couchées, celle d'un vieillard en armure, avec robe d'hermine, celle d'une femme âgée en costume de riche patricienne (Pl. II).

(Mss. Palliot. Vol. Bourgogne et Champagne (cop. d'Oxford). Estampes. Bibl. nat.)

37. — Aimé de Balay, bailli de Dole, 5 août 1522, de Jeanne Basan, sa femme, 12 mai 1528, et de Jeanne Couthier, sa belle-mère, 24 juin 1538.

Dans un enfeu voûté d'arête, accosté de pilastres, soutenu d'un bahut et surmonté d'une corniche armoriée, un chevalier tête nue, armé de toutes pièces, est étendu les pieds sur un lévrier; au-dessus les armes de Balay: un lion, avec casque à lambrequins timbré, d'une main portant l'épée, avec cartouche portant cette inscription :

Icy gist messire Aymé de Balay, chevalier, s[r] de Terrans, et bailly de Dole, leqvel deceda le 5[e] du mois d'aovst l'an 1522.

Au-dessus sur la corniche quatre écus : Balay, Chintrey, la Gelière et la Faye.

Sur le bahut, seconde inscription accostée de deux écus losangés ; le premier porte Balay et Basan ; le second porte Basan et Couthier (Pl. III).

Cy gist damoiselle Jehanne Covthier, femme de messire Jacques Basan, escuier, a son vivant seig[r] de Cordiron et conseiller en la covrt de parlement a Dole, laqvelle deceda le iovr de la Nativité S. Jean-Baptiste 1538, et dame Jehanne Basan, levr fille, femme dvdit messire Aymé de Balay, laqvelle décéda le 12 may 1528. Priés Diev pour evlx. Amen.

(Ms. Palliot, fol. 10. Bourgogne et Champagne (copie d'Oxford). Cab. des Estampes de la Bibl. nat.)

38. — Jean Chapuis, vice-président du Parlement de Dole, 15.. et sa femme.

(Chœur.)

Cy gissent nobles messire Jean Chapuis quand il vivoit docteur ès droit, premier conseiller du Roy et vice-président en la cour souveraine du parlement à Dole.

(*Bibl. de Besançon*, ms. 1216, 303-305.)



Tombe d'Olivier de Longwy, sgr. de Clairvaux.
19 Juillet 1467.
(Eglise des Cordeliers de Dole.)


UNIV.
OF
MICH.



Tombe de Simon de Rye et de Jeanne de la Baume.— 23 Avril 1529. 14 Mai 1517 [illegible]


UNIV. OF MICH.

Pl. III.



Tombe d'Aimé de Balay, Bailli de Dole.
5 Août 1522.
(Eglise des Cordeliers de Dole)





Tombe de Jean de Vergy, s.r de Richecourt.
4 décembre 1526.
(Augustins de Champlitte.)


UNIV.
OF
MICH.



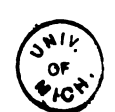


Tombe de Claude de Vergy, gouverneur du Cté de Bourgogne.
9 Janvier 1561.
(Eglise des Augustins de Champlitte)





Tombe de Remi d'Occors, Abbé de Lieucroissant.
1566.


UNIV.
OF
MICH.



39. — Pierre Fabri, sʳ de Nenon, conseiller au Parlement, 27 juin 1536, et Marguerite de Blyez, dame de Landon, sa femme 15....

(Chapelle de Saint-Bernardin.)

Cy gisent noble et egrege personne messire Pierre Fabri, de son vivant docteur ès droit, conseiller de l'Empereur en la cour souveraine de parlement à Dole, sʳ de Nenon, qui décéda le mardi XXVII de juin l'an 1536, et damoiselle Marguerite de Blyez, dame de Landon, sa troisième femme et compagne, laquelle décéda le du mois de l'an 15

(*Bibl. de Besançon*, ms. 1215, 303-305.)

40. — Marguerite Clereval, femme de Marin Benoit, 7 avril 1561.

(Chapelle Notre-Dame des Sept-Douleurs.)

Cy gist damoiselle Marguerite Clereval, a son vivant femme de messire Marin Benoit, conseillier du Roy nostre sire et son procureur général en ses pays et parlement de Bourgongne, laquelle décéda le 7ᵉ d'avril 1561. Dieu aye son ame.

(*Bibl. de Besançon*, ms. 1215, 303-305.)

41. — Jacques Poly, conseiller au Parlement, 6 mars 1565.

(Côté de la chapelle Notre-Dame.)

Cy gist noble homme et sage messire Iaque Poly, à son vivant docteur ès drois, conseiller en la cour souveraine du parlement à Dole, qui décéda le 6 de mars 1564.

(*Bibl. de Besançon*, ms. 1215, 303-305.)

42. — Pierre Saichet, sʳ de Fontain, conseiller au Parlement, 29 septembre 1565.

(Nef du côté du cloître.)

D. O. M. S.

Nobilissimo gravissimoque viro Petro Saichet I. V. D. domino à Fontain, qui amplissimis legationibus apud Reges et principes extra patriam honorificentissime perfunctus, integritate vitae et apud suos et apud exteros clarissimus senatoriaque dignitate insignitus, obiit tertio calend. octobris an. 1565.

Aymo et Claudia Saichet liberi et Petrus Froissard gener patri dulcissimo et sibi posuerunt.

(*Bibl. de Besançon*, ms. 1215, 303-305.)

43. — Pierre Froissard, président du Parlement, janvier 1576.

(Côté du cloître.)

D. O. M.

Illustri Petro Froissard, equiti, juris theoria cum praxi ad communem clientelam duobus lustris adaequata fisci et senatoris demandato munere cum industria et labore per triennium functo, ut suis jura redderet ad hujusce comitatus amplissimi senatus praesidii dignitatem, evocato fatis anno aetatis suae quadragesimo secundo cadenti Claudia Sachet, domina a Fontain ejus vidua moestissima dilectissimo conjugi et sibi hoc monumentum posuit.

Obiit autem anno 1575, mensis januarii.

(*Bibl. de Besançon*, ms. 1215, 303-305.)

44. — Odot Pétrey, conseiller au Parlement, septembre 1586.
(Chapelle de Saint-Bernardin.)

Nobilis omnique scientia et virtute praeditus in D. Odot Petreus L. V. D. et in suprema parlamenti Dolani curia senator dignissimus ejusque filius carissimus Hugo Petreius morum probitate numquam satis laudatus hoc teguntur tumulo, ille senectutis maturi et coactus LXX aetatis suae annum obtingens XIII kal. octobris CIC IC LXXXVI vita functus est, hic vero natura juvenili repugnante XXXII aetatis suae annum digrediens acerbae mortis vi XIII kal. ejusdem mensis et anni fatis cessit. Requiescant in pace amen.

(*Bibl. de Besançon*, ms. 1215, 303-305.)

45. — Jean Froissard, seigneur de Broissia, Molamboz, etc. 23 décembre 1595.
(Chap. Saint-Bonaventure.)

Joonnis Froissardi D. a Broissia, Molamboz, Châtenois, etc., clariss. ac incomparabilis meriti sui Claudia Blanchod pia juxta atque nobilis conjux poni inscribique C. partim suo justissimo moerori lenimen ut esset partim nobilissimo V. monumentum. Quem doctrinae ac virtutis non modo generis splendore commendatum in foro in urbis et academiae Dolanae administratione Philippus 2us Hispaniarum rex primum apud Belgos ad interius concilium senatorem adscivit tum eq. ordinis insignibus ornatum a plerisque legationibus Majestatis Suae causa obitis praesidem in Sequanorum curia esse voluit quo in munere Petri Froissardi fratris sui quasi felix haeres et sanctiss. imitator naturae ita concessit ingens visui desiderium cunctis uxori vero dulciss. cariss.que liberis dolorem inconsolabilem relinquerit ann. aet. LIX X cal. jan. CIↃ.IↃ.XCV.

(*Bibl. de Besançon*, ms. 1215, 303-305.)

46. — Chaumont, auditeur à la Chambre des comptes, 13 février 1615.
(Cloître.)

Cy gist aussy ledict sieur avditevr Chavmont qvi décéda le 13 febvrier 1625.

(Fragment dans l'aile nord du cloître.)

47. — Nicolas Perrenot, conseiller au Parlement, 27 octobre 1617.
(Chap. Saint-Bernardin.)

Cy gist le corps de messire Nicolas Perrenot, docteur ès drois, conseillier en la cour souveraine de parlement à Dole, lequel décéda le 27e jour du mois d'octobre 1617. Dieu aye son ame.

(*Bibl. de Besançon*, ms. 1215, 303-305.)

48. — Jean Boyvin, président du Parlement, 13 septembre 1650.
(Chap. Notre-Dame des Sept-Douleurs.)

P. M.

Joannis Boivin equitis pro Belgio et Burgundia consiliarii
Status et supremae Sequanorum curiae praesidis
viri
Conscientia et fama

conspicui

Qui postquam ob collatam per annos quadraginta in praecipuis quibusque reipublicae negotiis feliciter operam ob Dolae totiusque provinciae servatae ab hostium armis et insidiis ante ejusdem urbis obsidionem munitionibus antiquis restitutis, novi extructis in obsidione, consiliis et animo post obsidionem incredibili prudentia magnam partem sibi vindicatam ob omnium scientiarum singularum eruditionem famam aeternam promeruit postquam jus suum cuique tribuendo justiciam sancte coluit in periculosissimis rerum articulis conscientiam illusam integramque servavit.

VIXIT ANNIS SEPTVAGINTA QVINQVE.

Vita Cessit IDIBVS septembris.

D CXVVVVVVIIIIIIIII.

(*Musée de Dole* (inscription originale.)

(*Bibl. de Besançon*, ms. 1215, 303-305.)

NOTRE-DAME DE DOLE.

49. — N...., femme de Jacquot VURRY, 29 mai 1449.

(Chapelle du Saint-Sépulcre.)

Cy gist noble femme de feu Jacquot Vurry, en son vivant conseillier de Monseigneur de Bourgogne, qui trespassa le XXIX juin M. CCCC. XL et neuf.

(*B. de Dole*, ms. 235.)

50. — TITULUS de la chapelle Sainte-Anne de Dole, 15 mars 1511.

(Église Notre-Dame de Dole, chapelle Sainte-Anne.)

Cet oratoire a été commencé, favorisé et achevé des aumônes et bienfaits des dames, damoiselles, matrones bourgoises de ce lieu de Dole le 15e du mois de mars de l'année courante 1510 lesquelles âmes de singulière dévotion et affection envers Dieu notre souverain seigneur, la glorieuse vierge Marie sa mère et madame sainte Anne leur bonne guide et patronne luy ont fait construire cedit temple et oratoire.

(*B. de Dole*, ms. 335.)

51. — Pilier de la chapelle Saint-Antoine, 1512.

(Église de Dole, chapelle Saint-Antoine.)

L'an 1512, Girard Maillard, de Dole, marchand, et Antoine Gelin, sa femme, ont fait faire ce pillier et l'autel auquel ils ont fondé une messe, etc.

(Ms. du chan. Belon, XVIIIe s.)

52. — Pilier de la chapelle des onze mille vierges, 10 novembre 1518.

C'est la chapelle faite en l'honneur des onze mil vierges par les jeunes filles et pucelles de ce lieu de Dole laquelle fut commencée le dixième jour de novembre l'an 1518.

(Ms. du chan. Belon, XVIIIe s.)

53. — Pilier de la chapelle de Saint-Joseph, 20 mai 1519.

(Église de Notre-Dame de Dole.)

Ce pilier a esté fait en l'honneur de monsieur saint Joseph par les confrères et fut commencé le vingtième jour de may 1519.

(Ms. du chan. Belon, XVIIIe s.)

54. — Louis BARANGIER, seigneur d'Aubigney, greffier du Parlement de Dole, 8 février 1520.

(Église Notre-Dame de Dole, chap. Saint-Thiébaud.)

Cy gist noble homme Louis Barangier à son vivant s^r d'Aubigney, conseiller et maître aux requêtes ordinaires de feu très heureuse mémoire Marguerite d'Autriche, comtesse de Bourgogne, et greffier en sa cour du parlement de Dole qui trépassa le 8e jour de février de l'an M. D. XIX.

(*B. de Dole*, ms. 335.)

55. — Claude DE BOISSET, doyen de Dole et Poligny, 19 août 1546.

(Église Notre-Dame de Dole, chap. de l'Annonciation.)

Cy gissent les prédécesseurs de feu noble et vénérable sieur messire Claude de Boisset à son vivant docteur ès droits, conseiller en la cour souveraine du parlement de Dole, chef du conseil de très recommandable mémoire madame Marguerite, archiduchesse et comtesse de Bourgogne, maître aux requêtes ordinaires de l'empereur Charles-Quint, doyen des églises collégiales de Dole, Poligny et Condé, prévôt de Malines et d'Utrecht, grand archidiacre d'Arras, abbé de Faverney, fondateur du présent pilier et chapelle, qui trépassa le 19 d'aoust 1546.

(*B. de Dole*, ms. 335.)

56. — Antide DE GRAMMONT, baron de Melisey, gouverneur de Dole, 30 mai 1653, et Anne-Reine FELLETET, 15 août 1652.

(Chapelle Notre-Dame de Pitié.)

Icy repose en paix messire Antide de Grammont, chevalier, baron de Melisey, à son vivant gouverneur de Dole et chevalier nommé du parlement dudit lieu, décédé le 30 may M. D. C. LIII, et dame Anne-Reine de Falletet, sa compagne, décédée le 15 août de l'an M. D. C. LII.

(*B. de Dole*, ms. 335.)

ÉGLISE DE GOUHENANS.

57. — Jeanne DE GOUHENANS, veuve de Henri de Vienne et de Henri de Conflandey, dame dudit lieu, 11 juillet 1440.

Cy gist noble et puissante dame dame Jehanne de Gouhenans, dame dudit lieu et de Humtey, qui trespassa le XI du mois de juillet M CCCC XL. Dieu ait son âme. (Statue en pierre blanche et tendre, la tête sur un coussin, face voilée comme une religieuse, ceinture large de quatre doigts à sa droite. Écu : une aigle à deux têtes le vol abaissé; à gauche, autre écu : une bande. Aux pieds une figure d'ange tenant un écu : parti au premier : une bande; au second : une croix engrêlée. Autre écu : une croix engrêlée.)

(Mss. Dunand, XXXII, 68.)

58. — François DE COURBESSAINT, seigneur de Saint-Germain, 15...

Cy gist François de Corbesaint, escuhier, sgr de Sainte.... et de Saint-Germain, fils de.... (Figure d'homme d'armes; à chaque angle un écu : 1. Courbessaint; 2. Vy; 3. une fasce; 4. un chevron renversé)

(Mss. Dunand, XXXII, 63.)

59. — N.... D'AUBONNE, femme de Jean DE GILLEY, 30 novembre 1608.

Cy gist noble dame d'Aubonne, femme de feu généreux et puissant seigneur Jean de Gilley, baron et souverain sgr. de Renemont, laquelle décéda le dernier jour de novembre 1608. Dieu veuille avoir pitié de son ame. Amen. (Cinq écus : 1. Gilley parti d'Aubonne, 2 et 3 à gauche Aubonne et Vy (un lion couronné, écartelé de 3 barres); 4 et 5 à droite Leugney et Saint-Moris-Beutal.)

(Mss. Dunand, XXXII, 268.)

60. — Catherine DE PLAINE, dame de Gouhenans, femme de Charles DE LIGNÉVILLE, 20 mai 1616.

Cy gist haute et puissante dame dame Claude Catherine de Plaine, dame de Gouhenans jadis femme et épouse de haut et puissant seigneur Charles de Lignéville sgr. et baron de Vanne, gouverneur pour le Roy très chrétien ès villes, cités et pais de Touls, laquelle trespassa le 20 mai 1616. Dieu ait son ame. Amen. (Deux écus : Lignéville parti de Plaine.)

(Mss. Dunand, XXXII, 65.)

61. — Jean-Baptiste DE GILLEY, 15 mars 1699.

Cy gist Jean-Baptiste de Gilley, fils de généreux et puissant sgr. Jean-Claude de Gilley, baron du saint Empire, seigneur de Marnol, Longevelle, Estrailefontaine, Vy, des Esnans, Willafans, Mignauvillars et de dame Jeanne-Perronne de Vaudrey, dame desd. lieux lequel naquit le 25 septembre 1624 et décédat le 15 de mars 1699, âgé de 74 ans.

(Mss. Dunand, XXXII, 268.)

62. — Claude DE MONGENET, 29 mai 1678.

Cy git noble Claude de Mongenet, qui décédat le 29 mai 1678. Dieu ait son ame. (Écu bouchardé.)

(Mss. Dunand, XXXII, 65 v°.)

63. — Françoise DE MONGENET, de Vesoul, 16 août 1678.

Cy git noble Françoise de Mongenet, de Vesoul, laquelle décédat le 16 d'août 1676. Dieu ait son ame.

(Mss. Dunand, XXXII, 65 v°.)

64. — Françoise BONVALOT, de Vesoul, 14 octobre 1684.

Ici git noble damoiselle Françoise Bonvalot, de Vesoul, qui décédat le 14 octobre 1684. Priés Dieu pour son ame. Amen. (Écu : un chevron avec griffe d'oiseau de proie mise en pal.)

(Mss. Dunand, XXXII, 65 v°.)

65. — Jean-Marie PERNEY D'AUBIGNY, seigneur d'Athesans, 20 juillet 1757.

Cy git noble Jean-Marie Perney d'Aubigny, seigneur d'Athesans, Saint-

George et autres lieux, qui décéda, agé de 42 ans, le 20 juillet de l'an 1757. Dieu ait son âme. Amen. Écu : sept étoiles.

(Mss. Dunand, XXXII, 65 v°.)

Église de GRAMMONT.

66. — Thiébaud de Grammont et Perceval de Grammont, 1472 et 13 avril 1515.

Cy gist messire Thibaud de Grammont, chevalier, qui trepassa le.... jour de.... MCCCCLXXII, et Perseval, son fils, qui trepassa le XIII[e] jour de avril en l'an M V^C et XV. Requiescant in pace. Amen.

(Mss. Dunand, XXXII, 106 v°.)

67. — Jeanne de Grenant, femme de Thiébaud de Grammont, 1480.

Cy gist dame Jehanne de Grenant, femme de messire Thibaud de Grammont, qui décéda le jour de en l'an M CCCC IIII^xx.

(Mss. Dunand. XXXII, 106 v°.)

68. — Anne de Saulx, femme de Jean de Grammont, 17 mars 1513.

Cy gist damoiselle Anne de Saulx, femme de noble chevalier Jehan de Grammont, qui trespassa le XVII[e] jour de mars de l'an M V^C XII. Dieu ayt son ame.

(Mss. Dunand, XXXII, 106 v°.)

Cordeliers de GRAY.

69. — Antoine Monin, cordelier, pèlerin six fois en Terre-Sainte, 14 février 1550.

(Église des Cordeliers de Gray.)

Cy gist vénérable père frère Antoine Monin, natif de Baumont-sur-Vingenne, profès et religieux de ce couvent de Gray, lequel de son vivant alla, et fust pour sa dévotion et d'autres puissans et nobles seigneurs au saint sépulcre de notre Rédempteur J.-C. par six fois, revisitant les lieux saints et sacrés de Hiérusalem et toutes autres circonvoisines stations comme par toute la Judée, Galilée, Syrie, Samarie et fleuve Jourdain, comme a esté vérifié par lettres testimoniales à luy concédées et données à chacune fois signées et scellées par les RR. Pères gardiens, vicaires et commissaires apostoliques au sacré couvent du mont de Syon de Hyérusalem et par toute la Terre-Sainte.

La 1re fois y alla l'an 1519 pour soy-mesme et sa dévotion.

La 2e, 1532, à la pieuse intention de R^issime sgr. l'évesque de Cauris, Guillaume de Vaudenesse, grand ausmonier de l'Empire.

La 3e, 1535, à la requeste et en compagnie du sgr de Maillot, mec. Estienne de Scey, chevalier, lequel mourut aud. voyage, et du sgr. Hugues de Beaulieu chr. du saint Sépulcre.

La 4e, l'an 1540, pour la bonne et pieuse intention de Mgr. le président de Bourgongne au parlement de Dole mec. Hugues Marmier, chlr.

La 5e, l'an 1544, à la dévotion du reverendissime cardinal Pierre de

la Baume, archevesque et digne de Besançon, en compagnie de vénérable et discrète personne messire Perembar de Pesme.

Et la 6e, l'an 1548, en compagnie de messire Claude Matherot, prestre, lequel frère Antoine a fait faire cet oratoire du sépulcre et réparé de ses ausmones et mourut l'an de grace 1549, le 14e jour de février.

Priés Dieu pour luy.

(*B. de Besançon*, ms. 950, 11 v°.)

ÉGLISE SAINT-SYMPHORIEN DE GY.

70. — Claude BELIN, dit CHANÉ, conseiller au Parlement, 1595.

(Église de Gy, chapelle des Belin.)

Nobilis Claudius BELIN *dictus Chané, Uesulii per plures annos advocatus fisci exinde consiliarius regius in Belgia, postremo senator Dolanus procreatis ex uxore sua Stephana CLERC decem liberis, quinque masculis tribus togatis aliis militibus et quinque foeminis viris nobilibus matrimonio collocatis. Obiit plenus dierum aetatis suae 85, anno 1595.*

(Mss. Varin d'Ainvelle, XVI, 940.)

ABBAYE DE LIEUCROISSANT.

71. — Jean DE SCEY-LA-TOUR [après 1316].

(Égl. abbatiale.)

Cy gist Jehans de Say, escuiers, qvi trespassa.... (le reste est effacé).

72. — [Gui ?] DE GRANGES, chevalier, v. 1336.

(Cloître.)

« Au cloistre sur une grande tombe se void un escut penchant chargé du saultoir et timbré d'un heaume à l'antique sans hachemants. Et à l'entour est escrit : .... *Miles de Granges hic requiescit*, le nom n'estant exprimé attendu la rupture de la pierre en cet endroit sans milliaire.

(*B. de Besançon*, ms. 1215, f. 312.)

73. — Nicolas DE VALENGIN, 7 mars 1339.

Anno Domini MCCCXXXVIII° et 1 nonas martii obiit Nicholaus Valengian. cujus anima Dei misericordia coelesti gloria perfruatur. Amen.

Écu à une fasce chevronnée de trois chevrons, sommé d'un heaume de profil avec mitre à deux cornes avec bourrelet également chevronné et voile flottant.

(*B. de Besançon*, ms. 1215, f. 312 v°.)

74. — Richard de SCEY-LA-TOUR, 11 juin 1349.

Cy gist Guilliames fils Rechard de Saie, escvier, fils damosele Voillemate de la Roche leqvel trespassa le iovr de feste saint Barnabe apostre l'an mil CCC XLIX. Devs ayt l'arme.

(Écu : deux pals sur champ inconnu.)

(*Musée archéologique et B. de Besançon*, ms. 1215, f. 312.)

75. — Aymon [D'OISELAY], abbé de Lieucroissant, 27 décembre 1359.

Anno Domini 1359 obiit domnus Aymo abbas Loci Crescentis in die beati Joannis apostoli et evangeliste cujus anima requiescat in pace.

Dans le champ deux écus, le premier une bande vivrée (Oiselay), le second une bande accostée de deux cotices (Faucogney).

(*B. de Besançon*, ms. 1215, f. 312.)

76. — Gui de Grammont, chevalier, 15 septembre 1360.

Gies cy messi Gvi de Grammont chevaliers qvi trespassa le quinzième jour dov mois de septembre l'an MCCCLX Devs ayt l'arme. Amen.

(Écu : un sautoir sommé d'une molette. « Au milieu est gravée la représentation d'un chevalier armé entièrement, les mains jointes en une cotte d'armes où est un saultoir, et au-dessus il y a deux escuts chargés d'un mesme saultoir brisé en chef d'une moulette d'esperon. »)

(*B. de Besançon*, ms. 1215, f. 312 v°.)

77. — Agnès d'Arcey, femme de Guyot de Grammont, 1396.

Cy : giet : dame : Agnes d'Arcey : Guyot : de : Grandmont : escuier : qui : trespassa : le : jour : saint : Fabian : l'an : M : CCC : LXXXXVI : Deus : ait : l'arme.

(En chef se voit un grand escusson chargé d'un sautoir brisé en chef d'un lambel de cinq pendants. Un fragment de cette tombe subsiste à Mancenans.)

(N° 188 des *T. Cistercienses* et B. de Besançon, ms. 1215, f. 311 v°.)

78. — Remi d'Occors, abbé de Lieucroissant, 1565.

« En l'abbaye des Trois-Rois se voit une tombe contre le mur d'un abbé de la maison d'Occours ayant aux quatre coins quatre escussons aux armes d'*Occours, Vesoul, La Tour Saint-Quentin* et *Aubonne*.

Un fragment important de cette tombe existait dans une maison de Ranglez-l'Isle il y a quinze ans, il était en marbre blanc. Sous une arcade surmontée d'anges en prière et accostée de pilastres élégamment refouillés, on voyait un prélat mitré vêtu d'une chape à feuillages damassés. Au moyen de ce fragment et de la note ci-dessus nous restituons le dessin de ce monument détruit dont l'inscription, vraisemblablement gravée sur un cartouche au bas de la tombe, devait être l'équivalente de celle-ci (Pl. IV) :

Hic. iacet. reverendus. dominus. Remigius. d'Occours. hujus. ecclesiae. abbas. in svprema. Dolana. cvria. consiliarius. canonicvs. Bisvntinvs. qvi. obiit anno M. D. LXV.

(*B. de Besançon*, ms. 1215, f. 313.)

Église de LOMONT.

79. — Pierre d'Orsans, seigneur de Lomont, 1er septembre 1574.

Cy gist messire Pierre d'Orsans, chevalier, seigneur de Lomont, La Neuvelle, Saulx, Roye, etc., qui trespassa le premier jour de septembre mil cinq cent septante quatre. Dieu ait son âme. Amen. (Deux figures, un chevalier et une noble dame en bas-relief. Quatre écus : 1. Orsans ; 2. Vaudrey ; 3. Grandvillars ; 4. un lion.)

(Mss. Dunand, XXXII, 112.)

ÉGLISE DE LONGEVELLE-SUR-L'OGNON.

80. — Isabeau D'AUBONNE, veuve de François (?) de Vy, seigneur de Longevelle, 25 février 1543.

Cy gist noble damoiselle Isabeau d'Abonne vesve de feu noble (François) *de Vy, escuyer, sgr. de Vy, de Meru, de Longevelle, [laqu]elle trespassa le 25 de février 1542.* (Quatre écus : Vy, Leugney, Aubonne et une fasce.)

(Mss. Dunand, XXXII, 63 v°.)

81. — Georges DE VY, religieux, 2 décembre 1560.

Cy gist messire Georges de Vy religieux en l'abbaye de Notre-Dame.... fils de Baptiste de Vy, escuhier, et d'Eve de Boisgne dame de Veset, Jevignel, qui décéda le second du mois de décembre 1560. (Figure d'un religieux tête nue, habit long, manches droites, scapulaire, sans capuce, tenant un chapelet d'une seule dizaine. Quatre écus : 1. Vy ; 2. Boigne ; 3. burelé de six pièces ; 4. coupé d'un léopard et de deux croissants).

(Mss. Dunand, XXXII, 63 v°.)

82. — François DE VY, seigneur de Longevelle, octobre 1573.

Cy gist noble généreux sgr. François de Vy, sgr. de Longevelle sur l'Oignon, Estroite Fontaine. S. Germain, Genevrey, Servigney, qui décédat au mois d'octobre 1573. (Quatre écus : 1. un lion (Vy) ; 2. écartelé Aubonne et une bande ; 3. Revigny ; 4. une fasce.

(Mss. Dunand, XXXII, 63 v°.)

PRIEURÉ DE SAINT-DÉSIRÉ DE LONS-LE-SAUNIER.

83. — Pierre MAGROT, religieux bénédictin de Lons-le-Saunier, 14 avril 1620.

Siste viator
Et domino Petro Magrot hujus coenobii
Religioso sub hoc monumento quiescenti
B. P.
Cui dominicae passionis, festus et faustus dies
Fatalis ad stuporem, imo ter natalis fuit
Natalis huic luci, natalis religioni, natalis aeternitati
Quo in has aulas, editus, claustro peritus, coelo redditus
Vitam hausit, sacrum habitum suscepit, mortalitatem exuit
Induit immortalitatem
Fatalem lucem demiraris, sed horam etiam ipsam
Meditabundus obstupescere
Natus die veneris sancta MIↃLVII hora VIII matutina
Religionem ingressus die ven. jan. MIↃLXVII horis matutinis
Obiit die sancta veneris MIↃCXX hora VIII matutina
Vigilate et orate quia nescitis diem neque horam
F. Benedictus prior die V. S. p. 1621.

(*B. Besançon*, ms. 950, 11.)

ÉGLISE DES CAPUCINS DE LURE.

84. — Toussaint DEVAULT, gouverneur de Lure, substitut du procureur général à la Chambre des Comptes, 29 janvier 1742.

Hic jacet nobilis D. Tussanus de Vault, regi a consiliis, quondam praefectus Lutrae et Dolae in supremo rationum regiarum reique tributariae necnon sacrariae tribunali procuratoris generalis vices gerens.

Temporis parcus implevit tempora multa.

In Domino obdormivit vigesimo nono januarii 1742 aetatis 83. Requiescat in pace.

Beneficiorum memor tumulum hunc construi curavit observantissimus filius natu major D. Franciscus Josephus Devault, eques, praetor et a Rege gubernator Lutrensis cui concessa fuit successio in supradictum Dolae paternum munus.

(Mss. Dunand, XXXII, 121-122.)

ABBAYE DE LUXEUIL.

85. — Pierre BOURGUIGNET, de Vesoul, docteur en droit, 9 août 1681.

(Abbatiale, grande nef, près du chœur.)

Hic jacet nobilis Petrus Bourguignet, Vesulanus, jurium doctor et ab ordinibus Liberae Burgondiae ad Lotaringorum Ducem orator legatus anno 1666. Obiit 9 augusti 1681.

Écu parti : une aigle volant contre des rayons de soleil; — au second un sautoir ou croix de Bourgogne, casque de face avec feuillages et lambrequins.

(*Arch. du Doubs*, E. Damey de Saint-Bresson.)

86. — Jeanne-Baptiste VUILLEMIN, femme de Claude-François BOURGVIGNET bailli de Luxeuil, 8 décembre 1686.

(Chap. Collet et Vuillemin, près du chœur, côté de l'Évangile.)

Cy gist damoiselle Jeanne-Baptiste Vuillemin, femme de Claude-François Bourguignet, bailly de Luxeul, décédée le 8 decembre 1686.

(*Arch. du Doubs*. E. Damey de Saint-Bresson.)

ÉGLISE DE MAILLEY (Haute-Saône).

87. — Jean D'ALBON et Marie VERNE, seigneurs de Mailley, 1525.

« En l'église de Mailley il y a une tombe où il y a deux escussons l'un d'une croix et l'autre d'un lambel de deux pendants mis en chef de l'escut; et au bas il y a escrit :

Cy gisent Jean d'Albon, escuier, et damoiselle Marie Verne sa femme, 1525, *seigneur et dame de Mailley en partie.*

(*Bibl. de Besançon*, ms. 1215, 315-316 v°.)

ÉGLISE DE MOLLANS (Haute-Saône).

88. — Claude-François DAMEDOR DE MOLLANS, seigneur de Bourguignon, 24 juin 1731.

Cy gist Claude-François de Damedor, comte de Moland, sgr. de Bourguignon, Oisily, Piépape et gentilhomme ordinaire des Etats de Bourgogne, décédé le 24 juin 1731. Requiescat in pace. (Écu : Damedor (croix de Lorraine cantonnée de quatre trèfles.)

(Mss. Dunand, XXXII, 73 v°.)

Église Saint-Maimboeuf de MONTBÉLIARD.

89. — N.... de Brunecoff.... 15....

« Dans l'église de Saint-Maimbœuf de Montbéliard se void une épitaphe où est peinte une Nativité de Nostre-Seigneur et aux deux piliers de marbre à l'entour sont les huit quartiers suyvants d'un seigneur de la maison de Brunecoff dont l'épitaphe au bas est en langue allemande où il est peint à genoux armé de toute pièces scavoir au costé droit les armes de Brunecoff : qui sont d'argent à la pointe de gueulle timbré d'un buste d'homme au blason de l'escu ayant son bonnet pointu de gueulle. Le second est d'or à trois testes de cerfz de sable. Le troisième est d'argent à un cors de chasse de gueulle mis en croissant au milieu de l'escut timbré d'un cors de mesme. Le quatrième est parti d'argent et de sable, timbré d'une chèvre au blason de l'escut. Le premier du costé gauche au pillier de mesme costé est de gueulle à la bande d'argent timbrée d'un vol au blason de l'escut que je croy est Neuchastel. Le second est d'or à la croix de gueulle timbrée d'un buste d'homme revestu de gueulle. Le troisième est couppé de sable et d'or à trois anneaulx de l'un en l'autre, deux en chef et un en pointe timbré de deux testes de cignes d'argent et de gueulle et pennachons de mesme couleur. Le quatrième est d'or à la croix de gueulle, timbré de mesme que le second quartier. »

(*Bibl. de Besançon*, ms. 1215, 213.)

Église Saint-Sébastien de MONTBOZON.

90. — Philibert de Vaudrey, bailli d'Amont, s[r] de Larrians, 3 mars 1453, et Catherine de Saulcourt, sa femme, 2 octobre 1452.

« Sur le tombeau de Philibert de Vaudrey, qui est au milieu de la nef élevé d'environ trois pieds, sous lequel il y a un charnier en voûte où lesd. de Vaudrey sont enterrez, sur lequel tombeau sont gravez ces mots :

Cy gisent noble ecuyer Philibert de Vaudrey, sgr. de Larrians, bailly d'Amont conseiller et chambellan de Mgr le duc de Bourgogne, qui trespassa le cinquiesme de mars MCCCCLII et damoiselle Katherine de Saulcourt, sa femme, qui trespassa le deuxième jour d'octobre MCCCCLII.

Sur ce tombeau sont des représentations desd. s[r] et dame, gravées sur le marbre.

(*Bibl. nat.* (Palliot, XII, 299.)

91. — Jean et Quentin de Vaudrey, février 1453 et 1456.

Cy gisent Jean et Quentin enfans de Jean de Vaudrey escuyer, s[r] de Champvans et de Larrians et de damoiselle Marguerite de la Roche et trespassa led. Jean en février MCCCCLII et Quentin trespassa l'an MCCCCLVI.

(*Bibl. nat.* (Palliot, XII, 299.)

92. — Guillaume de Vaudrey, fils de Jean, seigneur de Champvans, février 1453.

Au côté gauche et vis-à-vis de ce dernier tombeau on en voit un autre semblable sur lequel est gravé ce qui suit :

Cy gist Guillaume de Vaudrey, fils de Jean de Vauldrey, escuyer, s^r de Champvans, Larrians. qui trespassa l'âge de quinze ans le douzième des ides de février l'an MCCCCLII.

93. — Gui de Vaudrey, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, sgr de Mont-sous-Vaudrey, 7 août 1559.

Dans la chapelle de Saint-Sébastien est le tombeau de Guy de Vauldrey, en son vivant seig^r de Mont-sous-Vauldrey, le tombeau est élevé sur quatre pilliers d'environ trois pieds de hauteur, sur lequel est gravée cette épitaphe :

Cy gist messire Guy de Vauldrey, chevalier de Jérusalem en son vivant seig^r de Mont-soubs-Vauldrey, La Barre, lequel a fondé au couvent des frères prescheurs et religieux de Montboson les vigiles à neuf pseaumes et neuf leçons chascun vendredy de l'an avec une grande messe de Nostre-Dame, etc., lequel trespassa le septième du mois d'aoust 1559.

(Coll. Bourgogne, f. 22 du tome XXVII, *Bibl. nat.*)

Cordeliers de ROUGEMONT (Doubs).

94. — Georges de Massevaux, abbé de Lure, mort en 1540.

« Dans l'église de Rougemont aux Cordeliers d'icelle, se void le portrait en bosse d'un abbé de Lure de la maison de Maisonvaulx apellé Georges où se voit qu'il portoit pour armes d'argent au lévrier rempant de sable accosté d'or, escartelé de gueulle à deux lyons d'argent couronnez d'or l'un sur l'autre.

« Il se void une vitre aux Cordeliers de Rougemont où il y a un escusson escartelé de Précipiano, Mandre, le troisiesme d'argent à une fasce eschiquetée d'or et de sable de trois traits, le quatrième de sable à trois chevrons d'or à la bordure de gueulle que je croy estre Senailly. »

(*B. de Besançon*, ms. 1215, f. 313.)

Église de SAINT-AUBIN (Jura).

95. — Pierre Seguin, surintendant de Jean et Fernand de Neuchatel à Saint-Aubin, et Guillemette Chardon, sa femme, 29 mars 1518 et 29 avril 1547.

(Egl. de Saint-Aubin (Jura).

Cy gisent noble homme Pierre Seguin, superintendant aux affaires de messire Jehan et Ferdinande de Neufchastel, seigneur de Saint-Aubin, qui décéda le 29 mars 1518, et dame Guillemette Chardon, sa femme, qui mourut le 29 avril 1547 et mère de m^re Ferdinand Seguin, docteur ès droits, conseiller du roy nostre sire en sa souveraine cour de Parlement à Dole, qui a fait faire cette tombe. Priez Dieu pour eux.

(*Bibl. nat.* (Palliot, XII, 299). Bouhier, 53, 268.)

96. — Claude Seguin, de Saint-Aubin, 9 octobre 1571, et Claire Alix, sa femme.

(Égl. de Saint-Aubin (Jura).

Cy gist noble et égregie personne messire Claude Seguin de Saint-Aubin, docteur ès droits, qui trespassa le 9e jour d'octobre 1571.

Dieu aye son ame. Damoiselle Claire Alix, sa femme.

(*Bibl. nat.* (Palliot, XII, 299). Bouhier, 53, 268.)

Église paroissiale de SCEY-SUR-SAONE

97. — N.... de Bauffremont et N. de Choiseul, dame de Scey-sur-Saône. xiiie s.

« En l'église de Scey-sur-Sosne se voit la chapelle de Baufremont où est enterré en sépulture de pierre relevée le seigr de Baufremont qui espousa l'héritière de Scey de la maison de Choiseul que l'on void à son costé sans inscription ny milliaire, mais il porte une cotte d'armes aux armes de Baufremont.

« Le corps de Claude de Baufremont, evesque de Troyes, et le cœur de Guillaume baron de Sombernon, son nepveu, gisent aussi en lad. chapelle. »

(*B. Besançon*, ms. 1215, fol. 315 vo.)

Église Saint-Georges de VESOUL.

98. — Françoise Belin, de Vesoul, femme de Claude Belin, de Besançon, 7 août 1573.

(Église de Vesoul, démolie vers 1750.)

Uxori nobili praestanti corpore et prudentissimae Franciscae Belin, filiae famosissimi D. Claudii Belin olim hic advocati regii, deinde a suis consiliis, Claudius Belin junior Vesuntinus legum doctor cum quinque liberis charissimis inconsolabiliter dolens ponebat communem mortalium viam introgressa est VII aug. 1573 qua funesta die anniversarium etiam alterum die mortis suae ac quolibet veneris die post magnam missam prosam Stabat Mater *ab omnibus dominis capellanis hujus ecclesiæ perpetuitatis jure in hoc sacello maritus celebranda et soluta curavit.*

(*Ms. Droz.* 75 (d'après les papiers Bassand), 275.)

Église de VILLAFANS.

99. — Jean Maingny, vicaire de Villafans, 5 juin 1514.

Cy gist discrette personne messire Jean Maingny, jadis vicaire de l'église de céans, lequel trespassa le 5e jour du mois de juin de l'an 1514. Dieu aie son ame. (Figure d'un prêtre en ornements sacerdotaux.)

(*B. Besançon*, mss. Dunand, XXXII, 57.)

Cimetière des pestiférés de VUILLAFANS (au Seut).

100. — Claude de Chateauneuf, d'Aix, page du marquis de Varambon, seigneur de Vuillafans, 24 mai 1637.

Cy gist noble Claude de Chasteauneuf, d'Aix en Provence, page de fut monseigneur le marquis de Varambon, qui décéda le 24 de may 1637. Requiescat in pace. Amen.

(Mss. Dunand, XXXII, 209.)

TABLE DES NOMS PROPRES

CONTENUS DANS CE RECUEIL D'INSCRIPTIONS

NOTA. Les noms de personnes sont en romain, les noms de lieux en *italique.*

LISTE ACADÉMIQUE

(31 décembre 1898)

I.

ACADÉMICIENS TITULAIRES

1° Directeurs Académiciens-nés.

Mgr l'archevêque de Besançon (Mgr Petit).
M. le général commandant le 7ᵉ corps d'armée (M. le général Pierron).
M. le premier président de la Cour d'appel (M. Gougeon).
M. le préfet du département du Doubs (M. Roger).

2° Académicien-né.

M. le maire de la ville de Besançon (M. Gondy).

3° Académiciens titulaires ou résidants.

MM.
1. Suchet (le chanoine), *Doyen de la Compagnie*, rue Casenat, 1 (21 janvier 1863).
2. Estignard (Alexandre), ancien député du Doubs, conseiller honoraire à la Cour d'appel, rue du Clos, 25 (28 janvier 1868).
3. Lebon (le docteur Eugène), Grande-Rue, 116 (28 janvier 1868).
4. Sire (Georges), ✠, docteur ès sciences, essayeur de la garantie, correspondant de l'Institut (Académie des sciences), rue de la Mouillère, 15 (28 janvier 1870).

MM.

5. Gauthier (Jules), ✻, archiviste du département, correspondant du ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, rue Charles Nodier, 8 (29 janvier 1872).
6. Pingaud (Léonce), ✻, professeur à l'Université (Faculté des lettres), correspondant de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), rue Saint-Vincent, 17 (27 janvier 1876). *Secrétaire perpétuel honoraire.*
7. Mercier (Louis), horloger, rue Rivotte, 16 (27 janvier 1876).
8. Mieusset (Pierre), conducteur principal des ponts et chaussées, rue de Belfort, 19 (27 juillet 1878).
9. Saint-Loup (Louis), professeur à l'Université (Faculté des sciences), rue Saint-Vincent, 53 (27 juillet 1878).
10. Meynier (le docteur Joseph), O. ✻, médecin principal de l'armée territoriale, rue Ronchaux, 3 (29 juillet 1879). *Président annuel.*
11. Coutenot (le docteur), ✻, médecin en chef des hospices civils, professeur honoraire à l'Université (École de médecine), rue de la Rotonde, 15 (28 juillet 1881).
12. Isenbart (Émile), ✻, artiste peintre, rue des Fontenottes (29 janvier 1883).
13. Chardonnet (le comte de), ✻, ancien élève de l'École polytechnique, rue du Perron, 20, et rue Cambon, 43, à Paris (21 janvier 1884).
14. Mairot (Henri), banquier, ancien président du tribunal de commerce, conseiller municipal, rue de la Préfecture, 17 (28 janvier 1886).
15. Sainte-Agathe (le comte Joseph de), ancien élève de l'École des chartes, rue d'Anvers, 4 (28 janvier 1886). *Bibliothécaire.*
16. Gauderon (le docteur Eugène), professeur à l'Université (École de médecine), Grande-Rue, 123 (29 juillet 1886).
17. Lombart (Henri), ancien conseiller à la Cour, rue du Mont-Sainte-Marie, 2 (27 janvier 1887).

MM.

18. Beauséjour (le chanoine de), vicaire général, à l'archevêché (26 juillet 1888).
19. Girardot (le docteur Albert), rue Saint-Vincent, 15 (31 janvier 1889).
20. Lambert (Maurice), avocat, docteur en droit, quai de Strasbourg, 13 (25 juillet 1889). *Secrétaire adjoint.*
21. Guichard (Paul), rue Pasteur, 13 (25 juillet 1889). *Trésorier de la Compagnie.*
22. Gresset (Félix), C. ✱, général de division (cadre de réserve), aux Tilleroyes, et rue de l'Alma, 8, à Paris (13 février 1890).
23. Boussey (Armand), professeur d'histoire au lycée, rue Morand, 11 (13 février 1890). *Secrétaire perpétuel.*
24. Lieffroy (Aimé), rue Charles Nodier, 11 (24 juillet 1890).
25. Boutroux (Léon), professeur à l'Université, doyen de la Faculté des sciences, à Fontaine-Écu (24 juillet 1890).

ASSOCIÉS RÉSIDANTS

MM.

26. Roland (le docteur), professeur à l'Université (École de médecine), rue de l'Orme de Chamars, 10 (24 juillet 1890).
27. Lurion de l'Égouthail (Roger de), rue du Perron, 24 (24 juillet 1890).
28. Vaulchier (le marquis de), ✱, rue Moncey, 9 (22 janvier 1891).
29. Giacomotti (Félix-Henri), ✱, directeur de l'École des Beaux-Arts, correspondant de l'Institut (Académie des Beaux-Arts), rue Charles Nodier, 8 (23 juillet 1891).
30. Baudin (le docteur), ✱, Grande-Rue, 97 (23 juillet 1891).
31. Chipon (Maurice), avocat, docteur en droit, rue de la Préfecture, 25 (9 février 1893). *Vice-président annuel.*
32. Vaissier (Alfred), conservateur adjoint du musée des antiquités, Grande-Rue, 109 (27 juillet 1893).

MM.

33. Guillemin (Victor), peintre et critique d'art, rue des Granges, 21 (27 juillet 1893).
34. Jouffroy (le général comte de), C. ✱, rue du Perron, 22 (25 janvier 1894).
35. Rigny (l'abbé), chanoine honoraire, curé de Saint-Pierre (11 juillet 1895).
36. Ledoux (le docteur Émile), quai de Strasbourg, 13 (11 juillet 1895).
37. Mallié (Albert), rue de la Préfecture, 26 (6 février 1896).
38. Beauséjour (Gaston de), ancien élève de l'École polytechnique, place Saint-Jean, 6, et à Motey-Besuche (Haute-Saône) (4 février 1897).
39. Perrin (l'abbé), directeur au grand séminaire (7 juillet 1898).
40....

II.

ACADÉMICIENS HONORAIRES

1° Anciens titulaires.

MM.

1. Parandier, C. ✱, ancien député du Doubs, inspecteur général honoraire des ponts et chaussées, rue des Écuries d'Artois, 39, à Paris, et aux Tourillons, à Arbois (28 janvier 1831).
2. Weil (Henri), O. ✱, de l'Académie des Inscriptions, doyen honoraire de la Faculté des lettres de Besançon, rue Adolphe Yvon, 16, à Paris (23 janvier 1864).
3. Sauzay (Jules), à Cirey-lez-Bellevaux (Haute-Saône) (28 janvier 1867).
4. Chotard, ✱, doyen honoraire de la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand, à Paris (25 août 1873).
5. Mignot (Édouard), ✱, colonel en retraite, rue Las Cases, 18, à Paris (25 août 1875).
6. Reboul, ✱, professeur de chimie à l'Université d'Aix-Marseille (25 août 1875).

MM.

7. Huart (Arthur), ancien avocat général à la Cour d'appel, rue Picot, 8, à Paris (27 janvier 1876).
8. Tivier (Henri), ✵, doyen honoraire de la Faculté des lettres de Besançon, à Amiens (27 janvier 1876).
9. Piépape (Léonce de), O. ✵, colonel, chef d'état-major du 11ᵉ corps d'armée, à Nantes (27 juillet 1878).
10. Touchet (Mgr), évêque d'Orléans (22 janvier 1891).
11. Rolland, O. ✵, capitaine de vaisseau en retraite, ancien gouverneur de Besançon, rue des Dominicaines, 39, à Marseille (22 décembre 1892).

2° Membres honoraires.

MM.

1. Gérôme (Jean-Léon), C. ✵, artiste peintre, de l'Académie des Beaux-Arts, boulevard de Clichy, 65, à Paris (24 août 1863).
2. Conégliano (le duc de), O. ✵, ancien député du Doubs, rue de Ponthieu, 62, à Paris (24 août 1865).
3. Seguin, ✵, recteur honoraire, à Paris (29 janvier 1872).
4. Dreyss, ✵, ancien recteur, inspecteur général honoraire, à Paris (27 juillet 1874).
5. Jacquinet, O. ✵, ancien recteur, inspecteur général honoraire, à Paris (28 juillet 1880).
6. Mérode (le comte de), ancien sénateur, ancien conseiller général du Doubs, rue de Varennes, 55, à Paris (28 juillet 1880).
7. Vorges (le comte Domet de), O. ✵, ancien ministre plénipotentiaire, rue du Général Foy, 46, à Paris, et à Maussans (Haute-Saône) (9 février 1893).
8. Vieille (Paul), ingénieur, à Paris (24 janvier 1895).
9. Perraud (le cardinal), évêque d'Autun (6 février 1896).
10. Pouillet, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats, à Paris (4 février 1897).

III.

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS NÉS DANS LES DÉPARTEMENTS DU DOUBS, DU JURA ET DE LA HAUTE-SAONE (ANCIENNE FRANCHE-COMTÉ)

MM.

1. Grenier (Édouard), ancien secrétaire d'ambassade, à Baume-les-Dames, et boulevard Saint-Germain, 174, à Paris (28 janvier 1856).
2. Petit (Jean), statuaire, rue Denfert-Rochereau, 89, à Paris (26 août 1856).
3. Gréa (l'abbé Adrien), ancien élève de l'École des chartes, ancien vicaire général de Saint-Claude (24 août 1872).
4. Tournier (Édouard), ✱, maître de conférences à l'École normale supérieure, sous-direct. à l'École des hautes études, rue de Tournon, 16, à Paris (25 août 1873).
5. Baille (Charles), ancien magistrat, à Poligny (Jura) (31 juillet 1877).
6. Prost (Bernard), sous-chef du bureau des archives départementales au ministère de l'instruction publique, avenue Rapp, 7, à Paris (31 juillet 1877).
7. Becquet (Just), O. ✱, statuaire, rue de la Procession, 27, à Paris (27 juin 1878).
8. Valfrey (Jules), O. ✱, ministre plénipotentiaire, ancien sous-directeur au ministère des affaires étrangères, rue Marbeuf, 31, à Paris (29 juillet 1879).
9. Thuriet (Charles), président du tribunal de Saint-Claude (29 juillet 1879).
10. Rambaud (Alfred), O. ✱, sénateur, vice-président du Conseil général du Doubs, professeur d'histoire contemporaine à l'Université de Paris, rue d'Assas, 76, à Paris (28 juillet 1880).

MM.

11. Robert (Ulysse), ✱, inspecteur général des bibliothèques et archives, avenue Quihou, 30, à Saint-Mandé (Seine) (28 juillet 1880).
12. Finot (Jules), archiviste du département du Nord, à Lille (20 juillet 1882).
13. Toubin (Édouard), ancien professeur, à Salins (28 janvier 1886).
14. Duvernoy (Clément), bibliothécaire de la ville, à Montbéliard (27 janvier 1887).
15. Girod (Paul), professeur à l'Université de Clermont-Ferrand (Faculté des sciences et École de médecine) (27 janvier 1887).
16. Petetin (l'abbé), aumônier de la Visitation, à Ornans (2 février 1888).
17. Lamy (Étienne), ancien député du Jura, place d'Iéna, 3, à Paris (25 juillet 1889).
18. Tripard (Just), ancien juge de paix, à Marnoz (Jura) (25 juillet 1889).
19. Beauséjour (Eugène de), ancien magistrat, à Lons-le-Saunier (24 juillet 1890).
20. Puffeney, ✱, bibliothécaire de la ville de Dole (24 juillet 1890).
21. Feuvrier (Julien), professeur au collège de Dole (24 juillet 1890).
22. Le Mire (Paul-Noël), à Mirevent, par Pont-de-Poitte (Jura) (22 janvier 1891).
23. Jourdy, bibliothécaire de la ville de Gray (23 juillet 1891).
24. Lods (Armand), à Héricourt, et à Paris, rue de Monceau, 10 (29 janvier 1892).
25. Boisselet (Joseph), à Roche-sur-Linotte (Haute-Saône) (29 janvier 1892).
26. Guichard (l'abbé), curé de Grozon (Jura) (29 janvier 1892).
27. Loye (l'abbé), curé de Fleurey-lez-Saint-Hippolyte (Doubs) (28 juillet 1892).

MM.

28. GODARD (Charles), professeur d'histoire au lycée de Tulle (9 février 1893).
29. BATAILLE (Frédéric), professeur au lycée Michelet, à Vanves (Seine) (27 juillet 1893).
30. BRUNE (l'abbé), curé de Baume-les-Messieurs (27 juillet 1893).
31. CARON (René), à Arc-et-Senans (25 janvier 1894).
32. BRUGNON (Stanislas), avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, rue de Rivoli, 248, à Paris (24 janvier 1895).
33. FONDET (Eugène), directeur des écoles françaises de Moscou (6 février 1896).
34. NARBEY (l'abbé), vicaire à Clichy-la-Garenne (Seine) (6 février 1896).
35. RICHENET, professeur honoraire, à Dole (4 février 1897).
36. ROUTHIER, secrétaire de l'Association franc-comtoise *Les Gaudes,* rue Flatters, 10, à Paris (4 février 1897).
37. CHAPOY (Henri), avocat, rue des Saints-Pères, 13, à Paris (7 juillet 1898).
38. DEROSNE (Charles), à Ollans (Doubs) (7 juillet 1898).

39-40....

IV.

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS NÉS HORS DE L'ANCIENNE PROVINCE DE FRANCHE-COMTÉ

MM.

1. JUNCA, ✱, ancien archiviste du Jura, rue des Batignolles, 39, à Paris (28 janvier 1865).
2. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, ✱, ancien archiviste de l'Aube, professeur au Collège de France, membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), boulevard Montparnasse, 84, à Paris (26 août 1867).
3. BEAUNE (Henri), ancien procureur général, cours du Midi, 21, à Lyon (27 janvier 1874).
4. PIGEOTTE (Léon), avocat, à Troyes (27 janvier 1874).

MM.

5. Meaux (le vicomte de), ancien ministre, avenue Saint-François-Xavier, 10, à Paris (27 janvier 1874).
6. Beaurepaire (de), ✻, archiviste de la Seine-Inférieure, correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), rue Beffroy, 24, à Rouen (29 août 1875).
7. Tuetey (Alexandre), sous-chef de la section législative et judiciaire aux Archives nationales, rue de Poissy, 31, à Paris (31 juillet 1877).
8. Garnier (Joseph), ✻, archiviste de la Côte-d'Or, à Dijon (31 juillet 1877).
9. Revillout (Charles), ✻, professeur honoraire à la Faculté des lettres, à Montpellier (29 juillet 1877).
10. Dumay (Gabriel), ancien magistrat, à Dijon (28 juillet 1880).
11. Arbaumont (Jules d'), à Dijon (28 juillet 1881).
12. Bourquard (l'abbé), ancien professeur au lycée de Besançon, à Delle (Haut-Rhin) (28 juillet 1881).
13. Viellard (Léon), manufacturier, au château de Morvillars (Haut-Rhin) (28 juillet 1881).
14. Boutillier (l'abbé), curé de Coulanges-lez-Nevers, archiviste de la ville de Nevers (20 juillet 1882).
15. Keller (Émile), ancien député du Haut-Rhin, rue d'Assas, 14, à Paris (26 janvier 1887).
16. Babeau (Albert), ✻, correspondant de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), à Troyes (28 juillet 1887).
17. Tinseau (Léon de), homme de lettres, à Paris (31 janvier 1889).
18. Du Bled (Victor), à Servigney (Haute-Saône) (28 juillet 1892).
19. Monnier (Marcel), voyageur, à Jeurre (Jura) (24 janvier 1895).
20. Milcent (Louis), ancien auditeur au Conseil d'État, à Vaux-sous-Poligny (Jura) (4 février 1897).

—

V.

ASSOCIÉS ÉTRANGERS

MM.

1. Anziani (l'abbé), ancien bibliothécaire en chef de la *Laurentienne*, à Florence (28 juillet 1881).
2. Montet (Albert de), à Chardonne-sur-Vevey (Suisse) (19 juillet 1883).
3. Brunnhofer (Hermann), à Saint-Pétersbourg (19 juillet 1883).
4. Du Bois-Melly, à Genève-Plainpalais (28 juillet 1887).
5. Bovet (Alfred), ancien président de la Société d'émulation de Montbéliard, à Valentigney (Doubs) (25 juillet 1889).
6. Choffat (Paul), géologue, à Lisbonne (13 février 1890).
7. Piot, directeur général des archives du royaume de Belgique, à Bruxelles (24 juillet 1890).
8. Dufour (le docteur Marc), professeur à l'Université, à Lausanne (22 janvier 1891).
9. Diesbach (le comte Max de), à Fribourg (23 juillet 1891).
10. Dufour (Théophile), bibliothécaire de la ville de Genève (23 juillet 1891).
11. Godet (Philippe), professeur à l'Académie de Neuchatel (Suisse) (29 janvier 1892).
12. Polovtsov (Alexandre), G. O. ✱, président de la Société d'histoire de Russie, correspondant de l'Institut de France (Académie des sciences morales et politiques), à Saint-Pétersbourg, et à Paris, rue Cambon, 41 (28 juillet 1892).
13. Kurth (Godefroid), professeur à l'Université de Liège (9 février 1893).
14. Winterer (l'abbé), député au Parlement allemand, à Mulhouse (Alsace) (24 janvier 1895).

MM.

15. Roberti (Giuseppe), professeur à l'Académie militaire, à Turin (24 janvier 1895).

16. Marchal (le chevalier Edmond), secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique, à Bruxelles (6 février 1896).

17. Jeunet (l'abbé), curé de Cheyres (canton de Fribourg) (4 février 1897).

18-20....

LISTE DES ACADÉMICIENS DÉCÉDÉS EN 1898

Membres titulaires.

MM.
DUCAT (Alfred), architecte, décédé le 19 mars.
PEYEN (Louis), décédé le 8 décembre.

Membres honoraires.

MM.
GÉRARD (Jules), recteur de l'Académie de Montpellier, décédé le 2 janvier.
SAYOUS (Édouard), professeur honoraire à l'Université, décédé le 19 janvier.

Correspondants franc-comtois.

M.
MARCOU (Jules), à Cambridge (États-Unis), décédé le 18 avril.

Associés étrangers.

M.
WAUTERS (Alphonse), à Bruxelles, décédé le 1er mai.

LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES (125)

CORRESPONDANT AVEC L'ACADÉMIE

FRANCE

Aisne.

Société académique de Laon.
Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin.
Société archéologique de Vervins.

Allier.

Société d'émulation de l'Allier; Moulins.

Alpes (Hautes-).

Société d'études des Hautes-Alpes; Gap.

Aube.

Société académique de l'Aube; Troyes.

Aude.

Commission archéologique et littéraire de Narbonne.

Bouches-du-Rhône.

Académie d'Aix.
Académie des sciences, belles-lettres et arts de Marseille.
Société de statistique de Marseille.

Calvados.

Académie de Caen.
Société des antiquaires de Normandie; Caen.
Société d'agriculture; Caen.
Société des beaux-arts; Caen.

Charente.

Société archéologique et historique de la Charente; Angoulême.

Charente-Inférieure.

Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis; Saintes.

Côte-d'Or.

Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon.
Société d'histoire, d'archéologie et de littérature de Beaune.

Côtes-du-Nord.

Société d'émulation des Côtes-du-Nord; Saint-Brieuc.

Doubs.

Société d'émulation du Doubs; Besançon.
Société d'émulation de Montbéliard.

Drôme.

Société d'archéologie et de statistique de la Drôme; Valence.

Finistère.

Société académique de Brest.

Gard.

Académie de Nimes.

Garonne (Haute-).

Académie des Jeux-Floraux; Toulouse.
Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres; Toulouse.
Société archéologique du Midi de la France; Toulouse.

Gironde.

Académie de Bordeaux.

Hérault.

Société archéologique de Béziers.

Indre-et-Loire.

Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres d'Indre-et-Loire.

Isère.

Académie Delphinale; Grenoble.
Société de statistique des sciences naturelles et des arts industriels du département de l'Isère.

Jura.

Société d'émulation du Jura; Lons-le-Saunier.

Loire.

Société de la Diana; Montbrison.

Loire-Inférieure.

Société académique; Nantes.
Société des sciences naturelles de l'Ouest; Nantes.

Lot.

Société d'études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot; Cahors.

Maine-et-Loire.

Académie des sciences, belles-lettres et arts d'Angers.
Société d'études scientifiques d'Angers.

Manche.

Société d'agriculture, d'archéologie et d'histoire naturelle de la Manche; Saint-Lô.
Société des sciences naturelles; Cherbourg.

Marne.

Académie de Reims.
Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne; Châlons-sur-Marne.

Marne (Haute-).

Société d'histoire et d'archéologie de Langres.

Meurthe-et-Moselle.

Académie de Stanislas; Nancy.

Meuse.

Société des sciences, lettres et arts de Bar-le-Duc.
Société philomathique de Verdun.

Nord.

Société d'agriculture, sciences et arts du Nord; Douai.
Société d'émulation de Cambrai.
Société d'émulation de Roubaix.

Oise.

Société académique d'archéologie, sciences et arts de l'Oise; Beauvais.
Comité archéologique de Senlis.

Pas-de-Calais

Commission départementale des monuments historiques; Arras.
Académie des sciences, lettres et arts d'Arras.
Société académique de Boulogne-sur-Mer.

Puy-de-Dôme.

Académie de Clermont-Ferrand.

Rhin (Haut-).

Société Belfortaine d'émulation.

Rhône.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon.
Société littéraire, historique et archéologique de Lyon.

Saône-et-Loire.

Académie de Mâcon.
Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire; Chalon-sur-Saône.
Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône.
Société Éduenne; Autun.

Saône (Haute-).

Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône; Vesoul.

Savoie.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie; Chambéry.
Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie; Chambéry.

Savoie (Haute-).

Académie Chablaisienne; Thonon.

Seine.

Société d'histoire de Paris et de l'Ile-de-France.
Société de médecine légale; Paris.
Société générale des prisons; Paris.
Société des études historiques; Paris.
Société philotechnique; Paris.
Association française pour l'avancement des sciences; Paris.
Société philomathique; Paris.
Société des antiquaires de France; Paris.

Seine-Inférieure.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen.
Société havraise d'études diverses.

Seine-et-Oise.

Société des sciences morales, lettres et arts de Seine-et-Oise; Versailles.
Commission des antiquités et des arts de Seine-et-Oise; Versailles.

Somme.

Académie d'Amiens.
Société des antiquaires de Picardie; Amiens.
Société Linnéenne du nord de la France; Amiens.
Société d'émulation d'Abbeville.

Tarn-et-Garonne.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne; Montauban.
Société archéologique de Tarn-et-Garonne; Montauban.

Var.

Académie du Var; Toulon.

Vaucluse.

Académie de Vaucluse.

Vosges.

Société d'émulation des Vosges; Épinal.
Société philomathique vosgienne; Saint-Dié.

ALLEMAGNE

Société d'histoire et d'archéologie de la Thuringe; Iéna.
Société historique et philosophique; Heidelberg.

ALSACE-LORRAINE

Académie de Metz.
Société des sciences, agriculture et arts de la basse Alsace; Strasbourg.

AMÉRIQUE DU SUD

Université de Buenos-Ayres; République Argentine.
Annales de l'Université du Chili; Santiago.
Annales du Musée national de Montevideo; Uruguay.

AUTRICHE

Académie impériale et royale des *Agiati;* Rovereto (Tyrol).

BELGIQUE

Académie royale de Belgique; Bruxelles.
Société malacologique de Belgique; Bruxelles.

BRÉSIL

Musée national de Rio de Janeiro.

DOMINION DU CANADA

Société de numismatique et d'antiquités; Montréal

ÉGYPTE

Institut égyptien; Le Caire.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Académie américaine des sciences et arts; Boston.
Académie des sciences naturelles de Philadelphie.
Institut Smithsonien; Washington.

ITALIE

Académie royale des *Lincei;* Rome.
Société des études zoologiques; Rome.
Académie royale de Lucques.
Académie des sciences morales et politiques; Naples.

MEXIQUE

Observatoire météorologique central de Mexico.
Observatoire de Tacubaya.
Bibliothèque de la *Secretaria de Fomento;* Mexico.
Société scientifique Antonio Alzate; Mexico.

RUSSIE

Société des naturalistes de l'Université de Kiev.

SUÈDE & NORWÈGE

Académie royale des sciences de Stockholm.
Académie royale des belles-lettres, histoire et antiquités; Stockholm.
Institut géologique de l'Université d'Upsal.
Université de Christiania.
Université de Lund.

SUISSE

Société jurassienne d'émulation; Porrentruy (canton de Berne).
Société d'histoire du canton de Neuchatel; Neuchatel.
Société neuchateloise de géographie; Neuchatel.
Société d'histoire et d'archéologie de Genève; Genève.
Institut national genevois; Genève.
Société d'histoire de la Suisse romande; Lausanne.
Société d'histoire du canton de Fribourg.

Publications périodiques diverses reçues par l'Académie

Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques près le Ministère de l'Instruction publique.

Annuaire des bibliothèques et des archives.

Journal des savants.

Bulletin d'archéologie africaine.

Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Digne, Gap, Grenoble et Viviers; Romans.

Bulletin d'histoire et d'archéologie religieuses du diocèse de Dijon.

Revue de l'enseignement supérieur et des Facultés; Dijon.

Revue viticole, agricole et horticole de Franche-Comté et de Bourgogne; Poligny.

DÉPOTS PUBLICS

AYANT DROIT A UN EXEMPLAIRE DES MÉMOIRES

Bibliothèque de la Sorbonne; Paris.
— de la ville; Besançon.
— universitaire; id.
— du grand séminaire; id.
— du collège Saint-François-Xavier; id.
— des Frères de Marie; id.
— de la Société de lecture; id.
— de Baume-les-Dames.
— de Montbéliard.
— de Vesoul.
— de Lons-le-Saunier.
— de Pontarlier.
— de Saint-Claude.
— de Salins.
— de Dole.
— de Gray.
— de Luxeuil.
— de Lure.
— de Belfort.
— du séminaire de Vesoul.
— du petit séminaire d'Ornans.
Archives du Doubs.
— de la Haute-Saône.
— du Jura.
— de la Côte-d'Or.



TABLE DES MATIÈRES (1898)

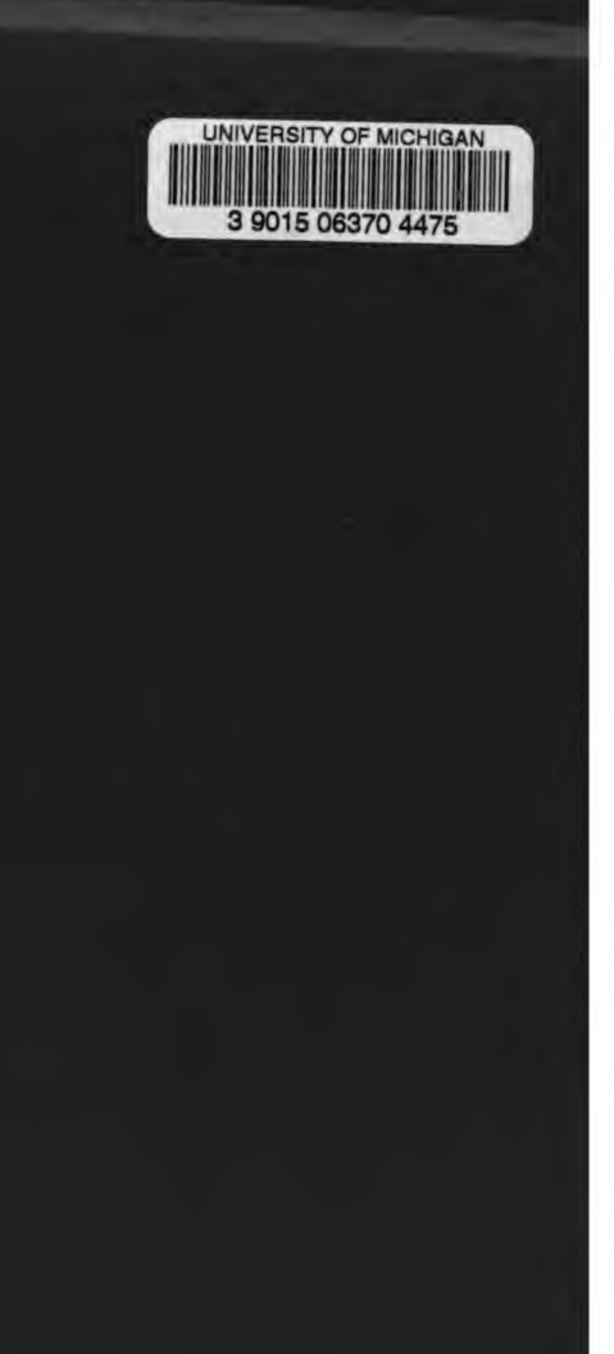
PROCÈS-VERBAUX

MÉMOIRES



BESANÇON. — IMPR. ET STÉRÉOTYP. DE PAUL JACQUIN.


UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06370 4475


UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06370 4475